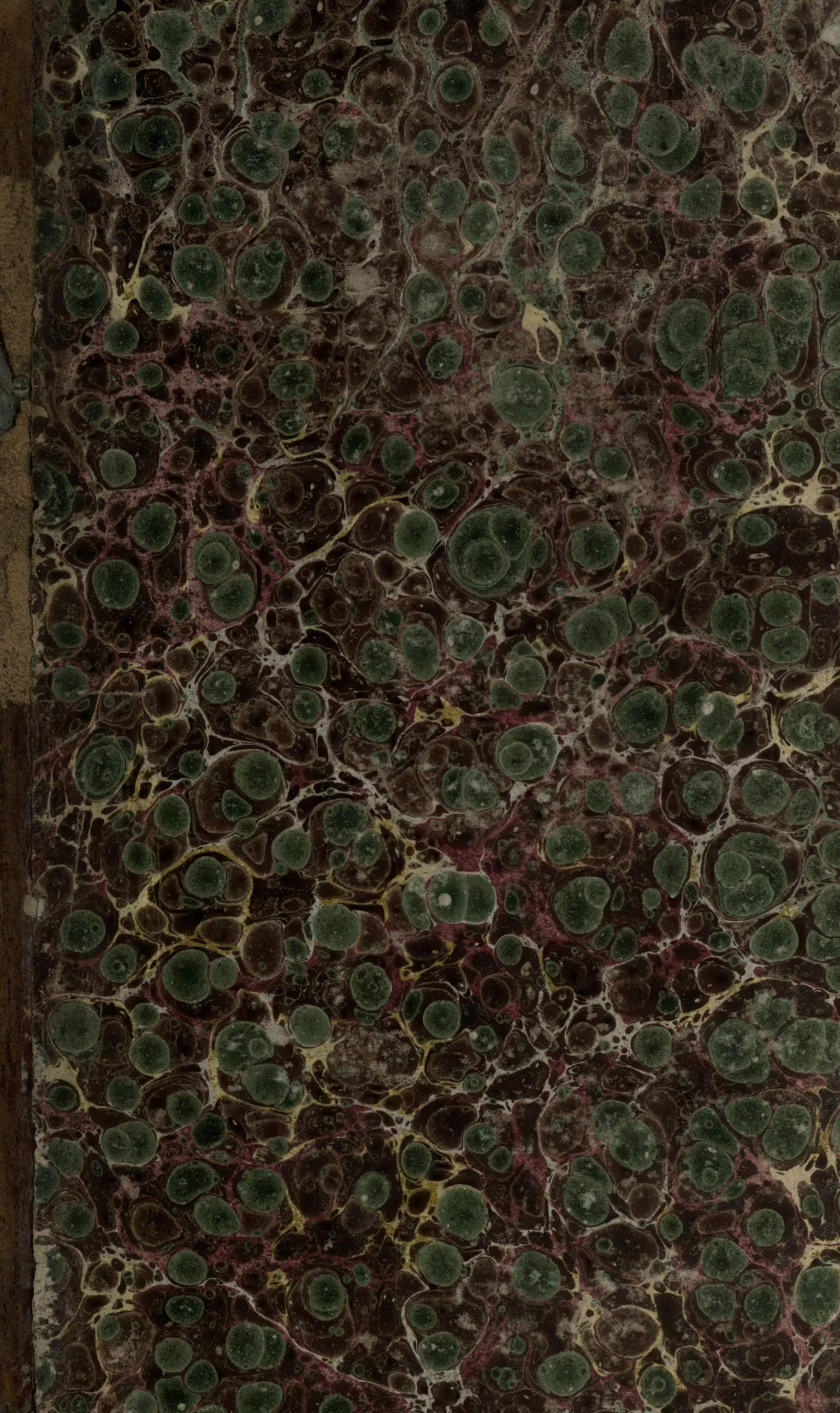
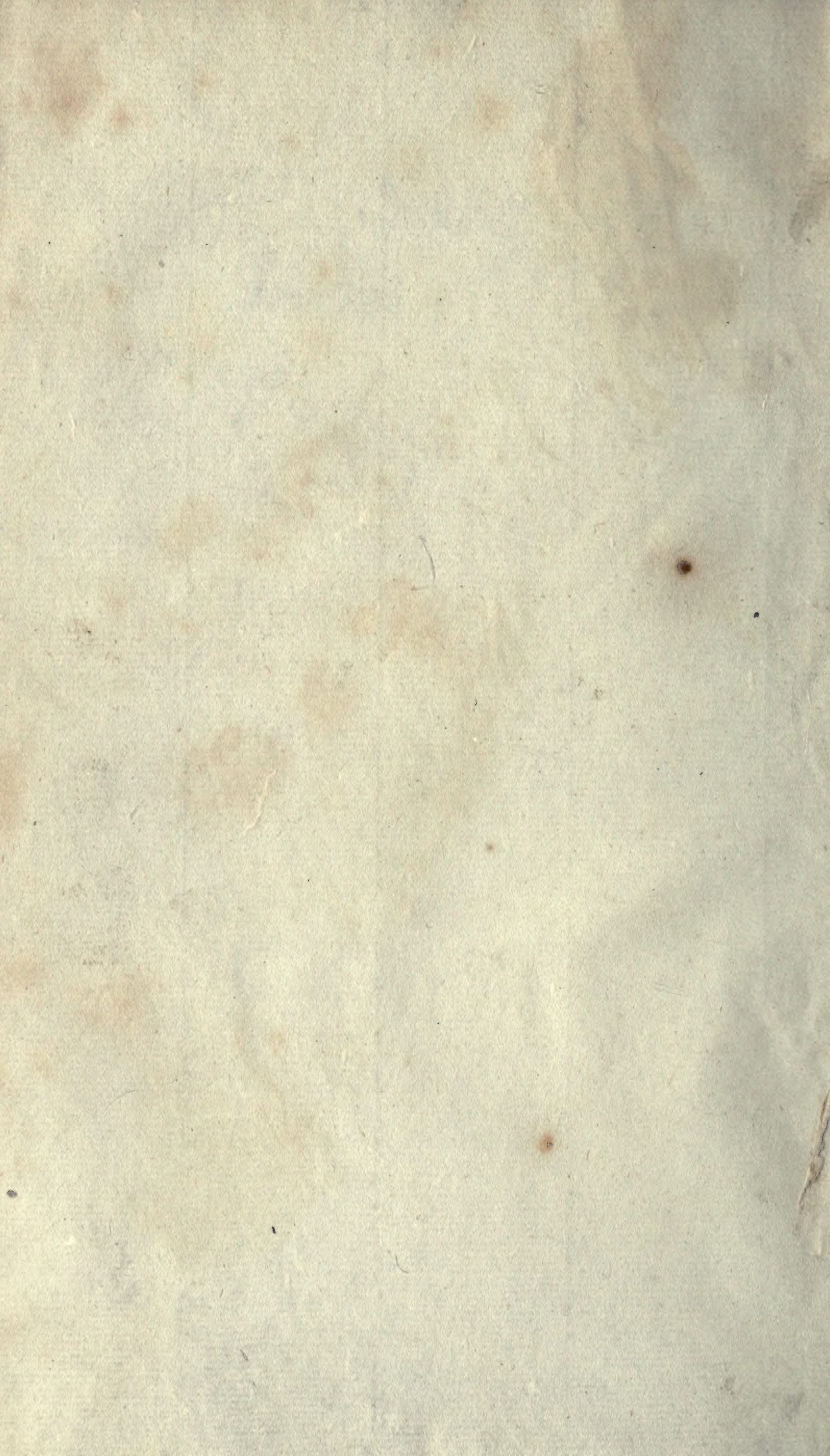




2 vols

1st edi



HISTOIRE

DE

LA NORMANDIE,

DEPUIS 1066 JUSQU'EN 1204.

TOME I.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

HISTOIRE

DE

LA NORMANDIE

SOUS LE RÈGNE

DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT

ET DE SES SUCCESSEURS,

DEPUIS LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE

JUSQU'A LA RÉUNION DE LA NORMANDIE AU ROYAUME DE FRANCE;

PAR **G.-B. DEPPING,**

Auteur de l'*Histoire des Expéditions maritimes des Normands.*

Tome Premier.



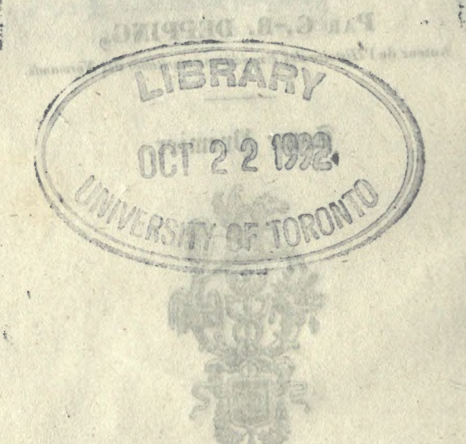
ROUEN.

ÉDOUARD FRÈRE, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE,

QUAI DE PARIS, N° 45.

1835.



PRÉFACE.

Je n'aurais probablement pas entrepris d'écrire l'histoire de la Normandie sous la dynastie de Guillaume-le-Conquérant, si je n'y avais été fortement engagé par M. Éd. Frère, libraire très zélé pour toutes les recherches relatives à l'état ancien de sa patrie, et qui, ayant publié les deux volumes laissés par feu Th. Licquet, bibliothécaire à Rouen, sur l'histoire de la Normandie [1], désirait faire continuer et compléter cet ouvrage. Ayant montré naguère dans mon *Histoire des expéditions des Normands, et de leur établissement en France au* x^e^ *siècle,* comment, par l'impéritie d'un roi de France, et par l'habileté d'un chef normand, la Neustrie fut détachée du royaume, j'ai été peut-être excusable aussi en reprenant la plume pour faire voir comment, au bout de trois siècles, cette même province sortit des mains de l'Angleterre pour rentrer sous la couronne de France; cette fois, grâce à l'habileté d'un autre roi, et à l'impéritie d'un autre duc de Normandie.

Quoique l'histoire des provinces d'un grand

---

[1] *Histoire de Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre en* 1066. Rouen, 1835; Ed. Frère et Nic. Périaux, éditeurs. 2 vol. in-8°.

royaume, prises isolément, n'offre en général qu'un intérêt secondaire, la Normandie fait pourtant une exception; car son histoire se lie intimement à celle de l'Angleterre et de la France, et à plusieurs grands événemens du moyen âge. La Normandie est le premier motif de la rivalité entre les deux grandes puissances; rivalité qui, trop féconde en maux, malgré quelques suites avantageuses, s'est prolongée durant des siècles. Le règne des descendans du conquérant de l'Angleterre offre d'ailleurs de grandes leçons au monde: on ne peut y méconnaître cette justice distributive, appelée Némésis par les anciens, punition du ciel par les chrétiens, cette justice dont la main puissante et invisible rétablit l'équilibre du monde social lorsqu'il a été troublé par les crimes des souverains et des peuples.

Une considération capable de détourner l'écrivain qui veut retracer cette histoire, c'est le défaut de documens; non pas que l'on manque d'annales et de chroniques; il y en a de très détaillées; celles d'Orderic Vital, de Robert de Thorigny, de Benoît de Péterborough sont de ce nombre; mais presque toutes ces chroniques ont été écrites dans les cloîtres, par des hommes peu attentifs à la marche de l'esprit humain, et à

la vie du peuple; celui-ci s'est mis lui-même peu en peine de laisser à la postérité des traces de ce qui l'avait occupé, agité ou ému. Nous avons des amas de chartes constatant les moindres dons faits aux églises et couvens; nous en possédons très peu sur la naissance et le développement des communes; ce n'est que par-ci par-là que l'on parvient à découvrir quelque acte relatif à l'état du commerce et de l'industrie. Il est heureux que Madox, dans le précieux trésor intitulé *Histoire de l'Échiquier d'Angleterre,* ait extrait des rôles de cet établissement quelques faits relatifs à la Normandie : peut-être les archives d'Angleterre renferment-elles encore d'autres documens concernant l'histoire de cette province : quant à la Normandie même, elle paraît en posséder très peu. Cette rareté de documens se fait remarquer, au reste, plus ou moins, dans toutes les parties de l'histoire du moyen âge. Nous sommes plus riches en pièces diplomatiques; il y en a peu qui aient péri.

Il faut rendre aux savans de la Normandie la justice de reconnaître que leur zèle à éclaircir les antiquités de leur pays nous a valu des ouvrages pleins d'érudition et de critique : j'ai profité quelquefois des fruits de leurs recherches.

Peut-être me demandera-t-on quels résultats inattendus j'ai à présenter aux lecteurs, et sous quel point de vue neuf j'ai envisagé l'histoire de la Normandie ; car voilà ce que plusieurs personnes exigent aujourd'hui de l'historiographie. Je leur répondrai que c'est, non pas un ouvrage philosophique sur l'histoire, mais un récit historique que j'ai prétendu faire. J'ai tâché de présenter simplement les faits consignés dans les chroniques, les annales, les chartes et les autres documens, et de dérouler la série des événemens comme le temps les a fait éclore; je les ai exposés, sans les interpréter. Toutes les fois que les historiens présentaient diversement les faits, j'ai tâché de me placer au point de vue le plus proche de la vérité. Je n'ai apporté à mon travail ni système, ni préventions; toutefois je n'ai pas été impassible à l'aspect de la barbarie et des abus de la force qui ont désolé le moyen âge ; mais je ne pense pas avoir été injuste envers les gouvernemens, les peuples, ou quelque classe de la société.

HISTOIRE

DE

LA NORMANDIE,

DEPUIS

LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE JUSQU'A LA RÉUNION
DE CE DUCHÉ A LA FRANCE.

LIVRE PREMIER.

Guillaume-le-Conquérant, septième duc de Normandie et roi d'Angleterre.

1066—1087.

CHAPITRE PREMIER.

Guillaume est sacré roi à Londres. — Tumulte pendant la cérémonie. — Il s'empare des trésors de Harold. — Retour en Normandie, l'an 1067. — Guillaume assiste à la dédicace des nouvelles églises. — Lanfranc et Bérenger. — Fondation de l'abbaye de la Bataille en Angleterre. — Pénitence imposée en Normandie à ceux qui ont commis des meurtres en Angleterre. — Émigration des Anglo-Saxons. — En 1067 Guillaume retourne dans son royaume. — Insurrection; il prend Exeter. — Poëme de Gui, évêque d'Amiens, sur la conquête de cette île. — Massacre des Normands à Durham. — Prise de la ville d'York. — Retour de plusieurs familles normandes dans leur patrie. — Dispersion des insurgés de l'île d'Ély. — Exploits romanesques d'Herward.

On apprit en Normandie, avec une joie générale, que le duc Guillaume, après la bataille

d'Hastings, où avaient péri Harold et l'élite des Anglo-Saxons, n'avait plus trouvé d'obstacle sérieux pour s'emparer de la couronne royale d'Angleterre. En vain le château fort de Douvres, assis sur les falaises, avait voulu braver ses troupes; elles s'en étaient emparé, comme elles avaient pris quelque temps auparavant le château fort du Mans, en y jetant des brandons qui avaient incendié les édifices.[1]

La prise de la place de Douvres assurait aux Normands les communications avec la France, et ils surent si bien la garder, que lorsque, environ dix-huit mois après, le comte Eustache de Boulogne, allié aux rois anglo-saxons, par son mariage avec la sœur du roi Édouard, et qui avait pourtant combattu auprès d'Hastings, sous les bannières de Guillaume, voulut s'emparer de cette place sur laquelle il avait d'anciennes prétentions[2], il fut repoussé avec une grande perte, et s'estima heureux de sauver sa vie.

Maître de Douvres, où autant que possible il

---

[1] Willelm. Pictav., *Gesta Guillelmi ducis.*

[2] « Bononienses qui castellum in Dorverniæ clivo tenuerunt. » Florent. Wigorn., *Chronic.*, ad ann. 1051.

répara les dégâts faits par ses troupes[1], et où il laissa pour commander sur toute la côte son frère Eudes, évêque de Bayeux, Guillaume vit venir au-devant de lui les habitans de Cantorbéry, qui l'invitèrent à entrer dans leur ville, importante par son siége archiépiscopal, le plus ancien de l'Angleterre; et quand il fut à Cantorbéry, les habitans de Londres envoyèrent des délégués faire également leur soumission, et offrir tous les ôtages que le duc de Normandie pourrait exiger[2]. Depuis la mort de Harold, les bourgeois ayant à cœur la prospérité de leur commerce ne pouvaient se dissimuler que c'en était fait de la domination des Anglo-Saxons.

A la vérité, Harold laissait des fils, mais ils n'avaient pas la confiance de la nation; le clergé s'était hâté de couronner Edgar, neveu d'Édouard; cependant ce jeune homme ne rassurait pas plus que les fils de Harold, les Anglais contre l'invasion normande. Aussi fut-il promptement abandonné par ceux mêmes qui l'avaient proclamé. Deux chefs

---

[1] « Pretium dedit restituendarum ædium, aliaque amissa recompensavit. » *Willelm. Pictav.*

[2] « Sese in obsequium tradunt, obsides quot et quot imperat, adducunt. » *Ibid.*

anglo-saxons, Edwin et Morcar, fils d'Elfgar, comptaient beaucoup de partisans; tous ceux qui haïssaient les vainqueurs de Harold se ralliaient autour d'eux; ils pouvaient espérer repousser encore pour quelque temps les Normands de l'Angleterre septentrionale, où tout le monde était dévoué à ces chefs ; mais eux-mêmes jugèrent prudent de faire leur soumission, au moins en apparence. Il en fut de même de l'évêque de Londres, Stigand, homme très prononcé pour la cause anglo-saxonne, qui pouvait être regardée comme la cause nationale; il suivit l'exemple de l'archevêque d'York Eldred, le premier du haut clergé d'Angleterre qui avoua reconnaître dans les succès de Guillaume-le-Bâtard, le doigt de la Providence. Le duc de Normandie n'arrivait-il pas avec l'approbation du Saint-Siége ? N'avait-il pas la bénédiction du pape, auprès duquel une partie du clergé anglais était mal noté? Eldred, qui avait sacré Harold, ne fit pas de difficultés pour sacrer aussi l'ennemi et le successeur de ce prince, croyant peut-être que le moment était venu de séparer ses intérêts entièrement de ceux du clergé anglo-saxon. A l'exemple de Harold, le nouveau roi dédaigna le ministère de l'archevêque Stigand, qui

était depuis long-temps sous le poids de l'interdiction papale, pour s'être emparé successivement de plusieurs évêchés[1]. Quoique son expédition n'eût eu pour but que la conquête du trône d'Angleterre, au moment d'y monter il hésita, ou du moins il feignit de vouloir ajourner la cérémonie du sacre, disant que les affaires étaient encore dans un état trop incertain, que Mathilde, sa femme, n'était pas présente, qu'il désirait plutôt rétablir la tranquillité du royaume que d'en prendre la couronne; enfin, qu'il ne fallait pas précipiter les choses quand il s'agissait de s'élever très haut.[2]

Ses troupes ne comprenant rien à ces maximes politiques, insistaient vivement pour qu'il se fît couronner. Aimar d'Aquitaine le pressa d'accéder le plus promptement possible au vœu de l'armée. A la fin il consentit; mais avant d'entrer à Londres,

---

[1] « Coronationis officium noluit ab archiepiscopo Stigando percipere. » Ingulphi *Histor. Croyland.* — « Repudiavit consecrari a Stigando. » *Willelm. Pictav.* — Un historien anglais prétend que Stigand refusa de sacrer le roi. « Ille vero cruento viro et alieni juris invasori manus imponere recusavit. » Guill. Neubrig. *Histor.*, lib. 1.

[2] « Non oportere nimium properari, dum in altum culmen ascenditur. » *Willelm. Pictav.*

il y fit fortifier le château, situé probablement sur l'emplacement où fut érigée ensuite la Tour. Le jour de Noël de l'an 1066, il se rendit à l'abbaye de Westminster avec une nombreuse escorte militaire qui avait ordre de ne rien ménager si les habitans montraient de mauvaises intentions. Guillaume ne se fiait point aux bourgeois, quoiqu'ils eussent fait leur soumission ; il savait leur aversion pour les étrangers.

En présence d'une foule de Normands, ainsi que d'Anglais, tant laïcs que prêtres, Guillaume, au moment d'être sacré par l'archevêque d'York, jura solennellement, sur l'invitation de ce prélat, de protéger l'église, de régner avec justice, et de maintenir les lois et usages du pays[1]. Le peuple, que l'on avait fait semblant de consulter pour savoir s'il voulait Guillaume pour roi, poussa des acclamations quand le conquérant promit de respecter ses institutions. Ces cris tumultueux, interprétés au dehors par les troupes normandes, comme des cris de réprobation, les déterminèrent à mettre sur-le-champ le feu à la ville ; les lueurs de l'in-

[1] *Histor. eccles. Eliensis*, lib. 2, cap. 44. — Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1066.

cendie interrompirent la cérémonie. Le peuple se précipita hors de l'église afin de pourvoir à sa sûreté et à celle de ses propriétés. Il ne resta dans l'église que les Normands et les moines et prêtres anglais; ceux-ci tremblaient et Guillaume lui-même était plein d'inquiétude pendant le reste de la cérémonie.[1]

La conduite violente des troupes normandes, qui au reste ne fut ni punie ni blâmée, à ce qu'il paraît, ouvrait au peuple anglais les yeux sur ce qu'il avait à attendre des Normands à la première apparence de rébellion de sa part; aussi l'incendie de ses maisons laissa une profonde et fâcheuse impression dans les esprits.[2]

A la vérité, le chapelain historien du conquérant, Guillaume de Poitiers, s'épuise en éloges, au sujet des excellentes intentions de son maître, et des sages dispositions qu'il prit pour rétablir l'ordre et la paix dans le pays conquis par ses armes. Selon cet historien, tous les actes que fit le nou-

---

[1] Orderic Vital *Ecclesiast. Histor.*, lib. 3. « Pauci clerici cum monachis nimium trepidantes ante aram perstiterunt, et officium consecrationis super regem vehementer trementem vix peregerunt. »

[2] « Postea Normannos semper suspectos habuerunt. » *Ibid.*

veau roi après son couronnement, respirèrent la justice, la modération, la clémence[1]. Il voulait qu'on ménageât les vaincus, car n'étaient-ils pas chrétiens comme les Normands ? Il ne fallait pas, disait-il, les exaspérer en abusant de la victoire, ni faire honte à la patrie en opprimant des étrangers ; aussi prévint-il, par des ordres sévères, la licence des troupes ; il mit l'innocence et la pudeur à couvert de leurs atteintes, et institua des juges pour les punir en cas de contravention. Il répartit avec modération les tributs imposés aux Anglais ; il assura le commerce avec le dehors ; enfin, dit le chapelain, Guillaume n'enleva injustement à aucun Anglais sa terre pour la donner à un Français[2].

Il émana en effet du nouveau gouvernement, dans les premiers mois après le sacre, plusieurs ordres qui annonçaient l'amour de la justice et de la modération ; mais ce sont les débuts ordinaires des conquérans. Les promesses de Guillaume furent démenties par les faits, à mesure qu'il affer-

[1] « Multa prudenter juste, clementerque disposuit. » Will. Pictav. *Gesta Willelmi ducis.*

[2] « Nulli tamen Gallo datum est quod Anglo cuiquam injuste fuerit ablatum. » *Ibid.*

mit son pouvoir en Angleterre, et les habitans qui avaient cru que tout le changement consisterait à avoir un roi normand au lieu d'un roi anglo-saxon, furent cruellement trompés dans leur espoir. Des fiefs furent accordés dans les contrées conquises, aux Normands qui avaient partagé les chances de l'expédition. Peut-être commença-t-on par prendre les terres des Anglo-Saxons tués dans le combat ou qui avaient fui; mais on ne s'arrêta pas long-temps à cette distinction; bientôt les Normands prirent les terres qui étaient à leur convenance. Guillaume s'était emparé du trésor de Harold, dans lequel il y avait beaucoup d'objets précieux [1]; c'était peut-être aussi le fruit de la rapine; car Harold avait régné trop peu de temps pour pouvoir amasser par des épargnes et des achats un trésor de quelque valeur. Des Normands d'une fidélité éprouvée furent mis comme comtes ou vicomtes dans les villes et places fortes; il paraît que dans la suite aucun compte de leur conduite ne leur fut demandé. Guillaume Fitz-Osbern, pour lequel le duc avait eu une affection particulière depuis son enfance, fut établi comte de

---

[1] Willelm. Pictav.

Hereford[1]. Nous avons vu que Douvres, avec la côte du pays de Kent, fut confié au frère utérin du duc, l'évêque Eudes, prêtre tout-à-fait mondain, que nous verrons encore jouer un rôle important dans les affaires de la Normandie et de l'Angleterre.

Au trésor de Harold Guillaume avait joint celui des églises, des abbayes, des maisons des riches anglo-saxons que ses troupes avaient envahies. En dépouillant tant d'établissemens qui, pendant des siècles, avaient pu amasser des richesses, Guillaume se trouvait en possession d'une si grande quantité d'objets précieux, qu'il ne lui fut pas difficile d'être généreux. Il envoya beaucoup d'ornemens à des églises de France qui avaient invoqué le ciel pour le succès de ses armes, et qui le louèrent pieusement quand elles eurent reçu leur part des fruits de la conquête. Il distribua libéralement de l'argent et des objets de prix aux Normands qui voulaient retourner dans leur pays[2]. Il garda beaucoup de richesses pour les distribuer

---

[1] « Hunc præ cæteris familiaribus a pueritia utriusque dilexerat. » Willelm. Pictav.

[2] « Milites repatriantes... larga manu donavit. » *Ibid.*

lui-même dans son pays, ou pour les étaler aux yeux des habitans du continent. Le pape ne fut pas oublié; un don considérable accompagna l'envoi du drapeau de Harold, sur lequel on voyait la figure d'un homme armé, brodée en or. [1]

Trois mois après son sacre et cinq mois après sa descente en Angleterre, il résolut de repasser en Normandie. L'Angleterre était loin d'être conquise; mais Guillaume avait la certitude que les troupes qu'il laissait suffiraient pour contenir la partie soumise; d'ailleurs, à la première nouvelle d'un soulèvement, il volerait à leur secours; il avait fait travailler sans relâche au château fort de Londres; le reste du pays soumis, était en sûreté sous les ordres de Fitz-Osbern et d'Eudes. Il eut aussi la précaution d'embarquer avec lui, à Pevensey, les principaux chefs anglo-saxons: c'étaient l'archevêque Stigand, le jeune Edgar, puis Edwin et Morcar, et Waltheof, fils de Siward; il emmena également les fils de plusieurs autres chefs pour lui servir d'ôtages de la fidélité de leurs familles. [2]

---

[1] Willelm. Pictav.

[2] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1067.

Son arrivée en Normandie, au mois de mars 1067, causa une joie universelle; il semblait, dit un historien du temps, qu'un nouvel éclat venait de se répandre sur ce pays [1]. On était en carême; cependant on crut, dans les évêchés et les monastères où Guillaume s'arrêta, devoir suspendre les abstinences et les rigueurs prescrites par l'église, afin de pouvoir célébrer dignement la présence d'un aussi grand vainqueur. Le nouveau roi répondit aux fêtes qu'on lui donna par des présens tirés du trésor anglais qu'on portait à sa suite : c'étaient des étoffes brodées, des vases d'or et d'argent, des croix enrichies de pierreries. Le clergé et le peuple conçurent une haute idée de la conquête quand ils virent ce qu'on avait pris aux vaincus. [2]

Il était d'usage alors, dans les cours des rois et d'autres princes, de déployer le plus grand faste pendant les principales fêtes de l'église, surtout à Pâques et à Noël. Les barons et les évêques se rendaient à la cour, en augmentaient l'éclat, et

---

[1] « Lux quædam insolitæ serenitatis totæ provinciæ subito exorta videbatur. » Willelm. Pictav.

[2] Orderic Vital, *Eccles. Histor.*, lib. 3.

les fêtes de l'église devenaient l'époque des grandes délibérations. Guillaume, en voyageant lentement à travers la Normandie, était arrivé vers la fin du carême à Fécamp, où l'abbaye de la Trinité le reçut avec toute sa cour. C'est là qu'il célébra la solennité de Pâques en présence de ses barons et des évêques du pays. Il en manquait plusieurs, qu'il avait laissés en Angleterre; mais en revanche, on le voyait entouré de seigneurs anglo-saxons dont la présence était comme un trophée vivant de sa victoire. Leur rang, leur costume, leur physionomie, tout intéressa vivement le peuple normand, ainsi que les Français que ces fêtes avaient attirés à Fécamp; ils ne pouvaient se lasser de contempler ces jeunes Anglais aux traits délicats, à la chevelure bouclée, qui leur paraissaient l'idéal de la beauté [1]. Leurs yeux furent éblouis par l'éclat du riche costume de Guillaume, et des vases brillans qui furent étalés dans l'église et dans la salle du banquet. On admira surtout ces cornets à boire, garnis d'or, qui provenaient probablement du nord, où l'usage en était anciennement

---

[1] « Nec enim puellari venustati cedebant. » Will. Pictav. *Gesta Will. duc.*

général. A la vue de tant de magnificence, le peuple avoua qu'il ne connaissait rien de pareil, et que tout ce qu'il avait vu auparavant était mesquin en comparaison d'un luxe semblable [1]. En rentrant dans leurs foyers, ceux qui avaient assisté aux fêtes de Pâques à Fécamp, racontèrent avec enthousiasme les choses étranges et merveilleuses qu'ils venaient de voir.

Au mois de mai, Guillaume se rendit avec toute sa cour sur la Dive, afin d'assister à la dédicace de la nouvelle basilique de Sainte-Marie. Là, ce fut un nouvel étalage de richesses, de nouvelles fêtes religieuses et mondaines. Elles ne firent pourtant pas oublier au monarque ce qu'il devait à son pays. Il promulgua plusieurs ordonnances pour la tranquillité publique [2]. Au mois de juillet il revint sur la Seine, et assista avec la même pompe à la dédicace de l'église de l'abbaye de Jumièges, qui, depuis le commencement du siècle, s'était relevée lentement de ses ruines par la libéralité des ducs ses prédécesseurs, et des riches particuliers.

---

[1] « Quæque antea viderant, vilia æstimavere. » Guill. Pictav., *Gesta Will. duc.*

[2] *Ibid.*

L'une et l'autre église nouvelle fut dotée de terres du domaine royal et ducal. [1]

La dédicace de Jumièges fut le dernier acte public de l'archevêque de Rouen Maurille. Il mourut peu de temps après. L'église le mit au nombre des bienheureux. C'était en effet un saint, en comparaison de son prédécesseur Mauger, qu'il avait fallu déposer, afin de faire cesser le scandale qu'il donnait à son diocèse. Pour remplacer Maurille, le clergé jeta les yeux sur un moine italien, Lanfranc, alors abbé dans le couvent récemment fondé par Guillaume dans la ville de Caen. Ce n'était plus un homme obscur; ses cours professés à l'école de l'abbaye du Bec avaient fait connaître en lui un des plus savans maîtres du temps, et contribué à la splendeur de cette école; dans la dispute théologique que le clergé normand avait provoquée à Brionne pour réfuter le hardi Bérenger de Tours, qui seul osa lutter contre tous les théologiens, et nier le dogme de la transubstantiation, Lanfranc avait prouvé un talent extraordinaire pour le temps.

---

[1] « Utrumque ex prædiis dominii sui largiter dotavit. » Orderic Vital, *Eccles. Histor.*, lib. 3.

On ne connaissait pas encore en Normandie l'art de la polémique religieuse. On proclama que l'éloquence foudroyante de Lanfranc avait réduit son adversaire au silence, et forcé Bérenger à se rétracter [1]. Il paraît que Bérenger ayant soulevé contre lui tout le clergé, qui disposait de la volonté des souverains, avait compris le danger dans lequel l'avait mis sa témérité à soutenir des opinions pour lesquelles le monde n'était pas mûr, et qui par cette raison ne firent que peu de progrès; mais vraisemblablement il ne fut pas plus convaincu par les objections de Lanfranc qu'on ne l'est communément à la fin des disputes théologiques. Lanfranc a laissé par écrit sa réfutation des propositions de Bérenger [2]; il y règne plus d'aigreur et de véhémence que d'éloquence véritable, et l'on conçoit qu'un adversaire aussi passionné n'était guère capable de faire renoncer de cœur un hardi penseur aux opinions qu'il avait long-temps méditées. Il existe en effet un traité de Bérenger qui répond aux objec-

---

[1] *Vita B. Lanfranci; Acta SS. Ord. Sti.-Benedicti.* — Order. Vital, *Eccles. Histor.*, lib. 4.

[2] Lanfranci *Opera*, dans le tom. XVIII de *Biblioth. maxima Patrum.*

tions de Lanfranc, et soutient les mêmes propositions qui avaient soulevé contre lui toute l'église catholique. [1]

Le pape avait apprécié le talent et la grande capacité de Lanfranc au concile de Reims, et l'avait même amené à Rome; enfin Guillaume le bâtard avait eu occasion de connaître l'aptitude de Lanfranc aux affaires publiques, par les avis que le moine lui avait donnés, et qui prouvaient que ce cénobite portait ses vues bien au-delà de son cloître. Lanfranc paraissait donc au souverain ainsi qu'au clergé et à toute la nation, l'homme le plus digne d'occuper le premier siége épiscopal de la Normandie; mais, à la surprise de tout le monde, il refusa, soit que la conversation de Guillaume lui eût fait entrevoir un poste plus élevé, soit qu'il eût réellement de la répugnance pour les hautes dignités; il manifesta du moins ce sentiment dans une circonstance plus importante dont il sera parlé plus tard. Il resta abbé du monastère de Caen, et y tint une école fréquentée par un grand nombre d'étudians.

---

[1] Berengarii Turon. *de sacra Cœna adversus Lanfrancum liber posterior*. Publié par Lessing; Brunswick, 1770.

Il avait désigné au clergé pour le siége de Rouen, Jean, évêque d'Avranches, fils de Raoul comte de Bayeux, et petit-fils de cette même Sprote qui avait donné le jour au duc Richard Ier. Pendant la captivité de ce prince en France, elle avait épousé un riche fermier des moulins de Ruel avec lequel elle eut beaucoup d'enfans, entre autres Raoul, qui se trouvait être par conséquent frère utérin du duc Richard.[1]

Jean, un de ses fils, était évêque, comme nous l'avons dit, lorsqu'il fut proposé et élu pour successeur de Maurille, au siége de Rouen. Depuis le retour du conquérant en Normandie, la tranquillité régnait dans le pays. Les routes étaient sûres; dans les campagnes on récoltait sans obstacle les fruits de la terre; les violences auparavant si fréquentes étaient réprimées; les monastères se voyaient gratifiés de revenus et de priviléges[2]. Il n'en était pas de même en Angleterre, où les Normands se rendirent odieux par leurs rapines et par leur brutalité; en vain les Anglais réclamaient justice auprès de l'évêque de Bayeux

---

[1] Guill. Gemetic., lib. 7, cap. 38.

[2] Orderic Vital, *Eccles. Histor.*, lib. 3.

et du sénéchal du roi, qui le remplaçaient pendant son absence ; ils n'en obtenaient aucune, et se voyaient livrés impitoyablement à une troupe d'étrangers qu'aucun frein ne retenait, et qui n'avaient d'autre désir que de s'enrichir aux dépens de la nation anglaise [1]. Privés de leurs chefs, que Guillaume avait emmenés en Normandie, les Anglais tournèrent leurs yeux vers le Danemark, et sollicitèrent ses secours contre les Normands. Guillaume fut informé de la fermentation qui régnait, et dont il ne vit peut-être pas la cause, si l'on en juge par l'assertion de son chapelain, qui prétend que l'évêque de Bayeux et le sénéchal du roi se conduisirent avec la plus grande modération [2], tandis qu'Orderic Vital, né en Angleterre, mais élevé en Normandie, signale dans son histoire l'orgueil et l'injustice des deux gouverneurs comme la cause de l'exaspération du peuple anglais contre les Normands [3]. Le sou-

---

[1] « Nobiles et mediocres indigenas injustis exactionibus multisque contumeliis aggravabant. » Order. Vital, lib. 3.

[2] « Præfecturam suam uterque laudabiliter administrabant. » Will. Pictav.

[3] « Amissa itaque libertate, Angli vehementer ingemiscunt, etc. » Order. Vital, lib. 3.

venir de la bataille d'Hastings, qui avait été si meurtrière pour les deux armées, entretenait d'ailleurs une haine mutuelle dans le cœur des deux peuples; long-temps après, ils se traitèrent encore réciproquement en ennemis. Le peuple disait que le sang des victimes de la journée d'Hastings reparaissait chaque fois qu'il pleuvait, et criait vengeance au ciel [1]. Guillaume fonda l'abbaye dite de la Bataille, et y appela des moines de Marmoutiers, afin d'y prier pour les âmes des trépassés; mais il fut sans pitié pour leurs familles, qui se virent dépouillées, par lui, de leur héritage légitime. On aperçoit encore auprès de la grande route entre Hastings et Lewes, quelques ruines du couvent élevé en commémoration de la victoire. Le lierre les recouvre, et de vieux arbres ombragent ces restes auxquels se rattache un grand souvenir.

Les troupes qui étaient revenues avec Guillaume en Normandie avaient réfléchi, depuis qu'elles étaient rentrées dans leurs foyers, sur la guerre acharnée qu'elles avaient faite à un peuple qui

---

[1] « Locus ille.... verum sanguinem et quasi recentem exsudat, ac si aperte dicatur quod vox tanti sanguinis clamat ad Deum de terra, etc. » Walt. Hemingford, *Chronica*, cap. 11.

n'était pas venu les tourmenter. Les soldats, en se livrant de nouveau aux pratiques de dévotion, commençaient à éprouver des remords sur les cruautés qu'ils avaient exercées en Angleterre, soit sous les ordres de leurs chefs, soit de leur propre mouvement. Ils s'en accusaient dans le confessionnal; les prêtres trouvaient apparemment que c'était un cas de conscience délicat, puisque ces cruautés, ces massacres, ces violences s'étaient exercées sous les yeux du souverain, et que les soldats avaient marché au combat avec la bannière bénie par le pape. Ils en référèrent à leurs évêques, et ceux-ci firent de cette affaire le sujet d'une délibération synodale, dont les résultats ont été consignés dans une espèce de décision qu'ils envoyèrent aussi en Angleterre, et qui est un document singulier de l'influence ecclésiastique dans les expéditions militaires du temps [1]. Il y est dit que ceux qui savent le nombre d'hommes qu'ils ont tués, seront tenus de faire pénitence pour chacun, pendant quarante jours; ceux qui ignorent le nombre des tués, feront pénitence une fois par semaine, leur vie durant, à moins

[1] *Norm. præsulum decreta de pœnitentia eorum qui alios occidunt in bello;* Bessin, *Concilia Rotomag. Ecclesiæ*, pars 1ª.

qu'ils n'aiment mieux se racheter par des aumônes faites aux églises : ces dispositions s'appliquent principalement aux soldats qui se sont répandus dans le pays pour piller et tuer. Quant à ceux qui ont fait usage de leurs armes en bataille rangée, ils feront pénitence pendant trois ans seulement. Il en sera de même de ceux qui ont commis des homicides en cherchant des vivres dans le pays, et à qui les ennemis ont fait résistance, et de ceux qui, après le sacre du roi, ont tué des hommes qui refusaient encore de reconnaître l'autorité de Guillaume. Quant aux rapts, adultères, viols et spoliations d'églises, ces crimes seront assujettis aux mêmes pénitences que s'ils avaient été commis dans la patrie [1]. Quelque singulières que fussent ces dispositions, elles auraient pourtant été un bienfait, si elles avaient pu arrêter les meurtres en Angleterre; mais fiers de leurs victoires, et forts de leur nombre et de l'énergie de leur souverain, les Normands méprisèrent trop le sang anglo-saxon pour se faire un scrupule de le répandre. Il n'y eut plus dans la suite que quelques âmes pacifiques et religieuses qui s'inquiétassent du salut

---

[1] Bessin, *Concilia Rotomag. Ecclesiæ*, pars Iª.

de ces meurtriers autorisés. Un solitaire scrupuleux assura avoir eu la nuit, sur la grande route, une vision dans laquelle il avait vu passer une foule d'hommes qui, pour avoir opprimé leur prochain, étaient poussés en avant par les démons, et traînaient des caillots de sang à leurs talons [1]. On écoutait avec frayeur le récit de cette horrible apparition nocturne, cependant on n'en continuait pas moins d'être impitoyable envers les vaincus.

Pour se soustraire au joug des étrangers, beaucoup d'Anglais prirent le parti d'émigrer de leur patrie. Les uns allèrent en Flandre, d'autres passèrent en Danemark et en Norwége; une troupe considérable fréta des navires, et alla chercher un asile dans l'empire grec, qui avait alors, comme eux, les Normands pour ennemis, non pas ceux d'Angleterre, mais les Normands d'Italie, qui, plus hardis encore que Guillaume-le-Conquérant, au lieu de se contenter de la belle contrée de l'Italie dont ils s'étaient rendus maîtres, s'attaquaient encore à l'Orient, et ébranlaient le plus grand empire qui existât alors. Il faut en dire quelques

---

[1] Order. Vital, lib. 8. Vision du prêtre Gauchelin.

mots ici, d'autant plus que, dans la suite de cette histoire, nous n'aurons plus occasion de parler des Anglais qui fuirent la domination normande.

Robert de Hauteville, surnommé *Guiscard*, c'est-à-dire l'*Avisé*, après n'être arrivé en 1047, dans la Pouille, auprès de son frère Drogon, qu'avec une suite de quelques Normands, était devenu un seigneur si puissant, que l'empereur Michel Ducas demanda la main de la fille de Robert pour son fils, le blond et beau Constantin; le seigneur normand avait hésité d'abord de faire à un prince grec l'honneur de l'allier à la famille des Hauteville. Cependant il avait fini par y consentir, et Hélène la normande avait été reçue au palais de Constantinople. Quelque temps après, une révolution ayant précipité du trône la famille des Ducas, Hélène partagea le sort des princes auxquels elle était alliée, et subit une captivité à laquelle la condamnait le parti triomphant. Conduits par Alexis Comnène, les émigrés anglo-saxons venaient d'aborder en Grèce[1]. Le nouvel empereur en forma un corps de troupes pour son armée.

---

[1] Orderic Vital, liv. 4, assure qu'ils formèrent d'abord un établissement appelé *Chevetot*. Il en parle encore à l'occasion des croisades.

Robert Guiscard, pour venger sa fille Hélène, fit en 1081 une expédition dans l'Illyrie, et mit le siége devant Durazzo. A cette nouvelle, Alexis entra en campagne avec ses troupes grecques, turques et anglo-saxonnes, et même avec une cohorte de Manichéens, pour repousser les Normands, qui éprouvaient déjà une famine affreuse. Une bataille pouvait décider du sort de la nouvelle dynastie. Alexis fit engager le combat par les Anglo-Saxons armés de leurs haches à double tranchant, et de leurs boucliers; ils étaient soutenus par des archers habiles. A la vue des Normands, de cette race qui avait causé leur exil, les Anglais sentirent redoubler leur rage, et portèrent le trouble et la mort dans les rangs de l'armée de Robert Guiscard; mais les Grecs n'appuyèrent point les mouvemens de ces braves, qui, s'étant trop avancés, furent écrasés et taillés en pièces. Alexis paya cher la mollesse qu'il avait montrée; son armée fut mise en pleine déroute, et il s'estima heureux de ne pas tomber lui-même entre les mains des vainqueurs [1]. Les affaires d'Italie rappelèrent

[1] Anne Comnène, *Alexiade*, liv. 4. — Gaufrède Malaterra, liv. 3, chap. 17.

Robert Guiscard de la scène de ce combat victorieux.[1]

Probablement, tous les Anglo-Saxons qui étaient venus chercher un asile dans l'empire grec ne combattirent pas dans la journée meurtrière de Durazzo. Au milieu du douzième siècle, il existait encore une colonie anglo-saxonne sur la côte grecque de l'Asie. Elle s'était acquis l'estime des habitans du pays[2]. On ignore comment elle a fini; l'histoire, comme le monde, détourne bientôt son attention des malheureux qui fuient l'oppression triomphante.

En Angleterre, beaucoup d'habitans avaient pris leur parti, et s'étaient promptement habitués à leurs nouveaux maîtres. Souvent le peuple prenait même parti pour les Normands contre ses propres chefs. Ailleurs, des riches se trouvaient flattés d'être distingués par les vainqueurs[3]. Dans

---

[1] Voyez les détails de cette expédition dans l'*Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce*, par E. Gaultier d'Arc, 1re époque, liv. 3. Paris, 1830.

[2] Order. Vital, *Eccles. Histor.*, lib. 4.

[3] « Aliquot sapientiss. civium, et nonnulli ex militibus ingenuis quorum nomen et opes valebant, et multi ex plebejis contra suos pro Nortmannis magnopere insurgebant. » *Ibid.*

les endroits isolés, le rôle de partisan des étrangers était presque aussi dangereux que la résistance. Au-delà de l'Humbre, on était encore libre; les mécontens qui y affluaient faisaient de là des incursions sur le territoire normand, et se vengeaient de la défection des leurs, qui, par intérêt ou par goût, s'étaient déclarés pour leur cause. Coxon, comte anglo-saxon, qui, malgré ses parens, avait embrassé cette cause, fut assassiné par les insurgés[1]. Ceux-ci avaient engagé Eustache, comte de Boulogne, qui avait pour femme une princesse anglo-saxonne, et qui par ce motif devait porter cette nation à faire une tentative sur Douvres; les Anglais du pays devaient le seconder. Le comte, ayant probablement des sujets de mécontentement contre Guillaume, ou espérant s'enrichir par les conquêtes comme lui, vint en effet attaquer la place; mais les Normands firent une sortie, et repoussèrent les assaillans. A peine Eustache put regagner la rive française, et peu de temps après, il fit sa paix avec Guillaume.[2]

---

[1] Will. Pictav., *Gesta Guill. ducis.* — Orderic Vital, *Eccles. Hist.*, lib. 4.

[2] Orderic, l. c.

Cependant l'insurrection avait un caractère assez grave pour déterminer le roi à repasser en Angleterre. Cette fois, il amena Roger de Montgomery, qui, pendant son expédition, avait gouverné la Normandie; il laissa le gouvernement de cette province, qui n'était plus qu'une dépendance de son royaume, à la reine Mathilde sa femme, et à Robert leur fils. Quant à Roger de Montgomery, le roi lui donna dans la suite le comté de Chester, Arundel et puis celui de Shropshire [1]. Il fut un des Normands les plus richement dotés en Angleterre; il est vrai qu'il avait fourni soixante bateaux pour l'expédition.

Guillaume s'étant embarqué le 7 décembre 1067 à Dieppe, descendit le lendemain sur la côte anglaise. Il célébra à Londres les fêtes de Noël, avec la même solennité qu'il avait célébré celles de Pâques et de Pentecôte en Normandie. Profitant de la présence des seigneurs anglais pour les éblouir par le faste de sa cour, et pour les fasciner par ses prévenances et son affabilité, il réussit à en ramener plusieurs à sa cause [2]; cependant l'insurrection n'en continua pas moins

[1] Orderic Vital, lib. 4.

[2] « Desertores aliquot reducuntur. » *Ibid.*

de se fortifier dans le nord, et l'année 1068 commença sous de fâcheux auspices. Exeter reçut les insurgés, et excita les autres villes à la défense commune. Guillaume, avec sa promptitude ordinaire, marcha contre cette ville, et les bourgeois, qui ne s'étaient pas attendus à être si rapidement investis, après une défense désespérée, envoyèrent dans le camp leurs anciens, leur plus belle jeunesse, et leur clergé en habits sacerdotaux, pour demander leur grâce. Guillaume la leur accorda; il tint même écartées de la place ses troupes mercenaires [1], animées d'une ardeur effrénée de pillage, et qui ont dû ajouter beaucoup aux malheurs de la conquête. Cependant, pour empêcher les habitans de se révolter de nouveau, il fit aussitôt commencer la construction d'un château fort, comme il avait fait à Londres et ailleurs. C'était un de ses expédiens les plus sûrs dans la conquête de l'Angleterre. A mesure qu'il prenait les villes ou les comtés, il y faisait construire des forts comme il en existe sur le continent. Les Anglo-Saxons ne sachant pas se fortifier ainsi [2], étaient tout étonnés

[1] « Ne gregarii milites repente introirent. » Orderic Vital, lib. 4.

[2] *Ibid.*

de trouver partout des remparts contre lesquels leur faible tactique ne pouvait prévaloir. C'est ainsi que Warwick, Lincoln, Nottingham, York et beaucoup d'autres villes devinrent des places fortes, commandées chacune par un Normand, qui ordinairement devenait comte ou baron de la ville ou même de la contrée entière. Nottingham fut confié à Guillaume Peverel, qui bâtit un château sur une montagne escarpée du Derbyshire[1], dans laquelle s'enfonce la fameuse grotte de Castleton. Walter Scott, dans son roman de *Peveril du Pic*, nom que reçut le château, assure que Guillaume *était ou croyait être le père* de Peveril[2], qui fut la souche d'une riche famille baroniale. Cette alliance est apparemment une tradition conservée en Angleterre, car l'histoire n'en parle pas.

Exeter, que Guillaume venait de prendre, fut confiée à Baudoin de Meules, fils du comte Gilbert Crespin, qui reçut également une dotation

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

[2] « William... was or supposed himself to be the father », etc. *Peveril of the Peak*, tom. I, chap. 1.

considérable dans le pays, avec le titre de vicomte du Devonshire. [1]

Guillaume voyant que la soumission de l'Angleterre occuperait ses armes encore pendant quelque temps, fit venir de la Normandie, au printemps, sa femme Mathilde. Elle s'embarqua avec un grand nombre d'hommes, des femmes nobles, et des prêtres de sa cour, parmi lesquels on remarquait Gui, évêque d'Amiens, qui, depuis peu, avait composé un poëme sur la conquête de l'Angleterre [2]. Les historiens normands, tels que Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers et Orderic Vital, font mention de ce poëme. On le croyait perdu; il y a peu d'années, il a été retrouvé dans la bibliothéque publique de Bruxelles, après environ huit siècles d'obscurité. Grâce à l'imprimerie, le poëme de l'évêque de la cour de Mathilde ne se dérobera pas une seconde fois aux recherches des savans. [3]

Mathilde devint grosse en Angleterre et y donna le jour à un fils nommé Henri, le premier

---

[1] Orderic Vital., lib. 4.

[2] « In clero.... celebris Guido, Ambianorum præsul, eminebat qui jam certamen Haraldi et Guillelmi versifice descripserat. » *Ibid.*

[3] On en prépare des éditions à Londres, et à Rouen.

de ses enfans qui naquît dans le royaume récemment acquis. Il paraît que la première pensée de Guillaume fut de le destiner au trône d'Angleterre; cependant il n'y persista point. Le roi avait promis sa fille à Edwin, lorsque celui-ci, avec son frère, eut fait sa soumission : c'eût été, en effet, un moyen d'attacher un puissant chef anglo-saxon à sa dynastie, quoique les mariages ne fussent pas plus qu'à présent un lien indissoluble entre les princes. Edwin, sincèrement aimé de la princesse, désirait vivement ce mariage; la politique le conseillait: il y eut pourtant des Normands qui persuadèrent au roi qu'il convenait de rompre sa promesse [1]. Cet avis imprudent, on peut même dire perfide, coûta à l'Angleterre des flots de sang, et causa de nouveaux malheurs.

La fierté du chef anglo-saxon se révolta, en se voyant joué ainsi par le roi intrus. C'était un beau jeune homme, qui exerçait un grand ascendant sur sa nation; les prêtres faisaient des prières pour lui, et il comptait tous les indigens parmi ses partisans. Ceux à qui les Normands avaient

---

[1] « Postmodum, fraudulento consultu Normannorum, diu expectatam denegavit nobilissimo juveni. » Order. Vital, lib. 4.

enlevé leurs biens n'espéraient qu'en lui. Exaspéré et animé par la vengeance, il emmena son frère Morcar au-delà de l'Humbre, au milieu de la masse des insurgés anglo-saxons; Blidan, roi de Galles, vint avec un corps de Bretons au secours des deux frères; la fermentation devint effrayante dans le pays; on s'attroupa dans les bois et les marais; beaucoup de mécontens n'eurent plus d'autres demeures que les forêts, préférant toutes les privations à l'aspect de la servitude des villes subjuguées par les étrangers. [1]

La ville d'York se déclara pour la cause nationale, malgré les efforts que fit l'archevêque pour la retenir dans la soumission à Guillaume; cependant lorsque les troupes normandes approchèrent elle donna des ôtages comme avait fait Exeter. Le parti d'Edwin et de Morcar avait probablement fondé son principal espoir sur cette ville; car, dès qu'elle se fut soumise, ils traitèrent aussi. Archill, un des principaux Northumbriens, suivit leur exemple, et donna son fils en ôtage au roi. Malcolm, roi d'Ecosse, qui avait accueilli le jeune prince Edgar, et épousé une de ses sœurs, devait

[1] « Plures in tabernaculis demorant, ne mollescerent. » Orderic Vital, lib. 4.

seconder le soulèvement du nord de l'Angleterre contre les Normands : il demeura tranquille lorsqu'il vit cette soumission générale.

Cependant la guerre continuait en détail : les Normands l'alimentaient par leurs vexations ; de tous côtés se commettaient des meurtres, des spoliations, des vengeances atroces ; la misère régnait partout où les Normands avaient dépossédé les Anglo-Saxons ; à la suite des conquérans, les épidémies et la famine venaient atteindre ceux que leur glaive avait épargnés ; dans les villes prises de vive force, beaucoup de maisons étaient détruites ; on en prenait les débris pour construire des forts ; on chassait des monastères les moines qui s'étaient prononcés contre les Normands ; on se distribuait les maisons restées debout et les manoirs désertés ; les veuves même des Anglo-Saxons qui avaient succombé devenaient la propriété des conquérans.[1]

En portant ses conquêtes en avant, Guillaume avait chargé Robert de Comines d'occuper Durham, qui n'avait pas encore vu de Normands ; Robert emmena avec lui cinq cents hommes,

---

[1] Order. Vital, lib. 4.

quelques historiens disent même douze cents. Il fut bien accueilli par les bourgeois, et alla loger à l'évêché; mais, pendant la nuit, les Anglo-Saxons concertèrent sa mort et celle de tous les Normands qui l'accompagnaient. Ils les massacrèrent en effet dans les maisons; une partie de cette nouvelle garnison se réfugia dans l'évêché; les bourgeois y mirent le feu, et tous ceux qui étaient dans cet édifice périrent au milieu des flammes [1]. Cette trahison fut célébrée comme un triomphe par les Anglo-Saxons. Edgar reparut au milieu d'eux, et les conduisit au siége d'York, où ils voulaient détruire la forteresse bâtie par les Normands. Guillaume arriva assez tôt pour les forcer à lever le siége; il les dispersa, et ne fit grâce à aucun de ceux que l'épée des Normands rencontra. Cependant les indigènes ne perdirent pas courage. Il leur arriva des navires d'Irlande; une flotte danoise vint aussi afin de seconder leurs efforts pour la délivrance de l'Angleterre. York fut attaqué de nouveau, et pris d'assaut, quoique Guillaume y eût fait élever récemment un second fort; les Normands y furent

[1] Orderic Vital, lib. 4.

massacrés ou poursuivis hors de la ville jusqu'à un bois où l'on mit le feu [1]. Il en périt trois mille, et les vainqueurs ne firent grâce qu'à quelques uns : de ce nombre était Guillaume Mallet avec sa femme et ses enfans [2]. C'est ainsi que les indigènes vengèrent la dévastation du Northumberland, dont le conquérant avait fait un immense désert, afin d'empêcher les insurgés d'y demeurer.

Pendant cette guerre cruelle et acharnée entre les vainqueurs et les vaincus, entre les anciens et les nouveaux conquérans du sol d'Angleterre, Guillaume avait jugé prudent de renvoyer Mathilde en Normandie; il lui avait donné les vastes propriétés d'un Anglo-Saxon contre lequel la fille du comte de Flandre avait conçu du ressentiment, lorsqu'il avait séjourné autrefois à la cour de son père. Plusieurs Normands, entre autres Hugues de Grentemenil, qui avait reçu le comté de Norfolk, et Onfroi du Tilleul son beau-frère, qui depuis la conquête commandait à Hastings, ne purent se résoudre à rester plus long-temps

[1] Orderic Vital, lib. 4.

[2] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1069.

séparés de leurs familles en Normandie; ils renoncèrent aux projets d'ambition pour goûter le bonheur domestique dans leur patrie, et se séparèrent de leurs compagnons. Les femmes avaient pressé le retour de leurs maris, sans lesquels beaucoup d'entre elles étaient exposées à des outrages. Il y en eut qui menacèrent de chercher d'autres protecteurs si leurs maris restaient en Angleterre. Guillaume blâma beaucoup les hommes qui préféraient leurs familles à ses conquêtes; et le prêtre Orderic Vital, qui probablement ne comprenait pas ces affections domestiques, épuise les termes les plus outrageans pour flétrir ces femmes qui désiraient revoir leurs maris. Il attribue à des désirs lascifs [1] le besoin naturel qu'avait leur faiblesse d'être protégée contre la violence si commune dans ces temps. On peut supposer d'ailleurs que beaucoup de Normands oublièrent, dans leurs conquêtes et dans leur nouvelle grandeur, qu'ils avaient laissé

---

[1] « Quædam Normanniæ mulieres seva libidinis face urebantur... Rursus honorabiles athletæ quid facerent si lascivæ conjuges thorum suum polluerent, et progeniei suæ perennis maculæ notam et infamiam generarent? » Order. Vital, lib. 4.

des femmes et des enfans en Normandie, et qu'il fallait pourvoir à leur existence.

Ceux qui partirent n'eurent pas de dotations ou perdirent celles qu'ils avaient reçues; ils durent en être dédommagés par le bonheur qui les attendait dans le sein de leurs familles, si toutefois le goût de la vie aventureuse que menaient les conquérans en Angleterre ne les avait rendus insensibles à la vie pacifique de leurs foyers.

Guillaume négocia pour éloigner la flotte danoise, qui soutenait les habitans d'York; il traita aussi avec le roi indigène Edgar, qui s'était installé dans cette ville après avoir été reconnu de nouveau par les grands et les prélats; les Danois consentirent, on ne sait à quel prix, à retourner dans leur patrie. Dès qu'ils furent partis, Guillaume marcha contre la ville insurgée, l'assaillit, la prit, y mit tout à feu et à sang, et força Edgar et sa cour à s'enfuir en Ecosse [1]. Ses troupes pénétrèrent ensuite dans la Northumbrie, et ravagèrent de nouveau cette province, pour que ce désert n'offrît plus d'asile aux Anglo-

[1] Orderic Vital, lib. 4.

Saxons [1]; au nord-ouest, les Normands se fortifièrent contre les Gallois, et ayant ainsi réduit les indigènes ses ennemis à se jeter dans les bois, Guillaume revint à Winchester, pour y célébrer les fêtes de Noël, l'an 1070. La difficulté de gouverner les provinces du nord, où régnait encore une si grande aversion pour les Normands, le força d'accepter la soumission des chefs anglo-saxons, et de leur confier ces contrées nouvellement conquises. Waltheof, ce vaillant guerrier qui s'était signalé contre les Normands dans la prise d'York, reçut les comtés de Huntingdon et de Northampton, et Gospatric fut nommé comte de Northumberland [2]. Le roi ne compta probablement pas plus leur inféoder ces provinces qu'ils ne voulaient le reconnaître pour leur suzerain : les deux partis, acceptant la nécessité des circonstances, se trompèrent mutuellement.

Les mêmes ravages qui avaient dépeuplé le nord et l'ouest de l'Angleterre avaient augmenté aussi la misère dans les autres provinces du royaume. On y voyait les hommes mourir en foule; la guerre et l'oppression y avaient éteint

---

[1] Florent. Wigorn., ad ann. 1069.

[2] Order. Vital, lib. 4.

l'industrie, et anéanti les ressources [1]. Tout le mal que les Anglo-Saxons avaient fait jadis aux insulaires, ils l'éprouvaient à leur tour; mais les pauvres Bretons, les indigènes, qu'avaient-ils fait pour pâtir avec leurs premiers oppresseurs, sous un joug nouveau qui ne distinguait point les habitans primitifs de ceux qui étaient venus les opprimer! Les insurgés firent encore une nouvelle tentative de résistance, en formant un camp dans l'île ou les marais d'Ely; les prêtres y affluèrent avec le peuple, l'illusion du succès leur inspira un nouveau courage; mais Guillaume ne leur laissa pas long-temps un espoir aussi trompeur: ayant attiré auprès de lui Morcar, il le fit arrêter, et le tint en prison le reste de sa vie, en le confiant à la garde de Roger de Beaumont en Normandie. Il dispersa ensuite le camp d'Ely; des massacres et des ravages signalèrent cette nouvelle victoire, qui ne laissa plus aux indigènes la perspective d'une royauté et d'un culte indépendant.

Cependant l'ennemi le plus redoutable des Normands, Herward, que les insurgés d'Ely

---

[1] Order. Vital, lib. 4.

avaient élu pour leur chef, avait échappé à Guillaume. Depuis long-temps ce guerrier était renommé en Angleterre pour sa force extraordinaire et pour son courage indomptable. Déjà, sous les rois anglo-saxons, on avait été obligé de l'exiler, tant il était à craindre, même pour les siens. Partout on parlait de ses exploits surprenans; il était devenu le héros de la poésie populaire [1]. Il séjournait en Flandre quand il apprit qu'un abbé normand appelé Thorold, et autorisé par son maître, le Conquérant, s'était emparé de la terre de Brunne, que lui avait laissée son père, et sur laquelle sa mère vivait dans l'humiliation. Aussitôt Herward vole en Angleterre, s'associe des compagnons presque aussi déterminés que lui, se fait ceindre l'épée par l'abbé d'un monastère voisin, reprend son héritage paternel, et fait prisonnier l'usurpateur de son bien; celui-ci, pour recouvrer sa liberté, est obligé de payer une rançon de trois mille marcs d'argent. [2]

Cet Anglo-Saxon, si vigoureux, si énergique,

---

[1] « Cum ejus gesta fortia etiam Angliam ingressa canerentur. » Ingulphi, *Histor. Croyland.*

[2] *Ibid.*

fut le défenseur d'Ély; mais, manquant de ressources dans ces marais, il fut obligé de chercher son salut par la fuite. Long-temps après on chanta les romances de ses aventures. Un pêcheur, disait-on[1], le recueillit avec cinq autres compagnons dans sa barque; le soir cet homme amarra son bateau à un endroit où les Normands avaient un poste pour garder les issues du marais. Un vicomte y occupait une tente avec ses gens. Dans la nuit, Herward et ses compagnons sortirent du bateau, tuèrent vingt-six Normands, prirent leurs chevaux, et s'enfuirent dans une contrée où Herward eut bientôt une troupe de sept cents hommes. Il prit quelques villes, se battit contre les Normands, et devint tellement redoutable qu'ils résolurent de se défaire de lui par la trahison, quoique le roi eût entamé des négo-

---

[1] « Il eschapa od poi de gent,
Geri od lui, un son parent;
Od eus eurent V compaignons.
Uns homs qui amenoit peissons
As gardeins long le mareis,
Fist que prodom et que curteis;
En un batel les recuillit,
De ros, de glais tus les coverit,
Vers les gardeins prist à nager. »
(Geoffroi Gaimar, *Chroniq. des Rois anglois.*)

ciations avec lui. Une dame anglo-saxonne, nommée Alfved, s'était éprise d'amour pour un héros si célèbre, le seul vengeur véritable de sa patrie opprimée; elle lui offrit sa main et les terres qu'elle possédait. Herward se rendait chez elle, lorsque les Normands le firent tomber dans une embûche qu'ils lui avaient dressée. Il dormait sur un rocher quand ils cernèrent cet endroit, qui ne lui offrait aucune défense. Par malheur son chapelain, qui devait veiller sur lui, avait négligé son devoir. Herward, s'étant levé en sursaut, s'écria: « Traîtres, vous m'avez surpris, mais je vous vendrai cher ma vie! » En effet, ayant pu encore s'emparer de quelques armes, il se défendit en désespéré contre la foule de ses agresseurs, dont il tua plusieurs; mais, à la fin, frappé par-derrière, il succomba, laissant aux Anglo-Saxons la conviction que, sans cette mort prématurée, il aurait réussi à délivrer son pays des étrangers. [1]

Il faut lire dans le vieux poëme français de Geoffroy Gaimar ces aventures romanesques, re-

---

[1] « E s'il ne fust issi occis
Touz les chaçast fors del païs. »
(Geoffroi Gaimar, *Chroniq. des Rois anglois.*)

tracées avec quelque charme, sans doute d'après les chansons populaires, du moins l'histoire ne les dit pas.[1]

Le prince anglo-saxon Edwin, ce noble adolescent, l'amour des Anglais, disparut également de la scène du monde, ayant été assassiné; on apporta sa tête à Guillaume : il chassa les scélérats. Quant à Edgar, ce rejeton de la dynastie anglo-saxonne, qui avait hérité de toute leur faiblesse, il parut si peu à craindre que Guillaume se contenta de lui assigner une livre sterling par jour[2]. Le pauvre prince passa le reste de ses jours à la cour des étrangers qui avaient détrôné sa race, n'ayant pas même assez d'intelligence pour sentir ce qu'il avait perdu. La nation s'était deux fois servie de lui pour relever un trône national; mais jamais le caractère d'Edgar ne lui avait inspiré ni estime ni confiance.

Non seulement les riches Anglo-Saxons se trou-

---

[1] Ingulphe, *Histor. Croyland*, assure qu'Herward, ayant fait sa paix avec le roi, se retira et mourut dans sa terre de Brunne auprès de Croyland, où l'auteur était abbé. « Tandem cum regia pace obtenta hereditate, in pace dies suos complevit, et in monasterio nostro juxta suam uxorem nuperrime sepulturam elegit. »

[2] *Ibid.*

vaient réduits à de faibles revenus ou entièrement dépouillés de leurs possessions, dignités et honneurs, mais ils se voyaient méprisés et tournés en dérision par les vainqueurs, parce qu'ils ignoraient beaucoup d'usages et coutumes du continent, qu'ils laissaient croître leurs cheveux et leur barbe comme des barbares qu'ils étaient, et parce qu'ils buvaient dans des cornes de bestiaux [1]. Beaucoup de ces familles, accablées d'outrages, se jetèrent pleines de désespoir dans les bois, et devinrent les ennemies du genre humain. Dans les contrées voisines de leurs repaires, il n'y avait plus de sûreté; on y était obligé de se fortifier dans les maisons qui autrefois n'avaient pas même eu de serrures aux portes, tant la sécurité y était grande. [2]

---

[1] Mathieu Paris, *de abbatibus Sti. Albani*, p. 29. « More Normannorum barbas radere, concinnos tondere cogebantur, projectis cornibus et vasis solitis, etc. »

[2] *Ibid.*

CHAPITRE II.

Réforme du clergé anglo-saxon. — Lanfranc appelé à l'archevêché de Cantorbéry. — Destitution des évêques et abbés. — Ordonnance de Guillaume, réglant les rapports entre les Normands et les Anglais. — Distribution de fiefs anglais parmi les compagnons de Guillaume. — Revenus énormes de ce roi. — Aventuriers laïques et ecclésiastiques qui accourent en Angleterre. — Abus de la victoire. — Guimond, abbé, refuse un évêché en Angleterre. — Désordre du clergé normand. — Guillaume envoie des secours en troupes à la famille de Mathilde en Flandre. — Guillaume Fitz-Osbern est tué dans l'expédition. — Nomination de deux grands justiciers en Angleterre. — En 1073, le Roi retourne en Normandie. — Il soumet le Maine.

Ayant rompu la force de l'aristocratie anglo-saxonne, Guillaume résolut de briser aussi la puissance du clergé de cette nation, dont il avait éprouvé l'hostilité permanente, et qui montrait sa nationalité jusque dans le culte qu'il rendait aux saints, car ceux qu'il vénérait étaient principalement des saints d'Angleterre : il connaissait peu ceux de la Normandie.

Les troupes du roi et ses barons avaient pillé les églises et monastères, chassé les prêtres et les moines, et pris pour eux les terres de tout établissement religieux qui favorisait la cause anglo-saxonne. Ce n'était pas assez pour Guillaume, il crut devoir abaisser principalement le haut clergé, ne pouvant plus douter des sentimens des évêques, depuis qu'Eldred, archevêque d'York, le premier qui se fût déclaré pour lui, avait maudit le roi de la conquête, à cause du mal que ses soldats et barons faisaient au clergé, et depuis que l'évêque de Durham s'était exilé volontairement, en excommuniant les persécuteurs de l'église anglo-saxonne.

Guillaume avait appelé les légats du pape avant de procéder à la réforme de cette église encore demi-barbare, il est vrai [1], en comparaison de celle du continent, qui elle-même trahissait quelquefois des mœurs très grossières. Le pape se prêta d'autant plus volontiers à la demande du

---

[1] « Abominabilia facta sunt, dissolutio clericos et laicos relaxaverat, et utrumque sexum ad omnem lasciviam inclinaverat. » Order. Vital, lib. 4. — « Quoniam primores Angliæ, duces, episcopi et abbates non sunt ministri Dei, sed diaboli, tradidit Deus hoc regnum uno, » etc. Math. Westmonast., *Flor. Histor.*, ad ann. 1066.

Conquérant que les Anglo-Saxons n'avaient jamais eu qu'une déférence douteuse pour le Saint-Siége, et n'avaient pu se pénétrer encore de l'esprit de la religion romaine. Depuis long-temps les rois anglo-saxons envoyaient le *romescot* ou le denier de *saint Pierre*, qu'ils levaient dans les familles, et sur lequel on prenait les frais d'entretien du collége anglo-saxon qu'on entretenait à Rome. Cependant le pape avait si mauvaise opinion de la théologie qu'on y enseignait qu'il ne voulait pas qu'on y soutînt des thèses publiques. Les Anglo-Saxons, disait-on, avaient altéré la pureté de leur foi, par leur mélange avec le paganisme [1]; chez eux, l'hérésie était permanente. Le pape d'ailleurs ayant approuvé la conquête de l'Angleterre, la réforme du clergé fut une suite de la soumission du pays.

Ce fut à Pâques 1071 que les trois légats apostoliques arrivèrent en Angleterre, dans la solennité des fêtes de la cour et de l'église, auxquelles les évêques du pays avaient été appelés. Ils dépo-

---

[1] Florent. Wigorn. — « Dum pagani christianis permixti sanctæ conversationis gratiam corruperant fidei christianæ. » Math. Westmon., ad ann. 707.

sèrent l'archevêque de Cantorbéry, Stigand, déjà frappé de l'interdiction papale, et dont le tort plus grave encore était d'avoir provoqué le soulèvement des habitans de Kent lors de la conquête, et d'avoir exigé, à leur tête, du conquérant, la confirmation de leurs droits et coutumes[1]. Ce prélat s'exila du pays[2]; il s'agissait de le remplacer; on fit des démarches auprès de Lanfranc, qui était resté abbé du monastère de Caen, pour l'engager à accepter le siége de Cantorbéry; on lui annonça que c'était le désir du pape. Lanfranc montra d'abord la même répugnance qu'il avait témoignée lorsqu'on lui eut offert le siége de Rouen; il prétexta son ignorance de la langue anglaise, la barbarie des habitans de ce pays[3]; mais les légats du pape, d'accord avec le roi Guillaume, insistèrent, et Lanfranc, se rendant cette fois aux vœux du saint-siége et de la cour, passa

---

[1] Math. Westmonast. *Flores Histor.*, ad ann. 1066.

[2] Order. Vital, lib. 4. — *Annal. Waverley.*

[3] « Imbecillitas mearum virum, morumque indignitas prælata in medium nihil profuit, excusatio incognitæ linguæ, gentiumque barbararum, nullum apud eos (legatos apost.) locum invenit. » Lanfranci *Epist. ad pap. Alexandr.*, dans le tom. XVIII de *Max. Biblioth. Patrum.*

en Angleterre, où il fut installé dans le siége à moitié ruiné de Cantorbéry. Témoin des suites des ravages que les conquérans avaient répandus là comme ailleurs, voyant les ressources de ce siége dissipées, et ne trouvant probablement qu'aversion et mauvaise volonté, il ouvrit, par une lettre, son cœur au pape, qui l'avait forcé d'échanger sa position paisible et honorée contre ces vains honneurs entourés de dégoûts. « C'est vous, lui écrit-il, c'est vous qui m'avez forcé d'accepter une dignité à laquelle j'avais opposé en vain ma faiblesse et mon ignorance ; j'ai consenti à ce que vous vouliez ; je suis venu ici ; mais hélas ! j'y éprouve chaque jour tant de peines, je vois de toute part tant de haine, de perversité, d'avidité, de troubles ; je prévois si bien la chute de l'église, que je me dégoûte de la vie, et que je suis fâché d'avoir vécu jusqu'à ce jour. L'état présent des choses est bien fâcheux ; mais je prévois qu'elles empireront bien davantage. »[1]

---

[1] « Tot molestias, tot tædia, tantumque ab omni fere bono defectum mentis quotidie sustineo, tam aliorum in diversis personis perturbationes, turbulationes, damna, obdurationes, cupiditates, spurcitias, tantumque S. Ecclesiæ casum incessanter video, sentio, ut tædeat me vitæ meæ, etc. » Lanfranci *Epist. ad pap. Alexandr.*

Quel devait donc être l'état de l'Angleterre, si un prélat, occupant chez les Normands le premier rang ecclésiastique, se désolait de vivre au milieu de leurs conquêtes?

L'archevêché de York, le second de l'Angleterre, était également vacant par la mort d'Eldred, celui qui, avant d'expirer, avait maudit le roi couronné par ses mains. Guillaume fit placer sur ce siége un de ses chapelains, Thomas, qui ne tarda pas à en venir aux prises avec Lanfranc, pour la suprématie de l'église de Cantorbéry. Cette prééminence était soutenue vivement par l'ancien abbé de Caen, qui, laissant de côté, cette fois, sa modestie, exigea la soumission de son collègue, en prouvant par l'histoire ecclésiastique de Bède, et par les lettres des papes, que l'église d'York avait toujours été soumise à celle de Cantorbéry.[1]

Quelques évêques anglo-saxons furent déposés comme Stigand, et relégués dans les monastères d'où on les avait tirés autrefois. On donna leurs siéges à des prêtres normands qui, à leur tour, mirent dans les abbayes et les paroisses des prê-

---

[1] Order. Vital, lib. 4.

tres de leur nation. Quelques uns de ces évêques furent des persécuteurs acharnés du clergé anglo-saxon, et se conduisirent d'une manière si scandaleuse que le pape crut devoir les citer devant le saint-siége; mais ils trouvèrent un protecteur dans le même Lanfranc qui avait paru si modeste et si pacifique dans son couvent.[1]

Les principaux abbés furent pareillement, et peu à peu, remplacés par des Normands dévoués au roi [2]. Quelques uns des anciens abbés furent jetés en prison, sans qu'il en fût plus parlé [3]. Guillaume se souvint d'un Anglo-Saxon nommé Ingulphe, qui, autrefois, lorsqu'il vint en Angleterre, auprès du roi Édouard, s'était dévoué à son service et l'avait suivi en Normandie, comme son secrétaire[4]. Malgré la faveur dont il jouissait à la cour, Ingulphe avait tout abandonné pour faire

---

[1] Voyez ce qu'Orderic Vital dit du voyage de Lanfranc à Rome.

[2] « Operam dante rege ut quamplures ex Anglis suo honore privarentur, in quorum locum suæ gentis personas subrogavit. » Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1070.

[3] *Ibid.*

[4] « Factus scriba ejus, pro libito totam comitis curiam ad nonnullorum invidiam regebam. » Ingulphi *Histor. Croyland.*, ad ann. 1075.

avec plusieurs personnes de la famille du duc un pélerinage à Jérusalem ; ayant été dépouillé en route par les Bédouins, il était revenu pauvre en Normandie, et y avait pris l'habit de moine, dans le monastère de Fontenelle. Lorsque Guillaume se préparait à son expédition d'Angleterre, Ingulphe, par ordre de son abbé, et au nom du couvent, avait amené au duc douze jeunes combattans, complétement équipés et armés, pour l'armée du futur roi ; puis il lui avait présenté la somme de cent marcs d'argent, pour contribuer aux frais de l'expédition.[1]

Ce double présent avait plu à Guillaume, et il avait renvoyé le moine à son couvent avec une charte par laquelle il faisait don d'une vigne aux religieux de Saint-Wandrille. En 1072, une lettre du roi d'Angleterre vint causer une vive sensation dans leurs cellules paisibles : Guillaume demandait Ingulphe pour le mettre à la tête de la grande communauté religieuse de Croyland. Les moines, comprenant que leur couvent pouvait gagner beaucoup de prospérité par l'influence d'Ingulphe, le pressèrent d'accepter. Ingulphe raconte dans

[1] Ingulphi *Histor. Croyland.*, ad ann. 1075.

son histoire qu'il resta toute la nuit en prières dans l'église, et qu'il eut alors une vision mystérieuse dont le sens ne devint clair pour lui que dans la suite. Il partit pour l'Angleterre, emportant un os de saint Wulfran, dont le couvent lui avait fait présent, et il fut solennellement installé comme abbé du monastère de Croyland, où tout était dans la confusion, ainsi que dans beaucoup d'autres communautés religieuses. Le dernier abbé était exilé; une foule de moines du pays d'alentour avait cherché un asile à Croyland; un Normand, Yves de Taillebois, à qui Guillaume avait donné en mariage la sœur des princes saxons Edwin et Morcar, avec tous leurs biens, avait, non content de ces riches dépouilles, enlevé une partie des terres de Croyland, et y avait mis des moines appelés de l'Anjou. Un bailli infidèle retenait d'autres biens du couvent; Ingulphe plaida contre le bailli, rétablit l'ordre dans les affaires du monastère, fit confirmer par la cour du roi les chartes données par les rois et seigneurs anglo-saxons, documens que les Normands regardaient avec mépris, n'en comprenant ni le langage ni l'écriture; il obtint, après de longues sollicitations, le rappel du dernier abbé anglo-

saxon, et le traita toujours comme un père, quoique Guillaume eût défendu de lui rendre les honneurs dus à un abbé [1]. Ingulphe écrivit dans la suite l'histoire de son couvent [2], et ce récit plein d'intérêt respire une douceur de caractère et un esprit conciliateur qui étaient rares chez les hommes éminens de la conquête.

Tous les nouveaux abbés ne ressemblaient malheureusement pas à Ingulphe, et les conquérans firent, à cet égard, quelques choix détestables. Tel fut celui de Turstein, qu'on appela du monastère de Caen, pour le nommer abbé de Glastonbury, dans le comté de Somerset. C'était une des plus riches abbayes du royaume; cependant les Danois en avaient diminué la splendeur, et Guillaume, à son tour, l'avait réduite, en assignant une partie des revenus du monastère à ses hommes d'armes pour leur récompense.

Turstein traita dédaigneusement les moines, les contraria dans leurs habitudes, leur retrancha une partie de leur nourriture, et méprisant leur

---

[1] *Historia Croyland.*

[2] Elle est insérée dans le tom. 1 de *Rerum anglicar. Scriptor. veter.*

chant grégorien, exigea impérieusement qu'ils apprissent le chant tel que l'avait enseigné un moine normand, appelé Guillaume. Cette dernière vexation, quoique peut-être la plus légère de toutes, fut celle qui les irrita le plus. Etre obligés de chanter selon la manière des vainqueurs de l'Angleterre, leur parut le comble de l'humiliation. Dans une querelle très violente qui eut lieu entre l'abbé et les moines, et dans laquelle ceux-ci se montrèrent très récalcitrans, Turstein, pour les réduire à l'obéissance, fit entrer les hommes d'armes dont il disposait. A leur vue, les moines effrayés se réfugièrent dans l'église, et se cachèrent autour du maître-autel. Cependant les satellites de l'abbé les y poursuivirent à coups de flèches, en tuèrent trois, et en blessèrent vingt autres; le sang ruissela sur les marches de l'autel, et plusieurs flèches restèrent attachées au crucifix sur l'autel. L'indignation publique se souleva contre la brutalité de l'abbé. Le roi le força de retourner en Normandie; les moines furent dispersés dans divers monastères. Après la mort de Guillaume, l'abbé trouva moyen, grâce à un présent de cinq cents livres d'argent, de rentrer dans sa dignité à Glastonbury; mais il fut si mal

vu qu'il jugea à propos de finir sa vie ailleurs, dans une honteuse obscurité, selon l'expression d'un moine du couvent.[1]

De pareilles scènes se reproduisaient dans d'autres provinces, quoiqu'avec moins d'éclat; elles navraient de douleur les hommes retirés du monde, qui voyaient tout bouleversé dans leur patrie. L'un d'eux, le chroniqueur de l'église d'Ely, a consigné dans sa chronique l'expression touchante de son désespoir patriotique. « Que dirai-je maintenant de l'Angleterre! s'écrie-t-il, que vais-je rapporter à la postérité? malheureuse Angleterre! tu as perdu ton roi naturel, tu as succombé dans la guerre contre l'étranger après avoir vu verser le sang d'un grand nombre de tes enfans; ils ont péri misérablement; tes conseillers et tes chefs sont vaincus, tués ou déshérités. Je me tairai sur ce que Guillaume, devenu roi, a fait aux principaux Anglais qui avaient survécu à d'aussi grands désastres. A quoi sert-il de dire qu'on n'a pas laissé un seul d'entre eux jouir de son ancienne dignité; que tous sont plongés dans

---

[1] Guillelmi Malmesbur. *De antiquit. Glaston. eccles.* — *Annal. Waverley.*, dans le tom. 1 de Gale, *Histor. Britann. Scriptores.*

la misère, ou déshérités, chassés de la patrie; qu'on leur a arraché les yeux ou qu'on les a mutilés d'une autre manière pour les livrer à l'opprobre public, tandis que d'autres ont été mis cruellement à mort? Je ne crois pas plus utile de dire ce que non seulement Guillaume, mais aussi les siens ont fait à la classe inférieure du peuple; il serait difficile de tout rapporter, et on ne pourrait le croire, tant la cruauté exercée envers les Anglais a été grande. Voulant introduire en Angleterre les coutumes et les lois que lui et ses pères observaient en Normandie, il établit partout des évêques, des abbés, et autres chefs de cette nation, qui ne pouvaient faire autrement que d'obéir à ses lois, car ils savaient tous d'où et pourquoi ils avaient été appelés en Angleterre: aussi tous, tant ecclésiastiques que laïques, obéissaient au moindre signe de sa volonté. »[1]

Beaucoup de riches Anglais avaient déposé dans les monastères l'argent et les effets précieux qu'ils possédaient, pour les soustraire à

---

[1] « Væ tibi est Anglia, quæ olim sancta prole fuisti angelica, sed nunc pro peccatis valde gemis anxia! naturalem regem tuum perdidisti, et alienigenæ bello cum ingenti tuorum sanguine fuso succubuisti, etc. » *Histor. Eccles. Eliensis*, lib. 2, cap. 44.

la rapacité des Normands. Guillaume en fut informé; il ordonna une recherche générale dans tous les établissemens publics, et au lieu de s'enquérir des propriétaires, il fit porter dans son trésor tout ce que l'on put trouver [1]. Les chartes par lesquelles les rois avaient confirmé les libertés des églises et du peuple étaient déposées aussi dans les églises. Ces documens furent enlevés par ordre du roi, avec les objets précieux [2]. Ce fut un nouveau coup porté à la prospérité de la nation anglaise.

Celle-ci ne voyait plus d'espoir de salut; ses chefs étaient morts ou bannis : l'Ecosse et le Danemark étaient des alliés peu sûrs; les Gallois étaient assez occupés à défendre le reste de leur propre territoire : aussi la masse se résigna au sort qui lui était destiné; elle adopta en partie le costume et les usages des vainqueurs, et s'allia avec eux. La tranquillité se rétablit, les marchés des villes commençaient à se remplir de marchandises de France; on rebâtit aussi en partie les églises que les Normands, dans leurs attaques, avaient brûlées.

---

[1] Orderic Vital, lib. 3.

[2] Math. Westmonast. *Flores Histor.*, lib. 2.

Pour régler les rapports entre les Normands et les Anglais, Guillaume promulgua une ordonnance portant ce qui suit : Tout Anglais aura la faculté de traduire en jugement un Français pour vol, meurtre ou toute autre cause de ce genre, et de le forcer de se battre avec lui, ou de subir l'épreuve du feu; si ensuite il recule, le Français qu'il a appelé en jugement pourra se purger par serment, et en produisant des témoins suivant la loi normande. Si le Français somme un Anglais pour les mêmes délits, celui-ci pourra se défendre par le combat ou par l'épreuve du fer. Dans le cas où il ne voudrait ou ne pourrait se battre, il pourra se faire légalement remplacer par un champion. Si le Français est vaincu, il paiera au roi soixante sols. A l'égard de toute accusation d'*utlagarie*, c'est-à-dire de violence et pillage, le roi ordonne que l'Anglais se justifiera par l'épreuve du fer. Si c'est un Anglais qui appelle un Français en jugement pour ce crime, le Français sera tenu au duel, ou si l'Anglais ne veut pas combattre, le Français se justifiera par le serment. [1]

---

[1] Wilkins, *Leges Anglo-Saxonicæ*. Londres, 1722, in-fol.

Ingulphe, abbé de Croyland, dont on a lu l'histoire plus haut, nous a conservé un recueil de lois, les unes féodales, les autres pénales, que Guillaume promulgua, et qui confirment, suivant le titre, en grande partie, l'ancienne législation anglo-saxonne, ou ce qu'on appelait les coutumes du roi Edouard [1]. Le droit d'asile est dans ce code assuré aux églises et abbayes. Les forfaits commis dans les bailliages du roi sont assujettis à une amende double de celle qui est statuée en faveur des baillis seigneuriaux. Le violateur de la paix du roi est passible d'une amende de cent quarante-quatre livres, s'il est soumis à la loi danoise : un forfait envers le vicomte est puni de quarante sols, suivant la loi mercienne, et de cinquante, suivant la législation des West-Saxons. Pour le meurtre commis sur la personne d'un thane ou officier de justice royale, le coupable, s'il est Mercien ou West-Saxon, paie vingt livres, tandis que pour le meurtre d'un vilain, la composition ou *were* n'est que de cent

---

[1] « Ces sont les leis et les custumes que li reis William grentat à tut le peuple de Engleterre, après le conquest de la terre. Iceles meismes que li reis Edward sun cosin tint devant lui. » Ingulphi *Histor. Croyland.*

sols. La composition pour les mutilations est réglée, comme dans d'autres législations barbares, suivant l'importance du membre; ainsi quiconque coupait le pied ou le poing à un autre, payait la moitié de la *were* fixée pour un meurtre. Un viol était puni de la mutilation du coupable. Un meurtre ou un assaut commis sur la personne d'un voyageur, dans une des trois grandes routes d'Angleterre, était considéré et puni comme une infraction à la paix du roi, c'est-à-dire comme le plus grand crime. La loi permettait au père de tuer celui qui commettait un adultère avec sa fille, pourvu qu'il les surprît en flagrant délit, soit dans sa maison, soit dans celle de son gendre [1]. Tout homme franc ayant des biens fonciers de trente deniers de valeur est tenu à payer la taxe connue sous le nom de denier de saint Pierre.

Un grand nombre de ces lois se rapportent aux plaids devant la justice. On y trouve aussi consacrés quelques principes du droit maritime, par exemple l'irresponsabilité des patrons qui pour sauve

---

[1] « Si le pere truitet sa file en auulterie en sa maisonn, u en la maisonn son gendre, ben li laust occire l'auultère. » Ingulphi *Hist. Croyland.*, 37e loi.

la vie jettent la cargaison à la mer[1]. Les Anglo-Saxons étaient si attachés à leurs vieilles lois qu'ils les invoquaient sans cesse, non seulement sous le règne de Guillaume, mais déjà sous le roi Canut, qui les avait introduites même en Danemark[2]; il faut supposer que le peuple s'y tenait parce qu'il savait au moins à quoi le conduisait l'infraction de la paix publique. Il trouvait ces lois équitables, et pensait qu'elles suffisaient aux besoins de la société d'alors. On voit que Guillaume reconnaissait et confirmait par ces lois les trois espèces de coutumes qui régissaient diverses provinces d'Angleterre, savoir, les coutumes des Merciens qui étaient en vigueur dans la Mercie, les coutumes danoises introduites par les hommes du Nord dans les provinces qu'ils avaient occupées et colonisées, et enfin les coutumes saxonnes étaient la règle des descendans des conquérans de cette nation. Au reste, la plupart des villes avaient leurs coutumes particulières, qui furent respectées par les con-

---

[1] *Histor. Croyland.*, lois 33 et 38.

[2] « Unde eisdem legibus, jubente rege Cnutone, ab anglicâ linguâ in latinam translatis, tam in Daniâ quam in Angliâ, propter eorum æquitatem a rege præfato observari jubentur. » Math. Westmonast. *Flores Histor.*, ad ann. 1022.

quérans. On les trouve consignées dans la *Doomsday-Book*, dont il sera parlé bientôt.

A peu près toute l'Angleterre était soumise, et Guillaume avait largement usé du droit de conquête, pour gratifier ceux qui l'avaient secondé dans l'expédition, et dans les combats contre les indigènes. Toutefois, il eut soin de disséminer leurs dotations dans toute l'Angleterre, en sorte qu'aucun n'obtint de vastes terrains contigus. Un des mieux pourvus fut Roger, comte de Mortain, frère utérin du duc; neuf cent soixante-treize manoirs disséminés dans dix-huit comtés devinrent sa propriété[1]. Nous avons vu que le roi avait donné à son sénéchal et favori Guillaume Fitz-Osbern le comté d'Hereford, auquel fut jointe l'île de Wight. Le comté de Chester était échu en partage à un Flamand; mais celui-ci ayant fait un voyage dans sa patrie, y fut tué par ses ennemis; en conséquence, sa dotation, en Angleterre, fut donnée à Hugues d'Avranches, mais il n'en jouit pas en paix. Souvent il eut avec ses vassaux à combattre les Gallois ses voisins. C'était un homme grossier, mais splendide et ami d'un faste excessif.

---

[1] Orderic Vital, liv. 4.

Il eut l'attirail d'un souverain, et tint une table dont on parla à cause de l'opulence qui y regnait[1]. Entouré de soldats, il marchait toujours avec une armée ; il faisait plus de cas de chasseurs et d'oiseleurs que de paysans et de prêtres, comme dit Orderic Vital[2]. Dévastant lui-même ses terres, il ne trouvait de plaisir que dans la luxure ; il devint extrêmement gros, et il eut avec ses concubines beaucoup d'enfans ; ceux-ci n'ayant que l'exemple fâcheux du père devant les yeux, subirent pour la plupart une triste fin. Ils ne furent pas les seuls descendans malheureux de ceux qui s'étaient partagé le sol de l'Angleterre.

Eustache de Boulogne, malgré sa tentative

---

[1] « Quieus homs estoit li quens Huons !
L'empereour de Lumbardie
Ne menoit pas tiele compaignie
Come il fesoit de gent privée.
Jà sa meson ne fut vée
A gentil home ne à franc.
Ewe en viver et en estanc
Ert plus légier à espucher
Que n'iert son beivre ne son manger. »
Chronique de Geoffroi Gaimar.

[2] « Ipse terram suam quotidie devastabat, et plus aucupibus et venatoribus quam terræ cultoribus vel cœli oratoribus applaudebat. » *Hist. Eccles.*, lib. 3.

sur Douvres, qu'il avait voulu enlever à Guillaume, reçut des terres dans douze comtés; c'est qu'il avait vaillamment combattu à Hastings. Le comté de Buckingham avait été donné à Gautier Giffard, seigneur de Longueville en Caux, qui avait fourni pour la conquête trente bateaux avec cent soldats. La famille normande des Giffard, issue d'une sœur de Gonnor, femme de Richard I, paraît avoir été nombreuse; on en trouve plusieurs de ce nom inscrits dans les rôles des guerriers dotés en Angleterre[1]. Raoul de Mortemer (sur Aulne) eut le château de Wigmore et beaucoup d'autres terres. Hugues de Grenteménil avait eu Leicester, avant qu'il fût retourné en Normandie, pour vivre dans sa famille. Eudes, évêque de Bayeux, fut maître presque absolu du pays de Kent; encore son avidité, au lieu de se contenter de cette vaste possession, dépouilla-t-elle les églises et les monastères; ce frère du souverain fut un des plus grands oppresseurs de l'Angleterre. Il jouait le rôle de roi dans ses domaines[2], et donnait aux

---

[1] Voy. le *Doomsday-book*.

[2] Quid loquar de Odone Bajocensi præsule qui consul palatinus

habitans une triste idée de la modestie du clergé normand. Comme d'autres petits tyrans de l'Angleterre, il ne tarda pas à recevoir son châtiment de la Providence.

Raoul Paisnel, dont la famille possédait en Normandie la terre des Moutiers-Hubert, fut shériff du Yorkshire; il avait obtenu quarante-cinq seigneuries. Baudoin des Meules ou de Brionne, que le Conquérant avait chargé de la défense du nouveau château fort d'Exeter, eut la seigneurie de Dunster-Castle, et son petit-fils fut élevé dans la suite au rang de comte de Dorset. La même charge de shériff du Yorkshire fut exercée aussi par Guillaume Mallet de Graville, qui eut une riche dotation en Suffolk, et fut le fondateur de l'abbaye d'Eye. Robert d'Oiley fut nommé connétable d'Oxford; il bâtit le château fort de cette ville, et un de ses descendans fonda une abbaye dans le voisinage. En général, beaucoup de ces seigneurs normands devinrent, dans leur vieillesse, des fondateurs d'abbayes et d'églises, et s'ils ne restituèrent rien aux Anglo-Saxons, ils donnèrent

---

erat, et cunctis Angliæ habitatoribus formidabilis, ac veluti secundus rex jura dabat? Orderic Vital, lib. 4.

une partie notable de la conquête à l'église, qui pourtant la perdit peu à peu. Roger Bigot, qui avait été le vassal du comte de Mortain, devint en Angleterre riche seigneur, en Suffolk et en Essex. Richard de Courcy eut des terres dans le comté d'Oxford, et la baronnie de Stok en Somerset. Milon Crespin, de la baronnie normande du Bec-Crespin, fut élevé au rang de seigneur de Wallingford, en Berkshire, et perçut le revenu de quatre-vingt-huit manoirs. Robert d'Estouteville, appartenant à l'une des familles les plus anciennes et les plus illustres de Normandie, fut doté de la baronnie de Cottingham et de la terre de Skipwith, dans le comté d'York. Le château de Tutbury et beaucoup de seigneuries avaient été le partage de Henri de Ferrières. Plus de cent seigneuries furent accordées à Hugues de Montfort.[1]

Pour ne pas trop allonger cette liste, je suis obligé de passer sous silence la désignation des lots de beaucoup d'autres Normands qui furent dotés en Angleterre, tels que Yves de Taillebois, qui fut enrichi des terres enlevées à deux comtes du pays;

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

Roger Marmion de Fontenay, qui eut Tamworth dans le comté de Warwick; Guillaume Bacon, Roger de Beaumont, Hugues de Gournay, et les sieurs de Saint-Valery. Dans plusieurs de ces familles, l'éclat et la puissance augmentèrent par la suite; quelques unes jouissent encore aujourd'hui de ce que leurs ancêtres ont obtenu des dépouilles des Anglo-Saxons, et s'en honorent vu l'ancienneté de l'événement; d'autres se sont éteintes; d'autres enfin ont la branche normande encore vivante, tandis que la branche anglaise est éteinte, ou réciproquement.

Guillaume n'oublia point les seigneurs étrangers qui avaient partagé ses dangers en combattant avec lui. Tel fut Raoul, seigneur de Gael, et de Montfort en Bretagne, à qui le Conquérant donna le comté de Norfolk, ce qui n'empêcha pas, dans la suite, le Breton de conspirer contre lui, en sorte qu'il perdit sa dotation, après en avoir joui peu d'années. Eudes de Champagne, neveu du comte Thibaud, eut pareillement une dotation, ainsi qu'Alain-le-Roux, fils d'Eudon, comte de Bretagne, que le roi fit comte de Richmond, et propriétaire de quatre cent quarante-deux seigneuries. Faute d'enfans, Alain laissa ce riche héritage à son frère

Alain-le-Noir[1]. Eustache de Boulogne avait eu aussi, comme il a été dit, une riche récompense foncière.

Ce qui restait aux nobles anglo-saxons devait être beaucoup moins considérable que ce qu'obtinrent quelques centaines de Normands. Ce fut presque par une exception que Guillaume donna le comté de Northampton à Waltheof, l'un des chefs les plus considérés de la race vaincue, malgré les complots auxquels il avait pris part.

Guillaume avait fait, comme nous avons vu, une part à Mathilde; mais la plus belle, il se l'était réservée; elle comprenait les domaines les plus productifs; il eut soin de maintenir les droits et coutumes qui y étaient affectés du temps d'Édouard. Aussi disait-on qu'il avait un peu plus de 1060 livres sterling de revenu par jour[2]; ce qui ferait environ 400,000 livres sterling par an, et eu égard à la valeur de la livre d'argent de ce temps, et au prix des denrées, le revenu du roi équivaudrait à près de 10 millions de livres sterling du

---

[1] Order. Vital, lib. 4.

[2] « Ipsi vero regi 1060 libr. sterl. 30 sol. 3 obol. ex justis redditibus Angliæ per singulos dies redduntur. » *Ibid.*

temps actuel[1]. Cette somme paraît exagérée[2], et peut-être l'est-elle; quelques auteurs modernes croient devoir la réduire à 5 millions, ou à 5,800,000 livres sterling[3]. Cependant quand on sait que l'avide conquérant s'était attribué tant de beaux domaines en Angleterre, et qu'il percevait des droits sur beaucoup d'objets, on peut croire qu'il possédait un revenu énorme. Sans ce revenu, comment aurait-il pu faire tant de libéralités aux églises?

Un seul homme de la cour de Guillaume, et son parent, nommé Gulbert fils de Ricard, après avoir aidé fidèlement le roi à soumettre l'Angleterre, ne voulut accepter ni récompense de ses services, ni faveur du conquérant; de vastes domaines lui furent offerts dans le pays insulaire. Il dédaigna tout, et retourna en Normandie au sein de sa famille[4]. Cet homme désintéressé fut bientôt oublié par ses compagnons en-

---

[1] Voy. Hume, *History of England*, tome I.

[2] P. Pebrer, *Histoire financ. de l'empire britannique*. Paris, 1834, tom. I, p. 7.

[3] Voltaire, *Essai sur l'esprit des nations*. — Henry, *History of Great-Britain*, tom. III.

[4] « Legitima simplicitate pollens, de rapina quicquam possidere noluit. » Orderic Vital, lib. 6.

richis et par le roi même, à qui il fallait des vassaux dont l'intérêt personnel se liât à celui de sa couronne. Gulbert voua son fils au service de Dieu, dans le monastère de Saint-Evroult, et son nom disparut dans l'histoire du pays.

Une foule de gens de guerre, d'artisans, de domestiques, eurent le crédit de se faire donner des fiefs; dans les rôles des Normands qui furent nobles en Angleterre, on trouve des arbalêtriers, des balistiers, des chasseurs, des cameriers ou valets de chambre, des cuisiniers, des maréchaux, des portiers, un barbier, des oiseleurs, etc. Il est probable que, dans la maison du roi, personne ne fut oublié. Orderic Vital fait remarquer que beaucoup de ces gens eurent des vassaux plus riches que ne l'avaient été leurs propres parens sur le continent.[1]

Les aventuriers n'avaient pas manqué d'accourir aussitôt qu'on avait su la fortune qu'avaient faite en Angleterre les moindres Normands qui avaient suivi Guillaume dans son expédition. Le

---

[1] « In tantum quosdam provexit, ut multos in Anglia ditiores et potentiores haberent clientes, quam eorum in Neustria fuerant parentes. » Order. Vital, lib. 4.

clergé fut également attaqué de la fureur des dotations et des honneurs dans le pays conquis. Il vint des moines qui voulurent régir des abbayes, et des prêtres qui aspirèrent aux évêchés, ou au moins aux doyennés dans les chapitres. On destituait, on chassait les dignitaires en fonction, pourvu qu'on eût du crédit à la cour. Quelques évêchés furent même le prix des services rendus sur le champ de bataille ou de transactions particulières faites avec le prince. Remi de Fécamp, pour avoir fourni à l'expédition un navire avec vingt soldats, eut l'évêché de Lincoln[1]. On cria au scandale, le pape cita Remi devant le saint-siége; mais tout fut apaisé, et Remi resta en possession de sa dignité épiscopale. Deux cent quatre-vingts manoirs furent la récompense de Geoffroy, évêque de Coutances, qui s'était bravement battu pour Guillaume, et avait commandé les troupes[2]. Il laissa cette riche dotation à son neveu le sire de Mowbray ou Montbray, qui se conduisit si mal, qu'il n'en put jouir long-temps. Voilà, dit Orderic Vital, comme les étrangers s'enrichissaient des propriétés de l'Angleterre,

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

[2] « Magister militum fuit. » *Ibid.*

dont les enfans étaient cruellement mis à mort, ou chassés et exilés de leur patrie.[1]

Tous ceux qui avaient obtenu des fiefs ou qui avaient conservé ceux d'autrefois, devaient au roi, en cas de réquisition, un service militaire de quarante jours; de plus, on suivait la coutume féodale de France, d'après laquelle les nobles devaient, pour leurs tenures, un secours en argent, lorsque le suzerain armait son fils chevalier, lorsqu'il mariait sa fille aînée, ou lorsque, fait prisonnier, il avait besoin d'une rançon afin de recouvrer sa liberté.[2]

A la mort du teneur du fief, l'héritier devait au roi le relief : c'était pour un comté un présent consistant en huit chevaux tout harnachés, quatre cuirasses, casques, boucliers, lances et épées, etc. Le relief d'un vavasseur consistait dans la moitié de ce présent. Le vavasseur payait son relief à son seigneur lige par le don d'un cheval avec l'armement complet d'un homme, ou faute de cheval, il donnait cent sols. Enfin un vilain donnait en

---

[1] « Sic extranei divitiis Angliæ ditabantur, pro quibus filii ejus nequiter interficiebantur, vel extorres per extera regna irremediabiliter fugabantur. » Orderic Vital, lib. 4.

[2] Ces droits sont stipulés dans plusieurs chartes du moyen âge.

pareil cas la meilleure pièce de bétail, quand il n'avait pas de chevaux. [1]

Par une charte contenant, suivant la remarque d'un historien moderne, une déclaration assez vague des principes essentiels du régime féodal [2], Guillaume statua et promit que tous les hommes libres de sa monarchie jouiraient en paix de leurs possessions et biens, qu'ils seraient affranchis de toute exaction injuste, ainsi que de toute taille : mais il exigea en même temps que tous les comtes, barons, chevaliers, et en général tous les hommes libres se tinssent toujours prêts à faire leur service pour le roi, avec leurs armes et leurs chevaux. [3]

Des gens si promptement enrichis eurent toute l'arrogance des parvenus. Aucun crime ne leur coûtait pour satisfaire leurs viles passions. Sans mœurs, sans aucune éducation, et forts de l'autorité dont ils jouissaient en Angleterre, ils abusaient de la position isolée des femmes anglo-saxonnes de la race noble, pour les déshonorer.

---

[1] Voyez les lois de Guillaume, dans l'*Histoire de Croyland*, par Ingulphe.

[2] Guizot, *Essais sur l'Histoire de France*, 6e essai, chap. 2.

[3] Rymer *Acta publica*. Nouv. édit., tom. I, p. 1, charte de 1071.

Si auparavant les pirates de la Saxe avaient durement fait peser leur joug sur les Bretons, ils en furent cruellement punis par les Normands dans leurs femmes et leurs filles. Les insolens vainqueurs ignoraient, dit Orderic Vital, qu'ils n'étaient que les instrumens de la vengeance divine. [1]

Dans ces temps d'oppression et d'injustice, il y eut pourtant un homme osant dire la vérité à Guillaume, qui tolérait tous ces abus odieux de la victoire. Guimond, moine de l'abbaye de la Croix Saint-Leuffroy en Normandie, avait une si grande réputation de vertu et de science, que Guillaume, qui savait distinguer les hommes de mérite, l'appela en Angleterre pour l'élever en dignité. Le modeste religieux vint, mais ce fut pour s'excuser sur la faiblesse de ses moyens. « Je ne saurais, dit-il, gouverner un troupeau dont j'ignore les mœurs étrangères et le langage barbare, dont vous avez tué par le glaive, dépouillé, envoyé en exil, mis en prison ou en servitude, les familles et les amis. Parcourez l'Ecri-

---

[1] « Insipientes et maligni cur non cogitabant quod non sua virtute, sed Dei nutu hostes vicerant? » *Eccles. Hist.*, lib. 4.

ture, et voyez s'il y a une loi qui autorise des ennemis à imposer violemment un pasteur aux ouailles. Nous autres ecclésiastiques nous avons au contraire le devoir de nous abstenir des rapines, et de ne rien accepter de ce qui a été enlevé de force. Or, je considère toute l'Angleterre comme une immense proie que vous avez saisie; je la redoute avec ses trésors comme un brasier ardent. De quel droit pourriez-vous allouer à moi et à d'autres hommes qui se sont retirés du monde, ce dont vous vous êtes emparé par la guerre et par le massacre de tant d'individus? O puissant prince, et vous ses compagnons, ne vous offensez pas de mes paroles, craignez le jugement de Dieu; je vais retourner avec votre permission dans la Normandie, laissant ces riches dépouilles à ceux qui aiment le monde; quant à moi, je préfère la pauvreté libre qu'ont choisie saint Antoine et saint Benoît. »[1]

Ainsi parla Guimond; le roi ne put qu'admirer la fierté religieuse de ce moine, et le laissa partir. Les courtisans murmurèrent de la hardiesse de

---

[1] « Liberam paupertatem Christi amo, quam Antonius et Benedictus amplexi sunt. » *Ibid.*

l'habitant des cloîtres. Elle fit du bruit en Angleterre [1], où personne n'avait encore osé condamner avec l'indignation de la vertu la conduite du conquérant et de ses troupes. Cependant Guillaume souffrait la hardiesse de la parole de la part des hommes d'église. Quand Eldred, archevêque d'York, le même qui avait sacré le nouveau roi, vit ses gens de guerre attaquer les propriétés de l'église, et vint prononcer anathème contre le prince qui les laissait faire, celui-ci ne répliqua rien, et laissa partir tranquillement l'archevêque indigné. Loin de punir Guimond des leçons sévères qu'il avait données aux conquérans, Guillaume se souvint de lui lorsque, par la retraite de Jean, archevêque de Rouen, en 1078, le siége de cette ville vint à vaquer. Il voulut alors que Guimond fût nommé successeur de Jean, et certes aucun choix n'aurait plus honoré le prince et le clergé. Cependant ceux qui s'étaient sentis blessés de ses reproches lui suscitèrent des obstacles. On disait qu'étant fils d'un prêtre, Guimond ne pouvait occuper un siége épiscopal, quoique

[1] « Verba ejus per Angliam late divulgata sunt, et subtiliter ventilata multis displicuerunt. » Orderic Vital, lib. 4.

Thomas, élevé par Guillaume au siége d'York, eût également un homme d'église pour père. Guimond, sensible à cette animosité déclarée contre lui, se retira en Italie, et là le pape récompensa sa vertu en le nommant archevêque d'Averse et cardinal.[1]

Le clergé de Normandie eut peu de prêtres aussi zélés pour le bien de l'humanité que Guimond; son départ fut un malheur pour le pays. Le clergé normand se signalait par un défaut de discipline, et sans quelques hommes supérieurs, tels que Lanfranc, Guillaume n'aurait guère été capable de réformer par ce clergé celui d'Angleterre, encore plus grossier et plus vicieux : on le voit par les fréquens conciles tenus vers cette époque en Normandie, pour rétablir la discipline ecclésiastique. Dans un synode présidé par l'archevêque de Rouen, à l'effet de forcer les prêtres de renvoyer les concubines avec lesquelles ils vivaient, ceux-ci, furieux du trouble porté dans leurs habitudes, s'insurgèrent contre l'archevêque, et le poursuivirent à coups de pierres. Le prélat

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

en s'enfuyant s'écria : « O Dieu! les ennemis envahissent ton héritage! » [1]

Il confia sa peine à Lanfranc; celui-ci répondit par une lettre de consolation, dans laquelle il félicite le prélat de ce que l'infamie de son clergé a été enfin mise au grand jour [2]. Nous aurons d'autres scandales de l'église normande à raconter dans la suite.

Guillaume était depuis près de quatre ans absent de la Normandie. Ni Robert son fils, ni Mathilde, n'avaient assez de fermeté pour protéger la province contre les orages qui la menaçaient du dehors. D'une part le Maine était troublé, de l'autre les affaires de Flandre, qui touchaient la dynastie normande de près, puisque Mathilde était la fille du comte de ce pays, mettaient en mouvement et les armes du comte de la Frise, et celles de l'empereur d'Allemagne, et celles de la France; la Normandie ne pouvait par plusieurs motifs y rester étrangère.

Baudouin V, comte de Flandre, et père de

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

[2] Lanfranci *Epistola ad Johann. archiepisc.*; Bessin, *Concilia Rothomag. eccles.*, pars 2ª.

Mathilde avait deux fils dont il destinait l'aîné, appelé Baudouin, à lui succéder. Le cadet, Robert, préférant la vie aventureuse à un séjour paisible et subordonné dans sa patrie, alla combattre avec les Normands d'Italie dans l'empire grec, où il espérait se faire un établissement ; mais ce projet ayant échoué, il revint avec des navires et des troupes en Europe, débarqua dans la Hollande, comprise alors encore dans le comté de Frise, et disputa ce comté à Gertrude de Saxe, veuve du dernier comte Florent. Cette veuve n'étant pas assez forte pour repousser un agresseur acharné, consentit à lui donner sa main, et à partager le gouvernement de la Frise avec lui. [1]

Ce fut alors que Baudouin, frère de Robert devenu comte de Flandre, vint combattre l'agresseur, et essayer de le chasser de la Frise. S'il avait secouru Gertrude contre Robert, on aurait approuvé son expédition ; mais il vint pour punir son frère, quand il se fut marié avec la comtesse de Frise ; on jugea son intervention intempestive ; et comme il périt dans l'attaque, le monde le

[1] Lambert d'Aschaffenbourg, *Annal. Rer. in Germania*, etc., ad ann. 1076. — Orderic Vital altère la vérité des causes de cette guerre.

plaignit peu. Son imprudence eut des suites très graves pour sa famille. Robert le vainqueur vint à son tour envahir le comté de son frère, et força Richilde de Hainaut, veuve de Baudouin, à s'enfuir; elle se réfugia en France, pour se mettre sous la protection du roi : ainsi deux fois Robert avait été la terreur d'une veuve, héritière d'un comté; la première de ces veuves avait été obligée de l'épouser pour ne pas perdre ses états; la seconde fut contrainte à tout abandonner pour ne pas tomber entre ses mains.

Ce fut sur ces entrefaites que le roi d'Angleterre envoya en Normandie son plus fidèle compagnon, le sénéchal Guillaume Fitz-Osbern, pour prendre les mesures qu'exigeraient les circonstances tant à l'égard de la Flandre que du Maine. Le jeune roi de France, Philippe, imploré par la veuve de Baudouin, promit de la secourir en combattant pour elle contre le beau-frère qui avait envahi ses états. Il appela sous les drapeaux le ban et l'arrière-ban de ses vassaux. La Normandie ne pouvait demeurer dans l'inaction. Ses enfans, dépouillés de l'héritage de la Flandre, étaient les neveux de Mathilde; à la vérité, celui qui s'était emparé du comté était son

frère, mais celui qu'il avait tué dans le combat était son frère aussi. Cependant, pour répondre à l'appel du roi de France, Guillaume Fitz-Osbern, qui représentait alors la Normandie, ne comparut qu'avec dix hommes d'armes. Etait-ce son contingent personnel, et le roi son maître voulait-il à dessein laisser en doute la question de savoir s'il devait le service militaire au roi de France?

On ne sait; il est certain que l'ost amené par Guillaume Fitz-Osbern était une dérision, soit qu'il s'agît de répondre à l'appel de Philippe, soit que la Normandie voulût venger les injures faites aux neveux de Mathilde. L'expédition, à laquelle prit part l'aîné de ces neveux nommé Arnoul, eut une funeste issue à cause de l'imprudence présomptueuse du jeune roi. Ses troupes, attirées dans un piége, furent taillées en pièces; Guillaume Fitz-Osbern y périt ainsi qu'Arnoul; et Philippe, renonçant au projet de chasser l'usurpateur de la Flandre, abandonna la veuve de Baudouin à son sort, fit la paix avec Robert, et épousa même sa belle-fille, Berthe, de Frise. [1]

---

[1] Lambert d'Aschaffenbourg.

Dès lors la Normandie renonça comme la France à l'espoir de faire régner en Flandre le fils de Richilde. Guillaume roi d'Angleterre fit une grande perte par la mort du sénéchal Fitz-Osbern. Ce comte avait secondé avec le plus grand zèle l'expédition d'Angleterre, et avait contribué beaucoup à soumettre les Anglo-Saxons. Ils le haïrent comme un de leurs plus grands oppresseurs, et lorsque dans la suite son fils perdit son héritage en Angleterre, ils regardèrent la chute de cette famille comme une juste punition du ciel. [1]

Le corps du sénéchal fut rapporté par les siens en Normandie, et enterré dans l'abbaye de Cormeilles, qu'il avait fondée; il en avait fondé une seconde à Lire, dans le pays d'Evreux, où fut enterrée Andelize sa femme. Breteuil et Pacy (dans le département de l'Eure), ses biens patrimoniaux, échurent à son fils aîné Guillaume, tandis que Roger, le cadet, hérita de la dotation paternelle en Angleterre, c'est-à-dire du comté d'Hereford et d'autres terres. Dès lors cette famille se partagea comme tant d'autres en deux branches: l'anglaise et la normande. Ce fut probablement la

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

mort inattendue de son sénéchal qui détermina Guillaume le Conquérant à passer promptement en Normandie pour veiller lui-même à la sûreté de cette province. Il laissa cette fois, pour le remplacer en Angleterre, et avec le titre et les pouvoirs de grands justiciers, Guillaume de Varenne et Richard de Bienfaite : le premier de ces deux hauts fonctionnaires normands était fils d'une nièce de Gonnor, de laquelle descendaient aussi les derniers ducs de Normandie; quoique son fief de Varenne ne fût pas un des plus considérables, il joua pourtant en Angleterre un rôle important; il obtint près de trois cents manoirs de la conquête, et fut créé dans la suite comte de Surrey; ses descendans furent long-temps au nombre des barons les plus puissans de l'île conquise. Son collègue Richard de Bienfaite, fils du comte Gilbert de Brionne, ne fut guère moins puissant. Il obtint dans la suite le comté de Clare en Suffolk, et résida au château de Tunbridge en Kent [1]. Ces deux grands justiciers remplirent parfaitement l'attente de Guillaume comme nous ne tarderons pas à le voir.

---

[1] Order. Vital, lib. 4.

Le roi s'embarqua donc en 1073, une deuxième fois pour la Normandie, en ayant soin de se faire accompagner des troupes d'origine anglaise qu'il avait enrôlées; peut-être étaient-ce des gens des domaines qu'il s'était attribués après la conquête. Son intention était de s'en servir pour soumettre les Manceaux, qui, excités par le seigneur de Mayenne et d'autres barons du voisinage, s'étaient soulevés, refusaient de reconnaître le don que le dernier comte du Mans, Herbert, avait fait à Guillaume de cette seigneurie, et faisaient même des incursions sur le territoire normand.

Guillaume n'aimait pas les Manceaux, s'il est vrai, comme l'assure Orderic Vital, qu'il ait dit un jour à son chapelain Samson : « Le siége épiscopal du Mans est vacant. Les Manceaux sont un peuple féroce, acharné contre leurs voisins, et toujours en rébellion contre leurs maîtres. Toi que je chéris depuis l'enfance, je te confie la direction spirituelle sur eux. [1] » Samson refusa, en prétextant son incapacité; mais il recommanda un pauvre clerc breton de la chapelle du roi,

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

nommé Ouel. Quand Guillaume le vit, il s'indigna d'abord de ce qu'on lui recommandait, pour l'évêché, un homme d'un extérieur si humble et si peu prévenant. Cependant son chapelain fit un si grand éloge du savoir et des vertus de ce clerc, que le roi consentit enfin à l'admettre pour cette dignité. Ouel finit par être archevêque de Tours. [1]

Aussitôt que Guillaume fut arrivé en Normandie, il fit des préparatifs de l'expédition qu'il avait méditée contre le Maine. Ayant appelé sous ses bannières les Normands, il les réunit aux troupes amenées d'Angleterre, et marcha avec eux contre les insurgés. Il ravagea les terres du Maine, et mit d'abord le siége devant le château de Fresnay, qui, effrayé de cette attaque subite, demanda promptement à capituler. Toutes les petites villes et tous les bourgs dont il approcha, se soumirent avant même qu'il fît des sommations; les bourgeois et le clergé allaient au-devant de lui, et demandaient humblement à lui prêter serment de fidélité. Sa marche à travers le Maine aurait été plutôt le voyage d'un seigneur venant recevoir

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

les hommages de ses vassaux, qu'une guerre, si ses troupes, les Anglais surtout, n'eussent puni, par des ravages cruels, l'insurrection des habitans.

Le chef-lieu fut aussi effrayé que les autres places du comté, lorsque Guillaume, avec ses bandes victorieuses, vint l'investir et le sommer de se soumettre, à moins qu'on ne voulût s'exposer à voir les maisons incendiées et les bourgeois passés au fil de l'épée. Dès le lendemain, les habitans du Mans lui apportèrent les clefs de la ville, en le suppliant de leur faire grâce. Le reste du pays ne tarda pas à suivre leur exemple, et tout le Maine rentra en peu de temps dans la soumission à son nouveau seigneur. [1]

Jean de la Flèche, un des plus puissans barons de l'Anjou, s'était attiré l'inimitié des barons voisins à cause de son dévouement pour Guillaume; Foulques comte d'Anjou, et Ouel comte de Bretagne, vinrent assiéger Jean de la Flèche dans son château. Celui-ci invoqua les secours de Guillaume, qui ne demandait pas mieux que d'engager le combat contre des voisins dont il connais-

[1] « Pacis legatos victori destinaverunt, et datis ab utrisque dextris, ipsi regalibus signis sua vexilla gaudentes associaverunt. » Orderic Vital, lib. 4.

sait les sentimens hostiles envers lui. Il entra de nouveau en campagne avec une armée de Normands, d'Anglais et de Manceaux, qui pour la cavalerie seule comptait soixante mille hommes; elle était sous les ordres de Turgis de Tracy et de Guillaume, seigneur des Moulins-la-Marche. Cependant les barons ennemis, loin de se laisser effrayer par cette armée nombreuse, mirent de leur côté en campagne une armée considérable d'Angevins et de Bretons; elle passa la Loire, brûla ses bateaux, et campa au lieu appelé Blanchelande, bien déterminée à vaincre ou à mourir, lorsque des prêtres, soit de leur propre mouvement, soit envoyés par l'un des princes, accoururent dans les deux camps, négocièrent de part et d'autre, et obtinrent enfin une réconciliation entre Guillaume et les barons. Foulques, comte d'Anjou, renonça à ses prétentions sur le Maine, en faveur de Robert, fils de Guillaume, et promit de laisser en repos Jean de la Flèche. Depuis ce temps le Maine demeura paisiblement soumis au duc de Normandie. [1]

---

[1] « Hæc pax.... omni vita regis ad profectum utriusque provinciæ permansit. » Orderic Vital, lib. 4.

CHAPITRE III.

Conspiration anglo-normande à Norwich. — Condamnation des coupables. — Décapitation de Waltheof. — Guillaume assiége Dol en Bretagne. — Il refuse de céder la Normandie à son fils Robert Courteheuse. — Consécration des abbayes fondées à Caen par Guillaume et Mathilde. — Émeute des moines de Saint-Ouen. — Le médecin de Guillaume promu à l'évêché de Lisieux. — Déposition de l'archevêque de Rouen. — Statuts promulgués à Lillebonne en 1080. — Conduite de Guillaume à l'égard des prétentions du pape Grégoire. — Lettres de ce pape au Roi. — Querelle entre ce roi et son fils Robert. — Celui-ci quitte la Normandie. — Guillaume assiége son fils dans Gerberoy.

Pendant que Guillaume cherchait à rétablir la paix sur les frontières de la Normandie, et donnait des ordres pour la maintenir dans l'intérieur, les Anglo-Saxons, le croyant pour long-temps engagé dans la guerre sur le continent, conçurent de nouvelles espérances pour leur affranchissement; dans le nord surtout, où l'on était moins instruit de la situation des affaires de la Normandie, on crut que le moment était venu de secouer le joug imposé par les étrangers à l'An-

gleterre. Des Normands, devenus grands seigneurs, laissèrent eux-mêmes un libre cours à leur ambition, et formèrent le projet de se rendre indépendans sans songer que si Guillaume n'était plus là, ils succomberaient bientôt à la haine et à la vengeance du peuple anglais. Raoul de Gaël, ce breton à qui Guillaume avait donné le comté de Norfolk, avait demandé en mariage la sœur de Roger, fils de Guillaume Fitz-Osbern, devenu comte d'Hereford. Le roi était contraire à ce mariage; peut-être redoutait-il l'alliance de deux puissans seigneurs du nord de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, Raoul n'en persista pas moins à vouloir s'allier à la famille Fitz-Osbern, et le mariage fut célébré avec beaucoup de pompe à Norwich. [1] On y vit des Normands, des Bretons et des Anglo-Saxons, surtout ce Waltheof, un des beaux caractères de l'époque, chéri et respecté à cause de sa grande piété et de son vif amour pour la patrie. Avec le comté de Northampton, le roi lui avait donné sa nièce Judith ou Edithe; cependant cette union rendit malheureux les deux époux. Loin de concevoir de l'af-

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

fection pour son époux, Judith ne paraissait être placée auprès de lui que pour le surveiller et épier ses démarches. Quand le banquet de la noce de Raoul eut fait naître l'intimité et la confiance entre les convives, on se communiqua réciproquement ses sentimens politiques; bientôt les plaintes furent générales au sujet du despotisme de Guillaume. N'avait-il pas usurpé la couronne d'Angleterre, exterminé la dynastie indigène, massacré ou exilé les nobles Anglo-Saxons, versé des flots de sang pour s'emparer du sol? et quelle récompense avait-il accordée à ceux qui l'avaient secondé dans cette entreprise? il leur avait distribué des terres stériles ou ravagées et dépeuplées par la guerre.[1]

On cita des traits de sa cruauté, de son avidité. Un seul sentiment anima tous les convives: il faut secouer le joug du duc de Normandie, et rendre la liberté à l'Angleterre! On engagea Waltheof à faire cause commune avec les deux chefs normand et breton, et à travailler avec eux à la délivrance de la patrie.

---

[1] « Regnum Angliæ invasit; genuinos hæredes trucidavit, vel in exilium pepulit.... Omnibus est odio, etc. » Orderic Vital, lib. 4.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la réponse de Waltheof et sur sa conduite dans cette circonstance importante. Selon Orderic Vital [1], le chef saxon refusa toute participation au complot tramé à Norwich, en déclarant qu'il ne voulait pas être traître envers Guillaume, qui l'avait comblé de biens, et alors Roger et Raoul l'obligèrent à promettre par serment de ne rien révéler du complot. Florent de Worcester assure que Waltheof se laissa entraîner dans la conspiration, mais que, s'en étant repenti ensuite, il avoua la conspiration à Lanfranc, dans la confession, et que l'archevêque de Cantorbéry lui conseilla d'aller en Normandie faire la même révélation au roi, et d'implorer sa clémence [2]. Mais Henri de Huntingdon et Guillaume de Malmsbury le représentent comme un des plus intimes complices de Roger et de Raoul [3], et le procès qui lui fut intenté ensuite, paraît prouver qu'on le regardait encore comme plus coupable que ces deux chefs de la conspiration.

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

[2] Waltheovum suis insidiis præventum, secum conjurare compulerunt. » *Chronic.*, ad ann. 1074.

[3] Henric. Huntingd., p. 369. — Wilhelm. Malmsbur., p. 104.

Ce fut à Norwich même que la révolte éclata. Cette place avait été pourvue d'armes et de troupes par les deux chefs. L'insurrection se répandit; cependant, quoique les comtes envoyassent des messagers de tous les côtés, pour engager les Anglais et les Normands à faire cause commune avec eux, ils ne reçurent pas de secours essentiels.

Au premier bruit de l'insurrection les grands justiciers d'Angleterre avaient mis leurs hommes d'armes en campagne, et ils avaient expédié des lettres à Guillaume en Normandie, pour l'engager à revenir promptement en Angleterre. Cependant Lanfranc, qui vit bientôt que tout se réduisait à la rébellion de la place de Norwich, manda au roi qu'il n'y avait rien d'inquiétant, et qu'on dompterait aisément ces Bretons rebelles [1]. En effet, l'armée que les chefs de Norwich avaient opposée aux royaux, fut battue et dispersée; on coupa le pied droit à tous les prisonniers de guerre, pour effrayer les autres. La place de Norwich fut investie, mais elle tint

---

[1] « Gloria in excelsis Deo, cujus misericordia regnum vestrum purgatum est spurcitia Brittonum, castrum Norwich redditum », lui écrivit-il ensuite. Lanfranci Epist., n° 35, dans le tom. XVIII de *Maxima Biblioth. Patrum*.

plus de trois mois. A la fin Raoul prit le parti de s'embarquer furtivement pour le continent, et de rentrer dans ses possessions en Bretagne, renonçant à jamais à celles qu'il avait gagnées en Angleterre [1]. Il laissa sa femme dans le fort; mais les assiégeans lui permirent ensuite de partir pour le continent. Roger, comte d'Hereford, fut obligé de cesser toute résistance. Cité devant la cour du roi, il fut déclaré coupable de rébellion, et condamné à la prison perpétuelle. [2]

Le fils de ce Guillaume Fitz-Osbern qui avait encouragé à la conquête de l'Angleterre et aidé à l'oppression de ce pays, fut puni comme aucun Normand ne l'avait encore été. Dans sa longue captivité il nourrit en son cœur une haine profonde contre le conquérant, et lorsqu'une fois, aux fêtes de Noël, Guillaume lui eut envoyé des vêtemens précieux, Roger vit dans cet envoi une insulte à son malheur, et fit jeter la parure dans le feu. Le roi, à qui on rapporta l'action et les paroles outrageantes du prisonnier, jura de ne plus

---

[1] Order. Vital, *Eccles. Hist.*, lib. 4. Florent. Wigorn., *Chron.*

[2] « Secundum leges Normannorum judicatus est, et amissa omni hereditate in carcere regis perpetuo damnatus est. » Orderic Vital, lib. 4.

lui rendre la liberté [1], et Roger resta en effet dans la captivité, quoiqu'il survécût à son ennemi.

Waltheof n'avait point pris les armes contre le souverain d'Angleterre; mais Judith, sa femme, le dénonça comme le complice du chef normand et du chef breton. C'eût été, en effet, la première révolte en Angleterre, depuis la conquête, sans qu'il y eût des Anglo-Saxons dans le complot. Nous avons vu que, selon l'historien Florent de Worcester, Waltheof, ne pouvant nier sa présence aux noces de Raoul, où la conspiration avait été tramée, alla trouver le roi en Normandie, et se mit entre ses mains à discrétion [2]. Orderic Vital, probablement mieux instruit, se borne à dire que Waltheof fut cité devant la cour du roi, et que son procès fut différé pendant un an. Il fut enfermé au château de Norwich, et là, il passa son temps à réciter des psaumes, et à converser et prier avec les prêtres. Des juges normands le condamnèrent enfin à la mort, et un

---

[1] « Quod audiens rex iratus : Per splendorem Dei ! de carcere in omni vita meâ non exibit. » Orderic Vital, lib. 4.

[2] « Illius misericordiæ ultro se dedit », dit aussi Th. Walsingham dans son *Ypodigma Neustriæ*, ad ann. 1074.

matin, à l'aube du jour, il fut conduit hors de la ville pour subir son supplice.[1]

Il demanda à réciter encore l'Oraison dominicale; quand il arriva aux mots *et ne nous induisez pas en tentation*, des sanglots suffoquèrent sa voix : le bourreau se hâta de lui abattre la tête, après quoi il acheva lui-même la prière, *et délivrez-nous du mal*, en soulevant la tête de Waltheof. On se pressa d'enterrer le corps dans un fossé et de le couvrir de feuillage, avant que le peuple fût averti du supplice.[2]

Cependant les moines de Croyland obtinrent, peu de temps après, la permission d'enterrer leur bienfaiteur dans leur abbaye; sa veuve profita de la confiscation de ses terres pour se les faire donner; mais elle n'en jouit pas long-temps. Son refus d'épouser Simon de Senlis, un des courtisans du roi, la fit tomber dans la disgrâce; elle perdit ses biens, et alla finir sa vie dans une retraite obscure.[3]

Waltheof avait été le dernier héros anglo-

---

[1] Orderic Vital, lib. 4.

[2] *Ibid.*

[3] « Deinceps omnibus suspecta, et digne despecta fuit. » Ingulphi *Histor. Croyland.*

saxon ; ayant été aussi pieux que charitable, il fut regardé comme un saint martyr. Lanfranc dit tout haut qu'il voudrait mourir comme Waltheof [1]. Le bruit des miracles attira la foule vers son tombeau, malgré les efforts que firent les Normands de tourner en dérision ce culte spontané rendu à la mémoire d'un pieux anglo-saxon [2], et malgré la destitution de l'abbé du monastère, qu'ils déclarèrent coupable d'idolâtrie [3]. Des complices de Waltheof, ou des hommes que les Normands soupçonnaient de connivence avec lui, furent punis, les uns par l'exil et la confiscation de leurs biens ; les autres par la mutilation de leurs membres, selon l'usage barbare du temps [4]. On crut dans la suite remarquer que Guillaume, depuis le supplice de Waltheof, n'était plus heureux, qu'il ne gagnait plus de bataille, et qu'il ne prenait

---

[1] « Seque felicem fore si post exitum vitæ, illius felici potiretur requie. » Florent. Wigorn., *Chron.*

[2] Order. Vital, lib. 4. — Petri Blesens. *Contin. Hist. Croyland.*

[3] Ingulphi *Hist. Croyl.*

[4] « Rex reversus de Normanniâ, eorum qui in illum conjuraverunt, quosdam exlegavit, quosdam erutis oculis, vel manibus truncatis, deturpavit. » Th. Walsingham, *Ypod. Neustr.*, ad ann. 107

plus de ville assiégée par lui [1]. C'était, disait-on, une punition du ciel.

Au premier avis donné par ses lieutenans, Guillaume avait passé en Angleterre; mais voyant la révolte si promptement et si efficacement étouffée, il jugea que sa présence serait plus nécessaire en Normandie, où l'appelaient d'ailleurs diverses affaires.

Les Bretons qui avaient conspiré contre lui en Angleterre, et qui avaient pris la fuite, rentraient dans leur pays, et y excitaient les esprits contre le conquérant normand. De concert avec la France, on y préparait en secret des moyens de résistance. Hoel V se déclara ennemi de celui qui prétendait être son suzerain. Guillaume rassembla ses troupes, et vint investir la place forte de Dol. Le duc de Bretagne appela au secours de la place son allié le roi de France, tandis que Alain Fergent, fils du duc, y jeta des renforts. Guillaume ne pouvant maintenir le siége, se retira,

---

[1] « Pro interfectione Guallevi comitis, Guillelmus rex a multis reprehensus est, et multis contra eum insurgentibus justo Dei judicio multa adversa perpessus est, nec unquam postea diuturnâ acc potitus est, etc. » Order. Vital, lib. 4.

en attendant une occasion plus favorable pour faire valoir le droit de suzeraineté. [1]

Une affaire plus grave occupait le Conquérant. Avant l'expédition d'Angleterre, il avait solennellement promis à son fils aîné Robert de lui abandonner le duché de Normandie. Nous avons vu que Robert exerça pendant quelque temps des fonctions de gouvernement avec sa mère la reine Mathilde, mais il ne fut point duc de Normandie : tout au plus put-il se considérer pendant peu de temps comme lieutenant de son père. Probablement Guillaume s'était aperçu du peu d'aptitude de son fils pour les affaires publiques, de son goût excessif pour les plaisirs grossiers, et de son peu d'attachement à la personne et aux intérêts du roi. C'était un homme gros, lourd, brutal, aimant à passer le temps avec ses compagnons de débauche, qui tous étaient les ennemis secrets de son père. Guillaume ne put ignorer qu'autour de son fils se groupait un parti de mécontens qui pouvait devenir dangereux

---

[1] Order. Vital, lib. 4. — Guillaume de Malmsbury, liv. 3. — Henri de Huntingdon, liv. 6. — *Chron. Anglo-Saxon*. Voy. ces passages comparés par Daru, *Hist. de Bretagne*, tom. 1, p. 310-311.

pour sa nouvelle royauté, en ébranlant son pouvoir en Normandie. On avait fiancé Robert de bonne heure; mais sa fiancée était morte; il s'en consolait dans la compagnie de jeunes gens doués des mêmes goûts que lui. Il s'accordait même peu avec ses frères : après une rixe qu'il eut avec eux à l'Aigle, il fut si irrité non seulement contre eux, mais aussi contre son père, qu'il quitta la cour, et chercha de surprendre le château-fort de Rouen, afin d'en faire un point d'appui pour son parti : cependant le châtelain mit le château sous assez bonne garde pour faire échouer le projet de Robert.[1]

Le roi ne punit pas son fils, mais il donna l'ordre d'arrêter ceux qui l'avaient secondé dans cette entreprise. Ils se réfugièrent pour la plupart chez Henri de Neufchâtel, l'un des mécontens, et ami de Robert. Guillaume saisit au moins leurs terres, et les distribua aux chefs qu'il envoya les combattre[2]. Cependant le parti de Robert se déclara de plus en plus, tant en Normandie, qu'en Bre-

---

[1] Order. Vital, lib. 4.

[2] « Rex terras eorum subegit, et de redditibus stipendiarios dimicantes contra eosdem remuneravit. » *Ibid.*

tagne et au Mans ; ceux qui avaient à se plaindre du père, et le nombre en était grand, prirent parti pour Robert. Son père était obligé de faire des libéralités, et de prendre tous ceux qui se présentaient pour servir dans son armée. C'est ainsi que sans aucun scrupule, il reçut Rotrou, comte de Mortagne, que l'évêque de Chartres avait excommunié pour tout le mal qu'il faisait à l'Église. On s'exposait alors aux foudres ecclésiastiques en recevant chez soi un excommunié, à plus forte raison en employant ses services ; mais Guillaume ne craignit pas l'évêque de Chartres, qui, d'ailleurs, se tint en repos : mais d'autres se chargèrent de le venger. En effet, au siége du château-fort de Regmalard occupé par les mécontens, Rotrou fut assommé par les soldats, et son corps fut jeté avec mépris aux pieds d'un comte Roger[1], contre lequel Rotrou avait guerroyé, et qui était son ennemi personnel. Vraisemblablement les meurtriers restèrent impunis.

Les fêtes religieuses firent, en 1075, diversion

---

[1] « Deinde cadaver infausti prædonis velut occisum suem super equum sustulerunt, et delatum ante mappalia Rogerii comitis.... projecerunt. » Orderic Vital, lib. 4.

aux petites guerres des mécontens contre Guillaume. Depuis la conquête d'Angleterre, la construction des églises en Normandie avait pris une nouvelle activité, grâce aux dons que les barons et les évêques richement dotés en Angleterre firent aux établissemens religieux de leur pays, et par lesquels ils voulaient expier quelquefois les larmes que leur oppression avait fait répandre dans l'île conquise. Plusieurs églises venaient d'être achevées, et il ne leur manquait que la consécration solennelle. L'archevêque Jean avec ses évêques suffragans profita de la présence de la cour pour procéder à cette solennité, qui recevait encore plus d'éclat par l'assistance de Lanfranc et de Thomas, les deux archevêques d'Angleterre, qui revenaient de Rome et apportaient les priviléges que Guillaume avait demandés pour les nouveaux établissemens religieux, spécialement pour ceux de Caen [1]. On se rendit d'abord à Bayeux. Déjà, quelques années auparavant, le roi avait donné à cette église les biens qu'il avait confisqués sur Grimoult du Plessis, qualifié de traître et

---

[1] Orderic Vital, lib. 5.

de parjure dans la charte de donation [1]. C'était un des Normands qui s'étaient laissés entraîner par Guy de Bourgogne à disputer la possession de la Normandie à Guillaume, lorsqu'il sortait de l'âge de la minorité. On sait que le jeune duc vainquit ce parti au Val-des-Dunes, en 1047.

On bénit ensuite la nouvelle cathédrale d'Évreux, puis l'église du nouveau monastère du Bec, situé dans une vallée agréable, et construit aux frais d'un seigneur appelé Herluin ou Hellouin, vassal de Gislebert de Brionne, qui, dans une expédition périlleuse dans le Ponthieu, avait fait vœu de se consacrer au culte de Dieu, s'il en revenait sain et sauf. Étant échappé en effet, il s'occupa d'accomplir son vœu, et après avoir construit avec ses faibles moyens un petit monastère, il voulut en être le premier abbé, et achever sa vie dans ce lieu de sa fondation [2]. Ce monastère, qui, dès les premiers temps, eut le bonheur d'avoir des habitans studieux, devint le principal foyer d'instruction en Normandie. Aussi à ses modestes commencemens, succéda une époque de prospé-

---

[1] Charte de Guillaume, de l'an 1074, *Instrumenta eccles. Bajoc.* nº 3, dans le tom. XI de *Gallia Christiana*.

[2] Order. Vital, lib. 5.

rité et même d'opulence. Peu de temps après la fondation, il fut affranchi de la juridiction épiscopale. En lui accordant cette faveur, l'archevêque stipula que toutes les fois qu'il s'agirait, dans la paroisse de l'abbaye, d'un délit ou d'une accusation qui exigeait l'épreuve du fer chaud, la cause pourrait être portée aux plaids de l'abbé du monastère ou à ceux de l'évêque du diocèse; ou bien l'évêque pourrait faire porter par des délégués à la cour de l'abbé le fer sacré qui devait décider de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé. Les amendes devaient appartenir à l'abbé; de son côté, celui-ci promit de laisser à l'archevêque tous les droits accoutumés. [1]

Si vous cherchez aujourd'hui les restes de cette abbaye, d'où les lumières de la science se répandirent dans la Normandie, et qui influa même beaucoup sur la civilisation de l'Angleterre, vous ne trouvez plus dans la vallée arrosée par le Bec que l'ancien beffroi. C'est tout ce qui en reste. [2]

---

[1] *Insigne privilegium S. Anselmo et eccles. Beccensi concessum*, vers 1080; Instrum. eccles. Rotomag., n° 13, dans le tom. XI de *Gallia Christiana.*

[2] A. Le Prevost, *Mémoires sur quelques monumens du département de l'Eure.* Caen, 1829, in-4, § 9.

Ce fut surtout aux deux monastères élevés par Guillaume et Mathilde dans la ville de Caen, que les dons et les autres faveurs furent prodigués. Mathilde ne dédaigna pas d'être première abbesse du nouveau couvent de la Trinité, situé sur une éminence et de manière à dominer une grande partie de la ville; quoiqu'elle fût mariée et qu'elle n'habitât jamais le couvent, elle fut pourtant censée être réellement abbesse du couvent qui lui devait l'existence. Sa fille Cécile, qui, peu d'années auparavant, en 1075, avait solennellement fait des vœux religieux à Fécamp, en présence de la cour, succéda dans la suite à sa mère, et régit le couvent pendant près d'un demi-siècle [1]. Dans son cloître, elle vit tranquillement les vicissitudes du sort qu'éprouvait la dynastie à laquelle elle tenait par les liens du sang. Quelques dames nobles s'étaient empressées de se faire également recevoir dans ce monastère, fondé et doté par la reine Mathilde [2], et qui n'est plus aujourd'hui qu'un

---

[1] Order. Vital, lib. 5.

[2] *Diploma Wilhelmi et Mathildis pro abbatia Stæ-Trinitatis Cadom.*, de l'an 1082, dans le tom. XI de *Gallia Christ.*, parmi les *Instrum. eccles. Bajoc.*, n° 5.

établissement manufacturier. On y voit encore une crypte d'une haute antiquité, avec le tombeau d'une des premières abbesses. Les religieuses de la Trinité ont conservé jusqu'au dernier siècle un vieil inventaire des effets appartenant à la toilette de Mathilde.[1]

L'autre établissement était l'abbaye d'hommes dédiée à Saint-Étienne. Guillaume lui fit don de cinq villages, avec tous les hommes qui n'y occupaient pas de terres franches. Ils devaient servir à l'avenir les moines seuls, et n'obéir à aucune sommation de service militaire, autre que celle que le roi ferait à l'abbé, et dans laquelle ils seraient nominativement appelés sous les bannières du roi; encore ne devaient-ils être appelés ainsi sous les armes que dans le cas d'une invasion étrangère, et ils ne devaient combattre que sur le territoire de la Normandie.[2]

Il donna de plus à l'abbaye la partie du bourg de Caen dans laquelle elle était construite, avec

---

[1] Ducarel, *Antiquités anglo-normandes.*

[2] *Fundatio Eccles. Cadomens.*, de l'an 1060, et *Wilhelmi charta pro Sto. Stephano Cadom.*, de l'an 1077 ; parmi les *Instrum. eccles. Bajoc.*, nos 2 et 4. Tome XI de *Gallia Christ.*

tous les droits que le roi avait coutume d'y percevoir, excepté la foire, où le percepteur royal devait continuer de lever le second jour le droit d'usage sur les marchandises vendues ou achetées par les marchands étrangers. Mais il créa, en faveur de l'abbaye, une foire nouvelle de trois jours sur le territoire de Caen; il lui accorda un cellier sur la Seine à Rouen, des moulins sur l'Andelle; enfin, il lui assigna des biens considérables en Angleterre.[1]

Ses courtisans rivalisèrent de zèle et de dévotion pour suivre son exemple, en enrichissant de leurs dons le nouvel établissement religieux. Roger de Montgomery, qui, ayant pris une part active à la conquête, avait été magnifiquement récompensé par le roi, déposa sur l'autel de la nouvelle église de Saint-Étienne, la charte par laquelle il lui donnait un bourg avec la forêt d'Auge. Son gendre, Robert[2], comte de Mortain, encore mieux doté en Angleterre, que Roger de Montgomery, à cause de la parenté qui existait entre lui et le roi, fit don de la terre d'Hauteville. D'autres vicomtes et chevaliers donnèrent des

---

[1] Charte de l'an 1077; *Gallia Christ.*, t. XI.

[2] La charte le nomme *Roger*.

villages, des prés, des maisons; quelques donateurs se réservèrent la faculté de se retirer dans la nouvelle abbaye, quand ils le voudraient. C'est ainsi qu'un camérier du roi, appelé Rainard, donna un moulin qu'il tenait en fief du roi, en stipulant que, lorsqu'il voudrait se faire moine, il serait admis dans ce monastère. Hugues de Rosel livra de même aux moines le fief de Grainville, sous la condition d'être admis au nombre des moines. Un autre chevalier, en donnant une église avec trois acres de terre, reçut de l'abbé 45 liv. et deux marcs d'argent pour lui, et un palefroi pour son fils. L'acte qui relate tous ces dons est terminé par la déclaration du roi, portant qu'il accepte, sanctionne et confirme avec reconnaissance, toutes les donations faites par ses barons et fidèles pour amour de lui et pour leur salut.[1]

On conservait naguère, dans l'abbaye, un bassin d'argent doré et orné de médailles antiques, dans lequel on prétendait que Guillaume avait déposé sur l'autel, l'acte de la fondation du monastère[2]. Les deux couvens, si richement dotés,

[1] *Donationes factæ Sto. Stephano Cadom.*, *circiter* 1082, parmi les *Instrum. eccles. Bajoc.*, n° 6. *Gallia Christ.*, t. XI.

[2] *Ibid.*

se trouvèrent bientôt à l'étroit dans la ville de Caen, dont ils possédaient une partie considérable. Il y eut des querelles entre les moines de Saint-Étienne et les religieuses de la Trinité, au sujet des limites de leur territoire, et il fallut que Guillaume intervînt pour accorder leurs prétentions ambitieuses[1]. En général, les querelles du clergé ne donnaient pas un médiocre embarras au souverain. L'archevêque de Rouen était un homme irritable et orgueilleux, qui ne cédait même pas à la volonté de Guillaume-le-Conquérant. En 1072, il avait produit un soulèvement parmi les moines de Saint-Ouen et le peuple de Rouen, pour une cause bien légère. Il était d'usage que l'archevêque officiât solennellement dans l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, le jour de la fête du saint. Cet usage, comme beaucoup d'autres coutumes anciennes, était devenu un droit de l'archevêché. Le roi assiégeait le Mans. L'archevêque de Rouen et l'abbé de Saint-Ouen étaient tous deux au camp avec les autres prélats et abbés. Jean obtint la permission de s'absenter pour officier à Rouen,

---

[1] *Instrum. eccles. Bajoc.*, n° 7. Charte de Guillaume, de l'an 1083; *Gallia Christ.*, t. XI.

selon la coutume. Le jour et l'heure de l'office solennel étant arrivés, les clercs ou chanoines de la cathédrale, réunis dans le chœur de l'église de Saint-Ouen, avec les moines de l'abbaye, et ne voyant pas venir leur archevêque, prièrent l'abbé de Séez de chanter la grand'messe à sa place. L'office commence. On est déjà au *Gloria in excelsis* quand l'archevêque Jean arrive, et, furieux de ce qu'on a commencé sans lui, il fait tout suspendre, chasse le prêtre qui officie, et s'apprête à chanter la grand'messe ; les moines s'enfuient, l'église est pleine de tumulte ; quelqu'un va sonner le tocsin, et à ce signal le peuple accourt en foule; le bruit se répand que l'archevêque a la prétention de transférer dans la cathédrale le culte de Saint-Ouen. Cette prétention de la part d'un prélat haï pour son orgueil, exaspère la multitude. Voyant tout le monde en fureur, il se sauve dans la sacristie et s'y fait barricader. Toute la cité de Rouen est en émeute. Le vicomte de la ville crut enfin devoir intervenir ; il proclame le ban du roi, et à l'aide des gens de guerre, il protége la retraite de l'archevêque.[1]

---

[1] Order. Vital, lib. 5. — *Gallia Christiana*, tom. XI. Vie de l'archevêque Jean.

Ce prélat fit aussitôt son rapport au roi ; de leur côté, les moines envoyèrent une relation de ce qui s'était passé. On ne put se dissimuler au camp que l'imprudence de l'archevêque avait causé tout ce tumulte. Cependant, pour ne pas paraître approuver la révolte, on punit quatre moines parmi ceux qui avaient le plus contribué à exciter les troubles ; ils furent relégués dans divers couvens ; mais quelque temps après, on leur fit grâce.[1]

Guillaume ne pouvait avoir oublié ce scandale, quand il se présenta une autre occasion pour l'archevêque de montrer son caractère inflexible. L'évêque de Lisieux était tombé dangereusement malade dans sa tournée pastorale, et désirant mourir dans le siége de son épiscopat, il s'était fait porter par ses fidèles ; mais en route, se sentant près d'expirer, il s'était fait déposer dans un pré, et là il avait rendu pieusement son ame à Dieu. On érigea dans la suite une croix à la place où il était mort. Son corps ayant été porté à Lisieux, il s'éleva, au sujet de la sépulture, une contestation entre les chanoines de la cathédrale

[1] Orderic Vital, lib. 5.

et les religieuses du couvent de Sainte-Marie qu'il avait fondé. Il a été, disaient-elles, notre père spirituel; il s'est plu à former, à perfectionner notre communauté; il est juste qu'il repose parmi nous. Elles s'opposèrent avec plus de vivacité à son enterrement dans la cathédrale, qu'on ne pouvait l'attendre de filles cloîtrées. Il fallut porter l'affaire devant la cour du roi; ce furent les religieuses qui obtinrent gain de cause, quoique l'évêque eût manifesté le désir d'être déposé dans la cathédrale. Guillaume ordonna à l'archevêque de Rouen de se rendre à Lisieux, et de consacrer la sépulture de l'évêque défunt, chez les religieuses de Sainte-Marie. Jean entra dans une fureur semblable à celle qu'il avait montrée dans l'église de Saint-Ouen, le jour de l'office solennel, et refusa d'obtempérer aux ordres de son souverain. L'évêque d'Évreux fut obligé de le remplacer dans la solennité des funérailles à Lisieux.[1]

Guillaume voulant s'en venger, sollicita à Rome la destitution de l'archevêque obstiné. Il avait si bien réussi à destituer des évêques d'Angleterre, que le remplacement d'un prélat nor-

[1] Orderic Vital, lib. 5.

mand ne devait pas l'inquiéter davantage. N'avait-il pas envoyé en Italie assez de présens pour contenter, comme dit l'historien Orderic Vital, l'avidité des Romains[1]? Que pouvaient-ils opposer à sa volonté?

En attendant la décision de Grégoire VII, le roi donna le siége vacant de Lisieux, à un de ses chapelains, Gilbert, surnommé Maminot, qui était en même temps son médecin, et probablement aussi son astrologue. Tous les chapelains du roi obtenaient par sa faveur des évêchés; son médecin ne pouvait être oublié, quoiqu'il n'eût guère de vocation pour la dignité épiscopale. C'était un ami des plaisirs mondains et de la bonne chère, passionné pour la chasse et les oiseaux, grand joueur, mais sans goût pour les devoirs ecclésiastiques. Ces défauts avaient été presque de bonnes qualités à la cour; dans son diocèse, ce furent des vices. Au lieu d'édifier les chanoines de sa cathédrale, il fit bonne chère avec eux, et rendit son chapitre le plus gai de la Normandie[2].

---

[1] « De divitiis anglicis larga munera cupidis Romanis ubertim dederunt. » Order. Vital, lib. 5.

[2] « Familiares collegas conviviorum et colloquiorum sibi benigniter applicavit. » *Ibid.*

Toutefois, son épiscopat ne fut pas entièrement inutile à son diocèse, car ces mêmes chanoines avec lesquels il buvait et jouait, il leur inspira le goût des mathématiques, de l'astronomie et de la physique, autant du moins que l'on étudiait alors ces sciences; il les rendit trop mondains, mais il leur donna des connaissances utiles; mauvais évêque, il fut au moins bon instituteur pour son clergé[1]. Cependant le pape, sollicité par Guillaume, avait chargé son légat Hubert d'examiner la conduite de l'archevêque de Rouen, avec plein pouvoir de le déposer, si son incapacité ou ses infirmités étaient avérées. Le légat présida un synode qui décida comme Guillaume et probablement le peuple le désiraient, car le peuple haïssait ce prélat irritable plus que Guillaume. On racontait qu'ayant voulu exercer encore son droit d'officier à la solennité de Saint-Ouen, il avait été forcé par ses infirmités de quitter l'église au milieu de l'office, et en cela, on voyait la punition du ciel à cause des troubles que le prélat avait suscités dans cette même église, peu d'années au-

[1] « Fertilique documento arithmeticæ et astronomiæ, et multiplicis physicæ, aliarumque profundarum erudivit. » Order. Vital, lib. 5.

paravant[1]. Il fut déposé en 1078, et mourut l'année suivante. Le roi avait eu soin de lui choisir pour successeur l'abbé du monastère de Caen, Guillaume, surnommé Bonne-Ame, dont le caractère inoffensif ne pouvait le gêner dans aucun de ses projets. Ce prélat eut le mérite de perfectionner le chant de l'église, car il avait une belle voix[2]. Dans les annales du temps, on a signalé les hommes qui ont favorisé le chant d'église ; ils ont en effet été, sans le savoir, les premiers fondateurs de l'art de la musique moderne. Le pape ne trouva pas ce prélat également docile: nous ne tarderons pas à voir les graves démêlés que le saint-siége eut avec lui.

Pour la fête de Pentecôte 1080, que Guillaume se proposait de passer à Lillebonne, ancienne ville romaine, où les ducs de Normandie avaient un château, il avait fait convoquer les évêques et les barons du duché, son intention étant d'arrêter plusieurs lois et réglemens concernant l'église et l'état. Nous possédons en entier les statuts qui y

---

[1] Order. Vital, lib. 5. — *Gallia Christ.*, tom. XI. Vie de l'archevêque Jean.

[2] « Cantor peritissimus... aptissimam ad cantum vocem habebat. » Order. Vital, lib. 5.

furent adoptés [1]. Comme ils servent à faire connaître les abus qui existaient alors, et les mœurs qu'ils devaient corriger, il faut nous y arrêter quelques momens. Voici donc les principaux canons ou articles de ces statuts, un des monumens de la législation de Guillaume, considéré comme duc de Normandie.

« La paix ou trève de Dieu sera strictement maintenue, et promulguée de nouveau dans les paroisses; quiconque l'aura enfreinte, sera justiciable de son évêque. Si le coupable ne veut obéir, l'évêque le dénoncera à son seigneur, et requerra le secours de celui-ci. Dans le cas où le seigneur négligerait de soumettre le coupable à l'évêque, le vicomte du roi, à la réquisition épiscopale, le fera obéir sans admettre d'excuse. L'évêque infligera les peines canoniques à ceux qui sont mariés à leurs parentes ou qui ont les femmes de leurs parens. Loin de vouloir soutenir cet abus, le roi exhorte au contraire les évêques à faire observer la loi de Dieu, et les seconde en cela. A l'avenir, les prêtres, diacres, sous-diacres, chanoines et doyens n'auront plus de femmes; si quelqu'un

[1] Order. Vital, lib. 5. — Bessin, *Concil. Rotomag. Prov.*, pars 1.

est accusé de ce délit, il se justifiera devant la cour épiscopale; si l'accusation vient des paroissiens ou du seigneur, ceux-ci assisteront à la justification. Si l'ecclésiastique ne parvient pas à se justifier, il perdra sa place dans l'église. Le roi intervient en ceci, non pour empiéter sur la juridiction ecclésiastique, mais pour faire exécuter un point de discipline, sur lequel les évêques se sont montrés moins stricts qu'ils ne devaient. Aucun laïque ne participera aux revenus de l'autel, aux droits de sépulture et aux dîmes. Les évêques n'exigeront des prêtres que ce qu'il leur revient de droit. Aucune amende n'est due à l'évêque pour les délits commis par un prêtre dans les forêts du roi ou de ses barons. Tous les ans, vers la Pentecôte, les prêtres des paroisses se rendront en procession à la métropole, et porteront pour chaque maison une offrande devant servir au luminaire de l'église. Un laïque n'ôtera et ne donnera un prêtre à l'église qu'avec le consentement de l'évêque. Les évêques auront dans les cimetières des églises qui sont dans les villes, châteaux-forts et bourgs, les droits dont ils jouissaient au temps du comte Robert ou avec le consentement du roi Guillaume. — Si, en cas de guerre, les habitans des marches

(ou frontières) se réfugient dans les cimetières pour y faire leurs demeures, l'évêque ne percevra aucun droit sur ces réfugiés. — La profanation des églises et des avenues de ces édifices, s'expiera par des amendes payées à l'évêque. Il en sera de même des poursuites faites dans les églises par les hommes en colère, des rapts, vols, attaques, incendies, adultères ou incestes commis par des ecclésiastiques. Seront également passibles de l'amende due à l'évêque, les laïques qui auront maltraité, emprisonné, tué des prêtres, moines ou religieuses, qui auront abandonné leurs femmes, qui auront commis des adultères ou des incestes, qui par leur résistance à la justice se seront attiré des excommunications, qui auront évoqué les morts, et eu recours aux maléfices, ou qui auront succombé dans l'épreuve du fer; si ceux qui auront commis ces crimes ou délits se présentent spontanément, il leur sera imposé des pénitences au lieu d'amendes.—Les épreuves par le fer chaud auront lieu devant la cathédrale. Les simples lois seront faites dans les lieux où l'on a coutume de tenir les plaids. — Personne ne pourra prêcher dans une paroisse, sans la permission de l'évêque. — Si un prêtre appelle d'un jugement de son

seigneur dans une affaire ecclésiastique, et s'il succombe devant l'évêque, il paiera au seigneur une amende de 10 sols. — Si les évêques peuvent prouver, devant la cour du roi, qu'ils ont joui, du temps du comte Robert ou par la concession de Guillaume, de droits qui ne sont pas écrits ici, le roi les leur laissera; seulement ils ne pourront les exercer qu'après les avoir justifiés devant la cour; de même les laïques obtiendront justice s'ils peuvent prouver que les évêques ne doivent pas jouir des droits qu'ils réclament; seulement ils ne pourront en dessaisir les évêques, qu'après avoir exhibé leurs preuves devant la cour. »[1]

On voit que ces statuts avaient principalement pour objet de déterminer et de régler la juridiction des évêques. Le roi, tout despote qu'il était, se croyait encore obligé de déclarer qu'il n'avait point l'intention de porter atteinte à leurs droits, ainsi qu'à ceux des laïques. L'épreuve par le fer ardent est considérée, dans ces statuts, comme une cérémonie religieuse, et comme une prérogative épiscopale qui ne devait avoir lieu qu'auprès de la

---

[1] Voy. dans Bessin, *Concilia Rotomag. Provinc.*, pars 1., les observations sur ces statuts.

cathédrale. Aussi, le fer qui servait à constater l'innocence ou la culpabilité d'un accusé, était respecté comme un objet sacré, et le perdre était presque une calamité. Il y eut une grande rumeur dans l'abbaye de Fontenelle, lorsque le fer des épreuves eut été employé par un moine à des usages profanes : on pria l'évêque d'en bénir un autre; mais le prélat contesta à l'abbé le droit d'avoir un fer, et sans les chartes de priviléges qui furent exhibées, l'abbaye aurait perdu le droit de faire des épreuves.[1]

La trève de Dieu, ou la suspension des guerres féodales pendant les dimanches et les jours d'avant et d'après, est confirmée dans ces statuts. Guillaume avait beaucoup contribué à l'introduire en Normandie. Il n'était pas le maître de faire entièrement cesser les guerres entre les barons; d'accord avec le clergé, il fit un devoir religieux de l'abstinence de ces guerres pendant plusieurs jours de la semaine; mais lui-même observait-il la trève de Dieu? Il est permis d'en douter.

En cédant beaucoup au clergé, en comblant

---

[1] Acte dressé en 1082 au « Conventus episcoporum et abbatum apud Oscellum. » Bessin, *Concilia Rotomag. Provinc.*, pars I.

de biens les églises et les couvens, en enrichissant les prélats, Guillaume savait pourtant conserver sa couronne franche de la dépendance ecclésiastique. Le pape Grégoire en fit l'épreuve, lorsqu'il voulut faire valoir à l'égard de l'Angleterre la prétention qu'il élevait aussi vis-à-vis d'autres rois, en soutenant que leurs royaumes étaient le patrimoine de saint Pierre. A la vérité, en demandant d'avance l'approbation du pape pour la conquête qu'il allait faire, Guillaume paraissait avoir reconnu lui-même que cette prétention était fondée; mais il crut apparemment que les riches présens qu'il avait envoyés à Rome l'avaient suffisamment acquitté envers le pape. Aussi, lorsque Grégoire VII, prenant le ton d'autorité qui lui était habituel, réclama impérieusement le denier de saint Pierre, et l'hommage du nouveau roi pour son royaume, Guillaume lui répondit par cette lettre fameuse, qui oppose à l'arrogance papale la hauteur souveraine : « Père pieux, ton légat Hubert, venant me trouver en ton nom, m'a exhorté à rendre hommage à toi et à tes successeurs, et à être plus soigneux dans les envois de l'argent que mes prédécesseurs avaient coutume de remettre à l'église romaine. J'ai accueilli l'un de ces avis, mais non pas l'autre.

Je n'ai voulu et je ne veux faire hommage, parce que je ne l'ai pas promis, et parce que je sais que mes prédécesseurs ne l'ont pas fait à tes devanciers. Pendant les trois ans que j'ai passés en France, on a été négligeant dans le soin de recueillir l'argent; mais actuellement que je suis de retour dans mon royaume, grâce à la miséricorde divine, ce qui a été recueilli sera envoyé par ledit légat; le reste vous sera remis en temps opportun par les délégués de l'archevêque Lanfranc, notre fidèle.[1] »

C'est à ce Lanfranc que le pape s'était adressé pour qu'il soutînt les prétentions du saint-siége. L'archevêque de Cantorbéry se garda bien de trop insister sur ce point, et d'irriter le roi par les prétentions exagérées d'un pape hautain. Il répondit à Grégoire qu'il avait insinué au roi ce que le pape lui avait ordonné, mais qu'il n'avait pu le persuader.[2]

---

[1] « Unum admisi, alterum non admisi, fidelitatem facere nolui, nec volo, quia nec ego promisi, nec antecessores meos antecessoribus tuis id fecisse comperio, etc. » Epist. Guill. parmi *Lanfranci Opera*, epist. 7, dans le tom. XVIII de *Max. Biblioth. Patrum.*

[2] « Verba legationis vestræ Domino meo regi suggessi, suasi, non persuasi. » Epist. Lanfranci. *Ibid.*

Grégoire voyait les prélats d'Angleterre et de Normandie bien plus attachés aux intérêts de Guillaume qu'aux siens ; il cherchait à les attirer à Rome, et dans l'impossibilité de réussir ouvertement à faire de Guillaume un sujet humble et soumis, il chercha au moins à vivre en bonne intelligence avec lui. Hugues, évêque de Die, ayant excommunié tous les évêques de Normandie, parce qu'ils ne s'étaient pas rendus à un concile général auquel ils avaient été appelés, reçut du pape l'ordre de révoquer cette démarche irréfléchie et précipitée. « Quoique le roi d'Angleterre ne se comporte pas, en certaines choses, aussi religieusement que nous le désirons, écrivait Grégoire, il se montre pourtant plus estimable que d'autres rois en ce qu'il ne détruit ni ne vend les églises, qu'il cherche à établir la paix et la justice parmi ses sujets ; sollicité par certains ennemis de la croix du Christ, il a refusé d'entrer dans un pacte contre le siége apostolique ; il a forcé les prêtres de renoncer à leurs femmes, et les laïques à rendre les dîmes dont ils s'étaient emparés. Toutes ces considérations doivent vous engager à traiter sa puissance avec plus de ménagement ; et par égard pour sa droiture, il faut supporter en

partie la négligence de ses sujets et de ceux qu'il chérit. »[1]

Assurément le pape, capable de réprimer jusqu'à ce point la fougue de son caractère et l'orgueil de sa dignité, était intimement convaincu de la puissance du roi normand. En secret, il engageait Lanfranc à braver le déplaisir du roi et à venir à Rome[2]; ouvertement il rappelait à Guillaume l'attachement qu'il lui avait témoigné avant l'avénement à la couronne d'Angleterre, les efforts qu'il avait faits pour l'affermir sur le trône, les reproches même qu'il avait essuyés pour avoir toléré tant de meurtres. Il l'engagea tendrement à se séparer de la foule des mauvais princes, et à suivre l'exemple du petit nombre des bons.[3]

Dans une autre lettre, le pape expose que Dieu a confié le monde à deux puissances, savoir : la

---

[1] « Unde non indignum debet æstimari, potestatem illius mitius esse tractandam, atque respectu probitatis ipsius, subditorum et eorum quos diligit, negligentias ex parte fore portandas. » *Gregor. epist. ad Hugon.*, dans Bessin, *Concilia Rotomag. Prov.*, pars 1.

[2] « Non debuit aliquis mundanæ potestatis terror, aut cujusquam personæ superstitiosus amor e conspectu nostro retrahere. » Gregorii Epist., lib. 6, n° 30, dans le t. x de la collect. des *Concilia*.

[3] « Nec ab hoc impediat te pessimorum principum turba.» *Ibid.*, lib. 7, n° 23.

puissance apostolique et celle des rois; que ces deux autorités sont comme le soleil et la lune; et qu'en sa qualité de suprême pontife, il est responsable devant Dieu de la conduite du roi.[1]

Guillaume ne pouvait rompre ouvertement avec le pape; il fut même bientôt dans le cas d'avoir besoin de son intervention. Son fils Robert, qui ne sentait guère d'affection pour un père avec lequel il avait peu vécu, supportait mal la position subordonnée dans laquelle le tenait le roi; et ses amis et ses compagnons de débauche eurent soin de l'aigrir encore davantage. Aussi prit-il un jour le courage d'aller trouver Guillaume, et de lui rappeler avec humeur la promesse que le roi lui avait faite solennellement de lui céder la Normandie. Guillaume, depuis qu'il avait pu apprécier le caractère de son fils, avait entièrement changé d'opinion. Il lui déclara qu'il ne céderait tant qu'il vivrait, ni ses droits héréditaires sur la Normandie, ni ses droits de conquête sur l'Angleterre. — « Que ferai-je donc, et que donnerai-je à ceux qui s'attachent à mon service? » demanda Robert. Le roi lui répondit que tant qu'il se mon-

---

[1] Gregorii *Epist.*, liv. 7, n° 25.

trerait comme un fils soumis, il n'aurait pas à se plaindre. — « Je ne veux point être à ta solde, répliqua brusquement Robert; je veux tenir ma propre maison. » Guillaume lui reprocha son emportement, et l'exhorta doucement à suivre les conseils de Lanfranc et d'autres hommes sages et respectables, au lieu des insinuations perfides de jeunes gens débauchés. Robert l'interrompit : « Je ne suis pas venu ici pour recevoir des leçons de morale; j'en ai été rassasié jusqu'au dégoût par mes maîtres de grammaire. »[1]

Le roi s'emporta à son tour. « Eh bien! s'écria-t-il, je déclare que de ma vie je ne partagerai mes états, et je n'associerai personne à mon gouvernement. — Dans ce cas, répliqua son fils, j'aime mieux servir des étrangers que rester ici. »[2]

Il partit en effet, accompagné de ses partisans et amis intimes, tels que Robert de Bellême, Guillaume de Breteuil, Roger, fils de Richard de Bienfaite, Robert de Mowbrai, Guillaume des Moulins, Guillaume de Rocheraie, et autres jeunes nobles,

---

[1] « Huc non accessi pro sermonibus audiendis, etc. » Order. Vital, lib. 5.

[2] *Ibid.*

tous distingués par leur valeur, et en grande partie par leurs familles, qui étaient au nombre des plus puissantes du pays.

Ce fut pendant cette querelle entre le père et le fils que le pape, sans doute sur les instances du roi, écrivit à Robert pour l'engager à la soumission. Il lui rappelait les hauts faits, la gloire de son père. « Ne perdez jamais de vue, dit-il, que tout ce que votre père possède, c'est par sa bravoure qu'il l'a arraché à ses ennemis. Cependant, comme il ne peut vivre éternellement, il ne défend ses états avec tant de constance qu'afin de les laisser à un héritier. Je vous exhorte donc à ne pas écouter les conseils des hommes pervers, à éviter tout ce qui peut offenser votre père et attrister votre mère, et à vous conformer en tout à la volonté du roi. »[1]

Le pape laisse adroitement entrevoir dans cette lettre à Robert, la perspective de la succession au trône de Guillaume. Probablement le roi lui avait suggéré cette idée, soit pour tromper Robert, soit parce qu'il n'avait réellement pas décidé encore à qui il laisserait ses états.

---

[1] Gregor. *Epistolæ*, liv. 7, n° 27.

Quoi qu'il en soit, la lettre du pape ne fit pas plus d'effet sur l'âme de Robert que les paroles de son père. Il s'exila volontairement de la Normandie avec ses amis, bien résolu de ne plus vivre des grâces du duc. Il y aurait eu quelque grandeur dans cette résolution, s'il avait pu supporter la pauvreté à laquelle l'exposait son caractère inflexible; mais fier en Normandie, il fut lâche dans l'étranger, et vécut d'aumônes et d'emprunts, dont il dissipa les produits avec ses compagnons de débauche, avec des femmes vénales, des histrions et des parasites[1]. Il se rendit d'abord chez son oncle le comte de Flandre, puis chez l'archevêque de Trèves, frère de ce comte. Il visita successivement tous ses parens en Allemagne, en Lorraine, en Aquitaine et en Gascogne, vivant partout aux dépens d'autrui, et ne méritant nulle part une autre réputation que celle d'un mendiant de bonne maison. Le cœur maternel de Mathilde n'abandonna pourtant pas ce fils dissipateur; elle lui fit passer à l'étranger des sommes considéra-

[1] « Quæ ad subsidium sui accipiebat, histrionibus et parasitis et meretricibus insipienter distribuebat, quibus improvide distractis, egestate gravi mendicabat. » Orderic Vital, lib. 5.

bles; mais cette bonté de mère profita peu au fils. Guillaume en ayant été instruit, se montra très courroucé. Il donna l'ordre de crever les yeux à un agent de Robert, nommé Sanson, dépêché auprès de sa mère, pour mettre la faiblesse de la reine à contribution. Le malheureux messager se jeta dans un couvent, et n'en sortit plus. Il est probable que la conduite de Robert abrégea les jours de la tendre Mathilde, qui ne vit point son fils auprès de son lit de mort, et ne put ni le réconcilier avec son père ni terminer son exil. Elle demanda les prières d'un ermite allemand renommé alors, afin qu'il amenât la réconciliation de Robert et de Guillaume[1]. Si la vieille tapisserie représentant l'expédition en Angleterre, que l'on conserve encore à Bayeux, est l'œuvre de Mathilde et de ses femmes, ce tissu a dû être mouillé quelquefois des larmes que provoquait la morgue d'un fils aussi récalcitrant.

Cependant Robert, ayant trouvé un bon accueil en France, où il était de la politique de la cour de soutenir ceux qui résistaient à Guillaume, fussent-ils ses propres fils, avait fait du

---

[1] Orderic Vital., lib. 5.

château de Gerberoy dans le Beauvoisis, près de la frontière de Normandie, une espèce de quartier-général pour son parti. Beaucoup de Normands vinrent l'y joindre. Ils faisaient de là des excursions sur le territoire normand, pour le dévaster. Guillaume avait repassé en Angleterre, où il existait encore bien des élémens de trouble; mais à la nouvelle des projets de son fils, qui pouvait à tout moment faire une irruption en Normandie, il revint promptement dans son pays natal, et ayant rassemblé ses gens d'armes, il marcha aussitôt contre Gerberoy, et assiégea le château-fort. Il y eut des sorties de la part de la garnison, et des combats entre Normands et Normands[1]. Ce fut, assure-t-on, dans une de ces sorties, que Robert eut à lutter contre un des assiégeans, couvert de son armure; il le blessa, et ce ne fut qu'en ce moment qu'il reconnut, aux cris de son adversaire, que c'était son propre père.[2]

Les sentimens de la nature prévalurent alors chez lui; il aida Guillaume à se relever, et le

---

[1] Orderic Vital, lib. 5.

[2] Florent. Wigorn. — R. de Hoveden. — Orderic Vital ne parle pas de cette rencontre.

laissa aller. Cet événement fit beaucoup de bruit. Plusieurs barons et évêques, la reine, enfin le roi de France, engagèrent le roi à pardonner à son fils et à mettre fin à une guerre de famille. Guillaume témoigna son étonnement de ce qu'on lui parlait en faveur d'un fils aussi perfide qui soulevait contre son roi et son père les sujets comblés de ses bienfaits, et qu'il avait lui-même munis de leurs armes. Cependant il se laissa persuader; il y eut au moins une apparence de réconciliation; le père et le fils se virent, mais ce fut avec la rancune dans le cœur : Robert reprit ses projets hostiles, et s'établit de nouveau dans l'étranger[1]. Cette fois, Guillaume maudit son fils, et l'abandonna à son sort.

[1] Order. Vital, lib. 5.

CHAPITRE IV.

L'évêque Eudes devient suspect au roi son frère. — Il est arrêté et enfermé. — Mort de la reine Mathilde. — Guillaume assiége inutilement le fort de Sainte-Susanne dans le Maine. — Fêtes célébrées par Guillaume en Angleterre. — Il marie sa fille Constance au comte breton Alain. — Expédition de Guillaume contre le roi de Danemark Canut. — Achèvement du grand terrier d'Angleterre ou *Doomsday-book*. — Observations sur ce document. — Le roi tombe malade à Rouen. — Il brûle la ville de Mantes. — Ses derniers momens à Rouen. — Guillaume-le-Roux part pour l'Angleterre. — Délaissement des restes mortels de Guillaume. — Ses obsèques à Caen. — Jugemens divers sur ce prince. — Opinion d'un Anglo-Saxon. — Jugement de l'historien moderne Lyttleton. — Souvenirs de Guillaume en Normandie. — Sa tombe à Caen. — Tapisserie de Bayeux, représentant la conquête d'Angleterre.

Le conquérant d'Angleterre paraissait destiné, comme Charlemagne, à être puni, par les désordres de sa famille, de l'oppression qu'il avait exercée chez les étrangers.

On se rappellera qu'il avait laissé son frère, Eudes, évêque de Bayeux, comme un de ses grands justiciers en Angleterre. Ce prélat n'avait

pas été moins impitoyable que son frère à l'égard des Anglais qui tentaient encore de recouvrer leur indépendance. Un soulèvement dans le Northumberland avait été vengé par lui de la dévastation de toute la province, et du pillage des églises anglo-saxonnes. En cela, il avait agi conformément au système de Guillaume ; mais Eudes avait des projets qui déplaisaient à son frère. Des devins, à Rome, avaient prédit qu'un Eudes succéderait à Grégoire. L'évêque de Bayeux voulut être ce prédestiné. Pour se préparer les voies de la papauté, il envoyait des sommes considérables à Rome, il y avait acheté un palais, et il se proposait de passer lui-même en Italie avec des Normands de distinction qui servaient le roi en Angleterre [1]. Peut-être se rattachait-il à ce projet d'autres vues que nous ignorons, et les historiens auront mal compris les intentions d'Eudes; que pouvait-il faire à Rome pendant que Grégoire vivait encore?

Pour provoquer le courroux de Guillaume, il faut qu'Eudes ait commis des imprudences qui se rapportaient plus directement à sa personne. Il

---

[1] Orderic Vital, lib. 7.

avait fait des démarches secrètes, dit le poète-historien Wace, pour savoir si un évêque pouvait être roi, et il espérait monter au trône si Guillaume mourait avant lui[1]. C'est probablement là ce qu'il négociait à Rome, et ce que redoutait de lui le roi son frère, qui connaissait son ambition démesurée. Le projet aventurier de l'évêque Eudes agitait beaucoup l'Angleterre; les Normands avaient encore l'imagination mobile et le goût des aventures qui avaient signalé leurs ancêtres[2]. D'ailleurs, la fortune qu'avaient faite en Italie beaucoup de leurs compatriotes était un motif suffisant pour enflammer leur ardeur pour les aventures. Devenir ducs de la Pouille ou de la Calabre, se signaler par des exploits contre les Sarrasins, contre les Grecs et même contre le pape, leur paraissait plus beau, plus glorieux en-

---

[1] « Privéement aveit enquiz
E demandé à ses amis,
Se jà eveske Reis sereit,
Ne se jà estre Reis porreit;
Reis esperout k'il devendreit,
Se li Reis ainz de li morreit.

Roman de Rou, tom. II, vers 14310-15.

[2] « Illi quia Normanni leves et extera videre cupidi sunt, protinus præsumptori episcopo assenserunt. » Orderic Vital, lib. 7.

core que d'avoir des serfs anglo-saxons. Plusieurs d'entre eux vendirent ce qu'ils possédaient afin de suivre Eudes dans son expédition. Le rendez-vous était donné dans l'île de Wight : c'est là que la flotte devait mettre à la voile, pour toucher ensuite à la côte de Normandie.[1]

Craignant probablement tout de l'ambition et de l'audace de son frère l'évêque, Guillaume, avec sa promptitude ordinaire, voulut faire manquer l'exécution de ses projets. Il passa dans l'île de Wight, y appela ses barons, et tint conseil avec eux, pour savoir comment il fallait punir un frère coupable. Ses conseillers hésitèrent ; Eudes était si puissant comme évêque de Bayeux, comte de Kent et frère du roi ! Guillaume décida qu'il fallait l'arrêter, et en donna l'ordre. Personne n'osa obéir. Le roi alla lui-même arrêter Eudes. Celui-ci se récria contre la témérité d'un laïque, d'arrêter un prélat de l'église, justiciable seulement du saint-siége.

« Ce n'est pas comme clerc que je vous arrête, répondit Guillaume ; je vous saisis comme mon comte, responsable de la gestion de vos fonctions. »

---

[1] Orderic Vital, lib. 7.

Puis, sans avoir égard à ses réclamations, il le fit embarquer pour la Normandie, qu'il ne s'était pas attendu à revoir en prisonnier. Le frère du Conquérant, Eudes, fut enfermé dans le château de Rouen pour le reste de la vie du roi. [1]

La cour de Rome s'offensa de la hardiesse de Guillaume, et prit la défense d'Eudes; ce qui semble prouver que Grégoire n'admettait point le bruit vulgaire du prétendu projet d'attentat d'Eudes contre la papauté. Il écrivit au roi pour lui faire des représentations sur sa conduite. « Toucher à un prêtre, disait le pape, c'est, selon l'Ecriture sainte, toucher à la prunelle de Dieu. Saint Ambroise dit que la dignité de l'épiscopat est telle qu'aucune autre ne peut lui être comparée; les dignités séculières ne sont pas même, à l'égard de l'épiscopat, ce que le plomb est comparativement à l'or. [2]

Guillaume ne contesta point la prééminence de la dignité d'évêque; mais il garda Eudes en prison malgré l'épiscopat dont son frère était re-

---

[1] Order. Vital, lib. 7.

[2] « Si regum fulgori compares, longe erit inferius quam si plumbi metallum ad auri fulgorem compares. » Gregorii Papæ *epistolæ*, lib. 11, n° 2.

vêtu. Grégoire, si jaloux de l'autorité ecclésiastique, mourut quelque temps après.

En novembre 1083 le roi perdit son épouse Mathilde, que les Normands appelaient Mahaut. Cette princesse n'avait pas eu d'influence sur les affaires publiques; mais elle avait été douce, bonne et charitable. Les églises et les couvens surtout avaient eu beaucoup à se louer d'elle. Elle fut ensevelie dans le monastère de la Trinité à Caen, qu'elle avait fondé, et dont elle avait été la première abbesse, comme nous l'avons vu plus haut. On y voyait autrefois sa tombe entre le chœur et le maître-autel. Sa mort parut emporter le peu de satisfaction dont avait joui le Conquérant dans les derniers temps, et les tribulations s'accumulèrent dans le court espace des quatre années qu'il survécut à la reine. [1]

Le Maine obéissait à regret aux Normands. Ceux-ci accusaient les Manceaux d'être turbulens et séditieux [2]; il est vrai que les Manceaux ne

---

[1] « Post obitum Mathildis reginæ, Wilhelmus rex pene 4 annis quibus supervixit, multis procellis tribulationum laboravit. » Orderic Vital, lib. 7.

[2] « Quasi naturali semper inquietudine agitantur, et mobilitate suâ pacem turbant, ipsique turbantur. » *Ibid.*

voulurent jamais se soumettre à ces Normands, que leurs ancêtres avaient jadis vu arriver dans le pays comme aventuriers et pirates : aussi saisirent-ils toutes les occasions qui se présentèrent pour secouer le joug de fer que Guillaume faisait peser sur eux. Le vicomte Hubert, seigneur de Beaumont et de Fresnay, n'avait pas oublié la prise de ses châteaux dans la dernière guerre; il attendait le moment de la vengeance. Il eut de nouvelles querelles avec le duc de Normandie, et cette fois il vint établir son quartier-général au fort de Sainte-Susanne, situé sur une roche escarpée. Là il pouvait braver le conquérant de l'Angleterre, et inquiéter les Normands dans le Maine. On accourut de tous côtés à son fort pour guerroyer avec lui contre les troupes normandes, et il fut bientôt assez redoutable pour engager Guillaume, qui était revenu sur le continent, à marcher contre Sainte-Susanne avec les Normands et les vassaux qui lui étaient restés fidèles dans le Maine. [1]

Mais cette fois l'impétuosité de ses mouvemens, qui lui avait été si utile dans d'autres guerres, fut

---

[1] Orderic Vital, lib. 7.

infructueuse : le rocher de Sainte-Susanne brava sa colère et ses forces. Obligé de retourner en Normandie, il ordonna la construction d'un camp fortifié dans une vallée voisine, et laissa le commandement des troupes au comte de Bretagne, Alain Fergent, qui dans la suite devint d'abord son ennemi, et finit par être son gendre. Le camp fut établi, et devint le séjour des plaisirs et des orgies. Hubert profita des désordres de ce camp pour attaquer fréquemment les assiégeans, et leur tuer leurs meilleurs guerriers, ou pour leur enlever leurs cavaliers les plus riches, dont la rançon lui valait ensuite, ainsi qu'à ses compagnons, des sommes considérables. Les chefs du fort s'enrichirent par ces rançons pendant les trois ans que dura le siége. Dans une des rencontres entre les assiégeans et les Manceaux, un enfant caché dans un buisson tira une flèche sur le baron normand Richard de l'Aigle, et le blessa mortellement. Aussitôt les compagnons de Richard s'emparèrent de l'enfant, afin de le massacrer. Le guerrier, pénétré de sentimens chrétiens, demanda pour l'amour de Dieu qu'on laissât partir le coupable. Il confessa ses péchés à ses compagnons, et mourut pendant qu'on le portait à la ville. On

l'enterra dans un monastère fondé par son père [1]; car presque chaque famille baroniale avait un monastère qui lui devait l'existence, et qui lui servait de lieu de sépulture.

Le comte d'Evreux fut fait prisonnier par Hubert; Guillaume de Varenne et Gilbert de l'Aigle tentèrent une nouvelle attaque contre le fort; mais ils ne remportèrent, selon l'expression d'Orderic Vital, que des blessures de cette tentative. Tout le camp, las d'un siége de trois ans, qui avait coûté beaucoup de sang et d'argent, fut d'avis enfin qu'il fallait négocier avec l'intrépide Hubert. Il se montra disposé à faire la paix. Il avait résisté pendant trois ans aux forces du Conquérant; il avait acquis une grande réputation, et de plus il s'était enrichi; que pouvait-il désirer de plus? on lui donna des sûretés pour qu'il pût se rendre auprès du roi en Angleterre. Guillaume l'accueillit bien, et lui confirma la possession de ses biens, sans rien exiger de lui. [2]

Le roi était occupé alors en Angleterre d'affaires plus importantes ou plus intéressantes pour lui.

---

[1] Orderic Vital, lib. 7.

[2] *Ibid.*

A Noël 1084, il avait tenu cour plénière à Glocester ; à Pâques il célébra les fêtes à Winchester, et pour la Pentecôte il revint à Londres, et y donna de nouvelles fêtes, à l'occasion de la prise d'armes de son jeune fils Henri. En même temps il reçut les hommages solennels et le serment de fidélité de tous ceux qui avaient reçu de lui des fiefs dans le royaume [1]. Il avait, depuis deux ans, ordonné que l'on dressât l'inventaire de toutes les terres, des revenus et des droits et charges affectés à toutes les propriétés. Ce grand terrier continuait d'être l'occupation d'une commission d'enquête; mais il fallait encore deux ans pour qu'on pût achever un travail aussi considérable.

Le roi repassa ensuite en Normandie. Il paraît qu'il fut obligé de faire une nouvelle guerre au comte Alain Fergent, qui lui refusait l'hommage de ses terres de Bretagne. Il l'assiégea de nouveau dans la ville de Dol [2]; mais ce siége ne fut pas plus heureux que le premier : les Normands per-

---

[1] *Annal. Waverley.*, ad ann. 1084. — « Milites illorum sibi fidelitatem contra omnes homines jurare coegit. » Flor. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1086.

[2] Orderic Vital ne parle que d'un seul siége; mais il paraît qu'il y en eut deux. Voy. Daru, *Histoire de Bretagne*, tom. 1, p. 312.

dirent une partie de leurs bagages, et furent obligés de se retirer. Guillaume fit la paix avec Alain, qui de son ennemi devint son gendre, en épousant Constance; et comme Alain partit quelque temps après avec plusieurs seigneurs pour la croisade en Palestine, la Normandie eut la paix assurée du côté de la Bretagne pour plusieurs années.

D'autres soucis occupèrent le Conquérant. Informé du projet de Canut, roi de Danemark, qui depuis quelque temps tenait son armée rassemblée sur le rivage de ses îles pour faire une expédition en Angleterre, et délivrer les Anglo-Saxons du joug normand, Guillaume crut devoir faire de grands préparatifs pour repousser une agression qui pouvait menacer son trône. Il leva donc autant de troupes normandes, françaises et bretonnes qu'il lui fut possible, et s'embarqua avec elles pour l'Angleterre [1]. On fut presque effrayé en le voyant arriver avec cette grande armée, que l'on craignait ne pouvoir nourrir [2]. Des

---

[1] Order. Vital, liv. 7. — *Annal. Waverley.*, ad ann. 1085. — Florent. Wigorn. *Chron.*

[2] « Mirum videbatur quomodo terra ista eos pascere poterat. » *Annal. Waverl.*

ordres furent adressés aux comtes, vicomtes, évêques et abbés, pour qu'ils eussent à pourvoir à l'entretien des soldats étrangers [1]. La première opération de Guillaume fut de dévaster toute la côte de l'est où devaient débarquer les Danois, et d'en faire un désert. Cette cruelle résolution anéantit des villes et des villages florissans, et causa le malheur d'une population nombreuse, d'origine scandinave, et obligée de chercher sa subsistance dans d'autres parties de l'Angleterre.

Ces ravages furent en pure perte, et ne pesèrent que sur l'Angleterre; car le roi Canut ayant été tué pendant une sédition qui avait éclaté dans son camp, ses troupes se dispersèrent, et l'expédition n'eut point lieu : aussi Guillaume, sur cette nouvelle, licencia les troupes qu'il avait amenées. Cependant la misère se fit cruellement sentir en Angleterre : des épidémies attaquaient les habitans, et la faim achevait de les faire mourir. Tandis que la population indigène languissait, les Normands voyaient avec indifférence ces maux, et ne songeaient qu'à entasser des ri-

---

[1] Florent. Wigorn. *Chron.* ad ann. 1085.

chesses [1]. Une soif inaltérable de l'or s'était emparée des conquérans; Guillaume donnait l'exemple de l'avidité; l'oppression n'avait pas encore été aussi dure, aussi odieuse qu'elle le fut vingt ans après la conquête. Les vassaux normands eux-mêmes ne furent pas exemptés des vexations, car Guillaume avait imposé des tributs sur leurs terres; ils s'en dédommagèrent sur leurs gens, pour la plupart Anglo-Saxons d'origine.

Au mois d'août 1086 le grand livre des propriétés et des redevances d'Angleterre fut enfin achevé et mis sous les yeux du roi et de sa cour à Salisbury, où se rendirent, au mois d'août, tous ceux qui, en Angleterre, relevaient du roi, et lui devaient hommage lige, et le service personnel [2]. Le grand rôle contenait leurs possessions, leurs obligations, leurs droits; il énumérait tout ce que la conquête avait donné aux Normands, tout ce qu'elle avait laissé aux habitans; il rappelait l'état du pays du temps du roi Edouard, qui était pour les conquérans le point de départ pour

---

[1] « Rex autem et pene omnes capitales homines valde et nimium cupiditate auri et argenti repletierunt, nec curabant quomodo illud acquirerent. » *Annal. Waverl.*, ad ann. 1087.

[2] *Ibid.*

exiger des redevances et des services usités ; livre curieux et important, qui mieux que tous les récits fait connaître l'état de l'Angleterre à cette époque, et constate les spoliations et les oppressions exercées non seulement par les Normands, mais aussi par leurs devanciers, les Anglo-Saxons ; car ceux-ci avaient donné l'exemple de toutes les injustices que les Normands exercèrent dans la suite sur eux, comme si la justice divine se servait des uns pour punir les autres.

Un seul passage de ce livre de recensement fera voir quelles étaient les anciennes et les nouvelles vexations, les exigences des nouveaux maîtres et des anciens. Ce passage concerne la ville de Hereford. Cette ville, est-il dit dans le grand rôle, contenait du temps du roi Edouard cent trois hommes demeurant, soit en dedans, soit en dehors des murs. Maintenant la ville est du domaine du roi ; les bourgeois anglais qui s'y trouvent conservent leurs anciennes coutumes ; quant aux bourgeois français, ils peuvent acquitter par douze deniers toutes les amendes, excepté pour les crimes. Toute masure entière, en dedans de la ville, payait annuellement sept deniers et une obole ; elle donnait de plus quatre deniers pour

la location des chevaux (probablement de la cavalerie du roi). Elle devait trois jours de corvée au mois d'août pour la moisson et un jour pour la fenaison, partout où commandait le vicomte. Chaque tenancier de masure se rendait trois fois par an avec le vicomte aux plaids et aux assemblées (*urmelavia*) du hundred ou district. Quand le roi se livrait au plaisir de la chasse, un homme de chaque maison allait selon la coutume faire le piquet dans la forêt. Les autres habitans qui ne possédaient pas des masures entières, faisaient le garde au château, quand le roi était dans la ville.»[1]

Ainsi les Anglo-Saxons avaient forcé les Bretons à moissonner leurs grains, faucher leurs prés, surveiller leur gibier, indépendamment de l'impôt qu'ils levaient sur toutes les maisons. Les Normands rendaient à leur tour tributaires les Anglo-Saxons, car il n'était plus question des Bretons : ils exigeaient les mêmes corvées, ou du moins ils maintenaient l'ancien droit des maîtres du pays ; ils établissaient un privilége en faveur

---

[1] *Consuetudines ex Doomsday-book*, dans le tom. II de Gale *Histor. britann. scriptores.*

des Normands à l'égard des condamnations judiciaires, mais ils respectaient les coutumes anglo-saxonnes. Soutenir, comme on l'a fait [1], que les Normands enlevèrent aux Anglo-Saxons tous leurs droits, et ne les firent entrer dans la nouvelle société qu'ils formèrent que comme propriétés personnelles, n'est peut-être pas tout-à-fait exact. Ceux qu'ils déplacèrent, ce furent principalement les chefs, les grands propriétaires, tant civils qu'ecclésiastiques, les possesseurs de serfs, enfin les oppresseurs du pays; quant au peuple, aux gens de campagne, aux bourgeois, ils ne changèrent que de maîtres; cependant il est vrai que les nouveaux conquérans usèrent brutalement des droits de la force, et que, despotes impitoyables, ils ajoutèrent souvent de nouvelles exigences à celles que les oppresseurs précédens avaient inventées et établies.

Aussi le peuple regarda le grand rôle comme un document qui perpétuait le mal dont il souffrait [2]. On voit, par ce rôle, que les Normands

---

[1] A. Thierry, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, tom. II, liv. 7.

[2] « Et vexata est terra multis cladibus inde procedentibus. » Florent. Wigorn. *Chron.*, ad ann. 1086.

appliquèrent toute leur sagacité à découvrir les moyens détournés qu'avaient employés, à l'époque de la conquête, les Anglo-Saxons pour dérober leurs terres à l'avidité des étrangers. Ainsi, il y est dit qu'un nommé Alaric avait donné la terre de Risebruge à l'abbé Lawestan, sous la condition qu'il la tiendrait en garde sous le bon plaisir de l'abbé; mais Guillaume cassa le contrat, et prit la terre pour lui[1]. C'était un crime de feindre de donner ses biens à l'église pour les mettre à l'abri de l'avidité des conquérans; la confiscation en était la punition ordinaire.

Le curieux monument qui constate encore à nos yeux et les établissemens des Anglo-Saxons, et les usurpations des Normands, s'appelle *Doomsday-book*, ou livre du jour du jugement, comme celui que le roi Alfred avait fait faire, mais qui n'est pas parvenu à la postérité[2]; on le conserve aux archives du royaume, dans la maison capitulaire de Westminster; il a été fidèlement copié et imprimé dans le dernier siècle, aux frais du gou-

---

[1] « Postquam autem rex Wilhelmus advenit, saisivit eam (terram) in manu sua. *Doomesday-book*, tom. II, p. 389.

[2] Déposé à Winchester, il s'appelait *Rotulus Wintoniæ*. — Quelques auteurs font dériver *Domesday* de *Domini dies*.

vernement anglais[1]. La noblesse anglaise le consulte afin de vérifier l'ancienneté des possessions ou dotations des familles ; pour les Normands, il a un intérêt particulier en ce qu'il indique exactement ce que chaque compagnon du Conquérant reçut de récompense ou prit de force dans le royaume livré à leurs armes. Pour l'historien et le philosophe, c'est un document authentique sur l'état social et les effets de la double conquête de l'Angleterre par les Anglo-Saxons et par les Normands.

Les grandes forêts avaient été déclarées domaines royaux, et il n'était pas permis aux roturiers de chasser. Tous les Français étaient sous la protection du roi. Si l'on en trouvait un assassiné, le *hundred* dans lequel le mort avait été trouvé était condamné à l'amende, lorsqu'il ne découvrait pas le meurtrier.[2]

Ayant ainsi réglé les affaires du royaume, Guillaume s'embarqua dans l'île de Wight, pour re-

---

[1] *Domesday-book, ceu liber censualis Wilhelmi primi, regis Angliæ.* Londres, 1783, 2 vol. gr. in-fol. — *Additamenta et Indices*, 1816, 2 vol. in-fol.

[2] Voy. *Leges Wilhelmi conquistor.* — Houard, *Anc. Lois des Français.* Rouen, 1779, in-4°.

passer en Normandie, où d'autres projets devaient s'exécuter. Il ne pardonnait pas au roi de France de soutenir son fils rebelle, Robert Courteheuse, qui n'avait pas rougi de faire avec des Français des incursions dans sa patrie, pour se venger de la sévérité de son père[1]. Les hostilités continuaient entre Français et Normands ; elles partaient surtout du Vexin, qui avait été autrefois cédé au duc de Normandie, mais que le roi de France avait repris pendant les troubles de la minorité de Guillaume[2]. Celui-ci avait eu toujours la volonté de s'emparer de ce district : seulement il avait ajourné l'exécution de son dessein jusqu'à ce que l'état de l'Angleterre ne lui donnât plus d'inquiétude.

Quand il fut de retour de l'Angleterre, il poussa avec plus d'activité les hostilités sur les frontières ; mais il tomba malade à Rouen, et fut obligé de garder long-temps le lit. Il avait acquis trop d'embonpoint. On raconte que le roi de France, ayant appris son infirmité, dit en plaisantant : Quand donc ce gros homme accouchera-t-il?

---

[1] « Auxilio Philippi regis in Normannia predas agebat. » Th. Walsingham *Ypodigma Neustriæ*, ad ann. 1076-7.

[2] Orderic Vital, lib. 6.

et que Guillaume, à qui on rapporta cette plaisanterie, dit en colère : Quand j'aurai accouché, je ferai mes relevailles à Notre-Dame de Paris, avec 10,000 lances en guise de cierges [1] ! Des historiens modernes ont cru voir dans la raillerie du roi de France la seule cause des cruautés qu'exerça bientôt après Guillaume sur le territoire français ; mais on peut se rappeler que l'inimitié entre les deux rois était plus ancienne, et que plusieurs motifs avaient contribué à l'exciter. Depuis quelque temps, des bourgeois de Mantes franchissaient les limites de la Normandie, et faisaient des incursions dans le pays d'Evreux, enlevant les bestiaux, et emmenant comme prisonniers les hommes pour les forcer à se racheter. Au mois de juillet, Guillaume, pour se venger, envoya Asselin Goët avec des troupes, détruire les moissons et arracher les vignes des Mantais ; puis le lendemain, pendant que les bourgeois allaient voir le dommage causé par les Normands, il arriva lui-même à

---

[1] « Quant jo, dist-il, releverai,
Dedenz sa terre à messe irai,
Riche offrende li porterai,
Mille chandeles li ofrerai, etc. »

Wace, *Roman de Rou*, t. II, v. 14197 et suiv.

l'improviste, avec ses gens d'armes, et se précipita avec les Mantais, pêle-mêle, dans leur ville. Il brûla impitoyablement le château, les églises et maisons; beaucoup d'habitans périrent dans les flammes[1]; mais en conduisant son cheval à travers les décombres, il reçut un choc du pommeau de la selle qui lui fut fatal. On le reporta malade à Rouen, et là son mal empira bientôt, au point de lui laisser entrevoir sa fin prochaine. Il sentit alors qu'il ne lui restait qu'à se préparer chrétiennement à la mort; c'est ce qu'il fit en appelant auprès de lui des évêques et des abbés pour prier avec eux, et ses deux fils Guillaume et Henri, pour leur adresser des conseils[2]. Quant à son fils Robert, il ne paraît pas que la maladie de son père ait pu le déterminer à retourner en Normandie, pour recevoir sa bénédiction : il resta dans l'étranger.

Nous possédons un récit très détaillé des derniers discours et des derniers momens du roi d'Angleterre[3]. Ce récit, que l'on conservait au-

---

[1] *Roman de Rou*, vers 14210 et suiv. — Orderic Vital, lib. 7.

[2] *Ibid.*

[3] *Fragmentum ex antiquò libro monast. Sti. Stephani Cadom. de*

trefois dans l'abbaye de Caen, dont Guillaume était le fondateur, paraît avoir été écrit par l'un des prêtres qui le préparèrent à la mort; il se ressent un peu de la déclamation d'un prédicateur de ce temps, et du goût des clercs d'alors pour l'amplification. Le fond en doit être vrai néanmoins, et offre beaucoup d'intérêt : aussi Orderic Vital l'a intercalé à peu près tout entier dans sa chronique.[1]

Pour n'être pas incommodé du bruit de la ville de Rouen, le roi s'était fait porter au prieuré de Saint-Gervais, situé sur une colline au nord de la ville; l'église existe encore avec ses restes de construction romaine, et avec la vieille crypte où ont été enterrés les premiers évêques de Rouen; mais aujourd'hui l'enceinte de la ville s'étend du côté du nord, au-delà de Saint-Gervais. Là il reçut les soins de Gislebert Mamerot, son ancien

---

Gulielmo Conquest., inséré dans *Anglica*, *Normann.*, *Hibern.*, *Cambrica a veteribus scriptor.* Francfort, 1603, in-fol.

[1] On pourrait croire que le fragment en question est tiré au contraire de l'*Hist. eccles.* d'Orderic Vital, si Wace, qui ne pouvait connaître cet auteur, et qui en diffère si souvent, ne rapportait pas les mêmes détails; ce qui paraît prouver que tous deux ont puisé à une source commune, qui doit être le fragment cité.

médecin, qu'il avait fait, comme nous avons vu, évêque de Lisieux. Gontard, abbé de Jumièges, était médecin aussi, et assistait l'évêque de Lisieux, avec d'autres clercs qui pratiquaient la médecine[1]. La relation de ses derniers momens, dont il a été question plus haut, donne un très long discours que Guillaume, dit-on, prononça, et dans lequel il récapitula les principaux événemens de son règne. Il ne faut voir probablement dans ce prétendu discours que le résumé de toutes les conversations que Guillaume eut avec les assistans pendant les six semaines de sa maladie, et des volontés qu'il dicta ou déclara durant ce temps. Des notaires étaient là pour écrire ses dernières dispositions. Il assigna d'abondantes aumônes et des dons aux couvens, églises, prêtres et pauvres sur les trésors qu'il avait amassés; il envoya de l'argent à Mantes pour que le clergé rebâtît les églises que dans sa fureur il avait réduites en cendres. Du reste, il disait avec satisfaction qu'il n'avait jamais fait tort à l'église, ni opprimé le clergé[2]. Mais le souvenir de ses cruautés commises

---

[1] Orderic Vital, lib. 7.

[2] *Ibid. — Fragmentum de Gulielmo.*

en Angleterre lui était pénible. Il avouait avoir trop haï le peuple anglais, et l'avoir rendu malheureux par ses massacres, ses incendies, ses ravages, ses rapines, surtout dans le district d'York[1]. Cependant il n'ordonna aucune disposition réparatrice, et il paraît que la cause de l'Angleterre n'eut aucun défenseur auprès de son lit de mort. A l'égard des Normands, il convenait que c'était un peuple belliqueux et supérieur à tout ennemi qui voudrait le subjuguer, mais qu'étant toujours prêt à se soulever contre l'autorité, à faire le mal, et à se déchirer lui-même, il fallait que les rênes, tenues par une main ferme, le continssent et le dirigeassent dans la route de l'ordre et de la justice.[2]

Venant à parler de son fils rebelle Robert, je

---

[1] Orderic Vital, lib. 7.

[2] « Rebelliones enim cupiunt, seditiones appetunt, et ad omne nefas prompti sunt. » Ord. Vital, lib. 7.

« En Normendie a gent mult fière,
Jo ne sai gent de tel manière,
Chevaliers sont proz è vaillanz,
Par totes terres cunquéranz.
Se Normanz unt boen chevetaigne,
Mult fait à criendre lor cumpaigne, etc. »

Wace, *Roman de Rou*, t. II, v. 14240 et suiv.

lui ai cédé, dit-il, le duché de Normandie et le Maine; je ne les lui retirerai pas; mais je plains le pays qui sera soumis à sa domination; car c'est un homme orgueilleux, dissipé, insensé, et dont la conduite mérite les plus grandes punitions.[1]

Il bénit ses deux fils Guillaume et Henri. Cependant, il n'en désigna aucun pour lui succéder sur le trône d'Angleterre : seulement il exprima le désir que ce fût Guillaume, disant, suivant la relation mentionnée ci-dessus, que n'osant confier à personne un royaume obtenu par tant de péchés, il voulait laisser cette affaire à la volonté de Dieu, attendu qu'il ne possédait point l'Angleterre par héritage, mais qu'il l'avait enlevée à un prince parjure, à Harold.[2]

On ne peut croire que Guillaume ait parlé ainsi, puisque c'était précisément son droit d'héritage qu'il avait fait valoir, en entreprenant la conquête du royaume. Ce qui paraît d'ailleurs en contradiction avec les paroles qu'on lui attribue, c'est qu'il fit partir son fils Guillaume pour l'Angle-

---

[1] « Superbus enim est, et insipiens nebulo, trucique diu plectendus infortunio. » Ord. Vital, 7.

[2] « Non enim tantum decus hereditario jure possedi, sed perjuro regi Haroldo abstuli. » *Ibid.*

terre avec des lettres marquées de son sceau et adressées à Lanfranc, pour qu'il se fît sacrer roi d'Angleterre. En effet, Guillaume-le-Roux partit sans délai.[1]

Henri se présenta, en demandant : Que me donnerez-vous, mon père? Le roi ordonna qu'on prît pour lui, dans son trésor, 5000 livres d'argent. Mais que ferai-je de l'argent, si je n'ai pas seulement une demeure? reprit Henri, qui devait être étonné, en effet, de n'avoir reçu aucun domaine d'un père qui en Angleterre seulement possédait quinze cents manoirs. Guillaume l'exhorta au courage et à la confiance en Dieu. Sois tranquille, lui dit-il; peut-être seras-tu un jour plus puissant et plus riche que tes frères.[2]

Henri ne perdit pas de temps, et se fit compter, par le trésorier du roi, la somme promise par son père; il eut grand soin d'avoir le poids exact, et de mettre ensuite son trésor en sûreté[3].

---

[1] Ord. Vital, lib. 7. — Ingulphe, *Histor. Croyland.*, dit positivement que le roi donna l'Angleterre à son second fils : *Roberto dedit Normanniam, Wilhelmo Angliam.*

[2] *Fragment. de Gulielmo.* — Order. Vital, lib. 7. — *Roman de Rou*, t. II, vers 14280 et suiv.

[3] Order. Vital, lib. 7.

Voyant que le roi ne pensait point aux chefs anglais et normands qu'il avait fait enfermer, les clercs-médecins et les courtisans l'en firent souvenir, en lui demandant ses ordres. Guillaume convint d'avoir détenu injustement Morcar, le chef anglo-saxon ; mais, ajouta-t-il, « il a fallu le détenir dans la crainte qu'il ne tramât des complots. J'en ai mis rarement d'autres en prison ; quelques uns doivent ce sort à leur opiniâtreté. » Pour trouver miséricorde auprès de son juge suprême, il consentit à ce qu'on ouvrît leurs prisons. Dans c e ombre était Wulnoth, le frère du roi Harold, qui lors de la bataille d'Hastings était encore enfant, et qui depuis ce temps expiait dans la captivité la proche parenté du roi détrôné [1]. On demanda au roi s'il ne faisait pas grâce à son frère Eudes, l'évêque. Je m'étonne, répondit-il, que l'on demande la grâce de ce méchant homme, l'oppresseur du peuple, et le dévastateur des monastères. On insista ; Guillaume répliqua que l'on s'en repentirait, parce que cet homme porterait encore le trouble par-

---

[1] « Quem a pueritia tenuerat in custodia. » Florent. Wigorn. *Chron.*, ad ann. 1087.

tout. Cependant il permit enfin qu'on le relâchât ; mais à l'égard de Roger, qui s'était montré, dans la prison même, plein d'animosité contre le roi, Guillaume mourant ne voulut pas qu'on le remît en liberté.[1]

Les forces du roi baissèrent de plus en plus ; cependant la nuit du 9 au 10 septembre avait été très calme : le matin, ayant entendu sonner à la cathédrale, il leva ses mains et ses yeux, et se recommanda à l'intercession de la sainte Vierge ; puis il rendit inopinément le dernier soupir, au grand étonnement des médecins-clercs, qui s'enfuirent aussitôt.[2]

Quand sa mort fut connue à Rouen, la frayeur saisit les habitans ; dans l'incertitude de ce qui allait arriver, et probablement dans la crainte d'une anarchie totale, chacun courut mettre en sûreté ce qu'il avait de précieux. Le prieuré de Saint-Gervais offrit bientôt l'aspect d'un abandon complet. Les deux fils de Guillaume avaient couru à leur héritage, sans s'embarrasser de leur père

---

[1] Order. Vital, 7.

[2] *Ibid.* — Wace, *Roman de Rou.*

mourant. Guillaume-le-Roux apprit la nouvelle de sa mort au moment où il allait s'embarquer au port de Wissant pour l'Angleterre; elle n'eut d'autre effet sur lui que de faire hâter son départ. Henri s'en était allé avec son trésor; aucun parent n'avait fermé les yeux de ce despote qui avait fait verser tant de larmes et de sang; les courtisans avaient disparu aussi; les serviteurs se sauvaient avec les hardes, les armes et les autres effets de leur maître défunt[1], dont le corps gisait abandonné, sans que personne ordonnât des obsèques. Ce qui a provoqué les réflexions suivantes de la part du clerc qui a écrit la relation de la mort de Guillaume: « Qu'est-ce donc que la grandeur dans ce monde? Comme elle est vaine et fugitive! Semblable aux gouttes de la pluie, elle disparaît après n'avoir brillé qu'un moment. Voyez ce puissant monarque qui naguère avait cent mille cavaliers autour de lui pour sa défense, et qui était redouté de tant de nations; voilà son corps couché sur

---

[1] « Cernite, precor, omnes, qualis est mundana fides! Unusquisque quod potuit de apparatu regio ut milvus rapuit, et confestim cum præda sua aufugit. » *Fragment. de Gulielmo.* — Order. Vital. lib. 7. —*Roman de Rou*, II.

le sol, dépouillé et mis à nu par ceux qui le servaient. »[1]

Il semblait que Guillaume fût décédé sans famille connue, comme l'homme le plus obscur de ses états. Le clergé de Rouen vint enfin dans ce prieuré où il n'y avait plus qu'un corps abandonné; il pria auprès de lui, et s'occupa des funérailles : il fut décidé qu'on l'enterrerait dans son abbaye à Caen; mais on ne savait qui en ferait les frais. Un cavalier des environs de Rouen, Herluin, se chargea de le faire transporter par la mer et la Seine à Caen. Grâce à cet acte charitable, le corps du conquérant d'Angleterre put enfin recevoir la sépulture. Quand le convoi approcha de Caen, les moines de l'abbaye, le clergé de la ville et le peuple allèrent au-devant et le conduisirent à l'abbaye; mais en ce moment un incendie éclata dans la cité, les bourgeois et les clercs y coururent, et il ne resta au convoi que les moines.[2]

---

[1] O secularis pompa, quam despicabilis es! etc. *Fragment de Guliel.* — Order. Vital, lib. 7.

[2] Tuit forz li moignes i corurent,
Cil remestrent el cors è furent.
Roman de Rou, v. 14396-7. — Orderic Vital, lib. 7.

Pour les funérailles, les évêques et les principaux abbés de la Normandie se rendirent à Caen. Après une messe solennelle, l'évêque d'Évreux, Gislebert, monta en chaire pour faire l'éloge du roi défunt. Il vanta son courage, sa générosité, la gloire à laquelle il avait élevé les Normands; il célébra sa justice, sa piété, la protection qu'il avait accordée aux moines et au peuple. Puis il conclut par demander des prières pour le salut de son âme.

Il semblait que tout dût être extraordinaire à la mort de Guillaume. Au moment où le peuple se disposait à prier pour le repos de l'âme de son souverain, dont le corps gisait dans la bière exposée aux regards, il s'éleva une voix dans l'assemblée : c'était celle d'un bourgeois nommé Asselin, fils d'Arthur. Il s'écria que le sol sur lequel se tenaient les fidèles était l'emplacement de la maison de son père : Guillaume, n'étant encore que duc de Normandie, avait expulsé Arthur et sa famille pour bâtir l'église. « Je réclame ce terrain comme ma propriété, ajouta-t-il, et au nom de Dieu, je m'oppose à ce que cette terre qui m'appartient reçoive le corps de celui qui

a commis une si horrible injustice envers mon père. »[1]

Les évêques et les barons restèrent interdits ; un tumulte général remplit l'église et les cloîtres : il n'y avait aucune autorité qui pût imposer silence au réclamant. Les spoliations de propriété sont vivement ressenties par le peuple ; il comprend cette injustice mieux que toute autre ; celui de Caen donna raison au bourgeois : les voisins confirmèrent la vérité de ses assertions.

Pour faire cesser le scandale public, le clergé ne vit d'autre moyen que de composer avec le réclamant. On le prit à part : on lui parla avec douceur, et de manière à le persuader. Pour la fosse où l'on allait enterrer Guillaume, on lui donna sur-le-champ 60 sols ; et pour l'emplacement de son ancienne propriété, on lui promit un autre terrain, qu'il reçut en effet peu de temps après.[2]

On procéda ensuite à l'enterrement : en descendant la bière dans la fosse, on ne put éviter un

---

[1] Orderic Vital, lib. 7.
[2] *Ibid.*

choc qui fit rompre le cadavre [1]. Malgré l'encens qu'on brûla, le peuple ne pouvant plus tenir dans l'église, s'en alla avec dégoût; le clergé se hâta de terminer la cérémonie. [2]

Toutes les circonstances singulières qui avaient marqué les funérailles du roi d'Angleterre, la fuite de sa cour, l'abandon total du prieuré où il avait expiré, son convoi défrayé par un simple habitant de la campagne, ce convoi abandonné encore à cause d'un incendie, la sépulture du roi contestée par un bourgeois et achetée à deniers comptans, enfin la rupture du cadavre, et la fuite du peuple dégoûté, tout cela était fait pour inspirer des réflexions morales sur l'instabilité des grandeurs humaines. Aussi le moine Orderic Vital, en terminant par ces détails le septième livre de sa chronique, y ajoute ces avis pieux : « O fils des hommes ! ne vous fiez donc pas au faux éclat des princes ; mettez toute votre confiance dans votre Dieu et créateur ; ne comptez jamais sur la durée

---

[1] Order. Vital, lib. 7.—On a prétendu néanmoins en 1522 avoir retrouvé le corps de Guillaume entier, et pour ainsi dire intact. Selon le *Roman de Rou* il avait été embaumé, ce qui pourtant n'est pas vraisemblable.

[2] Order. Vital, lib. 7.

de l'iniquité, et n'attendez rien des rapines. Si les richesses abondent chez vous, n'y attachez pas votre cœur ; car toute votre grandeur est comme la fleur du gazon : l'herbe se fane, et la fleur disparaît. »[1]

Guillaume avait à peine atteint l'âge de soixante ans ; mais ayant perdu son père dans son enfance, il se trouvait depuis un demi-siècle à la tête du duché de Normandie.[2]

Son caractère s'est montré assez dans les actes de son règne. On a pu voir que si, d'un côté, il déployait un courage héroïque, l'habileté d'un grand capitaine, la grandeur d'âme d'un conquérant, et la fermeté d'un souverain qui veut l'ordre, la conduite sobre et prudente qui fait réussir les vastes desseins et inspire le respect, de l'autre il était dominé par une ambition et une avidité effrénée, et qu'il portait au peuple vaincu une haine telle qu'elle autorisait aveuglément les violences et les cruautés de ses vassaux, et faisait le malheur d'un royaume qu'il était appelé à rendre

---

[1] « Nolite ergo confidere in principibus falsis, o filii hominum! etc. » Order. Vital, lib. 7.

[2] Voy. sur l'âge de Guillaume la note 7, p. 298, du tom. II du *Roman de Rou*.

heureux. Sans doute il faut tenir compte de la barbarie des temps, et de sa nation en particulier; cependant ce souverain, qui savait réprimer les vols et les injustices des petits, comment les tolérait-il de la part de ses compagnons de guerre? Pourquoi donnait-il l'exemple d'une avidité insatiable?

On ne peut s'en rapporter au jugement des écrivains normands, qui ont été trop éblouis de sa libéralité envers les églises, de la suprématie qu'il avait procurée à sa nation, et de quelques uns de ses réglemens de police, pour apprécier l'ensemble de son règne. Il y a plus de vérité dans les témoignages contemporains qui sont venus de l'Angleterre, quoique les Anglais mêmes, selon les idées du temps, fussent entraînés à admirer en lui le bienfaiteur du clergé, le constructeur des abbayes, le puissant monarque. Un moine anglo-saxon [1] a tracé, quoique avec une main rude et pesante, un portrait assez ressemblant de lui; en voici les principaux traits : « Si quelqu'un veut savoir, dit la *chronique anglo-saxonne* [2], quel fut

---

[1] *Chronicon anglo-saxon.*

[2] Voy. le tom. XIII des *Historiens de France*. Les *Annales* de Waverley contiennent textuellement le même jugement.

Guillaume, nous le lui dirons, nous qui l'avons vu, et qui avons été quelquefois à sa cour. C'était un roi très sage et très riche, humble envers les serviteurs de Dieu, très dur envers ceux qui s'opposaient à sa volonté. Sous son règne, furent construites plusieurs églises d'Angleterre. Il aimait beaucoup les pompes solennelles; aussi dans les années qu'il passait dans le royaume, il tenait trois grandes cours aux trois grandes fêtes, savoir : la cour de Pâques à Winchester, celle de Pentecôte à Westminster, et celle de Noël à Glocester. Les archevêques, évêques, abbés, comtes et barons de toute l'Angleterre y assistaient. Sa sévérité faisait que personne n'osait agir contre ses ordres; il emprisonnait des comtes et des barons, et déposait des évêques et des abbés. Il maintenait une si grande sécurité en Angleterre, qu'un homme un peu vigoureux pouvait aller partout avec une charge d'or en pleine sûreté. Personne n'osait attenter à la vie d'autrui, même pour les offenses qu'il en aurait reçues. Si quelqu'un se rendait coupable de violences envers une femme, on le mutilait sur-le-champ. Il avait ordonné une enquête si exacte de tout le sol d'Angleterre, qu'il n'y avait pas une lieue de terre

dont il ne sût le propriétaire et le rapport. Il avait tout cela par écrit dans sa cour. Il était maître de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Normandie, du Mans; et s'il avait vécu encore deux ans, l'Irlande se serait soumise à lui, sans qu'il eût eu besoin de la conquérir. Mais sous son règne le peuple fut chargé de grandes corvées, et eut beaucoup de mal; car il le fatiguait à construire des châteaux-forts; il lui enlevait aussi beaucoup d'or et d'argent, et cela injustement, sans qu'il en eût besoin, et seulement pour satisfaire son avidité [1]. Il ordonna que quiconque tuerait un cerf ou une biche, serait condamné à perdre les yeux; il défendit de prendre des sangliers et même des lièvres; à voir son amour pour le gibier, on aurait pu croire qu'il en était le père [2]. Cela contraria beaucoup ses barons; mais il ne s'embar-

---

[1] « Vero in tempore illius habuit populus magnos labores et multa tædia; fecit enim parari castella, in quibus populum fatigabat, auferebat etiam illi multas marcas auri, et plures libras argenti, et hoc injuste, non pro aliqua necessitate, sed pro magna cupiditate. » *Annales Waverleyenses*, ad ann. 1087.

[2] « Et amavit feras, tanquam esset pater eorum, quod multum fuit tædio baronibus ejus; ipse vero nihil pendebat eorum iram, etc. » *Ibid.*

rassait point de leur colère : il n'en fallait pas moins qu'ils se conformassent à ses ordres, pour ne pas perdre leur vie, leur terre, leur argent, ou l'amitié du roi. Quel malheur qu'un homme se mette par orgueil au-dessus de tous ses semblables ! Cependant puisse le Dieu tout-puissant, dans sa miséricorde, lui accorder le pardon de ses péchés. On trouve écrit ici le bien et le mal, afin que l'on pratique l'un et évite l'autre, et que l'on suive le chemin qui conduit à la vie éternelle. »[1]

C'est ainsi que ces pauvres moines finissaient par ramener tout à des considérations religieuses, eux pour qui tous les événemens du monde n'étaient que des orages qui les touchaient peu. Les historiens modernes, plus accoutumés à suivre les effets d'un règne sur le bonheur d'une nation, n'ont pas été si indulgens pour Guillaume. « La plupart de nos anciens historiens, dit lord Lyttleton[2], représentent ce roi comme un prince très religieux ; mais la religion de Guillaume était conforme à l'esprit de son siècle : de la foi sans dis-

[1] « Hæc scripta sunt de eo bona et mala, ut boni homines sequantur exempla bonorum, et derelinquant mala, etc. » *Annales Waverleyenses*, ad ann. 1087.

[2] *History of England*, Londres, 1803 ; tom. I. In-4°.

cernement, de la dévotion sans piété; c'était une religion qui le portait à doter des monastères, pendant qu'elle lui permettait de piller des royaumes; qui l'engageait à se prosterner devant une relique ou une croix, et qui ne l'empêchait point de fouler aux pieds la liberté et les droits du genre humain. Quant à la sagesse de son gouvernement, dont quelques écrivains modernes parlent en termes d'admiration, elle se réduisait à la science de maintenir, pendant un long règne sans trouble, l'oppression par le moyen de la terreur, et d'employer les voies les plus propres à prolonger un régime inique et violent. Ce qui mérite seul le nom de sagesse dans le caractère d'un roi, l'art de soutenir l'autorité par l'exercice des vertus qui font le bonheur du peuple, ne paraît pas avoir fait partie des talens de ce prince. Il ne connaissait pas davantage ces mesures conciliantes et populaires qui changent quelquefois le système de la tyrannie, et lui donnent une fausse apparence de liberté. Le gouvernement de Guillaume était rude et despotique, et violait même les principes de la constitution qu'il avait établie. S'il a rempli des devoirs de souverain, c'est en cherchant à maintenir une bonne police

dans ses états, et en réprimant d'une main forte la licence, ce qui, dans l'état turbulent de son gouvernement, était une tâche aussi grande que difficile.... A tout prendre, Guillaume avait de grandes qualités, mais peu de vertus; et si l'on veut juger impartialement les actions qui distinguent particulièrement l'homme ou le roi, on trouvera dans son caractère beaucoup à admirer, mais encore plus à détester. »

On conçoit que le caractère de Guillaume devait paraître infiniment plus estimable aux Normands qu'aux Anglais, et qu'il gouvernait mieux le duché qu'il tenait de ses ancêtres que le royaume conquis par ses armes, où ses comtes et barons, ses évêques et abbés, travaillaient comme de concert à rendre odieux le nom Normand. Sur le continent, au contraire, le peuple et le roi s'entendaient, l'obéissance y était établie, l'administration facile, et si les querelles des barons menaçaient quelquefois de troubler la tranquillité publique, les troupes nombreuses de Guillaume suffisaient pour les contenir. C'était à lui que la Normandie était redevable du lustre qu'elle avait acquis dans les îles britanniques. Beaucoup de fils de cette province s'étaient enrichis; une

partie des richesses avait reflué dans leur patrie; une source de prospérité y avait été ouverte, par les relations intimes avec l'Angleterre; on bâtissait avec l'or étranger des églises et des couvens; les villes s'agrandissaient et recevaient de nouveaux embellissemens; les Normands voyageaient beaucoup, et rapportaient dans leurs foyers des connaissances et des lumières; leur territoire était respecté par leurs voisins; sous les bannières de Guillaume, ils se signalaient par la bravoure; le caractère normand se relevait sous un chef puissant : tant d'avantages devaient les rendre fiers de l'avoir pour duc, et les disposer à l'indulgence pour le despotisme que Guillaume exerçait en Angleterre, car ils en tiraient presque tout le fruit.

Le peuple oublie facilement le mal pour ne se souvenir que des grandes qualités de ses souverains; en Normandie, le nom de Guillaume se rattache à beaucoup de localités [1] : des statues, des ruines de forts, des églises, portent son nom, comme dans d'autres provinces on attribue les

---

[1] F. Pluquet, *Contes populaires, préjugés, etc., de l'arrondissement de Bayeux*, 2e édit. Rouen, 1834, in-8, pag. 30.

antiquités à César. Le vulgaire ne le connaît plus que comme le fondateur de beaucoup de monumens. Les gémissemens de ses sujets ont cessé depuis bien des siècles; ils ne retentissent plus dans les traditions populaires; les actes seuls de son règne en font foi; mais c'est rarement le peuple qui les consulte. Sans la réclamation du bourgeois de Caen qui disputa une sépulture au roi défunt, on saurait à peine qu'il avait été injuste, même en fondant des monastères.

Pour achever ce qui concerne le tombeau de Guillaume à Caen, nous ajouterons que son fils Guillaume-le-Roux prit dans le trésor de son père de l'or, de l'argent et des pierres précieuses, pour que l'orfèvre Odon en ornât la tombe dans l'église de l'abbaye, selon l'usage d'alors. Le monument qui lui fut érigé ensuite dans le chœur de l'église consistait en une pierre tumulaire soutenue par des piliers noirs, et représentant en sculpture le roi en costume royal. Une épitaphe en vers latins composée par Thomas, archevêque d'York, et ancien chapelain de Guillaume, annonçait que le grand homme qui jadis soumit les Normands, les Bretons et les Manceaux, et qui donna des lois à ces peuples, reposait dans cette

tombe exiguë. On ouvrit cette tombe par curiosité en 1522, et on y trouva encore ses restes : on les replaça pieusement [1] ; mais quarante ans après les huguenots, en profanant l'église, dispersèrent les ossemens ; la révolution de la fin du dernier siècle acheva de détruire le tombeau du conquérant dont la destinée semblait être de subir l'insulte dans sa tombe autant qu'il avait été redouté de son vivant. Il n'y a plus qu'une pierre noire avec une courte inscription, qui, dans l'église de Saint-Étienne, rappelle que le conquérant de l'Angleterre a été rendu à la poussière dans ce lieu sacré. L'abbaye conserva aussi pendant quelques siècles les insignes de sa royauté, qui y avaient été déposés après sa mort.

La Normandie possède un monument singulier de sa conquête d'Angleterre : c'est la tapisserie de 240 pieds de long sur laquelle sont brodées en couleur les scènes de l'expédition avec de courtes légendes. C'est un document authentique pour ce qui concerne les faits, les costumes, les armes,

---

[1] Bourgueville, sieur de Bras, *Recherches et antiquités de la ville de Caen*. Caen, 1588, in-4. — Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*.

la forme des navires, et beaucoup d'autres objets. Il est naturel de penser qu'après son arrivée en Angleterre, Mathilde, avec ses femmes normandes, trouva du plaisir à retracer ainsi à l'aiguille les exploits du roi son mari. Des mains anglaises, habiles dans l'art de la broderie, ont peut-être été forcées d'aider à cette longue série d'exploits contre leur nation. L'hôtel-de-ville de Bayeux la conserve religieusement[1]; le moyen-âge ne nous a transmis aucun autre travail historique aussi considérable exécuté par la main des femmes. En le voyant l'imagination se transporte dans la cour normande en Angleterre, et se figure Mathilde et les femmes des compagnons de Guillaume assises en une longue rangée, et empressées de faire chacune une scène du grand drame qui avait changé leurs maris en puissans seigneurs féodaux, et procuré la couronne à leur chef.

---

[1] Parmi les dissertations relatives à la tapisserie de Bayeux, il suffira de citer ici celle de l'abbé de La Rue, qui soutient qu'elle est l'ouvrage de Mathilde II, et la *Défense de la haute antiquité de la tapisserie de Bayeux*, par Thomas Amyott.

LIVRE DEUXIÈME.

Robert dit Courteheuse, huitième duc de Normandie.

1087—1107.

CHAPITRE PREMIER.

Robert Courteheuse prend possession du duché de Normandie. — Robert de Bellême ; caractère de ce baron belliqueux. — Conspiration des barons normands pour mettre le duc Robert sur le trône d'Angleterre. — Guillaume appelle les Anglo-Saxons à son secours, et assiége les rebelles dans leurs châteaux-forts. — Prise de Rochester. — L'évêque de Bayeux est banni d'Angleterre. — Turbulence de la famille des Montgomery. — Mabille de Montgomery est assassinée dans son lit. — Vengeance de la famille. — Guillaume Pantol subit l'épreuve du fer ardent. — Robert de Rodelent tué par les Gallois, et enterré à Saint-Évroult. — Robert d'Arbrissel convertit les femmes prostituées de Rouen. — Le duc Robert fait arrêter son frère Henri. — Prise du fort de Saint-Céneri. — Mariage de Foulques, comte d'Anjou, et de la belle Bertrade de Montfort. — Le Maine se soustrait à l'obéissance du duc de Normandie. — Les Normands appellent le roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux. — Prise du château d'Ivry. — Guerre féodale au sujet de Brionne. — Animosité des habitans de Conches contre ceux d'Exmes. — Complot des Rouennais en faveur du roi Guillaume. — Insurrection de la ville, supplice de Conan. — Cruautés exercées par les nobles sur les bourgeois.

La Normandie avait de nouveau son souverain particulier, et n'attachait plus son sort à celui de

l'Angleterre ; aussi l'histoire du duché se dessine-t-elle mieux à l'avenir, et ne se confond plus avec celle du royaume. Tandis que Guillaume-le-Roux s'était hâté d'arriver à Londres, de prendre possession du trésor de son père, sur lequel devait être payé grand nombre de legs faits aux églises, de faire, avec l'archevêque Lanfranc, les dispositions nécessaires pour son sacre, qui eut lieu en effet le 29 septembre, fête de Saint-Michel, à l'abbaye de Westminster ; enfin, de remettre en prison les malheureux chefs anglo-saxons délivrés depuis quelques jours, Robert Courteheuse était revenu de l'étranger, pour prendre possession du duché de Normandie. Cependant quelques uns des barons du royaume s'étaient hâtés encore plus que lui pour reprendre ce qu'ils regardaient comme leur droit, quoique Guillaume les eût mis hors d'état de le faire valoir. Ce roi avait des gens d'armes dans quelques unes des principales villes et dans les châteaux-forts, afin d'empêcher les barons possesseurs de ces fiefs d'en faire des places d'armes pour guerroyer contre leurs voisins.

Robert de Bellême donna le signal. Ce puissant vassal, fils de Roger de Montgomery élevé en Angleterre au rang de comte de Shrewsbury, se

rendait à la cour du roi, à Rouen, lorsqu'il apprit que Guillaume venait de mourir; aussitôt il revint à Alençon, et profitant de la consternation générale, il expulsa les gardes royaux du fort, et l'occupa [1]. Puis il se rendit à Bellême et dans ses autres châteaux-forts, qui tous rentrèrent sous son obéissance. Voyant le succès de sa hardiesse et l'abandon où se trouvaient les royaux, il prit possession de quelques châteaux-forts de ses voisins, contre lesquels il avait guerroyé auparavant, et les détruisit en partie [2]. C'étaient là les habitudes d'un vassal qui désola long-temps encore la Normandie par ses guerres, et qui tourmenta également l'église, la noblesse et le peuple, jusqu'à ce qu'il trouvât enfin son châtiment dans la captivité [3], comme on le verra plus tard. Déjà, sous les ducs précédens, les Bellême avaient troublé l'État, et on les regardait comme les barons les plus arrogans de la Normandie. « En tout temps, dit Wace, les Bellême furent pleins de méchanceté et d'orgueil. [4] »

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] « Tuz tems furent malicius
Cil de Belesme et orguillus.
Roman de Rou, t. I, v. 7681-2.

On verra fréquemment Robert figurer dans les guerres civiles du pays.

A son exemple, le comte d'Évreux, les seigneurs de Breteuil et de Conches expulsèrent les gardes du roi, se rendirent maîtres des places fortes, et bientôt on les vit recommencer leurs querelles guerrières, dans lesquelles ils consumèrent le butin qu'ils avaient fait en Angleterre. C'était, dit Orderic Vital, le juste châtiment de leurs rapines passées.[1]

L'indolent Robert ne fit rien pour arrêter ces désordres si désolans pour la population laborieuse du pays. Il fut gracieux, au contraire, pour les barons qui donnaient l'exemple de l'insurbordination, et leur abandonna imprudemment des châteaux-forts qui étaient de son domaine. Ainsi, Guillaume de Breteuil reçut de lui le château d'Ivry, qui passait pour très fort, et il donna celui de Brionne, également bien fortifié, à Roger de Beaumont, qui avait auparavant gardé Ivry au nom du roi. Beaucoup d'autres reçurent des dons du nouveau souverain, dont la libéralité ne connais-

---

[1] « Opes quas Anglis aliisque gentibus violenter rapuerant, merito latrociniis et rapinis perdiderunt. » *Eccles. Histor.*, lib. 8.

sait pas de bornes, et qui était encore plus libéral de promesses que de dons inconsidérés[1], et ils eurent bientôt épuisé son trésor, d'ailleurs peu considérable. C'est alors que cette âme insouciante voyait d'un œil d'envie son frère puîné assis sur le trône d'Angleterre, tandis que lui, l'aîné de la famille, était obligé de se contenter d'un duché, et n'avait pas même de quoi faire les frais d'une expédition contre celui qui avait pris la plus belle part de l'héritage paternel.

Son oncle Eudes, évêque de Bayeux, délivré de prison depuis la mort de Guillaume, avait su captiver ses bonnes grâces, et Robert voyait avec plaisir à sa cour un parent qui connaissait les affaires et savait agir. Il semblait que la prison avait donné une nouvelle activité à l'esprit de ce prélat remuant. Depuis le partage des états de Guillaume-le-Conquérant entre ses deux fils, l'évêque Eudes et d'autres seigneurs qui possédaient des terres en Angleterre et en Normandie, sentaient l'inconvénient d'obéir à deux frères aigris l'un contre l'autre. Ils ne pouvaient se dis-

---

[1] « In erogando prodigus, in promittendo diffusus, ad mentiendum levis et incautus, etc. » *Eccles. Histor.*, lib. 8.

simuler que lorsque la guerre éclaterait entre Guillaume-le-Roux et Robert-Courteheuse, leurs terres et leurs titres en deçà, ou au-delà du détroit de la Manche, courraient de grands risques. Ceux qui préféraient le séjour sur le continent, et étaient plus Normands qu'Anglais, auraient voulu que les deux états eussent été réunis de nouveau sous le règne de Robert, qui étant faible et insouciant de son naturel [1], leur promettait un gouvernement plus doux et peu gênant pour eux. Le turbulent Eudes ne tarda pas à agiter cette affaire dans leurs conciliabules; Robert de Bellême, Eustache de Boulogne et autres barons, tous bien dotés en Angleterre, indépendamment de ce qu'ils possédaient sur le continent, et même quelques évêques, approuvèrent beaucoup le projet de tenter de faire passer la couronne sur la tête de Robert; il fut même proposé de prendre Guillaume-le-Roux vivant et de le livrer à son frère, ou, si cela était impossible, de le mettre à mort [2].

---

[1] « Omnes ducem Robertum mollem esse desidemque cognoscebant, etc. » *Eccles. Histor.*, lib. 8.

[2] « Hunc sibi asciscere in regnum, fratrem vero aut fratri tradere vivum, aut regno privare peremptum. » Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1088.

Le duc Robert, qui ne demandait pas mieux que d'être roi d'Angleterre, comme l'avait été son père, promit de les seconder par des secours en hommes et en argent.

Ils partirent peu de temps après pour l'Angleterre, et se préparèrent dans leurs vastes possessions à la guerre qu'ils allaient faire au nouveau roi Guillaume.

Cependant Robert, loin d'avoir de l'argent pour des expéditions d'outre-mer, n'en avait déjà plus pour ses propres besoins. Il s'adressa donc à son frère Henri, qui, moins prodigue que Robert, et héritier d'un trésor de 5,000 livres d'argent, mais sans terres, se trouvait dans ce moment plus à son aise que le duc de Normandie. Il promit de prêter à son frère 3,000 livres, si l'on voulait lui céder le Cotentin, cette province si fertile qui, déjà auparavant, avait été détachée de la Neustrie en faveur des Bretons. Robert, très indifférent sur l'intégrité du territoire normand, céda en conséquence le Cotentin à son frère Henri. Wace assure qu'il le donna seulement en nantissement de son emprunt [1]; mais Orderic Vital

---

[1] « Costentin en gage reçut

présente la transaction comme une cession entière[1]. Il se peut que Robert ait stipulé qu'il rentrerait en possession du Cotentin, s'il remboursait la somme empruntée; mais de sa part, c'était faire une stipulation inutile.

Ainsi, un tiers de la Normandie passa sous la domination de Henri, et les trois fils de Guillaume-le-Conquérant se trouvaient tous souverains, quoique de territoires très inégaux. On ne soupçonnait pas alors que celui qui, en ce moment, avait la plus faible part, les prendrait un jour toutes les trois.

Henri avait pris en affection, à la cour de Normandie, Richard de Reviers, fils de ce Baudouin de Meules, comte de Brionne, qui avait contribué à la conquête de l'Angleterre, et avait reçu pour sa dotation le vicomté de Devonshire, avec cent soixante-neuf manoirs. Le fils relevait, comme d'autres seigneurs, du roi d'Angleterre et du duc de Normandie : du premier, pour ses fiefs dans le Devonshire; du second, pour sa baronnie de Reviers,

---

Et tant lunges aveir le dut
Ke li Dus le soen li rendist. »

Roman de Rou, t. II, v. 14518-20.

[1] *Eccles. Histor.*, lib. 8.

aux environs de Caen. Henri désira attacher Richard de Reviers à son service, et demanda à son frère Robert Courteheuse, qu'en sa qualité de suzerain, il le dispensât de ses devoirs de vassal. Robert y consentit, et Richard passa, quoiqu'à regret, sous la suzeraineté du nouveau seigneur du Cotentin, où il eut le fief de Nehou[1]. Mais dans la suite, quand Henri fut monté sur le trône d'Angleterre, il fut élevé au rang de comte de Devon et de seigneur de l'île de Wight. Ce fut alors une des familles puissantes d'Angleterre, qui se vantait de son alliance avec la famille régnante, étant issue, comme Guillaume-le-Conquérant, de Richard Ier, duc de Normandie.

Cependant, l'évêque Eudes et les autres Normands d'Angleterre qui avaient résolu de ne pas obéir à Guillaume-le-Roux, commencèrent de prouver leur insubordination par des pillages et d'autres actes de violence qu'ils exercèrent à l'entour de leurs terres. Bientôt il n'y eut plus de sûreté aux environs des châteaux d'Eudes l'évêque, d'Osbern, d'Eustache de Boulogne, de Bernard de Neufmarché et d'autres seigneurs dotés en

---

[1] Wace, *Roman de Rou*, tom. II, p. 307.

Angleterre. Ni parens ni compatriotes ne furent épargnés par les insurgés[1]. Guillaume-le-Roux, qui avait hérité de l'énergie de son père, tandis que son frère Robert en était entièrement dépourvu, fut extrêmement courroucé de leur audace. Il convoqua les évêques et les barons, et pour se concilier les indigènes, il appela à ce conseil aussi les Anglo-Saxons; c'étaient sans doute ceux qui avaient conservé leurs biens ou qui avaient reçu des fiefs; car il n'est pas présumable que le roi ait consulté le peuple. Ces hommes, si maltraités, si méprisés sous Guillaume-le-Conquérant, furent flattés de compter de nouveau au nombre des appuis du souverain, qui leur donnait des priviléges et leur promettait le partage des terres[2]; de leur côté ils promirent leurs secours, et ne demandèrent pas mieux que de marcher sous les bannières normandes contre les ennemis du roi. Ils lui fournirent des gens d'armes à cheval et à pied.[3]

---

[1] « Ecce factum execrabile : ecce bellum, et plusquam civile; pugnabant enim parentes in filios, etc. » Florent. Wigorn. *Chron.*, ad ann. 1088.

[2] « Statuens leges, promittens fautoribus omnia bona. » Florent. Wigorn. *Ibid.*

[3] Orderic Vital, lib. 8, exagère évidemment lorsqu'il parle de

Pour la première fois depuis la conquête, la nation indigène était appelée au secours du roi normand contre ses propres barons révoltés ; car quoique beaucoup d'autres barons restassent auprès du roi, on savait pourtant qu'ils favorisaient sous main l'entreprise des insurgés, et en attendaient le succès pour se déclarer eux-mêmes[1]. Guillaume-le-Roux n'avait réellement d'autre ressource contre son aristocratie que l'appui des Anglais. Quand les barons révoltés surent que les Anglo-Saxons allaient entrer en campagne pour la cause de la nouvelle dynastie, au lieu de rester dans l'inertie, comme ils l'avaient supposé, ils se jetèrent dans les places de Rochester, Tunbridge, Arundel et Bristol. Dans la première de ces places, Eudes l'évêque attendait les secours que le duc de Normandie devait lui envoyer. Tunbridge ne tarda pas à être investie par le roi avec ses Anglo-Saxons et avec les Normands qui lui étaient restés fidèles. La place se rendit au bout de quelques

---

30,000 hommes fournis par les Anglo-Saxons. Florent. Wigorn. dit : « Normannorum, sed tamen maxime Anglorum equestri et pedestri licet mediocri exercitu. » *Chron.*, ad ann. 1088.

[1] « Clam adminiculari inclusis satagebant. « Orderic Vital, lib. 8.

jours. De là le roi se porta devant Rochester. On était au mois de mai 1088. Orderic Vital assure que cette année il y eut une si prodigieuse quantité de mouches que les assiégés furent accablés par ce fléau, et commencèrent à négocier[1]; le plus grand fléau pour eux était probablement l'absence des secours promis par le duc de Normandie. Eudes fit donc dire au roi son neveu qu'il était prêt avec les barons à faire la paix avec lui, à le reconnaître pour suzerain, et à relever de lui pour les terres qu'ils possédaient.

Guillaume, excité par son armée anglo-saxonne, s'irrita de cette proposition; il répondit qu'il s'étonnait que des rebelles, qui méritaient d'être pendus, lui offrissent un accommodement; il ajouta qu'il ne leur ferait pas grâce quand il aurait pris la place.

Les assiégés virent que leur position était plus critique qu'ils ne l'avaient présumé; ils ne demandèrent plus que la liberté de la retraite hors de l'Angleterre. Elle leur fut accordée, car leur dé-

---

[1] « Tanta importunitate muscarum stimulabatur cohors rebellium, ut nunquam die vel nocte possent capere cibum. » Orderic Vital, lib. 8.

part forcé était un gain pour le royaume; mais quand Eudes ajouta la demande que les assiégés ne fussent pas condamnés à entendre, au moment de leur sortie de la place, les sons triomphans des trompettes guerrières, le roi rejeta cette prière avec une nouvelle indignation. Ce fut donc en présence des Anglo-Saxons et au bruit des instrumens de guerre du camp royal, que l'évêque Eudes et ses complices défilèrent afin de s'embarquer pour le continent. Quelle vive satisfaction pour les Anglo-Saxons de voir passer ce prélat hautain qui avait été leur plus impitoyable oppresseur, abandonner l'Angleterre en coupable fugitif! « Le voilà, cet indigne prélat qui a fait périr des milliers d'Anglais, s'écrièrent-ils, ce fourbe, ce tyran; ah! pourquoi ne l'étrangle-t-on pas sur la place?[1] » Tels furent les cris de malédiction qu'Eudes emporta en quittant pour toujours l'Angleterre.

Tous ceux qui avaient pris part à sa révolte perdirent les terres et les dignités qu'ils avaient possédées dans le royaume, et ils rentrè-

---

[1] « Torques, torques afferte, et traditorem episcopum cum suis complicibus patibulis suspendite! » Orderic Vital, lib. 8.

rent dans la Normandie comme ils en étaient sortis en 1066 lors de la conquête, si ce n'est qu'ils revenaient chargés de crimes, et accablés des malédictions du peuple rendu malheureux par leur tyrannie. Ceux-là au moins avaient reçu un châtiment éclatant, ce qui pourtant ne corrigea pas plus le fougueux évêque de Bayeux que la prison qu'il avait subie par ordre de Guillaume.

Ne pouvant plus remuer l'Angleterre, il continua sa carrière turbulente en Normandie, où le règne déplorable de son autre neveu Robert Courteheuse ne lui fournit que trop d'occasions d'intervenir dans les affaires publiques. Son expulsion de l'Angleterre ne lui fit rien perdre de l'ascendant qu'il avait eu sur ce duc insouciant; Robert dut au contraire lui tenir compte de ce que ce prélat avait souffert en résistant au frère qui, bien que puîné, avait pris la couronne d'Angleterre au préjudice de l'aîné.

Il semblait que la mort de Guillaume-le-Conquérant eût relâché tous les liens de la société en Normandie, et jamais on n'avait mieux apprécié ses grandes qualités que depuis qu'il n'était plus. En vain le faible invoquait la justice, en vain l'évêque excommuniait l'usurpateur, en vain le

prédicateur exhortait les Normands aux bonnes mœurs ; il n'y avait plus de justice : le droit du plus fort régnait à la place des lois, et les mœurs se relâchaient dans le désordre général de la société. On n'entendait parler que de meurtres, de pillages, d'usurpations ; des vices scandaleux ne se cachaient plus : restant impunis, ils se montraient au grand jour.[1]

Parmi les familles nobles qui désolaient la Normandie par leurs querelles et leurs violences, il y en avait qui ne traitaient pas mieux leur sol natal que l'Angleterre, et qui paraissaient avoir pris à tâche d'abuser de leur pouvoir partout où elles avaient des possessions. Telle était surtout cette famille Talvas[2], qui surpassait, selon Wace, tous les félons du royaume, et dont on disait qu'aucun

---

[1] « Quotidie fiebant incendia, rapinæ et homicidia, et lugebat plebs ;... inter hæc impune procedebat petulans illecebra mollis, flammisque cremandos turpiter foedabat Venus sodomitica, maritalem thorum publice polluebant adulteria. » Orderic Vital, lib. 8.

[2] De *Talvas*, bouclier, parce que le chef de la famille paraît avoir porté un bouclier remarquable : de là l'épithète de *Talvassiens* (talvaticos subversores, Orderic Vital, lib. 8). On trouve dans Rabelais le terme *talvassiers*, employé comme injure.

membre n'était mort naturellement [1]. Elle portait presque toujours les armes contre le souverain du pays ou contre ses voisins, et faisait un mal incalculable à sa patrie.

Guillaume de Bellême avait été autrefois pris par le duc Robert, contre lequel il s'était révolté, et il avait été tué dans la prison de la petite ville de Balon. Ses fils ne furent pas plus fidèles à leur serment que le père. C'était sur les bords de l'Orne que cette famille répandait la terreur et la misère. Bellême était sa principale conquête; Alençon était obligé de lui obéir. Malheur aux nobles du voisinage qui osaient disputer quelque terrain, quelque château-fort à cette famille ou menacer ses possessions; elle n'avait de repos qu'après avoir réduit à l'impuissance ou à la misère le voisin téméraire qui entrait en lutte contre elle; aussi autour de Bellême et d'Alençon, les châteaux étaient occupés par les Talvas, ou avaient été ré-

---

[1] Orderic Vital, lib. 8. —

> N'out plus feluns en nul réalme,
> Plusurs d'els par lur félunie
> Finerent malement lur vie.
>
> Wace, *Roman de Rou*, t. 1, v. 7624-26.

duits en cendres par eux; le roi Guillaume les avait comprimés de son bras puissant; et en mettant garnison dans leurs principales places fortes, il les empêchait au moins d'en faire des repaires de leurs crimes; mais à peine Guillaume fut-il mort que leur chef, Robert de Bellême, chassa, comme nous avons vu, les gardiens du roi, se remit en possession de ses châteaux-forts, et devint de nouveau le fléau du pays alençonnais.

Il y avait dans cette famille une femme qui valait Robert de Bellême, pour l'audace avec laquelle elle s'emparait des châteaux et des terres de ses voisins. Cette femme était sa mère Mabille, femme de ce Roger de Montgomery qui s'était tant signalé à la bataille d'Hastings, et que le Conquérant avait comblé de biens en Angleterre. Le chroniqueur de Saint-Évroult, Orderic Vital, la représente comme une femme violente, injuste et sanguinaire [1], comme l'ennemie des moines de ce monastère, auquel elle fit beaucoup de mal [2]. Ses violences avaient forcé plusieurs voisins nobles, expulsés de leurs biens, de chercher leur

---

[1] « Crudelem fœminam quæ multo sanguine madebat. » *Eccles. Histor.*, lib. 6.

[2] *Ibid.*

salut à l'étranger. De ce nombre fut Guillaume Pantol, à qui elle avait enlevé son château de Piret; il se rendit avec d'autres Normands dans la Pouille en Italie, où les Normands allaient alors faire fortune en s'attachant à quelque seigneur de leurs compatriotes victorieux. Un autre des adversaires de Mabille, nommé Hugues Buduel, qui avait perdu son fort d'Igé, assis sur un rocher aux environs de Bellême, en faisant la guerre à la terrible épouse de Roger de Montgomery, résolut de se venger par la trahison. Il s'associa ses trois frères, tous hommes d'un courage éprouvé, et bons militaires. Cette fois l'esprit de vengeance leur fit prendre le rôle d'assassins. Ils se glissèrent la nuit dans une petite ville sur la Dive où Mabille demeurait; ils la surprirent dans son lit, et l'assassinèrent à coups d'épée : les meurtriers se sauvèrent ensuite, en rompant après eux le pont sur la Dive; on sut plus tard qu'ils s'étaient réfugiés dans la Pouille. Le fils de Mabille, Hugues de Montgomery, avait été cette nuit avec seize hommes d'armes dans le même lieu que sa mère; mais quand il apprit le meurtre, les coupables étaient déjà échappés, et Hugues ne mit pas beaucoup d'empressement à les poursuivre. Toute

la colère de la famille tomba sur Guillaume Pantol, qui, sur la nouvelle de la mort de la redoutable Mabille, était revenu d'Italie dans l'espoir de rentrer dans la possession de son château. Un cri violent s'éleva contre lui; on l'accusa d'être le complice des assassins. Pour éviter la fureur des Montgomery, il fut obligé de se réfugier, avec femme et enfans, chez les moines de Saint-Évroult, dont il avait probablement été l'ami et l'allié, puisqu'ils avaient été persécutés comme lui par Mabille. On savait aussi que Guillaume Pantol était l'ami intime de ce Hugues d'Igé qui avait été le chef du complot.

Déjà la famille Montgomery avait saisi tous ses biens en Normandie. Du fond de sa retraite dans le monastère de Saint-Évroult, Pantol s'offrit à subir l'épreuve du jugement de Dieu pour prouver son innocence. Il invoqua la justice du roi, et on décida en effet qu'en présence des juges du roi et du clergé, à Rouen, l'accusé porterait un fer ardent. [1]

C'était toujours une épreuve redoutable et solennelle, à cause du caractère sacré que lui impri-

---

[1] *Eccles. Histor.*, lib. 6.

mait le clergé. Cette fois elle avait quelque chose de plus effrayant encore. En effet la famille Montgomery était là tout armée, et bien résolue, si l'accusé succombait, de le tailler sur-le-champ en pièces. Le malheureux Pantol n'avait pour lui que l'amitié des moines de Saint-Évroult; mais peut-être lui fut-elle plus utile que ne l'aurait été une troupe d'amis bardés de fer. En effet, la chronique assure qu'il porta le fer ardent sans se blesser la main, et que par conséquent il fut déclaré innocent. Aussi fut-il reconnaissant envers le monastère qui lui avait donné asile, et qui probablement l'avait tiré par quelque artifice d'une épreuve toujours périlleuse. Il fit présent aux moines d'un manoir en Angleterre, de moulins, de dîmes, ainsi que de brocarts qu'il avait apportés d'Italie, et dont ils firent de belles chapes pour leurs chantres [1]. Il avait apporté aussi d'Italie une dent de saint Nicolas. Le clergé vint la recevoir en grande procession, et la déposa dans l'église de Noron; elle opéra des miracles, comme on l'assura dans la suite : les fiévreux la faisaient venir, espérant guérir par elle [2]. Le chroniqueur

---

[1] *Eccles. Histor.*, lib. 7.

[2] *Ibid.*

de Saint-Évroult nous donne l'histoire de toute la famille du protégé du monastère. Il nous apprend, entre autres détails, qu'après la mort de Guillaume Pantol, sa veuve, Mathilde, mère de plusieurs fils, abandonna tout pour courir le monde avec un jeune aventurier [1], et que tous deux moururent sur le chemin de Jérusalem.

Toute la vengeance de Montgomery se dirigea contre Hugues d'Igé, l'assassin avéré de Mabille. Sa retraite chez les Normands de la Pouille ne suffit pas pour le mettre à l'abri de leurs poursuites. Menacé des poignards de leurs émissaires, et apprenant que sa tête avait été mise à prix, il fut obligé de chercher un asile plus éloigné. Il s'enfuit d'abord dans l'empire grec ; mais là même ses ennemis surent le découvrir, et troubler sa tranquillité. A la fin il n'eut d'autre ressource que d'aller chez les Sarrasins de la Syrie, et d'implorer leur hospitalité. Ils la lui accordèrent généreusement. Cependant, lorsque, dans la suite, le duc de Normandie vint avec l'armée des croisés

---

[1] « Mathildis mater eorum, post mortem mariti, quemdam tyronem... exulantem, nomine Mathiellum, adamavit, cum quo, relictis in Neustria cognatis et amicis, iter Hierosolymitanum arripuit, ambosque mors in eodem anno absorbuit. » *Eccles. Histor.*, lib. 6.

assiéger la ville de Jérusalem, Hugues d'Igé sortit de sa retraite, offrit ses services au duc Robert [1], et, en trahissant ses hôtes les Sarrasins, s'efforça d'obtenir auprès des Normands le pardon de son ancien crime.

Le corps de Mabille sa victime avait été enterré au monastère de Troarn. On mit sur sa tombe une inscription en vers contenant ce qui suit : « Ici repose la grande Mabille, le bouclier de la patrie, le boulevard des marches de Normandie, bienfaisante pour quelques uns de ses voisins, terrible pour les autres. Elle a succombé à une trahison nocturne; le glaive l'a assassinée. Il est temps de venir au secours de la défunte; s'il y en a qui se vantent d'avoir été ses amis, qu'ils le prouvent en accourant pour la venger. » [2]

Ainsi tout portait alors l'empreinte de la vengeance féodale, jusqu'aux tombes, sous les cloîtres silencieux, qui recevaient les restes des hommes et des femmes victimes des violences provoquées par eux-mêmes. Dans les cloîtres de

---

[1] *Eccles. Histor.*, lib. 9.

[2] « Et quia nunc opus est defunctæ ferre juvamen,
Quisquis amicus adest, subveniendo probet ? »
Eccles. Histor., lib. 6.

Saint-Évroult fut déposé vers ce temps le corps sans tête de Robert de Rodelent, fils d'Onfroi, à qui Guillaume-le-Conquérant avait donné en Angleterre un fief sur la lisière du pays de Galles. Le baron de cette marche avait commis tant de pillages et de meurtres dans le pays des Gallois, que ceux-ci, pour s'en venger, avaient un jour fait une incursion dans le domaine de Robert, l'avaient surpris, et lui avaient coupé la tête pour la jeter à la mer. Son frère, ancien guerrier comme lui, mais alors moine à Saint-Évroult, était venu chercher son corps en Angleterre pour l'enterrer dans son couvent.[1]

Il n'est pas étonnant qu'au milieu de tant de violences les monastères se remplissent d'hommes lassés d'en être les acteurs, les témoins ou les victimes. La croyance se répandait que la fin du monde approchait; et à voir tous les crimes,

---

[1] *Eccles. Histor.*, lib. 8. Orderic Vital fit sur le tombeau, qu'on orna de peintures (Rainaldus pictor cognomento Bartholomæus variis coloribus arcum tumulumque depinxit), une épitaphe dont voici les derniers vers :

> Ense caput secuit Grithfridus, et in mare jecit,
> Soma quidem reliquum possidet hunc loculum,
> In claustro sancti requiescit Patris Ebrulfi.

toutes les injustices qui se commettaient impunément, les hommes crédules pouvaient craindre en effet que la Providence ne retirât sa main tutélaire de cette vallée de larmes, pour la laisser s'anéantir d'elle-même.

Ce sentiment général est naïvement exprimé dans la charte par laquelle un riche bourgeois de Paris, nommé Pierre de Maules, donna une partie de son bien à ce couvent de Saint-Évroult qui reçut tant de donations, et tant d'hommes las du monde. En voici le préambule : « La brièveté de la vie humaine, la perfidie des hommes, les grands changemens qui s'opèrent, la désolation qui règne dans les royaumes, tout nous avertit que la fin du monde approche. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit à ses disciples : « Quand vous verrez ces signes, le règne de Dieu ne sera pas loin ? Une fourmi prudente, quand elle voit approcher l'hiver, cherche à mettre en sûreté ses grains, afin de se faire des provisions pour le temps à venir. Par ces considérations, moi Pierre, quoique pécheur et indigne, voulant pourvoir à mon avenir, je place mes ruches dans le verger de Dieu, afin qu'à sa gloire elles s'y remplissent de miel. J'offre donc à saint Évroult une faible partie de mon avoir pour la

sustentation des frères qui demeurent dans son monastère. »[1]

Cependant cette abnégation des intérêts mondains, exprimée d'une manière si fleurie dans les chartes de donation, et cette crainte de la fin du monde, n'étaient pas assez fortes pour dégager les fidèles de tous les goûts sensuels. Les moines de Saint-Évroult trouvèrent dans la suite que ce bourgeois de Paris qui leur avait donné des terres aimait un peu trop la bonne chère, et aidait trop à consommer ces revenus qu'il avait paru abandonner avec tant de désintéressement et de dévotion.[2]

Des prédicateurs populaires ne pouvaient manquer de succès, lorsque dans la calamité générale ils prêchaient contre la corruption des mœurs, la dureté des grands, l'avarice des riches, et lorsqu'ils vantaient la douceur des retraites religieuses; Robert d'Arbrissel, persécuté dans la Bretagne, parut en Normandie, suivi d'une troupe

---

[1] « Mortalis vitæ brevitas, hominumque infidelitas, temporum mutatio, regnorum desolatio, imminere mundi finem quotidie nos admonent, etc. » Charte insérée dans Orderic Vital, lib. 5.

[2] « Cupidus simul erat et prodigus; non curabat unde sibi copiosa dapes apponerentur, etc. » *Ibid.*

d'hommes et de femmes, qui allait toujours en croissant. Il entra un jour dans une maison de prostitution à Rouen, car cette ville avait depuis long-temps des lieux de débauche; entouré des femmes qui l'habitaient, il leur prêcha la nécessité du repentir, et les entraîna toutes avec lui dans la solitude[1]; mais le pauvre moine savait prêcher, et ne pouvait gouverner les disciples des deux sexes qui le suivaient dans les bois et les déserts; ils n'avaient fui les désordres des villes que pour en commettre d'autres à la suite du prédicateur qui les avait entraînés. Plusieurs femmes, en apparence converties, devinrent enceintes et se sauvèrent, ou donnèrent le scandale de l'enfantement sous les yeux du fondateur des ordres repentans.[2]

Le Maine n'était pas moins troublé que la Normandie; il était à craindre qu'il ne se détachât du duché auquel il avait été réuni par le Conquérant. Un nouvel incident avait engagé depuis peu les vassaux du duc à prendre une position plus

---

[1] « Statim eas de civitate eduxit, et ad eremum cum eis gaudens perrexit. » MS. de l'abbaye de Vaulx de Cernay, cité par J. de la Mainferme *Clypeus nascent. Ord. Fontebrald.*, tom. 1, et par Bayle, *Dictionn.*, t. VI, art. *Fontevrault*.

[2] *Lettre de Geoffroy, abbé de Vendôme*, citée par les mêmes.

hostile envers lui. Son frère Henri, à qui il avait cédé le Cotentin, avait passé en Angleterre avec Robert de Bellême, fils du chef de la famille turbulente des Talvas, sous prétexte de réclamer de Guillaume-le-Roux des biens qui lui revenaient de la succession de sa mère la reine Mathilde. Le nouveau roi d'Angleterre avait très bien accueilli son jeune frère, et l'avait mis en possession des biens qu'il réclamait [1]. Il est vraisemblable que le roi avait cherché à attirer Henri dans ses intérêts, et à se fortifier de son alliance contre leur frère aîné le duc de Normandie, qui regrettait toujours, comme on le savait, de n'avoir pas pris la couronne d'Angleterre.

Des affidés du duc de Normandie à la cour de Guillaume-le-Roux, lui mandèrent d'Angleterre que les deux frères avaient fait un pacte contre lui, et que les Talvas y avaient adhéré ; en conséquence, il crut devoir prendre ses précautions ; et à peine Henri fut-il débarqué en Normandie avec Robert de Bellême, que les gens du duc les cernèrent et les firent prisonniers. L'évêque de Bayeux se chargea de leur garde : Henri fut en-

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

fermé dans le château-fort de Bayeux, et Robert de Bellême dans celui de Neuilly. Robert-Courte-heuse seul n'aurait pas pris un parti aussi décisif; aussi on ne doute pas que ce ne fût sur l'avis de son oncle l'évêque qu'il s'était déterminé à jeter en prison son propre frère [1]. Cet acte violent fit beaucoup de sensation en Normandie et en Angleterre; Roger, comte de Shrewsbury, et père de Robert de Bellême, se hâta de passer sur le continent, pour mettre en état de défense les châteaux des Talvas, commencer les hostilités et se venger du duc et de son oncle. Celui-ci ne cessa de conseiller à son neveu de se montrer sévère et énergique afin d'abattre le parti des factieux, surtout celui des Talvas. Plusieurs barons parlèrent dans le même sens, et promirent leur secours. [2]

L'indolent Robert consentit donc à sortir de son insouciance, et à faire quelques démonstrations vigoureuses. Il somma ses vassaux à venir le rejoindre avec leurs gens au Mans, où il comptait

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

[2] « Omnes sese ad ducis officium pro defensione patriæ obtulerunt. » *Ibid.*

se rendre avec ses troupes. Il entra en effet dans la ville du Mans avec une armée que commandaient l'évêque Eudes, et Guillaume, comte d'Évreux. Quelques vassaux y vinrent lui faire hommage ; mais les Talvas ne parurent point, et leur château de Saint-Sereric, assis sur un rocher, baigné de trois côtés par les eaux de la Sarthe, refusait de reconnaître Robert-Courteheuse pour suzerain. Robert Quarrel, brave militaire, en était le châtelain ; il avait l'ordre de Roger de Bellême de résister au duc de Normandie le plus long-temps possible. Bientôt le château-fort fut investi. Saint Sereric et plus d'une centaine d'anachorètes avaient leurs tombes sur le rocher ; mais depuis long-temps l'ancien séjour des cénobites était un repaire de brigands féodaux qui infestaient tout le pays. Le siége de cette place ne put être vu qu'avec plaisir par les Manceaux.

Bientôt les vivres manquèrent sur le rocher, et le châtelain rendit la place. Robert lui fit crever les yeux; ses compagnons ou complices furent condamnés par la cour du duc à être mutilés. Cependant ceux dont le châtelain avait exécuté les ordres, non seulement restèrent impunis, mais

ils firent quelque temps après leur paix avec le duc de Normandie.[1]

A la nouvelle de la cruauté exercée contre le châtelain de Saint-Sereric, les autres châteaux-forts cessèrent de faire résistance; et Robert, qui se lassait déjà de la campagne militaire, licencia ses troupes, et revint à Rouen pour reprendre sa vie indolente.

Il relâcha Robert de Bellême, et la famille des Talvas continua d'inquiéter, de tourmenter, d'opprimer les nobles de leur voisinage. Ceux qui souffraient le plus de ces querelles acharnées, c'étaient toujours les bourgeois et les paysans, que l'on tuait, mutilait ou emprisonnait, et dont on brûlait les maisons, et ravageait les moissons ou les ateliers.[2]

Le Maine jugea que le moment était venu de secouer enfin le joug normand; il s'occupa du choix d'un comte indépendant. En vain l'évêque Ouël, tout dévoué aux Normands, à qui il devait son évêché, excommunia les chefs de ce complot;

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

[2] « Misera itaque regio in desolationem redibat. » *Ibid.*

ils le saisirent un jour qu'il faisait sa tournée avec ses clercs dans le diocèse, et le jetèrent en prison. A cette nouvelle les prêtres de la cathédrale suspendirent les offices divins, et mirent par terre les statues et les reliques des saints [1]; cependant le Mans n'en voulut pas moins être libre.

Pendant que Robert-Courteheuse ne savait quel parti prendre pour retenir le Maine dans son obéissance, Foulques, surnommé le Réchin, comte d'Anjou, homme énergique, et presque toujours brouillé avec le clergé [2], vint le trouver, et lui dit qu'il s'engageait à apaiser les troubles de ce pays; mais il y mettait une condition. « J'aime éperdûment, dit-il, Bertrade, fille de Simon de Montfort, et nièce du comte d'Evreux qui en a la tutelle: faites que je l'aie en mariage, et mes bons offices vous sont dévolus. » Foulques avait eu successivement

---

[1] Order. Vital, lib. 8.

[2] Aussi le moine de Saint-Evroult dit de lui : « Hic in multis reprehensibilis et infamis erat, multisque vitiorum pestibus obsecundabat. » Order. Vital, lib. 8. C'est à ce comte que le moine attribue l'invention des chaussures à long bec, dans lesquelles Foulques cherchait à cacher ses pieds difformes, et qui furent bientôt imitées partout. « Ob hoc ipse *Cornardus* cognominatus. » Orderic Vital, lib. 8.

deux femmes ; elles étaient encore vivantes : il était déjà vieux, et en outre goutteux. Celle qu'il demandait, quoique très jeune encore, était une des personnes les plus séduisantes de son temps. Nous la verrons bientôt aspirer à une position plus élevée. La demande de Foulques était choquante sous tous les rapports. Cependant le duc Robert en fut peu étonné, et demanda pour le comte Foulques Bertrade, à l'oncle de celle-ci, le comte d'Évreux. Ce tuteur fit aussi ses conditions. Il demanda la restitution de Wassy, et d'autres places qui avaient appartenu à sa famille. Robert accorda tout ; les places fortes furent cédées au comte d'Evreux, celui-ci donna sa jeune et belle nièce pour troisième femme au vieux Foulques[1] d'Anjou, qui de son côté, pour prix de ce mariage, obtint des Manceaux qu'ils suspendissent encore leur insurrection. Mais elle éclata en 1090 ; pendant que Robert était embarrassé au milieu des guerres féodales de ses vassaux, les Manceaux envoyèrent une députation en Italie, au fils d'Ason, de l'ancienne famille des comtes du pays. Hugues, le plus jeune des deux frères, se rendit en France, et

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

s'installa au Mans en qualité de comte. Cependant les Manceaux ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient rien gagné à se donner un nouveau maître; car celui qu'ils avaient appelé de l'Italie valait encore moins que le comte Robert. C'était un adolescent dépourvu d'argent, d'esprit et de courage [1]. Il tremblait devant ses sujets; et quand ils connurent sa lâcheté, ils se plurent à augmenter ses frayeurs, au point qu'il s'estima heureux enfin de céder ses droits ou sa place à Hélie de la Flèche, son cousin, pour une somme d'argent. Il les aurait donnés pour rien s'il avait été sûr de pouvoir gagner l'Italie par la fuite, tant il était saisi de peur. Cet homme lâche avait pourtant osé braver les foudres du saint-siége, pour avoir répudié sa femme, une des filles du brave Robert Guiscard; le pusillanime Hugues n'avait su apprécier, comme dit Orderic Vital, l'âme généreuse de cette descendante du conquérant de la Pouille. [2]

---

[1] « Cenomani postquam novum comitem divitiis et sensu et virtute inopem esse cognoverunt, despicabilem habuerunt. » Orderic Vital, lib. 8.

[2] « Generosæ conjugis magnanimitatem vir ignavus ferre non valens. » *Ibid.*

Hélie de la Flèche fut donc comte du Maine, et cette acquisition faite par Guillaume-le-Conquérant fut perdue pour la Normandie, sans que Robert fît aucun effort pour la retenir sous sa domination. Il avait rendu le Cotentin à son frère, qu'il avait remis en liberté. Ce qui lui restait d'états était donc peu considérable, relativement à ce qu'avait possédé Guillaume.

Les Normands voyaient chaque jour la situation de leur pays empirer sous l'inepte souverain que le sort leur avait donné. Les barons d'Angleterre qui avaient conservé des aleux en Normandie, étaient entraînés malgré eux dans des guerres féodales, puisque tout noble qui se sentait supérieur en force à ses voisins en abusait pour envahir les biens d'autrui, et s'enrichir aux dépens des faibles. Le clergé gémissait de ne pouvoir obtenir justice contre les envahisseurs des biens de l'église. Barons et prélats engagèrent le roi Guillaume-le-Roux à prendre en pitié le triste état de la Normandie, et à venir y rétablir l'ordre et la justice. Ce n'est pas que Guillaume-le-Roux ne laissât lui-même commettre impunément beaucoup d'actes oppressifs de la part de ses grands vassaux; mais il les opprimait à son tour,

ne ménageait pas davantage le clergé [1], et exerçait une grande sévérité envers les brigands et les voleurs ; la paix et la tranquillité régnaient dans le royaume.

Il tint conseil à York avec les barons et les évêques, et dans cette réunion il fut résolu qu'il ferait une expédition en Normandie, pour venir au secours de sa nation, si mal gouvernée par son frère Robert. Afin de faciliter cette entreprise, les barons, qui avaient conservé des aleux en Normandie, devaient mettre leurs châteaux dans ce pays en bon état de défense, et les tenir prêts à recevoir les gens du roi. Des secours en argent leur furent promis à cet effet. [2]

Plusieurs barons passèrent bientôt après sur le continent, et disposèrent, sur leurs terres, les choses pour assurer le triomphe au parti royal. Etienne d'Aumale, fils du comte Eudes de Champagne, fortifia son château sur la Bresle ; Girard de Gournay en fit autant pour les places qu'il pos-

---

[1] « Rex Gulihelmus graviter tam regnum quam clerum variis opprimit exactionibus, et exagitat servitutibus, pro quibus multorum oppressorum incurrit maledictionem. » Math. Westmonast. *Flor. Histor.*, lib. 2, ad ann. 1092.

[2] Order. Vital, lib. 8.

sédait. Beaucoup d'autres entrèrent dans le parti qui voulait réunir la Normandie à la couronne d'Angleterre; de ce nombre étaient le comte d'Eu, Gautier Giffard, Raoul de Mortemer, etc. On leur fournissait des fonds pour acheter des armes et enrôler des soldats.

Loin de répondre à ces préparatifs contre sa souveraineté, Robert Courteheuse ne fit même pas cesser les guerres entre ses vassaux. A la vérité, en s'affaiblissant entre eux, ils devenaient moins dangereux pour le gouvernement du duc; cependant ils désolaient le peuple, et entretenaient l'anarchie dans un pays qui avait droit d'attendre de son souverain qu'il fît régner la paix et la justice. L'un de ces barons turbulens, Amauri de Montfort, périt d'un coup de lance, en faisant une irruption sur les terres de Guillaume de Breteuil. Ce dernier possédait le château d'Ivry, bâti auprès d'une grande forêt sur la frontière de France, et dominant le cours de l'Eure, qui, en cet endroit, forme plusieurs îles. Guillaume de Breteuil ayant condamné, dans sa cour de justice, un de ses vavasseurs, pour avoir fait violence à une femme auprès de Pacy, le frère du condamné, Ascelin Goël, résolut de tirer vengeance de son

seigneur. Il se rendit maître par surprise du château d'Ivry, et ne se sentant pas assez fort pour s'y maintenir, il livra le fort au duc Robert, à qui tout était bon, pourvu qu'il en tirât de l'argent, car il était toujours dans le besoin : aussi revendit-il la place d'Ivry à Guillaume de Breteuil moyennant quinze cents livres. Ce n'était pas là ce qu'avait voulu Ascelin Goël. Il alla demander l'alliance de Richard de Montfort, et obtint même des secours du roi de France. Fort de cet appui, il fit marcher ses guerriers, parmi lesquels il y avait beaucoup de Français et de Normands. Guillaume de Breteuil, vaincu en rase campagne, fut fait prisonnier et jeté dans les fers avec un grand nombre des siens. Il ne recouvra sa liberté qu'à la suite d'une composition qui fut faite en présence de plusieurs seigneurs à Breval, et par laquelle Guillaume de Breteuil s'engageait à payer, pour sa rançon, la somme de cinq mille livres, monnaie de Dreux, à livrer un certain nombre de chevaux, d'armes et d'autres effets de guerre, à céder son château-fort d'Ivry, et enfin à donner à l'ennemi qui le dépouillait ainsi sa fille Isabelle en mariage [1]. Le nouveau seigneur d'Ivry fit de

[1] Orderic Vital, lib. 8.

ce château une place d'armes, d'où il inquiétait tous ses voisins. Ivry devint la terreur du pays, d'autant plus que les fils du seigneur cherchèrent comme lui à se signaler par leurs rapines.

Nous verrons ce Guillaume de Breteuil engagé encore dans d'autres guerres féodales de cette époque. Un mariage termina aussi la querelle entre Geoffroy, comte de Mortagne, et la famille de Gilbert de l'Aigle. En vain le fougueux Robert de Bellême avait cherché à enlever à Gilbert de l'Aigle le château d'Exmes, que le duc lui avait donné depuis peu, les Talvas n'avaient remporté du siége de ce fort, dit Orderic Vital, que les blessures de leurs gens [1]. Peu de temps après, le même Gilbert, allant voir sans armes une dame dans un châtel voisin, fut surpris par plusieurs cavaliers vavasseurs du comte de Mortagne, et comme il piqua son cheval des deux, pour s'enfuir de ce guet-apens, il fut percé d'un coup de lance. On le rapporta mort à Saint-Sulpice sur Risle, auprès de l'Aigle. [2]

---

[1] « Belesmensis tyrannus furibundus recessit, nihil lucratus, præter suorum vulnera. » Orderic Vital, lib. 8.

[2] *Ibid.*

Cette trahison parut odieuse; pour détourner le soupçon de connivence, le comte de Mortagne entra en composition avec le neveu de la victime de ce complot, et donna sa fille Julienne en mariage au jeune Gilbert de l'Aigle. Depuis il y eut toujours une alliance étroite entre les deux familles.[1]

Le château de Brionne fut le sujet d'une autre guerre féodale. Nous avons vu que Guillaume-le-Conquérant avait donné ce château en échange à Roger de Beaumont contre celui d'Ivry. Cependant Robert, comte de Meulan, vint d'Angleterre réclamer avec arrogance Ivry comme sa propriété, ne voulant pas reconnaître l'échange accepté par son père. Le duc Robert, irrité des paroles hautaines du courtisan de son frère le roi, le fit mettre en prison, et lui ôta même Brionne, dont il donna la châtellenie à un homme de la cour, nommé Robert, fils de Baudoin. A la nouvelle de ces événemens, Roger de Beaumont vint d'Angleterre, feignant d'être indifférent au sort de son fils, et fit tous ses efforts pour s'insinuer dans les bonnes grâces du duc. Il y réussit,

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

grâce à son autorité et à ses riches possessions dans le pays ; il obtint la mise en liberté de son fils, et profita même de la faiblesse du caractère de Robert Courteheuse pour se faire autoriser par lui, à reprendre à force armée le même château de Brionne, dont un autre venait d'être investi. Une forte somme d'argent, que Roger de Beaumont avait offerte, avait fait lever tous les scrupules du duc, si cette âme insouciante était susceptible d'en éprouver. Le nouveau châtelain de Brionne gardait avec six hommes de guerre son châtel, lorsque tout à coup Roger de Beaumont et son fils, le comte de Meulan, vinrent investir la place avec des troupes nombreuses qu'ils avaient enrôlées. Gilbert du Pin commanda l'assaut. Il faisait un temps excessivement chaud. Les assiégeans lancèrent contre le fort des projectiles ardens qui mirent en peu d'instans le feu au bois. Aussitôt les flammes s'élancèrent au-dessus des murs, et il ne resta au châtelain d'autre parti à prendre que de rendre la place. Le duc Robert lui promit un autre fief ; la famille de Beaumont rentra dans la possession de Brionne. A la première attaque, Gilbert du Pin, en commandant l'assaut, avait été frappé mortellement d'une flèche

qui lui fit perdre connaissance. Quand il revint à lui, il s'écria qu'il allait mourir, et il engagea les assistans à renoncer comme lui aux vanités de ce monde pour s'occuper de l'éternité [1]. Exhortations qui furent bientôt oubliées dans le tumulte des armes qui remplissait alors la Normandie.

Le château réduit en cendres pendant ce siége de l'an 1090 paraît avoir été situé dans la Risle même, ou avoir été entouré de fossés alimentés par cette rivière. Dès les années suivantes, un château non moins fort fut construit par les Beaumont sur la rive droite [2]. On saura plus tard ses destinées.

Une jalousie de femmes, dans une famille seigneuriale, alluma la guerre entre Evreux et Conches, deux villes séparées par une distance de six lieues [3]. Le comte d'Evreux et le seigneur de Conches étaient parens. La femme du premier, Héloïse, altière, irascible et avare, avait été offensée de quelques propos légers ou railleurs d'Isabelle

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

[2] Guilmeth, *Histoire de la ville de Brionne*. Paris, 1834.

[3] « Illic plusquam civile bellum inter opulentos fratres exortum, et malignâ superbarum emulatione mulierum malitia nimis augmentata. » Orderic Vital, lib. 8.

de Conches, femme gaie, aimable, et douée d'une ardeur belliqueuse qui la faisait aller au combat sous la cuirasse et le casque avec les cavaliers du fief. Les maris que ces deux femmes gouvernaient prirent fait et cause pour elles; bientôt toute la famille fut divisée en deux camps, et à la fin Évreux commença la guerre contre la ville de Conches. Celle-ci, étant la plus faible, fut réduite à voir son territoire pillé et incendié par le parti d'Évreux. Raoul de Conches demanda des secours au duc Robert son suzerain; mais il ne put rien effectuer. Il envoya alors des hommes affidés en Angleterre, pour obtenir de Guillaume-le-Roux une protection qu'il ne trouvait pas dans son pays. Il s'engageait à reconnaître le roi d'Angleterre pour son suzerain. Guillaume-le-Roux, ayant intérêt à augmenter le nombre de ses partisans en Normandie, dont il voulait s'emparer, accepta avec empressement l'offre du seigneur de Conches, et chargea plusieurs de ses vassaux, tels que le comte Etienne et Gérard de Gournay, à aider Raoul et Isabelle à repousser les attaques du parti d'Héloïse. Ceux-ci renforcèrent en effet la garnison de Conches et d'autres châteaux-forts que possédait Raoul, et dès lors les gens de

Conches firent à leur tour des incursions sur le territoire d'Evreux.[1]

Cependant le comte Guillaume de Breteuil prépara une nouvelle campagne contre son oncle Raoul. Richard de Montfort, son parent, se rangea de son parti, quoiqu'il fût frère de la même Isabelle qu'il allait assiéger dans Conches. Cette campagne fut malheureuse pour ceux qui l'avaient entreprise. Raoul laissa approcher ses ennemis et se charger de butin; mais ensuite il fit, avec les renforts qu'il avait reçus du roi d'Angleterre, une sortie du château-fort de Conches, et fondit sur les assiégeans. Richard de Montfort fut frappé mortellement; Guillaume de Breteuil, avec plusieurs de ses partisans, fut fait prisonnier. Le parti d'Évreux, tout découragé, demanda à faire la paix. Elle fut conclue sous des conditions dures pour ceux qui s'étaient rangés sous les bannières d'Héloïse, car tous les avantages restèrent au parti d'Isabelle. Guillaume de Breteuil fut obligé de céder encore une fois son château-fort d'Ivry, et de payer à son oncle Raoul la somme de 3,000 livres pour sa rançon. N'ayant

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

pas d'enfant, il institua, probablement d'après le même traité, Roger, fils de Raoul, son héritier futur. Le comte d'Évreux, de son côté, promit au même Roger la succession à son titre de comte.[1]

Roger était donc destiné à recueillir le pouvoir et les honneurs de toute la famille. On était loin de se douter alors que ce serait, non pas le fils, mais le gendre de Raoul qui brillerait un jour par sa puissance. Roger en effet mourut jeune avant d'avoir pu recevoir l'héritage que lui destinait la famille; mais Baudoin, son beau-frère, étant parti quelque temps après pour les croisades, succéda sur le trône de Jérusalem à son frère. Ainsi, dans le même siècle, trois rois sortirent de cette province abandonnée aux pirates du Nord. Guillaume s'assit sur le trône d'Angleterre, Roger sur celui de Sicile, et enfin Baudoin régna sur l'ancienne capitale de la Judée.

Le mécontentement des habitans de la Normandie se fortifia à la vue de tous les désordres qui se commettaient sans que le duc employât son autorité pour les faire cesser. Beaucoup d'entre

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

eux désirèrent vivement que Guillaume-le-Roux vînt prendre possession du duché, et instituer un régime plus sévère; les Rouennais surtout, ne pouvant se livrer à un commerce actif à cause de toutes les petites guerres seigneuriales, entrèrent pour la plupart dans le parti du roi d'Angleterre. Un de leurs concitoyens les plus riches, nommé Conan, fils de Gilbert Pilat, entama des négociations avec Guillaume-le-Roux au nom des bourgeois mécontens, et convint avec lui qu'à un jour fixe les garnisons des places qui étaient dévouées au roi d'Angleterre se réuniraient, et entreraient dans la capitale du duché, pour renverser le gouvernement de l'indolent Robert, et y substituer celui de Guillaume-le-Roux. [1]

Averti de ces projets, le duc se contenta d'attirer dans son parti plusieurs vassaux qu'il avait mécontentés, surtout le comte d'Évreux, Robert de Bellême et Guillaume de Breteüil. Il fit aussi un pacte avec son frère Henri, qui, dans son comté du Cotentin, s'était formé un parti neutre,

---

[1] « Cives Rotomagenses, regiis muneribus et promissis illecti, de mutando principe tractaverunt, ac ut Normanniæ metropolim cum somnolento duce regi proderent, consiliati. » Orderic Vital, lib. 8.

attendant probablement la guerre entre les deux autres frères, pour profiter des chances qu'elle ne pouvait manquer d'offrir. Henri vint lui amener des troupes dans son château, à Rouen. [1]

Le jour où le parti royal, parmi les bourgeois, devait ouvrir la porte Cauchoise aux trois cents hommes que Reynaud de Varennes conduisait à Rouen, Gilbert de l'Aigle, de son côté, avançait sur le pont de la Seine pour entrer dans la ville au nom du duc. Aussitôt les bourgeois furent sous les armes, la plupart pour repousser les gens du duc et faire entrer ceux du roi; les autres pour combattre en faveur du duc, et contre les royaux. Le duc, avec son frère Henri et ses vassaux, descendit du château pour essayer de maintenir la paix. Quand il fut dans la ville, au milieu du tumulte qui allait toujours croissant, et que rendaient encore plus effrayant les cris des femmes qui voyaient combattre leurs maris et leurs frères les uns contre les autres, la peur le prit : il écouta sans peine les exhortations de ceux de ses courtisans qui lui conseillaient de partir pour ne pas s'exposer à périr dans une affaire ignoble à leurs

---

[1] Order. Vital, lib. 8.

yeux, puisque ce n'était qu'une émeute bourgeoise. Robert s'enfuit donç avec une faible escorte dans le faubourg Malpalu, qui aujourd'hui est enclavé dans la ville; là il fut un peu rassuré par le bon accueil que lui firent les habitans. Néanmoins il se crut encore trop près de la scène du combat, et, abandonnant Rouen à la guerre civile, il passa lâchement la rivière pour se retirer au prieuré de Notre-Dame-des-Prés, proche le village d'Emandreville, que ses parens avaient fondé trente ans auparavant [1]. Il y resta caché jusqu'à la fin du combat. Ce fut peut-être par reconnaissance d'y avoir trouvé un asile qu'il fit, quelque temps après, don à ce prieuré de la dîme des foins de son parc, à Rouen. [2]

Pendant que le duc était au-delà du fleuve, tout Rouen n'était plus qu'une scène de carnage. Les

---

[1] Ce prieuré, appelé ensuite de Bonne-Nouvelle, est actuellement une caserne dans le faubourg Saint-Sever.

[2] Charte de l'an 1092, traduite dans le tom. III de l'*Histoire de la ville de Rouen*, par l'abbé Farin. Rouen, 1668, in-18. La charte est souscrite ou plutôt signée d'une croix par l'archevêque Guillaume; par le duc Robert, qui s'intitule encore *comte;* par Eustache, comte de Boulogne; par Robert de Montfort, Robert de Meujan, etc.

émissaires du roi qui depuis quelque temps étaient dans la ville, n'avaient rien négligé pour exciter les bourgeois au combat; mais les secours que Guillaume-le-Roux leur envoyait étaient peu considérables, et la bourgeoisie rouennaise fut dupe des promesses du roi d'Angleterre; se sentant trop faible pour repousser les vassaux du duc, elle fut bientôt obligée de fléchir; alors tous les incertains et les peureux se jetèrent du côté du parti qui allait vaincre, pour accabler les royaux. Conan avait combattu bravement; il fut pris avec beaucoup d'autres habitans. Le courage des bourgeois tomba tout-à-fait en voyant leur chef au pouvoir des ennemis; les uns s'enfuirent, les autres furent tués ou blessés, ou tombèrent au pouvoir des vaincus [1]. Ce fut une déroute générale, et avant la fin du jour, l'autorité du duc fut rétablie dans Rouen, les gens du roi d'Angleterre s'étant jetés dans les bois des environs de la ville, où, à la faveur de la nuit, ils se dérobèrent à toute poursuite.

Henri, frère du duc, encore tout échauffé de

---

[1] « Innocentes et rei passim cædebantur aut fugiebant, aut capiebantur. » Orderic Vital, lib. 8.

l'ardeur du combat, se fit amener Conan au château, et l'accabla d'outrages. Le prisonnier, se voyant à la merci du frère de son souverain, exprima son repentir, promit de bien servir le duc pendant le restant de sa vie, et offrit pour sa rançon tout l'or et l'argent dont il pouvait disposer. Une offre de rançon de la part du bourgeois coupable parut le comble de l'audace au bouillant Henri. Il lui déclara qu'il fallait périr sur-le-champ sans miséricorde. « Pour l'amour de Dieu! s'écria le bourgeois, qu'au moins j'aie le temps de me préparer à la mort par la confession! » Mais Henri, jurant par l'âme de sa mère qu'il ne ferait nulle grâce à un traître, le saisit de ses bras vigoureux, et le jeta par la fenêtre du haut de la roche sur laquelle le château était bâti. Le lieu où périt le malheureux bourgeois s'appela dans la suite le *bois de Conan* [1]. Celui qui le fit périr est le même qui porta plusieurs fois les armes contre son frère, et le fit mourir en prison.

---

[1] « Locus ubi vindicta hujusmodi perpetrata, *saltus Conani* usque in hodiernum diem vocitatus est. » Orderic Vital, lib. 8. Les mots *saltus Conani* peuvent signifier aussi *saut de Conan*. Un autre historien assure que Conan fut précipité du haut de la tour dans la Seine.

Quand le duc sut que l'émeute était apaisée, il revint au château de Rouen. Son insouciance ordinaire le rendit indifférent aux scènes qui venaient d'avoir lieu, et il voulut tout oublier; mais les nobles qui l'avaient secondé s'écrièrent qu'il fallait faire un exemple de ces bourgeois assez audacieux pour se révolter contre leur maître. Robert leur répondit qu'ils pourraient faire ce que bon leur semblerait, et qu'il leur abandonnait le châtiment des coupables.

C'était livrer la bourgeoisie à la vengeance impitoyable de Robert de Bellême, de Guillaume de Breteuil, et d'autres nobles qui eux-mêmes s'étaient impunément révoltés contre le duc. Ils s'emparèrent de tous les bourgeois qu'ils voulurent, les firent emmener comme un vil troupeau d'esclaves, les jetèrent dans les cachots de leurs donjons, et les traitèrent avec la dernière inhumanité. Une terreur générale régnait dans la ville. Il suffisait d'être riche ou d'être suspect aux nobles pour être saisi, entraîné dans des prisons affreuses; et comme la plus grande partie de la bourgeoisie avait désiré un changement de gouvernement, la vengeance des comtes et barons ne trouvait que trop de coupables. La terreur régnait

dans Rouen : personne n'était sûr de ne pas être enseveli vivant, avant la fin du jour, dans les cachots horribles des nobles[1]. Un riche bourgeois nommé Guillaume, fils d'Auger, après avoir gémi long-temps dans la captivité, se racheta moyennant 3,000 livres; combien d'autres, n'ayant rien à offrir à l'avidité de leurs tyrans, ont dû succomber aux traitemens affreux qu'on leur faisait subir!

Le duc Robert laissait tout faire; ce n'est pas de lui que les bourgeois avaient à espérer le moindre adoucissement de leurs maux. Ils durent regretter vivement de n'avoir pas réussi à changer un gouvernement qui ne permettait qu'aux nobles de se révolter contre lui.

A l'occasion de ces malheurs de la ville de Rouen, le moine Orderic Vital se livre à l'une de ces émotions qu'on rencontre assez fréquemment dans le récit qu'il fait des événemens du temps : « La voilà donc en proie à tous les malheurs, cette orgueilleuse Normandie qui s'était cru tout permis pour asservir, dépouiller, ravager l'Angle-

---

[1] « Truculenter sæviunt, civesque metropolis Neustriæ vinculatos attrahunt, cunctisque rebus spoliatos ut barbaros hostes male affligunt. » Orderic Vital, lib. 8.

terre! Elle a fait disparaître ceux qui régnaient sur ces Anglais; la voilà qui déchire son propre sein, qui rend malheureux ses propres habitans; elle s'est gorgée des richesses de l'Angleterre : la voilà qui s'entre-déchire pour ces mêmes richesses; et comme Babylone, elle est obligée de boire le calice d'amertume dont elle a rassasié des peuples étrangers! »[1]

---

[1] « Nunc sicut Babylon de eodem bibit tribulationum calice; unde nequiter alios solita est inebriare. » Orderic Vital, lib. 8.

CHAPITRE II.

Robert de Bellême assiégé dans le fort de Courcy. — Guillaume-le-Roux débarque en Angleterre. — Traité entre le roi et son frère. — Ils assiégent leur frère Henri au mont Saint-Michel. — Il est forcé de s'exiler. — Les habitans de Domfront le reconnaissent pour leur seigneur. — Le duc Robert prend part à une expédition des Anglo-Normands contre l'Ecosse. — Robert de Bellême est poursuivi de château en château, et banni de l'Angleterre. — Possessions de ce baron en Normandie. — Guillaume-le-Roux vient en Normandie, et se brouille de nouveau avec le duc son frère. — L'évêque de Bayeux consacre le mariage de Philippe, roi de France, et de Bertrade, femme de Foulques d'Anjou. — Statuts du synode tenu à Rouen en 1096. — Robert Courteheuse engage la Normandie à son frère le roi, et part pour la croisade. — Mort d'Eudes de Bayeux.

Les mêmes nobles qui avaient tiré une vengeance atroce des Rouennais pour avoir voulu un meilleur régime, n'en continuèrent pas moins de désoler la Normandie par leurs querelles particulières. Malgré le grand nombre de châteaux-forts qu'il possédait, Robert de Bellême en avait construit encore un nouveau sur une hauteur, dans un lieu appelé *Fourches ;* et pour le peupler, il

avait forcé les habitans d'un village voisin de s'y établir. Il avait bâti Château-Gontier, et de là le chef de la famille des Talvas fondait sur le pays voisin, et faisait trembler les possesseurs des châteaux d'alentour.

Ils sentirent la nécessité de s'unir pour empêcher ce baron d'être le tyran de la Basse-Normandie; cependant il n'y eut que Hugues de Grenteménil et Richard de Courcy, aidés du comte Mathieu de Beaumont et de Guillaume de Varennes, qui osèrent lui résister ouvertement. Leur ennemi vint investir le château de Courcy, et sut engager même son suzerain à prendre part à ce siége. On était sûr d'obtenir tout du faible duc à force d'argent : aussi Hugues de Grenteménil lui offrit sans détour une somme de 200 livres s'il voulait se retirer pendant huit jours, et le laisser combattre seul les forces de Robert de Bellême [1]. Peut-être le duc s'était-il également fait payer pour aller au siége.

L'investissement rapide du château de Courcy n'ayant pas permis aux assiégés d'établir un four dans la place, ils étaient obligés de se frayer un

---

[1] Orderic Vital, lib. 8.

chemin jusqu'à un four situé dans le village, et de défendre à main armée la cuisson de leur pain. Quand ils le portaient dans le châtel, il était presque toujours arrosé du sang des combattans ; plusieurs chevaliers furent faits prisonniers de part et d'autre. On redoutait beaucoup de tomber au pouvoir de Robert de Bellême, car il était renommé pour les traitemens cruels qu'il faisait subir aux prisonniers dont regorgeaient ses donjons.

D'autres seigneurs faisaient des prisonniers pour se procurer de fortes rançons ; lui, dédaignant les rançons, se faisait un jeu de tourmenter ses victimes, de les exposer à la faim, au froid, et d'assouvir lentement sa vengeance par tout ce qu'ils enduraient. On disait qu'il avait trouvé un plaisir cruel à empaler des hommes et des femmes, et à arracher les yeux à des enfans [1]. Il avait enfermé sa propre femme ; la malheureuse ne s'échappa que par les secours d'un chambellan. On s'entretenait des atrocités qu'il commettait, et dans le Maine,

---

[1] Henric. Huntingdon., *Epist. de Contemptu mundi.* « Nec curabat captos redimere, sed interimere; filioli sui oculos sub clamyde positi quasi ludens pollicibus extraxit. Homines utriusque sexus ab ano usque in ora palis transforabat », etc.

la tradition populaire l'a confondu avec le fameux Robert-le-Diable.

L'évêque de Séez, dans le diocèse duquel étaient situés plusieurs châteaux de Robert de Bellême, et qui avait beaucoup à souffrir de ce tyran normand, vint l'engager à accorder la paix à ses ennemis, et à lever le siége de Courcy; le Talvas renvoya le prélat avec des paroles hautaines.

Au mois de janvier 1091, la nouvelle se répandit que Guillaume-le-Roux venait de débarquer avec beaucoup d'Anglais, et qu'il était arrivé à Eu : aussitôt le duc Robert, après avoir essayé en vain de déterminer le roi de France à venir au secours de la Normandie [1], alla recevoir son frère; ses vassaux suspendirent leurs querelles, et Robert de Bellême, avec ses frères, se renferma dans ses châteaux.

Les seigneurs coururent en foule au-devant du roi, qui était attendu depuis long-temps. Il vint à Rouen; les deux frères se firent un accueil en apparence très amical, et ils demeurèrent ensem-

---

[1] Florent. Wigorn. *Chron.*, ad ann. 1090, prétend que Guillaume-le-Roux paya pour obtenir l'inaction du roi de France. « Non modica pecuniæ quantitate rege Philippo occulte transmissa. »

ble jusqu'en août. Cependant Guillaume-le-Roux ne fit rien pour dédommager les bourgeois de ce qu'ils avaient souffert pour lui.

Un traité fut conclu entre les deux frères. Si le duc de Normandie mourait sans fils légitime, le roi d'Angleterre devait joindre la Normandie à sa couronne, et réciproquement Robert devait être roi d'Angleterre si Guillaume-le-Roux ne laissait pas d'enfans. Le Mans et les seigneuries normandes qui avaient refusé l'obéissance à Robert, devaient passer sous la suzeraineté du roi. Celui-ci promit de restituer à Robert son patrimoine en Angleterre, et de réintégrer dans leurs fiefs les Normands de cette île qui avaient été bannis pour s'être déclarés en faveur de Robert. De son côté, le duc cédait à son frère, le roi, plusieurs biens en Normandie, savoir, le comté d'Eu, les abbayes de Fécamp et du Mont-Saint-Michel sur la mer, Cherbourg et plusieurs châteaux déjà occupés par les troupes royales.

Douze barons de part et d'autre confirmèrent ce pacte par leur serment.[1]

Le roi insista pour que le prince anglo-saxon

---

[1] Florent. Wigorn., ad ann. 1091.

Edgar, à qui Robert Courteheuse avait rendu la liberté depuis la mort de son père, et qu'il traitait avec honneur à sa cour, fût banni de la Normandie. Le malheureux prince alla chercher un asile auprès du roi d'Écosse.[1]

Cependant le Mont-Saint-Michel, place importante à cause de sa position à l'extrémité de la Normandie, venait d'être occupé et fortifié par Henri, qui de là exerçait impunément des hostilités contre les gens de ses deux frères, particulièrement contre ceux du roi.

Des moines s'étaient établis sur cette montagne, que saint Michel lui-même, disait-on, avait désignée pour être un lieu de culte : aussi les offrandes des fidèles n'avaient-elles pas manqué au monastère, et peu à peu le rocher baigné par les eaux de la mer s'était couvert d'édifices, et dans la suite les reliques qu'il gardait furent enchâssées dans l'or et l'argent.

La plupart des partisans d'Henri l'abandonnèrent ; mais il lui resta de bonnes troupes bretonnes sur lesquelles il pouvait compter, puisqu'elles n'a-

---

[1] Florent. Wigorn. ad ann. 1091.

vaient aucun intérêt à se soumettre au duc de Normandie ou au roi d'Angleterre.

Les deux princes vinrent comme pour leur passe-temps afin de chasser Henri de son comté, et le poursuivre jusqu'à son château du Mont-Saint-Michel. Il y eut des joûtes entre les assiégeans et les assiégés; dans une de ces rencontres, le roi faillit être pris : « Je suis le roi d'Angleterre! » s'écria-t-il quand un soldat mit la main sur lui pour l'emmener. « Par le saint voult de Lucques! dit-il ensuite à cet homme, à l'avenir tu seras à mon service, et tu pourras t'y distinguer par de nouveaux exploits.[1] »

Henri, n'ayant pu approvisionner cette place redoutable, éprouva bientôt la disette sur son rocher; son frère Robert, dont l'âme insouciante n'avait aucune rancune, laissa passer des vivres dans la place, et s'attira les reproches du roi d'Angleterre. « Nous n'avons que ce frère, répondit Robert; au moins ne le laissons pas périr de faim.[2] » Paroles qui honoreraient ce souverain

---

[1] Guillaume de Malmsbury, liv. 4.

[2] « Papæ! dimitterem fratrem meum mori siti? et quem alium habebimus, si eum amiserimus? » Guillaume de Malmsbury, liv. 4. — Wace, *Roman de Rou*, tom. II, pag. 316-17.

d'ailleurs dépourvu de grandes qualités, si le reste de sa conduite avait répondu à cet élan passager d'amour fraternel. Ce qui indigne surtout dans l'histoire de la dynastie des descendans de Guillaume, c'est l'absence de toute affection de famille : ses trois fils passèrent leur vie à se tourmenter et à se ruiner mutuellement.

Henri, s'il fut soulagé un moment, n'en resta pas moins exposé avec ses Bretons à la disette ; et, abandonné de tout secours, il demanda à capituler. Pour avoir la vie sauve et pouvoir sortir avec ses gens, il fut obligé de renoncer au Cotentin, et à tout ce qu'il possédait de terres.

Il quitta donc la Normandie sans biens, sans escorte, presque sans argent, et n'ayant d'autre perspective que de vivre désormais dans l'exil chez les étrangers.

Cependant, l'année suivante, les habitans de Domfront, ville située aux confins du Maine et de la Bretagne, qui cherchaient un protecteur contre les vexations de Robert de Bellême, jetèrent les yeux sur le prince exilé, et lui proposèrent de lui céder le château-fort bâti par Guillaume de Bellême, sur le plateau d'un rocher escarpé, au bord de la Varenne; quatre grosses tours flanquaient

ce fort, que ceignaient des fossés taillés dans le roc [1]. Les habitans y mirent pour condition qu'il respecterait leurs coutumes, qu'il les défendrait contre leurs voisins, et qu'il n'aliénerait jamais leur ville [2]. Henri le promit, et fut toujours fidèle à sa promesse, comme on le verra dans la suite de cette histoire.

Les deux frères, ne s'embarrassant nullement de son sort, revinrent à Rouen. Ce fut probablement pendant ce séjour de Guillaume-le-Roux en Normandie que fut rédigé d'un commun accord entre les deux frères l'acte important [3] qui devait garantir les prérogatives du souverain contre les empiétemens des barons, et dont les principes ayant déjà été reconnus et fixés par Guillaume-le-Conquérant, devinrent une partie essentielle du droit public de la Normandie. [4]

---

[1] *Essai sur l'histoire de Domfront*, 2e édit. Caen, 1816, in-18.

[2] Orderic Vital, lib. 8 et 10.

[3] *Normannorum antiquæ consuetudines et justitiæ*, etc., dans le tom. IV de Martène, *Thesaurus anecdotorum*, pag. 117.

[4] On lit en tête de l'acte : « Hæc est justitia quam rex Willelmus qui regnum Angliæ acquisivit, habuit in Normanniâ, et hic scripta est, sicut Robertus comes Normanniæ et Willelmus rex Angliæ filii ejus et hæredes predicti regis fecerunt recordari et scribi per episcopos et barones. » *Ibid.*

D'après ces statuts il était défendu de faire des violences aux personnes qui se rendaient à la cour du duc, ou qui en venaient, ou qui y siégeaient, ainsi qu'à celles qui se rendaient à son *ost*, ou qui s'en retournaient dans leurs foyers. Quiconque se permettait en pareil cas d'exercer des vengeances particulières, perdait sa terre et sa liberté, et était à la merci du duc. Personne n'avait le droit de fortifier des rochers ou des îles [1]. Tout fort devait être toujours ouvert au duc, et s'il demandait un fils, un frère ou un neveu du baron possesseur du château, comme garantie de la fidélité de ce baron, l'ôtage devait se rendre à la cour ducale. Il n'était pas permis d'assaillir un homme ou de lui tendre des embûches dans les forêts appartenant au souverain; il n'était permis de poursuivre un ennemi avec des armes, ou de condamner un homme à la perte d'un membre sans jugement que lorsqu'il aurait été pris en flagrant

---

[1] *Thesaurus anecdotorum*, art. 3. « Nulli licuit in Normanniâ fossatum facere in planam terram nisi tale quod de fundo potuisset terram jactare superius sine scabello. Et ibi nulli licuit facere palicium, nisi in una regulâ, et id sine propugnaculis et alatoriis. Et in rupe et in insulâ nulli licuit facere fortitudinem, et nulli licuit in Normanniâ castellum facere. »

délit, pour une action au sujet de laquelle une pareille peine aurait été statuée; encore si la connaissance du délit appartenait à la cour du duc, il fallait d'abord un jugement de cette cour. De même, pour des réclamations particulières, il était prohibé de commettre des incendies ou d'enlever une femme avant d'avoir porté plainte à la cour qui avait à connaître du délit. Défense était faite d'inquiéter un marchand pour un délit ancien, sous peine de la perte de la liberté personnelle. Les deux hôtels de Rouen et de Bayeux étaient seuls autorisés à frapper monnaie; ils étaient tenus à tailler 8 sols dans le marc [1]. Tout particulier qui se permettait de frapper monnaie était livré à la merci du duc; tout faux-monnoyeur perdait sa liberté et sa terre.

Voilà les principaux statuts que les deux frères renouvelèrent en Normandie; ils font voir les grands abus commis alors par les barons au préjudice de la souveraineté du duc et de la sûreté du

[1] « Nulli licuit in Normanniâ monetam facere extra monetarios domus Rothomagenses et Bajocenses, et illam mediam argenti, et ad justum pensum, scilicet VIII solidos in helmare. » Ce dernier mot ne signifie peut-être qu'un demi-marc.

peuple. Par ce que l'on défendit, nous apprendrions ce qui se faisait, si l'histoire n'était là pour nous en citer de fréquens exemples.

Comme Guillaume-le-Roux fut informé des hostilités commises par les Écossais sur le territoire d'Angleterre, il s'embarqua pour cette île, en emmenant son frère Robert, pour qui les affaires du gouvernement de son duché n'étaient jamais une occupation. Dès que Guillaume fut de retour dans son royaume, il appela ses vassaux sous ses bannières, et marcha contre l'Écosse. Le roi Malcolm mena son armée au-devant de celle des Anglo-Normands, et apprenant que le duc Robert était dans l'armée ennemie, il demanda une entrevue avec lui; quand ils furent en présence l'un de l'autre, Malcolm déclara être prêt à lui faire hommage comme au fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, qu'il avait reconnu autrefois pour son suzerain; il ajouta que quant à Guillaume-le-Roux, il croyait ne rien lui devoir.[1]

Robert chercha de le réconcilier avec le roi d'Angleterre, et en effet, dans une entrevue des deux rois, la paix fut conclue sur les instances

---

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1091.

de Robert, le roi d'Angleterre se réconcilia également avec Edgar, ce prince anglo-saxon qu'il avait récemment fait chasser de Normandie. [1]

Cependant Robert, sur le refus du roi de remplir les conditions du traité, quitta mécontent l'Angleterre, et ramena le prince anglo-saxon Edgar en Normandie. Malcolm, le roi d'Écosse, dans une nouvelle entrevue qu'il eut avec le roi d'Angleterre, fut traité avec tant de hauteur qu'il prit le parti de retourner dans ses états; quand il traversa le Northumberland, deux Normands puissans en Angleterre, Robert de Mowbrai et Morel son neveu, avec leurs gens, le surprirent en route, et l'assassinèrent [2]. L'histoire ne nous explique point le motif de ce crime gratuit. Le farouche Mowbrai avait-il des raisons de haine contre le roi d'Écosse, ou bien était-ce Guillaume-le-Roux qui se servait du bras de ce traître pour punir Malcolm d'avoir reconnu Robert Courteheuse préférablement à lui? Voilà ce qui n'a jamais été éclairci. Ce qu'il y a de certain, c'est que Guillaume-le-Roux ne fit rien pour punir la vio-

---

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1091.

[2] *Ibid.*

lation odieuse de l'hospitalité commise par Mowbrai, et vit d'un œil tranquille les troubles épouvantables que le meurtre commis sur Malcolm produisit en Écosse, où les frères et les fils de ce roi se disputèrent le trône par des combats sanglans. L'assassin était comte du Northumberland, et l'un des plus riches seigneurs d'Angleterre, ayant hérité de son oncle, l'évêque de Coutances Geoffroy, 280 manoirs que ce belliqueux prélat avait reçus pour sa part de la conquête de l'île. Robert était un homme vigoureux, avec un visage basané et farouche. Il ne tarda pas à recevoir le châtiment de ses crimes, comme d'autres Normands que l'opulence avait rendus arrogans et cruels. Ayant enfreint la paix publique, en pillant des bâtimens marchands norvégiens qui étaient venus aborder en Angleterre, il fut cité, sur la plainte des étrangers, à la cour du roi pour la fête de Pentecôte de l'an 1094. Robert n'eut garde d'y comparaître. On lui enjoignit de restituer les objets enlevés aux Norvégiens; l'oppresseur du Northumberland refusa. Guillaume savait d'ailleurs que Robert avait pris part à l'insurrection d'Eudes, évêque de Bayeux, et qu'il était à la tête des Normands, mal disposés contre lui à cause

des ordres sévères renouvelés au sujet des chasses dans les forêts royales. Bientôt on crut avoir des preuves d'une conspiration tramée par lui, le comte d'Eu et d'autres seigneurs contre la vie du roi, qu'ils voulaient remplacer par Étienne d'Aumale[1]. Le roi crut que le temps était venu de réduire ce vassal puissant. Il convoqua donc le ban de ses gens d'armes, et marcha avec eux contre le Northumberland, où Robert possédait un grand nombre de châteaux-forts. Il lui fit la guerre pendant près d'un an, en lui prenant un château après l'autre. Robert lui tendit un piége dans une forêt; mais averti à temps, le roi put l'éviter, et n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur la guerre qu'il avait déclarée au comte.

A la fin, s'étant sauvé du château de Bamborough, assiégé par les troupes royales, Mowbrai tomba, avec quelques uns de ses chevaliers, entre les mains des assiégeans, après avoir été blessé en se défendant dans une église[2]. Le roi le

---

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1095.

[2] *Ibid.* — Selon G. Gaimar, Mowbrai se sauva par une poterne qui donnait sur la mer, et s'enfuit à Tinemouth ; mais il fut repris et condamné à une prison perpétuelle.

« Mès en prison fut mis xx ans ,

condamna à la perte de ses biens, et à une captivité perpétuelle. Il resta près de trente ans dans les fers; le pape prononça la dissolution de son mariage avec sa femme Mathilde, qui épousa ensuite Néel d'Aubigny; mais ce second mariage ne fut pas plus heureux pour elle que le premier, car Néel d'Aubigny prétexta dans la suite sa parenté avec Robert de Mowbrai pour répudier cette femme et en épouser une autre. C'est avec cette légèreté que se nouaient et dénouaient alors les nœuds sacrés du mariage. Morel, neveu et complice de Robert de Mowbrai, fut justement enveloppé dans la disgrâce et la punition de son oncle. Dépouillé de tout en Angleterre, il passa dans l'étranger, et y mourut pauvre et obscur. Le comte d'Eu fut cité en justice et obligé de se battre en duel contre celui qui se constituait son accusateur. Vaincu dans ce combat, il eut les yeux arrachés et les membres mutilés. Le sénéchal de ce comte fut pendu; le comte Eu de Champagne, et

---

En la prison finit morrant.
Prodom devint einz q'il morut,
Jà ne veia riens q'il éust. »
Chroniq. des rois Engles.

Philippe, fils du comte de Shrewsbury, furent condamnés à être enfermés.[1]

Robert de Lascy eut ses terres confisquées, et fut banni d'Angleterre. D'autres furent condamnés à de fortes amendes qui leur enlevaient le fruit de leurs rapines. Les Anglo-Saxons voyaient punir ceux de leurs oppresseurs qui se révoltaient contre le roi; mais les Normands qui ne violaient que les lois de l'humanité, restaient pour la plupart impunis, et ceux à qui le roi donnait les terres confisquées sur les vassaux rebelles valaient rarement mieux que leurs prédécesseurs. Guillaume-le-Roux réprimait les rébellions et les brigandages particuliers; mais il laissait les vassaux maîtres dans leurs fiefs; il donnait lui-même l'exemple de la rapacité, surtout à l'égard des biens ecclésiastiques; les évêchés et les abbayes restaient vacans, et il en percevait le revenu. Étant tombé malade, il promit au clergé de se corriger; mais revenu à la santé, il exerça la même rapacité qu'auparavant.

On racontait dans la suite que saint Alban avait paru en vision à l'archevêque de Cantorbéry,

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1096.

affligé de l'oppression exercée par le roi contre l'Église, et qu'à la vue du prélat le saint anglo-saxon avait dirigé sur le roi normand une flèche ardente reçue de la main de Dieu[1]. D'autres visions furent racontées publiquement au sujet de la fin prochaine du roi, à qui elles ne restèrent pas cachées[2]. Le peuple accusait le favori du roi, qu'on surnommait Flambard, et qui de valet de chambre et de parasite était parvenu à se faire donner un évêché, tout illétré qu'il était, d'être l'instigateur de ces empiétemens sur les droits de l'Église. Ainsi le haut clergé normand en Angleterre éprouvait aussi une partie de ces vexations, qu'il exerçait depuis la conquête sur les gens qui lui étaient subordonnés.

Robert Courteheuse, en revenant d'Angleterre dans son duché de Normandie, y retrouva rallumées ces petites guerres féodales que la présence du roi d'Angleterre avait suspendues pendant quelques mois. Robert de Bellême était plus redoutable que jamais pour tous ses voisins; son père, Roger de Montgomery, venait de mourir

---

[1] Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1091.

[2] Orderic Vital, lib. 9.

dans une abbaye d'Angleterre où il s'était retiré dans les derniers jours de sa vie.

Robert avait hérité de toutes ses terres en Normandie, en excluant quatre de ses frères, qui n'eurent rien, tandis que Hugues de Montgomery son frère aîné eut de leur père le comté de Shropshire en Angleterre. Robert se trouva donc en possession de 34 châteaux-forts, dont la plupart furent fortifiés avec art, car il s'entendait à la science des fortifications, et consultait les gens qui avaient perfectionné l'art de l'ingénieur. Vicomte d'Hièmes et d'Argentan, il avait la seigneurie de Montgomery, Bellême, le Passais normand, la Roche-Mabile, Essey, Alençon, Almenèche, et beaucoup d'autres terres; il portait ses prétentions encore plus loin, car, lorsque le duc Robert eut donné l'investiture de l'évêché de Séez à Serlon, de la maison d'Orgères et abbé de Saint-Evroult, Robert, tout laïque qu'il était, réclama les revenus de l'évêché, ainsi que la possession de la forêt de Goffern, comme ayant été donnés l'un et l'autre à son bisaïeul par le duc Richard I[er]. Il n'eut pas de peine à obtenir du duc Robert la confirmation de cette donation ancienne. Cependant Serlon, loin d'abandonner son évêché à ce tyran du pays,

qui déjà s'emparait de vive force des revenus, l'excommunia, et porta ses plaintes au roi d'Angleterre.[1]

Robert était trop puissant pour craindre l'excommunication de son évêque, et n'en continua pas moins d'infester le pays. Il aida Guillaume de Breteuil à mettre le siége devant le château de Bréval, pour réduire le cruel Ascelin Goel, qui, pour être devenu le gendre de son seigneur et l'avoir dépouillé de toute manière, n'en continuait pas moins de lui faire la guerre. Cet Ascelin Goel respectait l'Église aussi peu que Robert de Bellême; il venait de brûler un couvent fortifié: aussi le clergé fut-il joyeux quand il apprit qu'on allait l'assiéger dans son château de Bréval, où il tenait en prison ceux qui avaient le malheur de tomber entre ses mains. Les abbés des couvens vinrent avec des bannières, et à la tête de leurs gens, au siége de ce fort; le roi de France, qui auparavant avait assisté Ascelin Goel, et qui maintenant était l'allié de ses ennemis, et le duc de Normandie, dont Guillaume de Breteuil avait acheté également les secours, y parurent avec

[1] Orderic Vital, lib. 9.

leurs gens d'armes, et Robert de Bellême employa au siége l'art d'un ingénieur qui récemment était revenu des croisades. Cet homme érigea des machines habilement conçues, devant la place. Ascelin Goel, tout brave qu'il était, ne put se défendre contre tant d'attaques que pendant deux mois. Au bout de ce temps, il eut recours à son beau-père, Guillaume de Breteuil, pour obtenir la paix et la retraite de ses ennemis. En se faisant restituer la forteresse d'Ivry, son seigneur et beau-père consentit à se retirer avec tous ses alliés.[1]

Henri, frère du duc de Normandie, avait fait de Dromfront une place d'armes d'où il entreprenait des incursions hostiles dans les terres de son frère le duc et de son autre frère le roi d'Angleterre. Quelques seigneurs du voisinage lui étaient dévoués, entre autres Robert Giroie, à qui le duc de Normandie avait cédé, comme nous l'avons vu, le château-fort de Saint-Cérénic, après en avoir expulsé Robert de Bellême. Celui-ci n'attendait qu'une occasion favorable pour rentrer dans la possession de ce fort. Il profita du moment d'une absence de Robert Giroie, pour y

---

[1] Orderic Vital, lib. 9.

pénétrer et y mettre le feu. Le châtelain dépossédé construisit un autre fort à Montaigu; mais Robert de Bellême, après s'être assuré des secours du duc Robert, vint l'y assiéger. Robert Giroie, poussé à bout, sollicita la paix auprès du souverain, et n'eut pas de peine à l'obtenir. Sous la condition de démolir le nouveau fort, le duc de Normandie lui promit la restitution de ses biens. En conséquence, on commença aussitôt d'abattre Montaigu. Robert de Bellême mit en réquisition les gens du monastère de Saint-Evroult pour opérer plus vite cette démolition. C'était une nouvelle vexation imposée aux gens d'Église : aussi l'abbé du couvent s'en alla en Angleterre, comme l'évêque Serlon, pour exposer au roi ses griefs contre l'oppresseur des bords de l'Eure. [1]

Le duc de Normandie avait renouvelé avec tant de vivacité ses plaintes contre son frère le roi d'Angleterre, de ce qu'on avait violé à son égard les stipulations du traité de Rouen, que Guillaume-le-Roux vint au printemps de l'an 1094 en Normandie pour s'entendre avec son frère, qui le qualifiait de parjure et refusait de garder la paix

---

[1] Orderic Vital, lib. 9.

avec lui. Il s'agissait de savoir si le traité de Rouen avait été enfreint. Robert le soutenait, le roi le niait énergiquement. Il fut convenu que les vingt-quatre barons qui avaient servi de témoins exerceraient les fonctions d'arbitres pour prononcer sur ce différend. Ils s'assemblèrent en effet, et ils déclarèrent, après une délibération, que les torts étaient du côté du roi. Cependant Guillaume-le-Roux refusa toute concession, et les deux frères se séparèrent plus ennemis que jamais. Le roi se retira dans Eu, provoqua la défection des vassaux de son frère, et enrôla des troupes; il s'empara du château de Bures, et envoya une partie de la garnison de cette place en Angleterre.[1]

Robert Courteheuse appela au secours de son duché son suzerain le roi de France; Philippe entra en effet avec des troupes en Normandie, et prit Argentan après un court siége. Le duc Robert de son côté assiégea le fort de Houlme, occupé par Guillaume Péveril, vassal du roi d'Angleterre. Ce baron fut obligé de se rendre avec plusieurs centaines d'hommes.

Voyant que la querelle devenait sérieuse, le roi

---

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1094.

d'Angleterre donna des ordres pour qu'on lui envoyât de son île vingt mille piétons; mais avant qu'il pût se servir de ces secours, il reçut la nouvelle de l'invasion des Gallois; ce qui le força de repasser promptement le détroit, pour sauver les frontières occidentales de son royaume. [1]

Comme le duc Robert ne savait pas gouverner, le clergé crut devoir user de nouveau de son autorité pour effrayer les perturbateurs du repos public et pour imposer un frein aux méchans. Le moment était favorable. La famine et les maladies épidémiques venaient de désoler la Normandie; ces calamités n'étaient-elles pas un signe de la colère de Dieu, au sujet de toutes les iniquités qui se commettaient dans le pays? un concile général avait été tenu à Clermont à l'occasion d'un grand scandale donné en France. Nous avons vu que Foulques le Réchin, comte d'Anjou, s'était fait livrer en mariage la jeune et séduisante Bertrade de Montfort, après avoir déjà répudié deux femmes. Bertrade se lassa bientôt des nœuds qui l'unissaient forcément à cet homme infirme, et de peur d'être délaissée avec mépris comme

---

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1094.

les deux femmes qui l'avaient précédée, elle avait fait proposer au roi de France de l'enlever à ce mariage. Philippe répudia sa femme Berthe, pour épouser Bertrade; et comme aucun évêque de France ne voulut bénir ce mariage adultère, l'indigne et turbulent évêque de Bayeux, Eudes, se laissa persuader à unir les deux époux, malgré l'indignation générale. Pour prix de cette complaisance coupable, il reçut les revenus des églises de Mantes.[1]

Le pape lança ses foudres spirituelles contre les époux et contre l'évêque qui les avait unis. Foulques, qui avait le plus d'intérêt à faire dissoudre le nouveau mariage de sa femme, fut pourtant le seul qui ne la condamnât pas, et tel fut le charme qu'exerça Bertrade que, dans une visite qu'elle fit avec le roi Philippe à son ancien mari, elle fit dîner ses deux maris ensemble, et coucher dans la même chambre.

---

[1] Orderic Vital, lib. 8. — Guill. de Malmsbury, liv. 5, désigne l'archevêque de Rouen, Guillaume, comme ayant béni le mariage de Philippe et de Bertrade; enfin le pape Urbain II (*Epist. ad Raynald. archiepisc. Remens.*) attribue cette bénédiction illicite à Ourson, évêque de Senlis. Voy. la note relative à ce sujet dans le tom. XIII des *Histor. de France*.

Cependant Philippe était excommunié, et privé des secours de la religion; il n'en resta pas moins fidèle à ce mariage singulier, et ce ne fut qu'après la mort du roi que Bertrade se retira dans un couvent, après avoir donné le jour à quatre enfans. Elle conserva toujours le titre de reine.

Urbain II, étant venu en France, tint au mois de novembre 1095 un concile général à Clermont. Les règles de la discipline ecclésiastique y furent remises en vigueur, et on renouvela la religieuse loi de la trève de Dieu, si utile dans ces temps de violences féodales. Enfin la croisade y fut prêchée contre les Sarrasins, qui récemment avaient envahi la Palestine. Pierre l'Hermite avait déjà communiqué son enthousiasme à la nation française; on se présenta en foule pour recevoir la croix des mains du pontife.

Les actes de ce concile eurent du retentissement en Normandie. Les évêques normands qui y avaient assisté, et parmi lesquels se trouvait Eudes, évêque de Bayeux, déjà reconcilié avec le pape, apportèrent des lettres du pontife suprême à leurs confrères. Ceux-ci crurent devoir tenir un synode afin de prendre dans l'intérêt de l'ordre public et de l'église des mesures analogues aux décrets

du concile général. En conséquence, s'étant assemblés au mois de février 1096 à Rouen, sous la direction de l'archevêque de cette ville, ils promulguèrent les ordres suivans : la trève de Dieu sera exactement observée depuis le commencement de carême jusqu'à la fin de l'octave de Pentecôte, depuis les quatre jours qui précèdent l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, et toutes les semaines de l'année, depuis le coucher du soleil de mercredi jusqu'à lundi matin, à toutes les fêtes de la Vierge et des apôtres et à leurs vigiles. Pendant tout ce temps personne n'assaillira, ne blessera, ni tuera quelqu'un, et ne prendra de gage ou de butin. Toutes les églises et leurs avenues, les moines, clercs et religieuses, les femmes, les voyageurs, marchands et leurs domestiques, les bœufs et chevaux de charrue, les hommes employés au labourage, toutes les terres vouées aux saints et l'argent des clercs, ne seront jamais attaqués en aucun jour de l'année; personne ne pourra les assaillir, prendre, piller ou mettre en péril d'une manière quelconque. Tous les hommes agés de douze ans et au-dessus jureront d'observer la trève de Dieu, et d'aider l'évêque ou l'archidiacre à contraindre ceux qui la violeront à s'y

soumettre. Quiconque refusera de jurer, ou refusera de se soumettre, sera frappé de l'anathème, ainsi que tous ceux qui auront quelque communication avec lui. Seront frappés du même anathème les faussaires, les ravisseurs, les acheteurs d'objets enlevés, et ceux qui s'attroupent dans des champs pour exercer le brigandage, et les seigneurs qui les retiennent dans leurs camps. Il ne sera fait aucun service religieux dans les terres de ces seigneurs. Les églises rentreront dans la possession des biens qu'elles avaient du temps du roi Guillaume; elles jouiront des mêmes droits de coutume; aucun laïque ne participera du tiers de la dîme sur la sépulture et de l'offerte de l'autel. Il ne pourra exiger aucun service, aucune corvée que ce qui existait du temps du roi Guillaume. Aucun laïque n'installera ni ôtera un prêtre dans une église sans le consentement de l'évêque; il ne vendra pas de cure, et ne prendra aucun argent pour cela. Personne ne laissera croître ses cheveux; il les coupera comme il convient à un chrétien; autrement il sera écarté de l'église, et aucun prêtre ne fera le service divin devant lui, ni n'assistera à sa sépulture. Aucun laïque ne pourra percevoir les coutumes dues à

l'évêque, ni exercer la justice appartenant au spirituel. Aucun prêtre ne pourra devenir l'homme d'un laïque, parce qu'il est indécent que des mains vouées à Dieu, et consacrées, soient mises dans des mains non consacrées, qui peuvent être celles d'un homicide, d'un adultère, ou d'un autre pécheur criminel. Cependant si le prêtre tient d'un laïque un fief non appartenant à l'Église, il pourra lui en faire hommage pour être en sûreté. [1]

Ce synode n'aurait encore procuré à l'Église et au peuple en Normandie qu'une faible protection contre la violence et l'injustice des nobles, si le duc Robert n'avait pris une résolution qui au moins pour quelque temps fit cesser l'anarchie dans son duché. Malgré son indolence habituelle, il sentit son âme émue de l'enthousiasme qui éclatait de toute part pour les croisades. Il conçut l'idée de prendre aussi la croix et de partir. Ceux à qui il fit part de son projet n'eurent garde de l'en dissuader. Toute la Normandie était intéressée au départ de ce misérable prince, dont l'inep-

---

[1] Orderic Vital, lib. 9.—Bessin *Concil. Rotomag. eccles.*, pars 1ª.

tie avait frappé tous les esprits. Il voulait remettre le gouvernement à son frère Guillaume-le-Roux, et l'on savait que ce roi au moins réprimait les brigandages.

La proposition fut faite et acceptée. Le roi d'Angleterre mit à contribution les prélats et les barons pour fournir l'argent nécessaire. On prit les vases d'église pour les briser; les comtes et vicomtes à qui on extorquait l'argent, pressurèrent à leur tour les paysans et les gens de guerre qui étaient sous leur dépendance[1]. Guillaume ayant ramassé 10,000 marcs d'argent, les donna à son frère pour son départ, et moyennant ce prix il devait garder la Normandie pendant cinq ans. Aussitôt que Robert eut reçu la somme, il fit ses préparatifs, et au mois de septembre 1096, il se mit en route pour l'Italie[2], emmenant avec lui son oncle Eudes, évêque de Bayeux; ce prélat ne se souciait point de passer sous la domination de Guillaume-le-Roux, qui l'avait ignominieuse-

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1096. — Orderic Vital, lib. 10.

[2] Order. Vital, lib. 10.

ment chassé de l'Angleterre. Plusieurs nobles, pour la plupart cadets de famille, qui avaient peu à espérer dans leur patrie, accompagnèrent leur souverain. De ce nombre furent Rotrou, fils du comte Geoffroy de Mortagne, Philippe-le-Clerc, l'un des frères du fameux Robert de Bellême, le comte Gautier de Saint-Valery, le comte Hugues de Saint-Paul, Giraud de Gournay et d'autres chevaliers. Ils se rendirent dans la Calabre, et y passèrent l'hiver. Au printemps suivant, ils suivirent Boémond dans l'Orient; là le duc Robert assista à la bataille de Nicée et au siége d'Antioche; il commanda un corps d'armée au siége de Jérusalem, et on lui donna dans la suite la ville de Laodicée pour prix de ses exploits; il semblait que l'engourdissement de son esprit épais eût cédé à la grandeur de l'entreprise à laquelle il prenait part, et qu'au milieu de tant de héros chrétiens, il sentît aussi les élans de cet héroïsme général. Quant à son oncle Eudes, il ne vit point la terre promise. Cet évêque termina sa vie turbulente dans la Sicile, en février 1097, et fut inhumé dans la cathédrale de Palerme; le comte Roger de Sicile lui éleva un tombeau, par lequel on apprit à la

postérité, en vers rimés, qu'un prélat si puissant dans sa patrie était mort pauvre dans son pélerinage.[1]

---

[1] « Quid Bajocensis prodest mihi pontificatus,
Gloria, laus et honor tantum nisi causa reatus,
Dum pertransirem Hierosolymam veniendo,
Panormi jacui pauper Domini moriendo? etc. »
Orderic Vital, lib. 9.

CHAPITRE III.

Paix rétablie en Normandie. — Portrait de Robert comte de Meulan. — Guillaume-le-Roux fait une invasion dans le Vexin. — Hélie de la Flèche, comte du Maine, fait prisonnier par Robert de Bellême, et conduit à Rouen. — Le roi d'Angleterre reprend le Mans. — Insurrection du Maine. — Le roi revient en toute hâte de l'Angleterre. — Il ravage le Maine, et abandonne le siége de Mayet. — Il retourne dans son royaume. — Il est tué à la chasse. — Conjectures sur cette mort. — Henri son frère s'empare du trésor royal et se fait couronner roi. — Il fait de grandes promesses au peuple anglais. — Il épouse la fille du roi d'Ecosse, Mathilde. — Hélie de la Flèche rentre au Mans. — Robert Courteheuse revient de l'Italie avec sa femme Sibylle. — Flambard devient son favori et son conseiller. — Il tente une expédition contre le nouveau roi d'Angleterre, son frère. — Henri le fait renoncer à ses prétentions à la couronne, moyennant une pension. — Traité conclu entre eux.

Avant le départ du duc Robert, le roi d'Angleterre, son frère, avait passé en Normandie pour en prendre le gouvernement dans ses mains. Ce fut un changement subit dans ce duché; les querelles des barons cessèrent, le peuple respira, et les campagnes se couvrirent de moissons. Au

lieu de se faire la guerre, les nobles accoururent à la cour du roi, et briguèrent ses bonnes grâces. Robert de Bellême, tout méchant qu'il était, jugea prudent de garder la paix, et de courtiser le nouveau souverain. Celui-ci était arrivé avec des projets de conquête pour lesquels il avait besoin du concours des barons normands; aussi les accueillit-il tous également bien.[1]

Le premier projet qu'il dévoila, concernait le Maine, que l'indolent Robert s'était laissé enlever. Hélie de la Flèche, qui était parvenu à s'installer en qualité de comte au Mans, comme il a été dit plus haut, avait pris la croix pour aller combattre les Sarrasins, quand Robert céda la Normandie à Guillaume-le-Roux. Ce changement lui donna des inquiétudes. Il crut donc devoir s'assurer d'abord des bonnes dispositions du roi d'Angleterre, et se rendit à sa cour, afin d'obtenir sa parole qu'il n'attenterait point, pendant l'absence du comte, à la sûreté du Maine. A sa grande surprise, Guillaume-le-Roux lui refusa cette promesse, en répondant que le Maine appartenait à

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

la Normandie, et que son intention était de le reprendre.[1]

Cette réponse fit renoncer Hélie à la croisade, et il se hâta de mettre les forts du Maine en état de défense ; il en bâtit même un nouveau à Dangeul auprès des terres de Robert de Bellême, son ennemi personnel. Guillaume-le-Roux était occupé alors d'un autre projet plus important. Il réclamait le Vexin du roi de France, et comme il essuya un refus, il résolut de s'en emparer de vive force. Il avait à sa disposition des troupes considérables tirées de l'Angleterre et de la Normandie. Sa générosité, l'estime qu'il faisait des bons guerriers et la grandeur des entreprises militaires que son esprit concevait, attiraient sous ses drapeaux beaucoup de braves. Il semblait que le Vexin ne pût échapper à son ambition. Il confia le commandement de ses troupes au fameux Robert de Bellême, qui avait passé sa vie à guerroyer, et qui, mieux que tous les autres barons, s'entendait à élever des fortifications et à conduire des siéges. Par la mort de Hugues de Montgomery, son frère, ce baron devint vers ce temps

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

l'héritier des terres paternelles en Angleterre, comme il l'était déjà en Normandie, et fut dès lors sous un double rapport le baron de Guillaume-le-Roux [1]; aussi sut-il acquérir un grand crédit à la nouvelle cour anglaise.

L'armée anglo-normande entra dans le Vexin; tandis que la plupart des seigneurs de ce pays en fermant les portes de leurs châtels aux envahisseurs, les forcèrent d'investir un fort après l'autre, quelques uns ouvrirent leurs places-fortes au roi d'Angleterre. De ce nombre fut surtout Robert, comte de Meulan, fils de Roger de Beaumont, un des plus grands hommes d'état du temps [2], et un des plus puissans barons, qui, ayant des terres, des châteaux et des vavasseurs en France, en Angleterre et en Normandie, était recherché par les souverains de ces trois pays. Telle était l'idée qu'on avait de sa puissance, qu'un historien anglais assure que la guerre et la paix entre ces souverains dépendaient de lui. Le souverain que le comte de Meulan soutenait, pou-

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

[2] « In rebus secularibus sapientissimus hinc usque in Jerusalem degentium, fuit scientia clarus, eloquio blandus, astutia perspicax, etc. » Henric. Huntingdon. *Epistola de Contemptu mundi.*

vait d'avance se regarder comme vainqueur, et sa personne jetée dans la balance décidait la victoire[1]. C'est évidemment une idée exagérée qui prouve néanmoins la haute opinion que ses qualités et ses richesses avaient inspirée à ses contemporains.

Ce riche baron s'attacha cette fois au roi d'Angleterre, et nous le verrons dans la suite fréquemment mêlé dans les affaires publiques. Il aurait pu les diriger dans un sens droit et équitable, s'il avait lui-même pratiqué la justice; mais cette vertu ne s'accordait guère avec l'ambition et l'avidité qui guidaient Robert de Meulan, ainsi que les autres barons : c'est par une suite d'actes de violence qu'il parvint à cette puissance colossale qui le faisait rechercher par les souverains dont il était le vassal. Mais il éprouva à son tour les abus de la force. Guillaume de Varenne lui enleva sa femme Elisabeth, fille du comte de Vermandois, dont il avait huit enfans, et il passa le reste de ses jours dans l'abattement de la douleur[2]. Cepen-

---

[1] « Pro libitu suo reges Franciæ et Angliæ nunc concordes uniebantur, nunc discordes præliabantur. Si adversus aliquem insurgebat, contritus humiliabatur; si prodesse volebat, gloriosus exaltabatur. » Henric. Huntingdon. *Epistola de Contemptu mundi.*

[2] *Ibid.*

dant lorsque, près de mourir, il fut exhorté par ses confesseurs, à réparer ses torts et à rendre les biens injustement acquis, il refusa en disant que ses fils feraient à cet égard ce qu'ils jugeraient convenable. Mais ceux-ci gardèrent dans la suite tout ce que leur père avait acquis, soit par héritage, soit par rapine et par oppression.[1]

Tel était le principal vassal du roi de France dans le Vexin, qui favorisa l'invasion de Guillaume-le-Roux. Ce prince chargea Robert de Bellême d'élever une forteresse à Gisors, et continua, en septembre 1098, de ravager le pays jusqu'à Pontoise et Chaumont, où il eut plusieurs engagemens très vifs avec les Français, qui s'attachèrent surtout à démonter les cavaliers de l'armée anglo-normande, en tuant leurs chevaux à coups de flèche. Le roi Philippe ne se montra point dans cette guerre.

Cependant les Français se maintinrent dans leurs châteaux-forts, tels que Montfort, Épernon et Maules; Guillaume ne put que dévaster le Vexin, et jugea prudent de terminer en automne

---

[1] Henr. Huntingd. *Epist.*

1098 la campagne par une trève, et de rentrer en Normandie.[1]

Quand les troupes furent de retour dans le duché, Robert de Bellême reprit les hostilités contre le comte du Maine, Hélie de la Flèche. Celui-ci marcha avec ses gens d'armes contre son ennemi, l'attaqua sur le territoire de Rouillée, auprès d'Alençon, et le mit en fuite, après avoir faits prisonniers plusieurs chevaliers qui ne purent recouvrer leur liberté qu'en payant de fortes rançons. Pour prendre sa revanche, Robert engagea le roi d'Angleterre à se mettre enfin en possession du Maine; le roi fournit en effet des secours à Robert, et le mit à même de fortifier toutes les places qu'il possédait dans ce comté: de là Robert fit des excursions dans le pays, ravagea les champs, et traîna les hommes dans les cachots de ses donjons. Il tendit des embûches à Hélie, qui était sorti avec sept chevaliers du château de Dangeul, et fut assez heureux pour le surprendre et le faire prisonnier avec sa faible escorte. Il le conduisit aussitôt à Rouen devant le roi. Guillaume-le-Roux, charmé de cette cap-

---

[1] Order. Vital, lib. 10.

ture, convoqua ses barons, et il fut convenu que les vassaux se rangeraient aussitôt sous les bannières du suzerain pour marcher à la conquête du Maine. Il arriva beaucoup de Français, de Flamands et de Bretons pour prendre part à cette expédition [1]. En juin 1099, l'armée se rassembla dans la ville d'Alençon, et de là le roi se porta avec elle sur le Maine. Fresnai-sur-Sarthe fut la première place forte qu'elle investit. Ce fort était défendu par Raoul, vicomte de Beaumont. Il demanda et obtint une trève jusqu'à ce que le sort de la capitale, le Mans, fût décidé. D'autres places, occupées par Geoffroy de Mayenne, Rotrou de Montfort et d'autres chevaliers obtinrent la même trève; Pains de Montdoublau livra la place de Balon, à quatre lieues du Mans, qui était la clef du pays. Guillaume la donna à garder à Robert de Bellême, dont l'aïeul Guillaume avait autrefois trouvé la mort dans la prison de cette ville pour s'y être révolté contre le duc de Normandie. [2]

L'armée arriva ensuite devant la place du Mans, que Foulques, comte d'Anjou, le même que la

---

[1] Order. Vital, lib. 10.

[2] Wace, *Roman de Rou*, tom. I.

belle Bertrade avait délaissé pour le roi de France, défendait avec beaucoup de valeur. N'étant pas préparé à attaquer une place que Guillaume-le-Conquérant avait munie de plusieurs tours très fortes, son fils Guillaume-le-Roux fut obligé de se retirer; mais il reparut après la moisson; il était temps, car Foulques pressait vivement le siége de Balon, qu'il voulait reprendre, et dans laquelle étaient enfermées et enchaînées plusieurs centaines de prisonniers manceaux et angevins. A l'arrivée des Normands il se retira dans la place du Mans; cependant les Manceaux, craignant tous les maux d'un siége et d'un assaut de la part des ennemis, demandèrent à capituler, et il fut convenu que le Mans et les autres places du Maine se rendraient au roi d'Angleterre, qui, de son côté, rendrait la liberté à Hélie de la Flèche et aux autres prisonniers.[1]

En conséquence, Guillaume-le-Roux envoya Robert de Montfort avec 700 hommes complétement armés, occuper le donjon du Mans; les autres tours et le reste de la ville furent occupés par un millier de soldats. Le clergé vint conduire

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

le roi à la cathédrale, et l'étendard anglo-normand fut hissé sur la cime du fort. En vain Hélie de la Flèche, délivré de la prison, s'offrit à devenir le comte du roi; sur l'avis du comte de Meulan, Guillaume-le-Roux refusa ses services, et Hélie se retira tristement dans les châteaux-forts qui lui restaient, afin de s'y mettre en sûreté. Les autres places du Maine reconnurent toutes le roi d'Angleterre pour leur suzerain; Guillaume, comte d'Évreux, Gislebert de l'Aigle, et d'autres barons normands furent chargés du gouvernement et de la justice du pays.[1]

La conquête paraissant être achevée, le roi retourna en Angleterre, mais il n'y fut pas longtemps. Un jour, étant à la chasse dans l'immense forêt neuve plantée par Guillaume-le-Conquérant à la place de plus de 60 paroisses détruites, il reçut un message de Robert de Bellême: celui-ci invoquait ses secours contre les Manceaux, qui, en juin, avaient reçu Hélie de la Flèche dans leurs murs, en forçant les Anglo-Normands de se renfermer dans le donjon. Robert de Bellême se

---

[1] Order. Vital, lib. 10.

maintenait dans le fort de Balon, mais il craignait d'y être bientôt assiégé.[1]

Dès que le roi eut reçu ce message, il s'écria : « Par le saint Voult (saint Suaire) de Lucques! je vais aller au secours des miens[2]. » Aussitôt il pique son cheval et se dirige sur Hampton, où il donne ordre à ses gens d'armes de se préparer à le suivre. Il descend au bord de la mer; n'y trouvant qu'une simple barque, il ordonne au batelier de le conduire en Normandie. En vain celui-ci

---

[1] Order. Vital, lib. 10.

« Sire, dist-il, assiégé sont.
Li siéges tient d'issi qu'el pont.
De totes part de la cité
Sont li Angevin ostelé.
Plus de mil trefs i a tenduz.
Onc tiel orgoil ne fut véuz.
Chescun jor font fourches drescer
Ès quieus pendront li chevalier
E li sergant e li burgeis. »

Chroniq. de G. Gaimar.

[2] Order. Vital, lib. 10. — « Per vultum, ait, de Luca! etc. » Guill. de Malmsbury *Hist.* —

« Li vo de Luche en a juré
Ke mult sera chier compéré;
Cest serement aveit en us,
Ne faiseit nul serement peus. »

Wace, *Roman de Rou*, tom. II, v. 14926-29.

— Voyez aussi la note 4 sur ce passage.

lui représente le danger qu'il y a de traverser la mer dans ce faible esquif : « Partez, lui dit le roi, et soyez sans crainte; je n'ai pas ouï dire que jamais roi se soit noyé. »[1]

Son audace lui réussit, et il arriva promptement sur le continent, où personne ne l'attendait.

Son débarquement à Touque fut un grand sujet de surprise pour tout le monde. Le peuple le suivit en foule à travers la Normandie; le nombre de ses hommes d'armes grossit rapidement[2], et quand on apprit au Mans qu'il était devant la ville, la terreur fut au comble. La garnison normande tenait encore bravement dans le donjon, et avait de là incendié une grande partie de la ville. Il traversa rapidement les rues où la fumée s'élevait de toute part, et marcha droit sur les places appartenant à Hélie de la Flèche ou à ses partisans. Mais déjà ils les avaient eux-mêmes incendiées

---

[1] Guill. de Malmsbury *Hist.* — « Omnis metus expers, fortunæ et pelago sese commisit. » Order. Vital, lib. 10. —

« Onques ne veistes roi néer,
Ne jeo n'iere jà le primer.
Fetes vos eschipes nager. »

Chroniq. de G. Gaimar.

[2] Geoffroy Gaimar, dans sa *Chronique*, décrit longuement la brillante armée que, selon lui, Guillaume mena contre le Maine.

pour les détruire. L'armée royale pénétra assez tôt dans le château de Vaux pour le sauver de la ruine. La place de Mayet fit une vive résistance ; le roi faillit même être frappé d'un coup de pierre lancée par les assiégés : elle brisa la tête d'un soldat auprès de lui. En même temps les assiégés poussèrent des cris de joie féroce en disant : « Voilà de la chair fraîche pour la cuisine du roi.[1] »

Guillaume fut attéré de l'idée du danger auquel il venait d'échapper, et de l'animosité des habitans du Maine. Il ne se crut plus en sûreté dans le pays, et tint conseil avec ses barons. Voyant sa frayeur, ils furent d'avis qu'il fallait lever le siége, et se retirer en dévastant tout sur le passage de l'armée. Ce conseil fut suivi en tout point, et Guillaume se retira, en changeant en désert la contrée fertile qu'il traversait.[2]

La frayeur dont Guillaume fut saisi au siége de Mayet paraît étrange de la part d'un prince qui avait montré une si grande intrépidité pour tra-

---

[1] Order. Vital, lib. 10.

[2] *Ibid.*

Viles ardent, preies acoillent,
Borgeiz pernent, vilainz despoillent, etc.

Roman de Rou, tome II, v. 15092 et suiv.

verser la mer et arriver en face de ses ennemis : aussi existe-t-il une autre version, que voici, au sujet de sa retraite précipitée : Ayant suspendu les hostilités devant Mayet, conformément à la loi de la trève de Dieu, depuis samedi jusqu'à lundi, les assiégés profitèrent de cet intervalle pour achever de se fortifier. On fit observer au roi que le châtel serait difficile à prendre, à moins qu'on ne parvînt à combler le fossé. Le roi répondit légèrement que, dans ce cas, chaque chevalier n'avait qu'à y jeter ses chevaux, ânes et mulets. On interpréta mal cet avis, et le bruit se répandit dans le camp que Guillaume avait donné l'ordre de jeter dans le fossé, pour le combler, toutes les montures, et même tous les *vilains* qu'on pût saisir. Alors une terreur panique s'empara des troupes ; elles se dispersèrent en s'écriant : « Sauvons-nous, car on veut nous jeter dans les fossés! »[1]

C'était dans ce fort de Mayet que beaucoup de

---

[1] « E plusors vont par gap criant :
Filz à putains, fuiez, fuiez!
Toz estes morz, s'un poi targiez ;
Se ci poez estre entrepris,
Jà sereiz tuit el fossé mis.

Roman de Rou, tom. II, v. 15069-73.

Manceaux s'étaient réfugiés après avoir vu brûler leurs maisons. Guillaume donna ces maisons aux soldats qui avaient si bien défendu le donjon du Mans.[1]

Le projet de soumettre tout le Maine n'en avait pas moins échoué que celui de se rendre maître de tout le Vexin; le père de Guillaume-le-Roux avait été plus heureux dans ses conquêtes. Cependant le roi eut bientôt conçu d'autres espérances d'agrandissement. Guillaume, duc de Poitiers, son allié, étant sur le point de partir à la tête d'une troupe de croisés pour la Palestine, désirait lui engager ses états comme le duc de Normandie lui avait engagé son duché. Ces états s'étendaient jusqu'auprès des Pyrénées. Le roi d'Angleterre serait devenu maître de presque tout l'ouest de la France, comme ses successeurs le devinrent dans la suite. Cette proposition fut acceptée par le roi, et comme il avait repassé en Angleterre, son projet était de partir avec une flotte nombreuse, et de prendre possession du Poitou et de l'Aquitaine, quand un accident mit

[1] Orderic Vital, lib. 10.

tout à coup fin à ses desseins ambitieux et à son règne.

Il tint une cour brillante dans la nouvelle salle de Westminster. Le 2 août de la même année 1100, étant à Winchester, il se préparait à la chasse dans la Forêt Neuve. On lui présenta six flèches nouvelles; il en donna deux à Gautier Tyrel, châtelain de Poix en Picardie et de Pontoise, qui devait l'accompagner à la chasse, et qui avait toute sa confiance. On raconta dans la suite que, la veille, le roi, confiant ses projets au courtisan, lui avait dit qu'à Noël prochain il espérait tenir sa cour à Poitiers, et qu'il voulait même soumettre aux Anglais la Bourgogne et la France. Dès lors le gentilhomme picard médita le projet d'empêcher le roi de mettre sa patrie sous le joug anglais.[1]

Au moment de partir pour la chasse, le roi reçut avis de l'abbé du couvent de Shrewsbury,

---

[1] « De male mort pussent morir
Li Bourgoinon et li François,
Si souzquet soient as Englois!
Li roïs par gab li avoit dit;
E cil come fel le requit
En son queor tint la félonie. »

Chroniq. de Geoff. Gaimar.

qu'un moine avait eu de sinistres visions. Depuis quelque temps déjà on parlait d'apparitions effrayantes qui annonçaient des événemens affreux. Guillaume, qui n'était pas dominé par la superstition, et sur lequel les sentimens religieux exerçaient peu d'effet, se rit de cet avertissement en disant qu'il était étonné qu'on l'entretînt des rêves de cerveaux fantasques, lui qui n'était pas habitué, comme les Anglais, à renoncer à une entreprise d'après les songes d'une vieille femme.[1]

Il partit en effet pour la chasse avec Gautier Tyrel, Guillaume de Breteuil, et son frère Henri, qui, s'étant sans doute réconcilié avec lui en Normandie, l'avait suivi en Angleterre.

Les chasseurs se dispersèrent dans la forêt; il n'y eut que Tyrel qui resta avec le roi. Les serviteurs étaient postés à quelque distance : aussi ne sait-on qu'imparfaitement comment les choses se passèrent. D'après le récit d'Orderic Vital[2], un cerf s'étant jeté entre le roi et son compagnon, celui-ci tira une des deux flèches que le roi lui avait données peu d'heures auparavant; elle rasa

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.
[2] *Ibid.*

le dos de l'animal et frappa mortellement le roi, qui venait de changer de place [1]. Quand Tyrel vit tomber son maître, la frayeur s'empara de lui, et, au lieu de lui porter secours, il s'enfuit en toute hâte, et traversa secrètement la mer pour se réfugier sur le continent.

Les serviteurs, accourant aux cris du roi, le trouvèrent mourant. Faute de prêtre qui pût lui administrer les sacremens, un des assistans prit des fleurs et les lui fit avaler en guise d'hostie [2]; il expira peu de temps après. Ils donnèrent aussitôt l'alarme aux chasseurs, et la forêt retentit de cris lamentables. Tous les courtisans ayant disparu, il ne resta que les serviteurs : ils enveloppèrent le

---

[1] « Plusors dient k'il trebucha,
En sa cote s'empéescha
E la saete trestorna
E li acier el Rei cola, etc. »
Roman de Rou, tom. II, v. 15180 et suiv.

Wace ajoute que Tyrel s'enfuit en France, et vécut long-temps à Chaumont. Suivant Orderic Vital, il épousa la fille de Richard Giffard.

[2] « Loingnz fut del mouster en un wast,
Et nequedent un venéour
Prist des herbes od tut le flour,
Un poi en fist au roi manger,
Issi le quida acomunier. »
Chroniq. de G. Gaimar.

corps du roi dans de vieilles toiles, et le portèrent à Winchester, « comme un sanglier que les chasseurs viennent de tuer », dit Orderic Vital[1]. On l'enterra dans le monastère de cette ville, sans pompe et sans les prières solennelles du clergé, qui n'avait pas oublié le dédain que le roi avait toujours marqué aux prêtres. L'archevêque de Cantorbéry avait été forcé de s'exiler, et le roi avait affermé les revenus de son archevêché, ainsi que le revenu des siéges de Winchester et de Salisbury et de neuf abbayes.[2]

Dès lors le peuple fut persuadé que la Forêt Neuve, où jadis le Conquérant avait démoli les villages, églises et chapelles pour y mettre des bêtes fauves, était funeste à sa dynastie : Guillaume était le troisième prince de la famille qui y périssait. On prétendait qu'il avait été tué à l'en-

---

[1] *Eccles. Histor.*, lib. 10. G. Gaimar parle de pompeuses obsèques, qui, selon lui, furent faites,

> Puis firent lit en la bière,
> De beles flours et de feugère,
> Ij palefreis ont amenez,
> Od riches freinz, bien enséelez.

mais Gaimar décrit trop souvent en poète les événemens historiques.

[2] Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1090.

droit même où autrefois avait été une chapelle; on parlait de fantômes effrayans qui, dans cette forêt, apparaissaient aux Normands. [1]

Henri, dès qu'il avait vu son frère mort, avait cru devoir profiter de ce moment décisif : il était accouru au château de Winchester pour s'emparer du trésor royal, et probablement aussi des insignes de la royauté; car les rois normands avaient laissé le trésor royal dans l'ancienne capitale du West-Sex, où les rois anglo-saxons avaient résidé. Guillaume de Breteuil y arriva sur ses pas, et, en sa qualité d'un des principaux barons du royaume, il s'opposa d'abord à l'entreprise de Henri, en lui représentant que Robert, duc de Normandie, était son aîné et leur suzerain commun, que, par conséquent, l'un et l'autre devaient lui garder leur foi. [2]

Henri se courrouça et mit la main à la garde de son épée. Pendant leur altercation, les barons et les chevaliers arrivèrent, et prirent part à la querelle. Cependant, la nécessité de remplacer promptement le souverain mort, avant que l'a-

---

[1] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1100.

[2] Orderic Vital, lib. 10.

narchie divisât les grands et le peuple, fut évidente pour tout le monde : on sentit que Henri avait moins de droits que Robert; mais celui-ci était loin, on connaissait son incapacité. Henri, né en Angleterre, et connu du peuple anglais, était présent; il succédait sans secousse à son frère Guillaume : on n'eut pas de peine à lui abandonner le château, le trésor et le trône. Ses libéralités achevèrent de lui rendre favorables les gens armés. Ils cherchèrent Tyrel, parce que le soupçon s'était accrédité qu'il était l'assassin de Guillaume; ils voulaient le tuer, mais il s'était déjà mis à l'abri de toutes les poursuites. Cependant sa fuite a toujours laissé planer le soupçon d'assassinat sur lui, quoique l'on ne sache pas quel motif aurait pu l'engager à ce crime. Il est assez naturel de supposer que la maladresse ou un malheureux hasard ait causé la mort du roi, et que la crainte d'être accusé d'un assassinat sans pouvoir prouver son innocence ait déterminé Tyrel à s'enfuir. Le chasseur qui, autrefois, dans la même forêt, avait eu un malheur semblable au sien, en tuant, par un triste hasard, le jeune Richard, fils du duc Robert, n'avait pu échapper à la vengeance de la famille du jeune prince qu'en se

cachant pour la vie dans un couvent[1]. L'abbé Suger assure que, dans la suite, Tyrel prostesta de son innocence, en disant qu'il n'était même pas avec le roi quand celui-ci fut frappé d'une flèche, et qu'il chassait alors dans un autre endroit de la forêt[2]. Si cela était, on ne conçoit pas pourquoi il mit tant d'empressement à se sauver, puisqu'il ne devait pas paraître plus coupable que tous les autres chasseurs.

Le lendemain de la mort de Guillaume, Henri se rendit avec sa cour à Londres, et là il fut sacré le dimanche 5 août, dans l'église de l'abbaye de Westminster, par les mains de l'archevêque d'York, dans l'absence de l'archevêque de Cantorbéry, Anselme, que Guillaume avait banni à cause de ses conseils importuns[3]. L'avénement du nouveau roi n'éprouva aucun obstacle : aussi Henri put-il dire, dans la lettre envoyée aux comtes, qu'il avait été élu librement par les barons.[4] Le clergé accueillit avec empressement un prince qui promit d'avoir de la déférence pour l'église,

---

[1] Orderic Vital, lib. 10. — Florent. Wigorn. *Chronic.*

[2] Suger, *Vita Ludov. grossi.*

[3] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1100.

[4] Mathieu Paris *Histor. major.*

et qui ne ressemblait nullement à son frère ; les grands le trouvèrent affable, et disposé à les maintenir dans toutes leurs prérogatives ; le peuple anglais enfin le regardait comme l'enfant de l'Angleterre ; il reçut même les félicitations du pape, d'avoir fait cesser l'impiété de son frère, que la punition divine venait d'atteindre ; d'avoir restitué la liberté à l'église, et remis en honneur le clergé, surtout l'épiscopat. Enfin, Pascal II ne demandait qu'un peu plus de déférence pour le saint-siége, afin de pouvoir donner toute son amitié au roi.[1]

Ce qui fut plus important pour l'Angleterre, c'est que Henri promit solennellement de rétablir les lois et coutumes du temps du roi Edouard, que Guillaume-le-Conquérant avait sanctionnées.[2]

Le peuple fut encore plus content lorsque, quelques mois après, Henri épousa la fille du roi d'Ecosse Malcolm que les Normands avaient assassiné après son entrevue avec leur roi. Edith,

---

[1] *Epist. Paschalis II papæ*, n° 97 *ad Henric. Reg. angl.*, dans le tom. x des *Conciles*.

[2] Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1100. « Legem regis Edwardi omnibus in commune reddidit, cum illis emendationibus quibus pater suus illam emendavit. »

qui, après son mariage avec Henri, reçut le nom de Mathilde, avait eu pour mère Marguerite, sœur du roi anglo-saxon Edgar, et elle était petite-nièce du roi Edouard. C'était donc une princesse issue de la dynastie précédente, que le nouveau roi appellait au trône. La nation anglo-saxonne pouvait dès lors se relever de sa dégradation, d'autant plus que Henri avait paru vouloir s'entourer d'Anglo-Saxons, pour repousser les tentatives du parti du duc de Normandie, qui lui contestait la couronne.

Ce mariage, si agréable au peuple anglais, et que l'affection mutuelle des deux époux consolidait encore davantage, déplut aux barons normands, qui déjà craignaient de perdre leur suprématie dans le pays. Ils mirent en avant le clergé, qui fit des difficultés pour bénir le mariage du roi avec Mathilde, attendu que celle-ci, élevée dans un couvent, y avait été, disait-on, consacrée à Dieu. Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui depuis l'avénement de Henri était revenu de l'exil, présida un synode à Rochester, pour prononcer sur cet obstacle. On trouva moyen de le lever, en s'appuyant de la décision que Lanfranc avait prise pour rendre au monde les femmes an-

glaises que la crainte des violences avait jetées dans les cloîtres.[1]

La déclaration du clergé fut annoncée au peuple, et le mariage du roi fut béni par Anselme. On vit avec plaisir cette cérémonie sacrée, qui n'avait point eu lieu sous le règne de Guillaume-le-Roux ; car ce prince débauché n'avait jamais vécu qu'avec des concubines, et n'avait donné au peuple que le scandale de sa vie grossièrement licencieuse.

Henri avait été trop pressé de s'établir solidement en Angleterre, pour avoir pu penser à la Normandie, qui, depuis la mort de Guillaume-le-Roux, était abandonnée à elle-même : aussi s'opéra-t-il aussitôt dans ce pays une réaction violente. Hélie de la Flèche, dès qu'il sut Guillaume mort, se hâta de rentrer dans la ville du Mans, et la garnison normande fut réduite, comme dans l'invasion précédente, à garder le donjon qui dominait la ville. Une trève fut conclue entre la ville et cette garnison, qui envoya s'informer des intentions de Henri. Plusieurs barons, tels que Robert de Bellême et Hugues, comte de Chester, se

---

[1] Wilkins *Concil. angl.* — Eadmer, *Nov.*

hâtèrent de faire hommage de leurs fiefs en Angleterre au nouveau roi ; d'autres s'étaient trouvés au sacre, et formaient déjà la cour de Henri ; le comte de Meulan et Richard de Reviers étaient de ce nombre [1]. Ceux qui étaient restés en Normandie, et qui en partie favorisaient les intérêts du duc Robert, profitèrent de l'absence du maître pour affaiblir leurs ennemis. Beaumont-le-Roger fut ravagé par le comte d'Evreux et par Raoul de Conches, qui voulaient punir le comte de Meulan, fils de Roger, de son influence à la cour du roi d'Angleterre.

Cependant on apprit bientôt que le duc Robert était revenu de l'Orient, et qu'il y avait épousé Sibille, fille du seigneur normand de la ville de Brindes, et princesse remarquable par sa beauté. Le beau-père avait mis Robert à même de restituer à Guillaume-le-Roux les dix mille marcs pour lesquels Robert avait engagé la Normandie. Il fut dispensé de cette restitution; quand il se mit en route avec sa femme pour son duché, son frère venait de mourir. Il ne trouva aucun obstacle, en septembre 1100, pour rentrer dans son

[1] Orderic Vital, lib. 10.

pays, et il reprit son autorité ducale, comme s'il n'avait été absent que pour quelques jours. Auparavant il fit avec sa femme un pélerinage au Mont Saint-Michel, dont l'église était l'objet d'une dévotion générale; puis il retomba dans cette insouciance qui avait été si fatale à ses sujets avant sa croisade. La garnison normande du donjon du Mans tenait encore, et ne demandait que des secours pour chasser Hélie de la Flèche de la ville. Robert répondit à l'envoyé que le duché de Normandie lui suffisait : aussi la garnison, rebutée également par Henri, qui pour le moment se contenta prudemment de l'Angleterre, remit le château du Mans avec toutes ses munitions à Hélie de la Flèche, et se retira en Normandie avec armes et bagages [1]. Ainsi le Maine fut encore une fois perdu pour la dynastie de Guillaume-le-Conquérant.

Le retour de Robert ne servit qu'à donner un chef aux principaux barons normands, qui ne voulaient pas favoriser l'usurpation de Henri en Angleterre, ou qui s'accommodaient mieux de l'inertie du duc Robert, parce qu'elle ne répri-

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

mait ni n'empêchait aucune de leurs violences. Robert ne savait même faire respecter sa personne, et entouré de vils parasites sans argent, quelquefois sans vêtement, il essuyait les insultes et le mépris des hommes dégradés qu'il admettait à ses débauches. Un de ces parasites était ce même Ranulfe Flambard qui, à la cour de Guillaume-le-Roux, était parvenu à se faire nommer trésorier, grand-justicier et évêque, et que Henri, sur les plaintes du clergé et du peuple, avait fait jeter dans les cachots de la Tour de Londres[1]. Flambard avait réussi à s'échapper de sa prison, et à sortir de l'Angleterre, et il avait trouvé à la cour ignoble du duc Robert l'accueil que les hommes de cette espèce étaient sûrs d'y obtenir. Il eut bientôt gagné sur le duc de Normandie le même ascendant dont il avait joui à la cour de Guillaume-le-Roux, et ce fut en partie sur lui que Robert se reposa pour le soin de gouverner son duché. Ranulfe Flambard n'oublia point les intérêts de sa famille. Sacré comme évêque de Durham en Angleterre, il convoita un évêché en Normandie, quoique ce fût une chose inouïe dans l'Église ro-

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

maine qu'un prélat eût deux évêchés, ou passât d'un évêché à l'autre. Le siége de Lisieux était vacant par la mort du médecin Maminot. Flambard se le fit donner par le duc Robert, qui s'embarrassait peu des règles canoniques. [1]

Au lieu d'occuper le siége en personne, il y plaça son frère, aussi illétré que lui; et comme celui-ci mourut au bout de sept mois, il fit conférer l'évêché à ses deux enfans, dont l'aîné n'avait pas douze ans. L'un devait avoir la survivance de l'autre[2] : jamais on n'avait vu un scandale semblable. Le clergé fut indigné; l'archevêque de Rouen et quelques évêques suffragans réclamèrent vivement contre les intrigues de Flambard; d'autres prélats gardèrent le silence. Yves, évêque de Chartres, qui jouissait d'une grande autorité dans toute la France, ne cessa de stimuler le zèle du clergé normand pour s'opposer au trafic scandaleux qu'on faisait à la cour du prince d'un évêché de

---

[1] Orderic Vital, lib. 10. — Florent. Wigorn., *Chronic.*, ad ann. 1101.

[2] « Duos filios suos, vix duodennes, accepto pastorali baculo a comite Normannorum, prædictæ ecclesiæ intrudi fecit, eâ conditione ut si primogenitus moriretur, judaico more in episcopatum alter alteri subrogaretur. » Yvonis Carnot. *Epistolæ*, n° 153 ad Paschal. pap.

Normandie ; il écrivit au pape même, afin de faire réprimer cet abus révoltant [1] ; cependant, malgré tous les mouvemens du clergé, ce ne fut pas sous le règne de Robert Courteheuse que le scandale cessa.

Flambard ne se borna pas à mettre ses enfans dans un évêché. Animé de vengeance contre le roi Henri, qui l'avait puni de ses malversations, il stimula l'indolence de son nouveau maître, pour qu'il reprît la couronne d'Angleterre, que Henri lui avait enlevée ; les secours des barons normands ne pouvaient lui manquer pour cette entreprise ; plusieurs d'entre eux n'avaient-ils pas de justes griefs contre l'usurpateur ?

Robert, qui avait dédaigné le comté du Maine, aspira enfin à la couronne d'Angleterre, croyant l'entreprise très facile à exécuter. Le puissant Robert de Bellême, à qui il venait d'abandonner ou de confirmer les revenus de l'évêché de Séez, la place d'Argentan et la forêt de Gouffern, promit de le seconder ; il en fut de même de Guillaume de Varenne, d'Yves de Granteménil, de Gaultier

---

[1] Voy. ces lettres dans Bessin, *Concilia Rotomag. provinc.*, pars 2ª, p. 520 et suiv.

Giffard et d'autres barons, dont plusieurs, possédant de grands fiefs en Angleterre, pouvaient lui préparer les voies. Dans l'automne de l'an 1101, il se laissa conduire, avec une flotte peu considérable, au-delà du détroit de la Manche, et vint s'établir dans le pays de Winchester, au milieu de ses partisans; apprenant que la jeune reine était en mal d'enfant au château de Winchester, il dit qu'il fallait respecter son séjour, et se dirigea vers Londres.

Son débarquement engagea plusieurs barons à se déclarer pour lui, ou à mettre des conditions à leur fidélité envers le nouveau roi; d'autres restèrent fidèles à Henri, qui avait d'ailleurs pour lui le haut clergé, les troupes mercenaires et le peuple anglais[1]. De bonnes gens, indécis entre le roi de fait et le roi qui avait un droit à la succession, prièrent le ciel de se prononcer pour l'un d'eux par quelque signe certain, tels que la foudre ou la flamme.[2]

---

[1] « Episcopi, milites gregarii et Angli animo constanti cum illo perstitere, etc. » *Flor. Wigorn.*, l. c.

[2] « Dicitur quod cum rogaretur ut per ignis missionem in vigiliâ Paschæ ostenderet Deus quem sibi regem præficerent, et venisset super lanciam Roberti Curthose, respuit ille. » *Chronica de Mailros*, ad ann. 1099.

Henri assembla dans Londres les vassaux normands et anglais, et les harangua pour les exciter à la résistance contre les prétentions de son frère. Il représenta Robert comme un prince brutal et orgueilleux, ne respirant que la guerre, méprisant du reste ceux sur lesquels il voulait régner, tandis que lui, Henri, ne demandait que la paix, ne désirait que la conservation des libertés et coutumes du pays, étant prêt à confirmer par une charte les lois du roi Édouard, et à écouter tous les conseils relatifs au bien du royaume.

Il promulgua en effet une charte qui aurait été une précieuse acquisition pour les habitans de l'Angleterre, si l'on avait déjà possédé quelque autre garantie contre le retour de l'arbitraire royal. Par cet acte, le roi abolissait les abus du pouvoir introduits par ses prédécesseurs; il promettait de ne rien prendre du domaine de l'Église, de ne pas vendre les biens des vassaux morts, de respecter les droits de leurs veuves, de ne pas accepter de l'argent pour faire grâce aux coupables; il assurait aux chevaliers qui défendaient leurs terres par le casque et l'épée la possession de leurs biens, sans exiger d'autres redevances que le service militaire. Il pardonnait aux meurtriers dont

le crime était antérieur à son couronnement; enfin il rétablissait expressément les lois et coutumes du roi Édouard, corrigées par son père Guillaume.[1]

Ses promesses ne restèrent pas sans effet. On s'arma pour la défense de son trône. Il marcha ensuite contre les Normands. Quand les deux partis furent en présence, les parens et amis se reconnurent mutuellement; il y eut de part et d'autre une grande répugnance à en venir aux mains. Les conseillers prudens de Henri en profitèrent pour l'engager à recourir aux négociations. Henri, connaissant le caractère vacillant de son frère, et sa pénurie constante, alla le trouver, et sut si bien s'emparer de sa volonté dans cet entretien que Robert promit de se retirer sans coup férir, et qu'il renonça à toutes ses prétentions sur le trône anglais, moyennant une pension annuelle de 3,000 marcs d'argent. Henri, de son côté, abandonna entièrement ses droits sur le Cotentin, et ne se réserva que la place de Domfront, qu'il avait

[1] On trouve une traduction de cette charte et du discours de Henri dans le 6e essai, chap. 2, de Guizot, *Essai sur l'Histoire de France.*

promis de ne jamais aliéner. Les deux frères s'engagèrent à rendre aux partisans de l'un et de l'autre, en Normandie et en Angleterre, les terres et les honneurs dont on les avait privés ; à reprendre les domaines de leur père, dont une grande partie avait été aliénée ; à vivre désormais en paix et bonne intelligence, et à punir mutuellement ceux qui trameraient des complots contre l'un d'eux.[1]

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

CHAPITRE IV.

Henri saisit les fiefs de Robert de Bellême en Angleterre. — Robert Courteheuse se rend en Angleterre pour réclamer la restitution des biens de ses barons. — Il est forcé de renoncer à sa pension. — Guerre féodale en Normandie au sujet de la succession de Guillaume de Breteuil. — Le duc de Normandie fait la paix avec Robert de Bellême. — Henri, roi d'Angleterre, débarque en Normandie. — Robert Courteheuse se réconcilie avec lui. — Nouveau voyage de Henri sur le continent. — Sermon politique prêché par l'évêque de Séez devant la cour du roi à Carentan. — Origine des querelles entre cet évêque et Robert de Bellême. — La mode des longues chevelures scandalise le clergé. — Siége de Bayeux, duel entre deux chevaliers. — Incendie et prise de la ville. — Caen se rend au roi. — Henri revient en Normandie en 1106. — Bataille de Tinchebrai, entre les armées de Henri et de Robert Courteheuse. — Celui-ci est fait prisonnier. — Robert de Bellême fait sa paix avec le roi — Henri tient une cour plénière à Lisieux. — Articles qui y sont délibérés et arrêtés.

Ce traité, conclu sans la participation des barons, réjouit les Anglais, qui se virent tout à coup délivrés du danger de l'invasion; mais il indigna les barons normands, compromis, à l'égard de leurs fiefs en Angleterre, pour avoir embrassé la cause de l'aîné des deux frères. Ils se virent de nou-

veau abandonnés et sacrifiés par leur duc, qu'ils avaient voulu mettre sur le trône. Il n'intercéda point pour eux auprès de Henri, quoiqu'il passât encore deux mois à la cour de son frère avant de retourner en Normandie; plusieurs d'entre eux le suivirent après avoir perdu tout ce qu'ils possédaient en Angleterre. De ce nombre était Guillaume de Varenne, qui déplaisait à Henri à cause des railleries qu'il avait faites au sujet de la passion de ce prince pour la chasse, à l'époque où Henri, sans terre et sans dignité, n'avait guère d'autre occupation. Yves de Granteménil eut aussi ses terres saisies, et il ne put obtenir sa grâce qu'en partant pour la croisade, et en laissant pour quinze ans ses fiefs entre les mains du roi, qui lui avança 500 marcs d'argent pour son équipement.[1]

Robert de Bellême fut poursuivi, en 1102, avec plus de solennité : ce puissant baron venait de fortifier Shrewsbury, Arundel et d'autres châteaux. Il avait à sa solde un corps de troupes galloises : c'était presque un roi dans ses domaines. Un acte contenant quarante-cinq chefs d'accusation fut dressé contre lui, et il fut sommé de

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

comparaître devant la cour de justice du roi, pour y répondre. Il comparut en effet, mais seulement pour demander un délai afin de pouvoir préparer sa défense. Ayant vu sans doute la cour mal disposée, il se hâta de jeter des troupes dans ses forts d'Arundel, Shrewsbury, Blithe et Bridgenorth auprès du pays de Galles, afin de s'y défendre. Malgré l'intercession de ses amis, et malgré les secours que lui fournissaient les Gallois, il fut poursuivi avec vigueur par les troupes anglaises; celles-ci prirent ses forts, vaillamment défendus par les garnisons normandes, et il dut s'estimer heureux de pouvoir se retirer sain et sauf de l'Angleterre, où tous ses fiefs furent saisis par Henri [1]. Mais Robert de Bellême, habitué aux vicissitudes du sort, savait diriger la fortune lorsqu'elle paraissait l'abandonner. Il lui restait de vastes domaines en Normandie; il y joignit le comté de Ponthieu, vacant par la mort du comte, son beau-père, qui avait éprouvé aussi la barbarie de ce baron farouche; car Robert de Bellême avait fait enfermer, comme nous avons dit, sa propre femme dans un des donjons de ses châteaux.

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

On s'aperçut bientôt de son retour en Normandie. Il attaqua les terres appartenant aux partisans de Henri, et se vengea par de cruels ravages de la punition qu'il avait subie en Angleterre, et que ses frères avaient partagée; car ils furent aussi dépouillés ignominieusement de leurs fiefs, et chassés de l'Angleterre. Il brûla les villes et villages, détruisit les moissons, et entassa les habitans dans les cachots de ses tours. On porta des plaintes au roi Henri; celui-ci envoya aussitôt un message à son frère Robert, afin que, conformément au traité, il mît le baron rebelle hors d'état de répandre la terreur dans le pays. Robert se décida lentement à entrer en campagne avec ses vassaux contre les perturbateurs du repos du pays. Son expédition contre le château-fort de Vignats tourna à sa honte comme la plupart de ses entreprises; car les troupes, lasses de suivre un chef généralement méprisé, mirent le feu aux tentes, et se dispersèrent.[1]

Cependant plusieurs barons, qui, pour lui, avaient perdu leurs fiefs en Angleterre, insistèrent pour qu'il les réclamât auprès de son frère. Il ne

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

demanda pas mieux que de retourner en Angleterre, où il s'était diverti l'année précédente pendant quelques mois, et il traversa la mer avec une faible escorte. Son arrivée inattendue, qui rappelait la guerre civile récemment éteinte, excita le courroux de Henri. Par son ordre Robert fut séparé des siens, et ce fut alors que le duc indolent sentit l'imprudence qu'il avait commise; il craignit avec raison d'être à la discrétion du roi.

Le comte de Meulan vint le trouver, lui représenta la position critique dans laquelle il se trouvait, et lui fit sentir qu'il n'en pouvait sortir que moyennant un sacrifice. Il lui conseilla de renoncer, en faveur de la reine, à la pension de 3,000 marcs que le roi s'était engagé à lui payer. Robert y consentit avec empressement; et après cette renonciation, il fut bien accueilli par le roi son frère. [1]

Il retourna honteusement dans son duché, regrettant beaucoup un revenu qui aurait soulagé sa pénurie. Cependant comme Robert de Bellême ne déposait pas les armes, il fallut se décider à guerroyer contre lui. Les religieuses d'Almenè-

---

[1] Order. Vital, lib. 10.

che s'enfuirent en toute hâte de leur couvent, que les troupes du duc venaient d'occuper, et dans lequel Robert de Bellême jeta des brandons; il s'empara des guerriers qui voulurent se sauver, et les enchaîna dans ses prisons. Le duc de Normandie vint dans l'Exmois, avec les comtes d'Évreux et de Mortagne, pour attaquer enfin cet ennemi redoutable; mais Bellême battit les troupes de son suzerain, et s'empara d'Exmes, de Château-Gontier et d'autres places, et y brava le duc honni.[1]

Une autre guerre eut lieu entre les barons au sujet de la succession de Guillaume de Breteuil, qui venait de mourir; les Normands qui s'étaient signalés dans la conquête de l'Angleterre disparaissaient l'un après l'autre de la scène du monde; Hugues, comte de Chester, était mort depuis peu dans un monastère fondé par lui dans le lieu de sa résidence; son fils unique Richard lui succéda. Gautier Giffard, comte de Buckingham, laissa également en mourant un fils de son nom. Sa veuve Agnès eut encore assez de charmes pour captiver le cœur pourtant peu sensible de Robert Courteheuse : aussi, lorsque le duc perdit Sibylle son

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

épouse, qui venait de lui donner un fils, le bruit courut qu'on lui avait donné du poison pour dissoudre un lien devenu importun. On savait que sous le règne de ce prince tous les crimes pouvaient se commettre impunément, même à sa cour. Il parut lui-même donner de la consistance à ce soupçon, en voulant épouser cette Agnès dont les charmes le séduisaient. On mit sur la tombe de Sibylle, dans la cathédrale de Rouen, une épitaphe portant que la main généreuse de cette princesse, son esprit prudent et sa vie pudique auraient été utiles à la Normandie, si elle avait vécu plus long-temps [1]

La succession de Guillaume de Breteuil en Normandie fut contestée par ses deux neveux, établis, l'un en Bretagne, et l'autre en Bourgogne, et par un fils bâtard nommé Eustache, dont le parti était le plus fort, parce que ce fils avait été élevé en Normandie. Le comte d'Évreux, Raoul de Conches, Amauri de Montfort et d'autres seigneurs prirent part à la querelle entre les deux neveux et le bâtard du baron, et ravagèrent à leur tour les villes et les villages. [2]

---

[1] Orderic Vital, lib. 10.

[2] *Ibid.*, lib. 11.

La Normandie était dans la plus grande confusion, et des scènes atroces signalèrent la fureur des partis. Après la prise d'une place, Rainaud de Dracy, l'un des neveux de Guillaume de Breteuil, immola lui-même tous les hommes qui en sortirent; quelque temps après il fut pris par son frère Quader, et enfermé dans un donjon. Ce fut enfin le bâtard Eustache qui garda le comté de Breteuil. Robert Courteheuse laissa incendier et piller la belle Normandie, et fit pour sa part, comme un simple vassal, un traité de paix avec Robert de Bellême, à qui il abandonna de nouveau l'évêché de Séez. Cet arrangement indigna les Normands; on s'adressa de nouveau au roi d'Angleterre, pour qu'il sauvât le pays de sa ruine. Déjà Henri avait envoyé sur le continent le comte de Meulan, afin de donner des avis utiles au duc Robert. Quand il apprit que Robert de Bellême, chassé par lui de l'Angleterre, et excommunié de nouveau par l'évêque de Séez, arrachait des concessions au faible duc de Normandie, et que celui-ci continuait d'aliéner les domaines que Guillaume-le-Conquérant avait transmis à ses enfans, il fit équiper une flotte et passa en Normandie, l'an 1104 [1]. Dès qu'il fut

[1] Orderic Vital, lib. 11.

arrivé, il se vit entouré par tous les vassaux qui possédaient des fiefs en Angleterre, tels que les comtes de Meulan, d'Aumale, de Chester, d'Eu, de Mortagne, de Breteuil; il fit appeler son frère à une entrevue; et quand cet homme indigne eut comparu, Henri lui fit honte de la bassesse de sa conduite, qui consistait à vivre dans la société d'histrions et de débauchés sans prendre aucun souci du sort de la malheureuse Normandie, privée d'une autorité capable de réprimer les désordres.

Robert Courteheuse reçut en coupable ces réprimandes si bien méritées. Il voulut apaiser le courroux de son frère en lui offrant le comté d'Évreux, avec le comte et tous ses vassaux. Cette offre, qui ne fut pas déclinée par Henri, indigna le comte d'Évreux. Il demanda s'il avait mérité par son attachement aux intérêts du duc d'être cédé comme un serf ou une pièce de bétail.[1]

Cependant les deux princes firent la paix. Robert Courteheuse promit sans doute de mieux gouverner, et Henri, qui, dans le fait, n'avait aucun ordre à donner en Normandie, retourna pour

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

quelque temps en Angleterre[1]. Ce fut vers ce temps que Robert écrivit au pape pour se plaindre de l'ambition de son frère. Pascal avait un autre grief contre Henri : le roi d'Angleterre n'envoyait pas d'argent à Rome, où l'on était dans le besoin ; un instant le pape voulut recourir aux foudres de l'Eglise, mais il se retint[2]. Il prenait intérêt au duc Robert à cause de la croisade entreprise par ce prince[3]. Cependant il se borna à en écrire à Anselme, archevêque de Cantorbéry.

A peine le roi fut-il parti du continent, que ses partisans furent en butte aux attaques et aux outrages de ses ennemis, surtout de ce Robert de Bellême, qui semblait destiné à désoler son pays tant qu'il vivrait. Beaucoup de gens de la campagne se sauvèrent avec leurs meilleurs effets dans les églises et les cimetières, qui, étant entourés de murs, offraient une retraite plus sûre que les

---

[1] « Ut copiosiori pecunia fretus rediens anno sequenti quod residuum erat exheredato fratre suo, sibi subjiceret. » Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1105.

[2] Guill. de Malmsbury.

[3] « Nosti quia eidem comiti debemus auxilium pro laboribus quos in Asianæ ecclesiæ liberatione laboravit. » *Epist. Paschalis papæ*, n° 40 ad Anselmum, dans le tom. x de la collect. des *Conciles*.

habitations particulières. D'autres se retirèrent avec leurs familles en France. Les champs se couvrirent de ronces, et hors des bourgs on trouvait le désert. [1]

Serlon, évêque de Séez, et Raoul, abbé du couvent de Saint-Martin dans la ville de Séez, s'étaient enfuis du diocèse pour échapper aux poursuites de Robert de Bellême, avec lequel le clergé avait eu de longs démêlés dont voici l'origine. Roger de Montgomery, bienfaiteur des abbayes de Séez, Troarn et Almenèches, situées dans ses terres, avait la garde et le patronage de ces établissemens monastiques pour lui et ses successeurs; ce droit lui avait été confirmé par Guillaume-le-Conquérant. On voit par une charte qui fut rédigée au château d'Almenèches pour l'investiture d'un nouvel abbé du monastère de Saint-Martin de Séez, charte qui fut signée par Roger de Montgomery et par son fils Robert de Bellême, et confirmée par le duc Robert Courteheuse [2], que les hommes de l'abbaye devaient le service militaire toutes les fois

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

[2] Insérée dans la *Dissertation sur Serlon, évêque de Séez, et Raoul*, etc., par Od. Desnos. 1785, in-8.

que le duc de Normandie faisait entrer les vassaux de la couronne en campagne, ou lorsque les Montgomery étaient obligés de défendre leurs propres personnes contre les ennemis qui les attaquaient. Les mêmes hommes devaient se soumettre à la taille toutes les fois que, un Montgomery étant tombé entre les mains de ses ennemis, il s'agissait de recueillir l'argent nécessaire pour sa rançon.[1]

Lorsque le roi Henri força son frère Robert à faire la guerre au baron de Bellême, celui-ci appela le ban de tous ses gens de guerre, entre autres ceux de l'église de Séez; mais l'évêque et l'abbé refusèrent le service, en prétendant qu'ils ne pouvaient marcher contre le souverain du pays. Leur seigneur, se fondant sur la condition sous laquelle son père et lui avaient fait à l'église des libéralités qui, depuis peu, avaient été augmentées encore par des donations assignées en Angleterre, employa la force contre les récalcitrans. Serlon

[1] « Si aliquis hæredum comitis Rogerii vel filii ejus (quos absit) contingat capi, pro eo redimendo sicut omnes alii terræ homines taillarentur homines sancti Martini, etc. » *Dissertation sur Serlon, évêque de Séez, et Raoul.*

et Raoul se réfugièrent en Angleterre comme victimes de la tyrannie féodale. [1]

Henri accueillit toutes les plaintes. Il résolut enfin de céder aux voeux d'une population que son frère était incapable de gouverner. Peut-être aussi l'ambition aurait-elle suffi pour le déterminer à joindre le duché de Normandie à son royaume, et à réunir autant d'états que son père Guillaume en avait possédé. Il fallait promptement recueillir assez d'argent pour cette expédition coûteuse. Ses trésoriers en extorquèrent au peuple anglais sous toute sorte de prétextes, et Henri ne se fit aucun scrupule de rendre malheureuse la population d'Angleterre pour remédier aux malheurs de celle de Normandie. Telle fut l'exaspération des paysans anglais à la suite de toutes les vexations du fisc royal, qu'en plusieurs endroits où Henri passa ils jetèrent les socs de leurs charrues à ses pieds, pour qu'il prît encore les seuls outils qui leur restaient. [2]

Toute la pensée de Henri se tournait vers la

---

[1] La dissertation de Desnos citée ci-dessus a pour but de prouver que c'est à tort que Serlon et Raoul refusaient le service féodal qu'ils devaient à leur seigneur.

[2] *Dialogus de Scaccario*, à la suite d'Eadmer *Hist. Nov.*

conquête de la Normandie. Ce fut au printemps de l'an 1105 qu'il partit pour ce pays avec une flotte remplie de troupes, et il débarqua dans la dernière semaine de carême à Barfleur ; il arriva la veille de Pâques dans le bourg de Carentan, et s'y arrêta pour la fête du lendemain. L'évêque de Séez, Serlon, encore tout ému des affronts que lui avait faits Robert de Bellême, et de l'inutilité des anathêmes lancés contre ce baron impie, courut faire hommage au roi [1], et pour la solennité de Pâques, il célébra l'office dans l'église tout encombrée des effets des paysans. Tirant parti de cet encombrement au milieu duquel le roi et sa cour eurent peine à trouver de la place, le prélat éleva la voix en disant : « Malheureuse Normandie ! dévastée par les brigands, privée d'un chef capable, il ne reste au peuple que les maisons de Dieu pour sauver ce qu'il a de précieux ; l'Eglise, troublée elle-même, est la seule sauvegarde du peuple. Cette année Robert de Bellême a brûlé dans mon diocèse l'église de Tournai ; quarante-cinq personnes ont péri dans les flammes. Sei-

---

[1] « Primus Normannorum regi servitium exhibens occurrit. » Orderic Vital, lib. 10.

gneur roi, il est temps que vous arrachiez de la main des méchans la terre de vos aïeux et le peuple de Dieu; il est temps que prenant le glaive de la justice en main, vous conquériez votre héritage paternel. Votre frère, hélas! plongé dans la nonchalance et dominé par d'indignes courtisans, dissipe follement les biens de son duché; souvent il se trouve dans un tel dénûment que, manquant de pain, il est obligé de jeûner, et que faute de vêtemens il garde le lit, et ne peut se montrer à l'église. Pendant le sommeil de l'ivresse, les histrions et les courtisanes dont il fait sa société lui enlèvent ses vêtemens et le raillent de son dénûment. »[1]

Serlon finit par conjurer le roi de prendre pitié de la Normandie, jadis gouvernée par des ducs si vaillans, et d'employer ses armes à faire triompher la justice dans ce pays délaissé.

Henri, affermi par les exhortations de Serlon, et par les avis de ses courtisans, dans la résolution de prendre en main les rênes du gouvernement,

---

[1] « Ipse pro penuria panis ad nonam usque multoties jejunat, plerumque de lecto surgere non audet, nec pro nuditate sui ad ecclesiam procedere valet, quia femoralibus, caligisque et subtolaribus caret. » Orderic Vital, lib. 10.

n'hésita pas à promettre qu'il viendrait au secours du peuple normand.

Une circonstance offusqua l'esprit de Serlon ; il voyait la cour de Henri avec de longs cheveux flottans et avec des souliers à becs, comme les jeunes seigneurs en Normandie. Depuis quelque temps cette mode s'était répandue dans les deux pays. Elle était en horreur au clergé, qui, s'appuyant d'un passage de l'épître de saint Paul aux Corinthiens, soutenait que voiler la tête par de longs cheveux était un grave péché devant Dieu. Le moine Orderic Vital, dans sa chronique, parle avec la plus vive indignation des jeunes Normands qui soignaient leur chevelure comme les femmes, laissaient croître leur barbe, et munissaient leur chaussure de *queues de scorpion* [1]. Il est vrai qu'à ces innovations paraissent s'être rattachées des coutumes efféminées, et même des mœurs très honteuses [2], imitées peut-être de la mollesse voluptueuse de l'Orient.

---

[1] « Pedum articulis... similitudinem caudarum imponunt, quas veluti scorpiones pro oculis suis prospiciunt. » Order. Vital, lib. 8.

[2] « Femineam mollitiem petulans juventus amplectitur, feminisque viri curiales in omni lascivia summopere adulantur... Sodomiticis spurcitiis fœdi catamitæ flammis urendi turpiter abutebantur. » *Ibid.*

En Angleterre, l'archevêque Anselme, avant son exil, avait prêché devant la cour de Guillaume-le-Roux contre les longs cheveux, et un mercredi des cendres il avait refusé sa bénédiction à ceux qui ne les couperaient pas [1]. Cependant la mode l'avait emporté sur le courroux du prélat. Henri et sa cour débarquèrent en Normandie avec de beaux cheveux, une barbe bien soignée, et probablement aussi avec des souliers à longues pointes.

Serlon, quelque empressement qu'il eût d'être protégé dans son évêché contre les injustices de Robert de Bellême, conjura d'abord le roi et ses barons de ne pas donner aux chrétiens dans ce pays le scandale d'une mode réprouvée par l'apôtre saint Paul et par l'église romaine, qui, dans plusieurs conciles, l'avait formellement condamnée. Voyant le roi ému par ses exhortations, le prélat tondit sur-le-champ la tête du monarque. Après cet exemple, aucun courtisan ne put se refuser au même sacrifice, et toutes les chevelures tombèrent sous les ciseaux de l'évêque de Séez. Ce fut une sorte d'initiation pour la conquête de la Nor-

[1] Eadmer *Histor. Novor.*

mandie. Le roi ordonna ensuite à ses troupes de couper pareillement leurs cheveux [1]. Pendant que Henri s'assura des bonnes dispositions du roi de France et du comte du Maine, et répandit l'argent pour augmenter le nombre de ses partisans [2], son frère Robert, ne pouvant se dissimuler que cette fois il y allait de son existence comme duc régnant, fit quelques préparatifs de défense, autant que le permettait son trésor obéré, et, pour première mesure, il fit taxer arbitrairement les principaux bourgeois de Caen, l'un à 100 livres, l'autre à 60, un troisième à 40, afin de fournir aux frais des nouvelles fortifications qu'on voulait faire. Ces impositions, exigées militairement, mécontentèrent vivement la bourgeoisie de la ville. Beaucoup d'habitans cachèrent leur argent dans les abbayes, et se firent passer pour pauvres. Quand on apprit au duc que les impositions rentraient difficilement, il répondit avec son insouciance habituelle : « Laissons aller les choses. » Il avait

---

[1] Order. Vital, lib. 11.

[2] « Omnes autem pene Normannorum majores in aurum et argentum regis (quod ipse de Anglia illuc portaverat) cucurrerunt, eique castra, munitasque civitates et urbes tradiderunt. » Florent. Wigorn. *Chronic.*, ad ann. 1105.

chargé Gonthier de Launay, neveu de Hugues de Nonant, châtelain de Rouen, de la défense de Bayeux, la première place que le parti royal devait rencontrer en se portant vers la Seine inférieure.

L'armée de Henri ne tarda pas en effet d'investir la ville. Le châtelain Gonthier alla à la rencontre du roi, et lui rendit un chevalier de son parti, Robert Fitz-Aimon, qu'il avait fait prisonnier dans l'église de Siqueville, et que le peuple avait voulu pendre en criant : « La hart au traître ! [1] » Ce chevalier, possédant de grands fiefs dans le comté de Glocester, aurait pu payer une forte rançon ; du reste, le châtelain refusa de rendre la place, en conséquence le siége commença.

D'après la tradition, un chevalier allemand nommé Brun, qui se trouvait dans l'armée du roi, et qui se faisait remarquer par sa belle armure et par sa forte taille, se présenta à cheval devant la place, et provoqua au combat un des chevaliers assiégés. Robert d'Argouges, dont le château,

---

[1] « La hart, la hart al traïtor
Ki a guerpi son dreit seignor. »
Wace, *Roman de Rou*, tom. II, v. 16208-9.

maintenant délabré était situé au village de ce nom, dans les environs de Bayeux, accepta le défi; les deux champions entrèrent en lice : Brun porta un coup de lance violent à son adversaire; cependant celui-ci le para de son bouclier, et, à son tour, il désarçonna Brun, qui tomba à la renverse, et expira sur-le-champ. Sa mort fut pleurée par les siens. Wace nous a conservé leurs plaintes dans des vers qu'on dirait extraits de quelque vieille romance sur ce sujet : [1]

> Brun, dan Brun, dan Brun, gentil ber,
> Mult avon por tei à plorer;
> Jamaiz en nos païz n'iron,
> Quant mener ne t'i poerion.
> Ki osera à tes amis
> Dire ke tu seies ocis?
> Nos déussion por tei morir,
> Maiz tu ne peuz par nos garir, etc.

Ces deux héros ont reçu par la tradition populaire du moyen âge quelque chose de fabuleux. De Brun on a fait un géant, et de son vainqueur un chevalier protégé par une fée qui consentit à devenir sa femme sous la condition de ne jamais parler de la mort; elle aurait continué de le favo-

[1] Wace, *Roman de Rou*, tom. II. Vers 16148 et suiv.

riser si, dans un moment d'impatience au sujet de la longue durée de sa toilette, il ne se fût écrié : « Belle dame, seriez bonne à aller chercher la mort, car vous êtes bien longue en vos besoignes. » Ce qui fit disparaître la fée; mais elle parut depuis lors, dit le peuple, la nuit auprès du manoir d'Argouges, et poussa quelquefois le cri de « la mort, la mort! »[1]

Brun fut enterré, à ce que l'on croit, dans l'église Saint-Georges, et l'on prétend qu'on y a trouvé dans les siècles suivans des os d'une longueur extraordinaire. Le roi, dans la suite, conserva du ressentiment contre Robert d'Argouges, de l'avoir privé d'un brave chevalier, et le vainqueur, mal vu par le souverain, préféra s'exiler volontairement et chercher fortune dans la Pouille.[2]

Sa victoire ne servit point aux Bayeusains : Hélie de la Flèche, comte du Maine, vint avec ses gens grossir l'armée des assiégeans, dans laquelle Henri attira aussi beaucoup de Bretons et d'An-

---

[1] Pluquet, *Contes populaires*, etc., *de l'arrond. de Bayeux*, 2e édit., p. 1 et suiv.

[2] « Od son herneiz en Puille ala,
A conoissanz k'il aveit là. »

Roman de Rou, tom II, v. 16166-7.

gevins [1]. De Launay défendit la place avec beaucoup de bravoure, et les habitans, peu portés pour le parti anglais, le secondèrent vivement; cependant ils ne purent empêcher les assiégeans de lancer sur la ville des matières enflammées qui réduisirent en cendres beaucoup de maisons. Une foule d'habitans chercha un abri dans la cathédrale, mais le feu la gagna pareillement; alors ce furent des cris de terreur affreux. On se pressa aux portes : encore craignit-on d'être atteint par les armes ennemies [2]. Une dizaine d'autres églises furent brûlées avec un édifice religieux dont la grande salle avait été ornée de peintures aux frais du dernier évêque, le trop fameux Eudes [3]. On eut le temps de sauver les ornemens précieux de la cathédrale, et probablement aussi cette tapis-

---

[1] « Et cum Normannis gens Anglica mixta Britannis. »

Serlon, *De capta Bajocens. civitate.*

[2] « Ecclesiæ demum culmen fumare supremum
Vidimus ardentis. Tunc clausæ millia gentis
Tacta metu mortis, properavit erumpere portis;
Sed timor hostilis vetat, et radiantia pilis
Agmina condensis, in limine plurimus ensis. »

Ibid.

[3] « Prælucens gratâ specie perit aula cremata
Miro picta modo, quam præsul condidit Odo. »

Ibid.

serie de la reine Mathilde dont il a été parlé plus haut.

L'armée royale pénétra sans peine dans la ville incendiée, et s'en empara, en faisant prisonnier Gonthier de Launay avec la garnison du château. Les Manceaux dans l'armée se signalèrent par leur ardeur à piller ce qui restait de maisons et d'édifices publics. Un pauvre chanoine de la cathédrale, nommé Serlon, de Paris, ayant tout perdu dans l'incendie et le pillage de la ville, rima dans sa cellule solitaire quelques centaines de vers léonins sur sa faim et sa nudité; dans le désespoir de sa misère, il accusait les habitans d'avoir lâchement renoncé à la défense, et de n'avoir aucune pitié d'un chanoine malheureux[1]. Il leur reprochait d'être insensibles à l'incendie de leurs maisons, à l'enlèvement de leurs femmes : il leur disait durement qu'ils n'étaient bons qu'à chanter des psaumes. Cette confidence naïve des peines d'un simple individu est parvenue à la postérité[2],

---

[1] « Gens ignava mori vitans, parcensque cruori
Turpiter ut vivas, claro te nomine privas...
Gens inhonesta satis, tua linquens omnia fatis,
Natos et natas, opibusque domos cumulatas ! » etc.

Serlon, *De capta Bajoc. civit.*

[2] Elle est insérée dans le tom. xi des *Notices et extraits des ma-*

quoiqu'elle n'eût été destinée qu'à une religieuse [1] qui peut-être soulagea la misère du clerc-poète. Beaucoup de familles, hélas! étaient encore plus malheureuses que le chanoine : les vainqueurs ravageaient tout le pays jusqu'à Caen, où ils ne tardèrent pas à paraître. Effrayés du sort de Bayeux, les habitans de Caen ne voulurent pas s'y exposer; le roi avait d'ailleurs des intelligences dans la place. Son parti prit le dessus; on chassa le châtelain du duc, Enguerrand fils d'Ilbert, et on laissa entrer les troupes royales. Quatre bourgeois, qui avaient le plus contribué à ce succès, reçurent pour récompense les revenus d'un bourg anglais nommé Arlington, que le peuple, dans son aversion pour toute trahison, appela la *ville des traîtres*, et il disait que le verger où le complot avait été concerté était depuis ce temps frappé de stérilité. [2]

---

nuscrits de la Biblioth. du Roi. Paris, 1827, avec une notice par M. Floquet, et dans l'*Essai historique sur la ville de Bayeux*, par Pluquet. Caen, 1829, chap. 22.

[1] Le manuscrit du Musée britannique (Cott. libr. Vitell. A. XIII) porte : *Versus Serlonis Paris. ad Muriel sanctimon. Virginem Deo dicatam, de capta Bajoc.*, etc.

[2] Orderic Vital, lib. 11. — *Roman de Rou*, tom. II, v. 16406 et suiv.

De Caen, le roi se porta vers Saint-Pierre-sur-Dive, que l'abbé du monastère de cette ville lui avait représentée comme prête à se soumettre; mais quand l'armée royale se présenta, elle trouva la place vaillamment défendue par Rainaud de Varenne, Robert d'Estouteville et d'autres chevaliers; et Henri, dans la sécurité d'une soumission attendue, faillit tomber dans leurs embûches: aussi, dans sa colère, il fit chasser l'abbé du camp, et ordonna l'assaut, pendant qu'on mit le feu au château et à la ville [1]. Ce fut alors une confusion épouvantable comme celle de la ville de Bayeux; beaucoup d'habitans périrent dans l'incendie de la tour de l'église; les chevaliers qui défendaient le château tombèrent au pouvoir du souverain. Les moines dirent que la vengeance divine avait atteint les assiégés pour avoir changé le couvent de la ville en forteresse. [2]

Quand l'armée royale fut arrivée à Cintheaux, dans les environs de Falaise, le duc Robert Courteheuse se présenta enfin, non pour combattre, mais pour demander la paix; il ne put l'obtenir,

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

[2] *Ibid.*

et Henri continua de vivre avec son armée aux dépens du pays, ravageant les terres des vassaux qui restaient fidèles au duc, et les villes qui ne se déclaraient pas pour lui.

Presque tous les nobles dotés en Angleterre suivaient son parti; mais il resta au duc un baron qui les valait tous pour l'énergie, les stratagèmes, l'habitude de la guerre : c'était le fameux Robert de Bellême, qui, par cela même qu'il était ennemi acharné de Henri, devait rester invariablement attaché à la cause du duc Robert, quelque désespérée qu'elle dût lui paraître. Guillaume, comte de Mortain, neveu de Talvas, et dépouillé, comme son oncle, de ses fiefs en Angleterre, suivait le même parti [1]. Le duc de Normandie avait une armée assez considérable, et un chef moins inhabile que lui aurait pu se maintenir long-temps contre la tourbe de mercenaires qui venait ravager le pays. Les châtelains des places fortes étaient pénétrés du sentiment de l'honneur et de leur devoir; il est probable que comme les villes pouvaient étendre leurs libertés municipales sous le règne débonnaire de Robert Courteheuse, elles

[1] Orderic Vital, lib. 11.

voyaient avec déplaisir les étrangers, tels que les Bretons et les Angevins, à la suite du roi d'Angleterre, ravager le pays. Quant aux villageois, ils devaient ardemment désirer un régime qui mît fin à l'anarchie et rendît la tranquillité aux Normands.

Les deux partis cherchèrent à se faire le plus de mal possible, et portèrent le fer et la flamme dans les terres de leurs ennemis réciproques. Hélie de la Flèche était retourné dans son comté du Maine, et Henri passa en Angleterre; son frère l'y suivit pour tâcher de s'accommoder avec lui; mais le roi avait perdu toute estime pour le duc, et cette entrevue n'eut aucun effet [1]. Dans l'été de l'an 1106 Henri revint en Normandie, et se remit à la tête de ses troupes. Dès lors la guerre fut reprise avec plus de vigueur que jamais. La ville de Tinchebrai, appartenant au comte de Mortain, fut investie par les troupes royales; ce comte jeta des secours dans la place, après avoir coupé aux environs toutes les moissons vertes. Cependant, comme le siége fut vivement pressé par le roi Henri, le comte de Mortain appela à son secours son oncle Robert de

---

[1] Order. Vital, lib. 11.

Bellême et le duc de Normandie. Ceux-ci amenèrent en effet leurs gens de guerre. Les deux armées se trouvèrent bientôt en présence; elles renfermaient tous les grands vassaux de Normandie. Une bataille devenait inévitable, et cette bataille pouvait décider à jamais du sort du pays. Des religieux intervinrent, comme en des occasions précédentes, pour empêcher l'effusion du sang des frères et des alliés. Un ermite employa même la sainte autorité dont il jouissait pour défendre aux deux frères d'en venir aux mains [1]. Henri parut céder, et il envoya un message à Robert pour lui dire que, n'étant venu en Normandie qu'à la demande d'un peuple malheureux et d'une église privée de protection, il était tout disposé à coopérer à la pacification du pays; et puisque Robert, par sa mollesse et son insouciance, avait laissé aller les choses au point qu'il n'avait plus aucune autorité, et qu'il était devenu un objet de mépris pour ses sujets, Henri proposait de se charger du gouvernement du duché et de la défense des places fortes, de laisser à Robert une moitié du pays, et de lui payer un revenu annuel, dont

[1] Orderic Vital, lib. 11.

Robert pourrait jouir tranquillement sans avoir aucune peine, aucun travail. [1]

Une proposition aussi séduisante pour la nonchalance de Robert aurait probablement été acceptée, si ses conseillers y avaient trouvé leur compte; mais leur intérêt étant de se soustraire à la suprématie de Henri, ils engagèrent leur maître à repousser l'offre de son frère. En conséquence, il fallut que le sort des armes décidât la contestation entre les deux fils de Guillaume-le-Conquérant. On dit que Henri, apprenant le refus de Robert, s'écria : « Je ne suis venu que pour secourir un peuple abandonné; puisse le Dieu tout puissant donner la victoire à celui qui veut sincèrement procurer la tranquillité à ce malheureux pays! » [2]

Tinchebrai est un bourg auprès de la source du Noireau, entre Vire et Falaise. Ce fut dans la plaine au-dessous du château, et en s'appuyant sur un châtelet élevé depuis peu par les assiégeans, que, la veille de Saint-Michel 1106, Henri fit mettre son armée en bataille en la divisant en trois corps,

---

[1] Order. Vital, lib. 11.

[2] *Ibid.*

commandés par Ranulfe de Bayeux, le comte de Meulan et Guillaume de Varenne, qui, depuis que le roi lui avait restitué le comté anglais de Surrey, avait abandonné le duc Robert pour se dévouer au service du roi.[1]

Outre ces trois corps il y avait le quartier-général, dans lequel le roi commandait lui-même les Anglais et les Normands à pied; le comte du Maine était à la tête des Manceaux et des Bretons à cheval, qui formaient un cinquième corps, séparé des autres sur l'un des flancs de l'armée. On verra que cette dernière disposition décida du sort de la journée.

L'armée ennemie ne consistait qu'en deux divisions commandées par Robert de Bellême et par son neveu le comte de Mortain. Personne ne commandait en chef: le duc Robert n'en était pas capable. Le comte de Mortain attaqua le premier, et se jeta avec tant d'ardeur sur le premier corps à pied de l'armée royale qu'il y eut bientôt une mêlée épouvantable. Tandis que les royaux repoussaient de leur mieux l'attaque de l'ennemi, Hélie de la Flèche, avec ses cavaliers angevins et

---

[1] Order. Vital, lib. 11.

bretons, le prit en flanc, et le força bientôt à penser à sa sûreté. Il tua deux cent cinquante hommes de la cavalerie qui devait protéger le duc Robert ; et comme en ce moment Robert de Bellême prit avec les siens la fuite pour ne pas tomber au pouvoir de son ennemi personnel Henri [1], le duc resta à la merci des assaillans. Un chapelain du roi, nommé Gaudri, qui se battait comme les laïques, s'empara de la personne du duc, et le mena à son maître. La déroute fut alors générale dans l'armée de Robert. Guillaume, comte de Mortain, fut pris par les Bretons; plusieurs chevaliers, tels que Robert d'Estouteville et Guillaume de Ferrières, éprouvèrent le même sort. D'après la lettre que Henri écrivit, après la bataille, à l'archevêque Anselme, il fit prisonniers dix mille piétons et quatre cents chevaliers [2]. En peu d'heures tout le parti du duc de Normandie fut anéanti ou dispersé, et le sort de la Normandie se trouvait à la discrétion du roi d'Angleterre.

Quelque méprisé qu'eût été Robert, les Nor-

---

[1] « Cil de Belesme s'en ala,
Colp n'y reçut, colp n'y dona, etc. »
Wace, *Roman de Rou*, t. II, v. 16498 et suiv.

[2] Voy. Anselmi Cantuar. *Opera*. Paris, 1721, in-fol.

mands avaient pourtant eu assez de patriotisme pour désirer qu'il vainquît. On était d'ailleurs si pénétré des devoirs des vassaux envers leur seigneur qu'on blâma vivement les barons de l'avoir abandonné. [1]

A la vérité plusieurs places fortes tenaient encore pour le duc; mais il prit soin lui-même de faire cesser leur résistance. Quand il fut mené devant le roi son frère et son vainqueur, il exprima ses regrets de n'avoir pas accepté ses propositions de paix, espérant peut-être y faire revenir son frère. Il s'offrit à faire rendre la place de Falaise aux armes du roi en y envoyant Guillaume de Ferrières, qui, pour ce but, fut aussitôt mis en liberté; en effet celui-ci fit rendre la place aux troupes de Henri. Dans cette ville, le duc Robert faisait élever son fils unique Guillaume. On mena cet enfant craintif devant le roi. Dans un accès de générosité qui n'eut pas de suite, comme on verra plus tard, Henri ne voulut pas être son gardien, et l'envoya au comte d'Arques, Hélie de Saint-Saens, gendre du duc Robert, pour qu'il fût élevé

---

[1] « Mal fist ki son seignor guerpi. »

Wace, *Roman de Rou*, t. II, v. 16496.

par ce parent[1]. Hélie s'acquitta scrupuleusement, et mieux que Henri ne le désira dans la suite, de la mission qui lui était confiée. Il demeura le protecteur de cet enfant délaissé. Au milieu de tant de crimes et d'injustices, on trouve avec une douce satisfaction cette probité politique dont les Normands d'alors donnèrent souvent l'exemple. L'honneur et la fidélité au serment ne s'étaient pas éteints, même sous le règne déplorable du dernier duc.

Celui-ci fut traîné à la suite de son frère à Rouen, et y donna ordre à son châtelain, Hugues de Nonant, de remettre le château au roi d'Angleterre. Les bourgeois de sa capitale le revirent prisonnier, et accueillirent sans difficulté le roi leur nouveau souverain, qui renouvela la charte de leurs priviléges[2]. Il est à regretter que cet acte, si toutefois il fut écrit, ne soit pas parvenu jusqu'à nous; il nous ferait connaître l'état social des Rouennais au commencement du douzième siècle.

Les autres places fortes reçurent également du

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

[2] *Ibid.*

duc Robert l'ordre de reconnaître Henri pour souverain. Il n'y eut que Robert de Bellême qui voulut résister encore ; il sollicita l'alliance d'Hélie de la Flèche contre le roi ; mais le comte du Maine lui fit sentir que la cause de Robert Courteheuse était perdue, et qu'il y aurait de la folie à se battre pour un prince qui lui-même déliait les Normands de leur serment de fidélité envers lui. Le Talvas feignit d'être persuadé par la réponse d'Hélie de la Flèche, et sollicita son intervention pour obtenir une composition favorable du nouveau souverain de la Normandie. En effet, le comte du Maine obtint que Henri oubliât les griefs qu'il avait contre ce baron récalcitrant, et qu'il le rétablît dans le vicomté de Falaise, et lui donnât Argentan en échange des terres qu'il lui avait prises ; mais les châteaux-forts qu'il avait construits avec tant d'art dans les lieux où il n'avait pas droit d'en ériger furent démolis par ordre du roi.[1]

Robert de Montfort avait refusé également de se soumettre ; sa résistance ne fut pas sérieuse. Cité à comparaître devant la cour du roi à Rouen,

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

il renonça aux possessions qu'il avait en Normandie, et alla confondre son nom avec celui d'autres croisés illustres dans l'armée de Boémond.[1]

Avant de repasser en Angleterre, Henri prit plusieurs dispositions pour faire refleurir la justice en Normandie. Il appela les juges auprès de lui, et leur recommanda les devoirs de leur magistrature. Dans l'abbaye du Bec il se réconcilia avec Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui avait quitté l'Angleterre ne pouvant obtenir du roi qu'il renonçât à la prétention de donner des investitures aux évêques et abbés, prétention dont le pape se plaignit dans plusieurs de ses lettres.[2] En janvier 1107 Henri tint une espèce de parlement à Falaise, et deux mois après il en tint un autre à Lisieux. Déjà l'année précédente, au mois d'octobre, il avait assemblé dans cette dernière ville les barons et les évêques de Normandie, et il y avait été ordonné que l'on réprimerait les brigandages selon toute la rigueur des lois[3]; que

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

[2] Florent. Wigorn., *Chronic.*, ad ann. 1107. Voy. sur cette querelle, Parker *de Antiquitate Britann. Ecclesiæ Historia.* Hanoviæ, 1605, in-fol.

[3] Concilium Lexoviense, de l'an 1106, dans Bessin *Concilia Rotomag. provinc.*, pars Ia.

tout le monde serait tenu de prêter main-forte pour l'arrestation des brigands pris en flagrant délit; que l'église rentrerait dans la possession de tous les biens qu'elle avait tenus lors de la mort de Guillaume-le-Conquérant; que tous les domaines de ce prince, aliénés par son fils Robert, reviendraient à la couronne, et que les dons faits par Robert seraient considérés comme nuls et non avenus; que quiconque violerait une vierge serait privé de la vue et de la virilité; que tout faux-monnayeur perdrait la main droite, etc. Enfin le parlement décida que le duc Robert serait envoyé en Angleterre et tenu en captivité, mais pourvu de tout ce qui convenait à son rang, afin que les séditieux ne pussent profiter de son séjour en Normandie pour tramer de nouveaux complots et le mettre en liberté [1]. Ainsi le duc de Normandie fut condamné à la captivité en Angleterre par une sorte de cour plénière, composée des barons et évêques de son propre duché, et présidée

---

[1] « Ut dux Robertus in Angliam mittatur, ibique asservetur in custodiâ, suppeditatis ibi abunde omnibus, quæ ipsius dignitas exigit; ne si captivus in Normaniâ maneat, res novas factiosi moliantur specie liberandi principis. » *Ibid.*

par le roi son frère. Le clergé avait encore une satisfaction à demander. Flambard continuait de posséder avec son fils l'évêché de Lisieux : tous les efforts des évêques de Normandie pour le lui ôter avaient été inutiles. Henri même ne se montra pas d'abord disposé à satisfaire à cet égard aux voeux ardens du clergé. Quoiqu'il eût eu à punir en Angleterre Flambard comme un malhonnête homme et un intrigant audacieux, il avait pourtant eu à se louer de lui récemment dans la conquête de la Normandie. Flambard lui avait ouvert en effet les portes de Lisieux, et lui avait soumis son diocèse; ce service important méritait des ménagemens : aussi le clergé s'impatienta de ne pouvoir se défaire de l'évêque intrus. Yves de Chartres, qui ne se relâchait point, écrivit à Robert, comte de Meulan, pour le stimuler à employer son crédit auprès de Henri, et à donner satisfaction à l'église romaine, afin de mériter la faveur du *roi des anges*, comme il avait celle du *roi des Anglais*.[1]

---

[1] « Cum enim gratiam inveneris in conspectu regis Anglorum, testantur multæ ecclesiasticæ personæ quod plus ei placere studeas quam regi angelorum. » Yvon. Carnot. *Epist. ad Robert. com. Mellent.*, dans Bessin *Concil. Rotomag. provinc.*, pars 2, p. 522.

Le chapitre de Lisieux procéda même à l'élection d'un autre évêque, et l'archevêque de Rouen approuva la nomination. Henri jugea enfin à propos d'intervenir. Il fit désister Flambard, en lui rendant les revenus de l'évêché de Durham. Sans tenir aucun compte de l'élection faite par le clergé normand, il plaça sur le siége de Lisieux un homme de son choix, Jean, archidiacre de Séez [1]. Malgré l'irrégularité de l'institution de ce prêtre, le clergé se garda bien de réclamer. Flambard cessa d'être en évidence, et fut bientôt oublié.

Après avoir travaillé ainsi à pacifier la Normandie, le roi retourna dans son royaume.

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

LIVRE TROISIÈME.

Henri Ier, neuvième duc de Normandie, et roi d'Angleterre.

1107—1135.

CHAPITRE PREMIER.

Robert Courteheuse est enfermé au château de Cardiff. — Henri veut enlever l'enfant de Robert ; celui-ci est porté en France par Hélie de Saint-Saens. — Accroissement du clergé. — Orderic Vital, moine à Saint-Évroult. — Donations faites aux monastères. — Robert de Bellême fait prisonnier, et envoyé en Angleterre. — Invasion de Louis-le-Gros en Normandie ; traité de paix. — Baudoin, comte de Flandre, est blessé à mort dans une expédition en faveur du prétendant Guillaume Cliton. — Complots contre Henri. — Sa fille Juliane combat contre lui à Breteuil. — Le roi brûle Évreux. — Les mécontens introduisent les Français dans Andeli. — Combat de Brenmule entre Louis-le-Gros et Henri ; défaite du premier. — Plaintes contre Henri au concile de Reims. — Entrevue du pape et de Henri à Gisors.

Henri revint en Angleterre, traînant en captif après lui son propre frère, vaincu et privé par lui de son duché. Déjà la nation anglaise se voyait vengée par la Providence des maux dont elle

avait été accablée par le conquérant et par ses compagnons. Parmi les Normands qui s'étaient partagé les plus beaux domaines de l'île, les uns étaient bannis et dépouillés de leurs biens, les autres étaient morts en humbles pénitens dans les monastères, auxquels ils avaient abandonné, pour le salut de leur âme, une partie de leurs richesses; d'autres avaient été obligés de faire la guerre à la Normandie, leur patrie. Pour comble de disgrâce, enfin, la guerre civile s'était rallumée entre les deux fils de Guillaume-le-Bâtard, et l'un se trouvait dans les fers de l'autre. Plus tard, l'Angleterre devait voir aussi les malheurs de celui des deux qui en ce moment était dans l'ivresse du triomphe et au comble de ses vœux ambitieux.

Un conte singulier, mais qui du reste est dans l'esprit du temps, s'accrédita chez les Anglais [1]. Guillaume-le-Conquérant avait voulu, disait-on, savoir avant de mourir quel serait le sort de ses trois fils; dans ce dessein, il avait convoqué les

---

[1] Ce conte a été versifié par un poète anglo-normand dans sa *Continuation du Brut d'Angleterre*, de Wace. Voyez les extraits publiés par Fr. Michel; Rouen, Ed. Frère, 1835, in-8°.

plus grands clercs et les maîtres en philosophie, pour les interroger sur l'avenir. Ceux-ci, pour répondre à la curiosité du roi, n'avaient cru pouvoir faire mieux que de juger par le caractère, et par les goûts de chacun des trois fils du roi, de ses destinées futures; en conséquence, ils avaient proposé à chacun en particulier cette question : Si Dieu avait voulu que vous fussiez oiseau, à quelle espèce auriez-vous donné la préférence? Robert répondit qu'il aurait voulu être épervier, Guillaume-le-Roux aigle, et Henri étourneau. Les sages conclurent de ces réponses, continue le conte, que Robert Courteheuse serait vaillant, mais finirait par être pris comme l'épervier; que Guillaume-le-Roux régnerait, qu'il serait violent, cruel, et aurait une mauvaise fin; et que Henri commencerait sa carrière humblement, et qu'il aurait un sort heureux et brillant [1]. Ce conte ne fut inventé probablement que lorsque les destinées des trois fils du conquérant se furent accomplies.

---

[1] « De Henri ceo dire bien purrum
Ke del estornel trové avom,
Ke sages serra e de bon afere,
E a son voil ne mo vera guerre.

Henri décida que son frère resterait toute sa vie en prison. Quoique Robert n'eût que trop mérité le châtiment sévère décerné contre lui, Henri n'avait pourtant sur son frère aîné aucun droit, si ce n'est celui de la force, et ce n'était pas à lui de punir Robert de son gouvernement inepte. Il le relégua dans le château de Cardiff, situé dans une contrée âpre et solitaire du pays de Galles, où rien ne lui rappelait le pays natal, et ce fut à un fils naturel, Robert de Glocester, que le roi confia la garde du prisonnier. Ainsi, le duc avait pour juge son frère, et pour geôlier son neveu. Quelques historiens assurent qu'il fut traité avec beaucoup d'égards, qu'il eut une table somptueuse, qu'il pouvait se livrer aux jeux et se promener dans l'enceinte des jardins de plaisance attenant au château; mais qu'ayant voulu un jour s'échapper sur un cheval qu'il s'était procuré, il fut retrouvé dans un marais où il s'était caché; qu'il fut ensuite ramené dans la prison;

Larges terres e rentes avera
E grant meisné par pais menera;
Sovent graunt anoy sentira,
Mais al drain en peis morra. »

Contin. du Brut.

et que, par ordre de son frère, on lui creva les yeux[1]; que dès-lors cet homme, habituellement si indifférent au bien et au mal, éclata en reproches amers contre son tyran; et qu'un jour, indigné de ce que Henri lui avait envoyé des vêtemens, trop étroits pour que le roi eût pu s'en servir, il s'écria : « Ce n'est donc pas assez que ce traître, cet usurpateur, me tienne en prison et me prive de la vue, il faut encore que je reçoive comme une charité les vêtemens qu'il dédaigne! »[2]

Cependant un écrivain contemporain, Guillaume de Malmsbury, assure que Robert ne fut jamais privé que de la liberté, et qu'à l'exception de cet avantage, il put jouir de tous les agrémens auxquels il était habitué[3]. La captivité de Robert fut longue; il ne mourut qu'en 1134 : ainsi, elle dura vingt-huit ans. Bien souvent il a dû penser dans sa solitude aux chagrins qu'il avait causés à

---

[1] « Tunc rex jussit eum clam oculorum lumine privari, salvis tamen orbiculis eorundem. Et tunc dux tabuit in semetipso pro dolore, et maledicens diei nativitatis, infelicis vitæ moram longam non protraxit. » Math. Westmonast. *Flor. Histor.*, ad ann. 1106.

[2] Mathieu Paris, *Histor. major.*

[3] Guill. de Malmsbury *De gestis reg. Angl.* — Orderic Vital, lib. 11.

sa mère et à la malédiction de son père. On dit qu'il charma ses loisirs ou chercha une distraction en apprenant la langue du peuple gallois, au milieu duquel il était condamné à terminer sa vie; on lui attribue une élégie galloise, inspirée par l'aspect d'un chêne qu'il avait constamment sous les yeux.

Ce sont des réflexions tristes sans beaucoup de poésie. « Chêne qui a cru au milieu des trèfles et des plantes qui, en t'environnant, ont arrêté l'élévation de ta cîme et empêché l'accroissement de ton tronc; malheur à l'homme qui est au pouvoir de ses ennemis! Chêne placé au milieu des bois, qui couvre le promontoire d'où tu vois les flots de la Saverne lutter contre la mer; malheur à celui qui voit ce qui n'est pas la mort! » [1]

Guillaume comte de Mortain, cousin du roi et neveu de Robert de Bellême, avait été fait prisonnier avec le duc Robert à la bataille de Tinchebrai; il fut transporté également en Angleterre, et demeura prisonnier pendant tout le règne de Henri, qui lui fit crever les yeux [2] et lui

---

[1] De la Rue, *Essais historiques sur les bardes, et les trouvères normands et anglo-normands*, tom. III, art. *Robert Courteheuse.*

[2] Jean de Marmoutier, *Histoire de Geoffroy Plantagenet*, lib. I.

enleva toutes ses terres. Le père du comte, Robert, en aidant Guillaume-le-Bâtard, son frère utérin, à faire la conquête de l'Angleterre, et en obtenant de lui une magnifique dotation de neuf cent soixante-treize manoirs, était loin de prévoir que la prison serait dans ce pays le lot du fils qu'il laissait. Comme il avait été fait prisonnier par Étienne, troisième fils du comte de Blois et de Chartres, ce fut à ce jeune baron que Henri donna le comté de Mortain [1]. Il l'avait armé chevalier, sans prévoir que le jeune guerrier, son protégé et en quelque sorte son élève, ravirait un jour la couronne à ses propres descendans.

La Normandie avait paru soumise; cependant les mécontens tournaient leurs regards vers l'enfant de Robert et de Sybille, et beaucoup de Normands, amis sincères de leur patrie, pensaient qu'il n'était pas juste de priver cet enfant de son héritage pour les fautes de son père, tandis que d'autres croyaient devoir préférer la patrie à une dynastie, et pourvoir avant tout à la tranquillité générale. Dès que Henri fut informé des espérances et des vœux d'une faction, il donna ordre

---

[1] Order. Vital, lib. 11.

d'enlever l'enfant son neveu, et de le lui porter en Angleterre.[1]

A la droite de la route de Neufchâtel à Rouen se prolonge une vallée pittoresque, traversée par la rivière d'Arques, qui se dirige sur la mer. A l'entrée de cette vallée est située la petite ville de Saint-Saens, auprès de laquelle s'élevait sur le coteau le château du comte d'Arques, gendre de Robert par le mariage de la fille naturelle du duc; c'est là qu'il élevait l'enfant confié à ses soins. Il était absent, lorsqu'un dimanche Robert de Beauchamp, accompagné de ses satellites, arriva à Saint-Saens avec la mission secrète d'enlever le jeune Guillaume. Les habitans, en allant à la messe, soupçonnèrent, à la vue de ces hommes qui rôdaient aux environs du château, leur projet secret, et plusieurs d'entre eux les devancèrent pour mettre en sûreté l'enfant, qui dormait du sommeil de l'innocence. Ils parvinrent à le soustraire à toutes les recherches, et à le remettre entre les mains de son protecteur Hélie, qui, renonçant dès lors au rang de comte d'Arques et de châtelain de Saint-Saens, préféra

[1] Orderic Vital, lib. 11.

s'attacher au sort de son élève, et s'exiler avec lui de la Normandie pour lui procurer des protecteurs et des appuis [1]; fournissant ainsi un exemple de plus de cette fidélité désintéressée aux devoirs, par laquelle beaucoup de Normands se signalaient alors; toutefois, il ne put conjurer les rigueurs de cette fatalité qui poursuit quelquefois les dynasties déchues. Il se rendit avec son élève en France, et là il reçut de la cour l'accueil le plus favorable. L'humanité et la politique s'accordaient à protéger le fils unique du duc détrôné, et à lui faire donner une éducation digne de son rang. [2]

Pendant qu'en Normandie les hommes qui étaient sincèrement attachés à la famille de Robert, ou qui regrettaient l'anarchie de son règne à cause du mal qu'ils avaient eu la faculté de commettre, fondaient leurs espérances sur son fils, et attendaient de son avénement l'indépendance de leur patrie ou leur propre élévation, ce duché jouit de quelques années de paix, bien nécessaires pour guérir les maux causés par les

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

[2] *Ibid.*

guerres féodales. L'histoire n'a presque rien à raconter de ces années tranquilles ; c'est une preuve que la Normandie goûta alors les bienfaits du repos. Les villes s'agrandirent et s'enrichirent, les campagnes se couvrirent de moissons, et les monastères et églises, semblables au roseau après le passage de l'ouragan, se relevèrent, et furent dédommagés par la piété des fidèles des pertes qu'ils avaient essuyées durant le règne de Robert-Courteheuse. Aussi le clergé s'accrut considérablement ; dans une seule ordination qui eut lieu à Rouen, il se présenta sept cents clercs pour recevoir les divers ordres du sacerdoce [1]. Cet état imposait alors peu de devoirs, ou du moins on le croyait, et il menait aux plus grands honneurs ; les prêtres avaient des concubines, ils procuraient les bénéfices à leurs enfans, ils amassaient des richesses, ils allaient à la guerre, et ils acquéraient souvent une autorité capable de balancer celle des barons. Le pape savait qu'en Angleterre la partie la plus nombreuse et la plus distinguée du clergé consistait en enfans de prêtres [2] ; aussi

---

[1] Orderic Vital, lib. 11.

[2] « Quia in Anglorum regno tantâ hujusmodi plenitudo est, ut

croyait-il devoir les admettre au sacerdoce. En Normandie, le mal n'était probablement guère moins choquant.

Un des établissemens religieux les plus florissans de la Normandie était l'abbaye de Saint-Évroult en Ouche, où les études étaient en honneur. Orderic Vital y écrivait alors l'histoire de son temps, et charmait ses loisirs en composant des vers. Fils d'un Anglais qui avait pris l'habit monastique dans un couvent bâti sur ses terres, il avait été envoyé enfant dans la Normandie, pour que le père pût se détacher mieux de tous les intérêts terrestres. Le pauvre enfant, étranger à tout ce qui l'entourait, sans parens, sans amis, se voyait condamné au cloître pour la vie; car ce fut à Saint-Évroult que son père l'avait fait conduire. A travers la résignation du vieux moine, on voit percer le regret d'avoir été privé si jeune de la tendresse de son père, de la douceur de vivre dans sa patrie [1]. Cet isolement, si pénible pour son cœur, a tourné au profit de la

---

major pene et melior clericorum pars in hac specie censeatur. » *Epist. Paschalis papæ*, n° 102, ad Anselmum Cantuar. archiepisc., dans le tom. x des *Conciles*, de Collet.

[1] Voyez ce touchant épilogue à la fin de son *Histoire ecclésiastique*.

postérité. Pour charmer l'ennui de sa position, il se jeta dans l'étude de l'histoire; et, grâce à cette circonstance, il traça l'histoire contemporaine avec une abondance de détails qui nous met en présence des événemens, et nous laisse peu à désirer. Si Orderic Vital est crédule et superstitieux, c'est que tout le monde l'était alors.

Le silence des cloîtres de Saint-Évroult fut interrompu au printemps de l'année 1113 par l'arrivée du roi Henri et de sa cour, qui vinrent y célébrer la fête de la Sainte-Vierge. Dans une assemblée solennelle du chapitre, Henri se fit même affilier à l'ordre des moines, et consentit à confirmer à cette abbaye toutes les donations qu'elle avait reçues des seigneurs, et que les héritiers lui contestaient fréquemment. Les moines lui présentèrent ensuite au château de Rouen la charte, pour qu'il la signât; il y mit une croix, car, malgré le titre de beau clerc qu'on lui donnait, à cause de son instruction, il ne paraît pas qu'il sût écrire plus que ses prédécesseurs : seulement il fut, à ce que l'on croit, le premier duc de Normandie qui pût lire. A son exemple, son fils Robert, et les principaux courtisans Robert comte de Meulan, depuis quelques années comte

de Leicester en Angleterre, Richard comte de Chester, Noël d'Aubigny, Guillaume Peveril, etc., mirent une croix au bas du parchemin qui devait rassurer le couvent de Saint-Évroult [1]. Le roi fit don aux moines de soixante porcs et de dix boisseaux de froment, peut-être pour les dédommager de la consommation de vivres qu'il avait faite pendant son séjour dans ce couvent.

Vers le même temps, le seigneur de Poissy accorda au monastère de Fontenelle ou Saint-Wandrille la liberté du passage de leurs bateaux à Maisons-sur-Seine. Deux moines du couvent furent envoyés, en 1117, à Poissy, et là dans l'église, en présence de sa femme, le seigneur Guasco rompit une baguette en signe de sa renonciation au droit de péage; les deux moines, en promettant des prières, reçurent l'acte de renonciation, qui fut dans la suite confirmé par le roi de France, suzerain du lieu [2]. L'abbaye s'était fait accorder long-temps auparavant une faveur semblable par le seigneur de Conflans-sur-

---

[1] Order. Vital, lib. 11.

[2] Charte de Wazo de Penseio (appelé dans un autre acte *Gaszo de Pissiaco*), de l'an 1117, par les chartes du tom. XI de *Gallia Christiana*.

Seine; les bords de cette rivière étaient hérissés de châteaux-forts dont les seigneurs prélevaient tous le denier de péage sur les bateaux qui remontaient ou descendaient.

Le chambellan du roi Henri, Guillaume de Tancarville, dont le père avait été chambellan de Guillaume-le-Conquérant et avait fondé une église collégiale à Saint-Georges de Bocherville, auprès de la Seine, à deux lieues au-dessous de Rouen, résolut de renvoyer les chanoines et de fonder un couvent à la place du chapitre. Il tira de Saint-Évroult les premiers moines pour la nouvelle abbaye, et le roi confirma par une charte les dons que son chambellan et d'autres personnes firent à cet établissement. L'église de Bocherville, qui existe encore, paraît être celle qui fut construite au XIe siècle, d'après le vœu du premier fondateur[1]. L'architecture en est d'une noble simplicité, mais les sculptures annoncent l'enfance de l'art; peut-être le constructeur de l'église avait-il appris son art dans les pays étrangers, tandis que les sculpteurs étaient des Nor-

---

[1] A. Deville, *Essai historique et descriptif sur l'église et l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville.* Rouen, 1827, in-4°, avec fig.

mands qui n'avaient vu aucun beau modèle : dans tous les cas, ils étaient de vrais barbares en comparaison de l'architecte. Un descendant des premiers fondateurs, appelé aussi Guillaume de Tancarville, vint dans la suite, quelques jours après avoir reçu ses armes de chevalier, avec ses compagnons à l'abbaye fondée par ses aïeux, pour déposer son épée sur l'autel, afin de la racheter par de nouvelles donations, auxquelles ses compagnons joignirent aussi leurs libéralités. [1]

Il se passa encore plusieurs années sans événemens mémorables. Cependant il restait en Normandie un parti de mécontens qui avait pour son chef le Talvas, le seul baron qui ne pût s'accommoder du repos de la contrée. Ce parti entretenait par l'organe de son chef des intelligences secrètes avec le tuteur du jeune Guillaume Cliton[2], fils du duc Robert. Il sollicitait la cour de France, le comte d'Anjou, les ducs de Poitiers, de Bourgogne et de Bretagne, de prendre la défense du jeune prince exilé, pour le réintégrer dans les

---

[1] Deville, *Essai historique*, etc.

[2] Cliton est le surnom que les historiens du moyen âge donnent en général aux prétendans. J'ignore de quelle langue est tirée ce mot.

états de son malheureux père. Ces intrigues ne laissèrent pas que d'inquiéter le roi Henri; il résolut d'abattre le plus remuant et le plus dangereux des chefs du parti.

Il voulut en finir avec ce Robert de Bellême qui depuis si long-temps bravait l'autorité du souverain, et était la terreur du pays. De même qu'en Angleterre, le roi procéda envers ce seigneur par la voie légale, en le faisant citer devant la justice à Bonneville sur Touques, pour qu'il se disculpât des griefs énoncés contre lui. Ils portaient que le Talvas avait manqué à ses devoirs de vicomte en gardant les revenus du roi, à Argentan, Exmes et Falaise, et qu'il avait méprisé l'autorité royale en ne répondant pas aux sommations qui lui avaient été faites antérieurement. [1]

Robert de Bellême vit qu'il ne pouvait se dispenser cette fois de comparaître; mais en même temps il sentit que la position était mauvaise et bien différente de ce qu'elle avait été lorsqu'il fut accusé en Angleterre. Pour rendre sa personne inviolable, il comparut devant la justice du roi comme ambassadeur du roi de France [2], espérant

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.*

que ce caractère serait respecté. Mais les juges ne virent en lui que le vassal félon, et le déclarèrent coupable. En conséquence il fut aussitôt saisi et conduit en prison. C'était le 4 novembre de l'an 1112. On le conduisit l'année suivante en Angleterre, où il fut enfermé au secret, dans le château de Werham. [1] Sa condamnation causa une grande sensation en Normandie; elle prouvait que le règne de la violence des vassaux allait finir; aussi peu de personnes blâmèrent ce que le roi avait fait à son égard.

Cependant ses châteaux-forts n'étaient pas encore soumis; son fils Guillaume se tenait retranché à Bellême, et d'autres châtelains défendaient Alençon et les diverses places appartenant au puissant baron. Le roi, bien déterminé à ne lui laisser aucune espérance de se relever, commença en 1113 par assiéger avec vigueur la place d'Alençon; elle ne tint que quelques jours, puis elle capitula; ceux qui défendaient le château obtinrent une libre sortie; on délivra plusieurs nobles que Robert de Bellême avait enfermés dans les prisons du donjon. Au commencement de mai

---

[1] Florent. Wigorn. *Chron.* ad ann. 1113.

Henri se porta avec des forces considérables devant le château de Bellême, dans l'arrondissement actuel de Mortagne, et quoique les comtes d'Anjou et de Blois, ainsi que Rotrou de Mortagne et d'autres barons vinssent au secours de la place, qu'ils voulaient conserver comme une espérance du parti ennemi du roi, Henri s'en empara au bout de trois jours, et pour ainsi dire malgré lui. En effet, comme le troisième jour était celui de la fête de l'invention de la sainte croix, il voulut suspendre les hostilités pour cette fête; cependant, comme les assiégés firent une sortie, les troupes du roi se mirent en devoir de les repousser, et y ayant réussi au-delà de leurs espérances, elles pénétrèrent à la suite des fuyards dans la place, et la réduisirent en cendres. Ce dernier asile du parti du Talvas étant détruit, les ennemis du roi n'offrirent plus aucune résistance. [1]

Le roi acquit la reconnaissance des Normands opprimés par les injustices des Talvas, en restituant à ceux que le violent Robert avait expulsés, les biens qu'ils avaient possédés. La joie fut grande

[1] Orderic Vital, lib. 12.

surtout dans l'évêché de Séez et dans les abbayes de Saint-Evroult et de Troarn, lorsque ces établissemens religieux se revirent en possession des revenus que Bellême leur avait enlevés et retenus. [1]

L'alliance des mécontens de Normandie avec le roi de France avait présenté un danger réel à la sûreté du roi d'Angleterre. Du vivant de son père, étant poursuivi par la haine de Bertrade, Louis-le-Gros avait trouvé un asile à la cour d'Angleterre; mais depuis qu'il était monté sur le trône, il avait oublié l'hospitalité de Henri, ou il avait cru que la position de Guillaume, banni de la Normandie, l'obligeait à épouser la cause de la succession légitime. Une première querelle entre les deux rois avait eu lieu au sujet de la forteresse de Gisors qui devait être neutre, et que le châtelain Payen avait livrée à Henri. Les troupes de Louis-le-Gros passèrent l'Epte, et pénétrèrent jusqu'à Meulan, après avoir repoussé les Normands et Anglais. Henri s'était hâté de faire la paix avec son ennemi [2]; mais comme peu de temps après le

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.*

roi d'Angleterre soutint Thibaut comte de Blois et de Champagne contre son suzerain Louis, celui-ci s'en vengea par une nouvelle incursion en Normandie; elle ne fut pas sans revers pour lui, et se termina encore par un traité de paix, dans lequel Gisors fut cédé à la Normandie, pour lui servir en quelque sorte de boulevard. De son côté Henri s'engagea dans ce traité à faire faire par son fils Guillaume encore enfant, hommage de la Normandie au roi de France. [1]

A la suite de ce traité Louis-le-Gros soutenant toujours Guillaume Cliton, se ligua avec le comte du Maine, et probablement aurait-il fait une troisième incursion dans la Normandie, si Henri n'avait promptement terminé cette insurrection par l'arrestation du Talvas, dont la carrière turbulente se termina alors par une captivité obscure. Le comte d'Anjou fit la paix avec le roi d'Angleterre, et consentit au mariage de sa fille cadette avec Guillaume Adelin, fils du roi; elle devait apporter en dot la succession future du comté du Maine, et les terres que Foulques possédait en Normandie.

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

Henri affermissait alors son pouvoir ou sa sûreté par les mariages. Sa fille Mathilde, âgée seulement de cinq ans, épousa le fils de l'empereur d'Allemagne, qui n'en avait que dix [1]. Une de ses filles naturelles, appelée également Mathilde, avait été mariée à Conan III, successeur d'Alain-Fergent dans le duché de Bretagne. Henri avait obtenu un point important par le traité de Gisors en 1113 : c'était la reconnaissance, de la part du roi de France, de la suzeraineté du roi d'Angleterre et duc de Normandie sur la Bretagne, à cause des droits cédés autrefois aux premiers ducs normands.

Après avoir rendu le repos à la Normandie, et s'être garanti par des traités contre l'inimitié de ses voisins, Henri retourna dans son royaume, et pendant cinq ans le duché ne vit pas son souverain.

Durant ce temps, de nouvelles intrigues se nouèrent dans le parti de Guillaume Cliton. Eustache de Breteuil, Hugues de Gournay, Etienne, comte d'Aumale, Richer de l'Aigle,

---

[1] « Henricus filius imperatoris... qui postea duxit Mathildem vix quinquennem. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, lib. 2, ad ann. 1107.

Henri, comte d'Eu, et d'autres vassaux se promirent de travailler au rétablissement du fils de leur dernier duc. Le complot avait son appui dans l'étranger; Baudoin, comte de Flandre, devait aider au projet des conjurés, et probablement le roi de France n'attendait que leur premier succès pour se prononcer également en leur faveur.

Henri fut instruit assez tôt de ce qui se tramait contre lui pour pouvoir se prémunir contre le danger. Il fit sur-le-champ arrêter à Rouen le comte d'Eu et Hugues de Gournay; le premier fut obligé de lui abandonner ses châteaux-forts.[1] Il était d'autant plus important de s'assurer de ce seigneur qu'il laissait passer par son comté Baudoin, comte de Flandre, un des principaux soutiens du prétendant. C'est lui qui avait enseigné l'art de la guerre à son jeune élève, et il faisait avec lui des incursions en Normandie, comme pour mettre ses leçons en pratique.[2]

Cette fois il paraissait venir avec l'intention de rétablir le neveu de Henri dans le duché de Nor-

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

[2] « Guillelmum comes nutriens et militaribus armis instruens, etc. » Anonyme cité par Meier, *Annales Flandr.*, liv. 4, ad ann. 1119.

mandie. Tandis qu'il s'arrêtait au château d'Arques, situé au confluent de la Béthune et de l'Arques, le roi occupait le château-fort de Bures, sur la première de ces rivières ; il ne put que s'y enfermer avec des troupes bretonnes, après avoir mis le château en état de défense. Bientôt le comte de Flandre parut devant la place, défiant ses ennemis au combat, comme Louis-le-Gros, dans une des dernières guerres, avait défié son adversaire Henri. Un chevalier normand, Hugues Botherel, accepta le combat, et blessa le comte. Obligé de se retirer à Aumale, Baudoin aggrava son état par son incontinence; dès lors il s'adonna à la dévotion, et s'étant retiré à l'abbaye de Saint-Bertin, il y mourut quelque temps après, sans laisser de postérité [1]. Sa mort priva le parti de Guillaume Cliton de son meilleur appui, et délivra le roi Henri d'un danger pressant.

Il lui fut alors moins difficile de réprimer les mécontens. Il reprit le château du Plessis, dont le châtelain avait été tué par le parti de Hugues de

---

[1] Voyez sur la mort de Baudoin les diverses opinions comparées par les éditeurs du recueil des *Histor. de France*, tom. XIII, p. 14, note *a*.

Gournay, qui ravageait tout le pays de Caux, et y enlevait les habitans pour leur extorquer de l'argent à titre de rançon. Toute la partie de la Normandie voisine de la France était en butte aux excursions des nobles dévoués à la cause du prince proscrit, et c'est en dévastant le pays qu'ils signalaient leur haine pour le roi d'Angleterre.

Un danger plus imminent menaçait ce prince au-delà de la Seine, où Foulques, comte d'Anjou, malgré le traité qui le liait à Henri, avait pénétré pour seconder les nobles mécontens. Ses gens avaient brûlé le château de Saint-Sérenic, tandis que les Français, ayant Louis-le-Gros à leur tête, incendiaient et prenaient le château de l'Aigle. Henri, qui s'était rendu dans la ville d'Alençon, y rassembla des troupes pour tâcher de reprendre un château aussi important. Il l'investit en effet; mais par une ruse de guerre il fut éloigné de cette place, un faux message envoyé par ses ennemis lui ayant appris que son neveu Robert Cliton allait se rendre maître, avec ses partisans, de la capitale du duché. Pour sauver Rouen, Henri retira précipitamment ses troupes du camp devant l'Aigle. [1]

[1] Order. Vital, lib. 12.

Les complots n'étaient que trop réels en Normandie; en 1118 Henri en découvrit un qui se tramait, à ce qu'il paraît, dans son palais même, et qui menaçait sa vie. Tant de trahisons étaient faites pour ébranler son courage et effrayer son esprit [1]. Quand il eut acquis la certitude de la dernière conspiration, il ne voulut plus se fier à personne; il doubla ses gardes, et la nuit changea fréquemment de chambre pour se coucher. Celui qui en était le chef, et que les historiens ne nomment pas, fut condamné à être cruellement mutilé [2]. Cependant il fallut combattre les vassaux qui avaient levé l'étendard de l'insurrection en faveur du prétendant. Le donjon d'Évreux venait d'être pris par eux, en dépit de la défense de l'évêque, qui fut obligé de s'enfuir, en abandonnant son évêché à la fureur des soldats du comte Amaury de Montfort. En vain le prélat excommunia les pillards, en vain tout le clergé s'enfuit d'Évreux; les rebelles se passèrent de prêtres, et gardèrent Évreux. Henri, en voulant chasser les Français de la place de l'Aigle, faillit périr au siége, ayant été

---

[1] Suger *Vita Ludovici grossi.*

[2] Orderic Vital, lib. 12.

frappé d'un coup de pierre, qui heureusement pour lui, s'amortit contre son casque. [1]

De l'Aigle, Henri courut devant Alençon; les bourgeois de cette ville, lésés dans leurs intérêts par leur comte Etienne de Mortain, avaient ouvert les portes aux troupes du comte d'Anjou, qui oublia de nouveau son alliance avec Henri pour faire cause commune avec ses ennemis. Le roi, secondé par le comte de Champagne et de Blois, investit le château-fort, et fit une tentative pour le prendre de vive force; mais Foulques, comte d'Anjou, repoussa l'assaut. Cependant, comme à l'aide de quelques habitans d'Alençon on trouva moyen de détourner l'eau, la garnison ne put se maintenir, et livra la place, sous la condition qu'elle se retirerait avec armes et bagages. [2]

Une révolte succédait à l'autre. A peine Alençon était-il soumis qu'Eustache de Breteuil, l'un des plus puissans vassaux normands du roi, voulut se remettre en possession du donjon d'Ivri, ancienne possession de sa famille, qui avait déjà donné lieu à tant de contestations sous les ducs

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.*

précédens. Eustache, homme violent, et d'ailleurs gendre du roi, dont il avait épousé la fille naturelle, Juliane, méritait des ménagemens dans la position où se trouvait le roi ; cependant celui-ci ne pouvait mettre à la discrétion d'un vassal mécontent un château aussi fort que celui d'Ivri, destiné à couvrir la frontière de la Normandie le long de l'Arve. Il promit à son gendre qu'il lui remettrait le château plus tard, et lui envoya comme ôtage le fils du châtelain, demandant à son tour, en échange de cet ôtage, les deux filles d'Eustache et de Juliane, pour être gardées par le châtelain. Cet échange d'ôtages, conforme aux mœurs du temps, n'éprouva pas de difficultés, mais il donna lieu à une réciprocité de cruautés révoltantes. Eustache de Breteuil, pour se venger du châtelain royal d'Ivri, qui avait refusé de lui remettre le fort, fit crever les yeux à son fils, et le châtelain, par représailles, exerça la même cruauté sur les deux créatures innocentes confiées à sa garde, qui étaient les petites-filles du roi.[1]

Tant de barbarie exaspéra encore davantage les

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

deux partis. Eustache mit ses châteaux en état de défense contre le roi ; sa femme Juliane se chargea du château de Breteuil, sur l'Iton. Les habitans du bourg, pour s'épargner les horreurs d'un siége ou d'une occupation hostile, appelèrent eux-mêmes les troupes du roi. Henri vint en effet investir, avec ses gens d'armes, le château défendu par sa fille, fruit de son amour pour une courtisane. Cette femme, animée des sentimens les plus haineux pour un père dont elle avait probablement toujours vécu éloignée, osa diriger son arbalète sur lui, après l'avoir perfidement invité à une entrevue. Henri, dans sa colère, fit démolir le pont sur lequel on pénétrait dans ce château, ceint de fossés. Bientôt Juliane, réduite à l'extrémité dans son fort, fut obligée de capituler. On lui permit de sortir comme elle pourrait. Faute de pont, elle n'eut d'autre moyen que de descendre, à l'aide d'une corde, dans le fossé, en présence des assiégeans, qui l'accablèrent de huées. Après être sortie honteusement du fossé, elle courut rejoindre son mari à Pacy ; celui-ci, brûlant du désir de venger l'affront fait à sa femme, et furieux d'avoir perdu Breteuil, où le roi mit pour gardien un fils de ce châtelain d'Ivri, ou-

tragé par Eustache, resta ligué avec Amaury de Montfort, avec Richard de l'Aigle et avec Guillaume de la Ferté-Bernard[1], pour ravager le pays; car c'était toujours en dévastant les terres que les vassaux vidaient leurs querelles ou signalaient leurs insurrections.

Henri employa tour à tour les négociations et les armes, les concessions et les menaces pour diviser la ligue. Il rendit à Guillaume Talvas, fils du redoutable Robert de Bellême, alors son prisonnier, les places d'Alençon, Almenèches et Vignats; à Robert Giroie, il restitua Montreuil et Echaufour. Il offrit aussi à Amaury de Montfort de lui rendre son comté d'Évreux, sous la condition qu'Amaury ferait sa soumission. Celui-ci rejeta les offres du roi, pouvant occuper Évreux sans l'assentiment du roi.

Henri résolut alors d'arracher aux séditieux cette place, dont le donjon était défendu par les deux neveux d'Amaury, Philippe et Florus, fils du feu roi Philippe de France et de Bertrade, par Richard d'Évreux, et par d'autres Normands. Le roi se présenta devant la ville avec son fils naturel

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

Richard, avec l'évêque d'Évreux et beaucoup de nobles. Avant d'attaquer le château on voulut se rendre maître de la ville, ou plutôt la détruire : car c'était ainsi qu'on annulait alors la résistance des places. Une pensée arrêta le roi : Évreux avait une cathédrale, des couvens et plusieurs églises. N'était-ce pas profaner ces édifices consacrés que de les réduire en cendres? Il consulta l'évêque Audin. Celui-ci aurait voulu conserver sa cathédrale; mais pour ménager les églises, il fallait ménager la ville : l'évêque était impatient d'y rentrer. Il consentit en gémissant à ce qu'on y lançât des brandons. Bientôt les flammes dévorèrent les maisons et les églises; les bourgeois, dépouillés de tout, s'enfuirent pleins d'épouvante dans les campagnes. On somma le donjon de se rendre; mais il tint ferme. Henri laissa des troupes à Évreux, et courut conjurer un danger plus imminent encore sur la haute Seine.[1]

Un Normand appelé Ascelin, ayant à se plaindre de l'injustice de l'archevêque de Rouen, dont l'église possédait Andeli, promit au roi de France de

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

lui faciliter l'occupation de cette place, que des troupes françaises, envoyées de Pontoise ou de Mantes, pouvaient aisément atteindre. Cette offre était trop importante pour que Louis-le-Gros la négligeât. Il se porta en effet secrètement sur Andeli, et s'en rendit maître sans rencontrer aucun obstacle. Il avait avec lui Guillaume Cliton le prétendant, qui déjà lui avait fait hommage, comme à son suzerain, du duché de Normandie, où il se flattait de rentrer. En l'emmenant à Andeli, Louis l'installait ainsi dans ses états. [1]

L'occupation de cette place interceptait les convois qui descendaient la Seine pour se rendre à Rouen et à la mer. Henri avait confié la défense du fort d'Andeli à son fils naturel Richard; mais celui-ci, n'ayant pas mis le fort en état de résistance, fut obligé de capituler. Le roi Louis permit à la garnison de se retirer où elle voudrait. Il assiégea ensuite le fort de Dangu sur l'Epte, afin de s'assurer d'un poste de la frontière; le châtelain, ne pouvant y tenir, mit le feu au château, et se retira. Henri se hâta de fortifier Noyon-sur-Andelle, aujourd'hui Charleval, également afin

---

[1] Orderic Vital., lib. 12.

d'avoir un point d'appui pour les combats qui devaient avoir lieu; car il était évident qu'il fallait ici courir les chances des batailles afin d'anéantir les espérances du prétendant ou lui céder le duché. On parla de météores qui avaient été aperçus au ciel, surtout vers Mantes et Poissy. Beaucoup de gens y virent des présages sinistres; les Français les interprétèrent comme un gage de la victoire.[1]

On était au mois d'août de l'an 1119. Henri fit enlever les moissons pour empêcher les Français de se pourvoir de grains. Louis-le-Gros était revenu sur Andeli : là il résolut de surprendre son adversaire au fort de Noyon, dans lequel il avait des intelligences, et qui était à trois lieues de la première de ces villes. En conséquence il fit sortir ses troupes, prenant la direction d'Écouis. Henri, ayant des vedettes sur le mont Verclive, fut averti assez tôt de l'approche des Français, et, de son côté, il fit sortir ses troupes pour aller à la rencontre des ennemis. Aussitôt le bruit courut dans le pays que les deux armées allaient en venir aux mains; beaucoup de cavaliers accoururent pour

[1] Orderic Vital, lib. 12.

prendre part au combat, et les deux armées grossirent considérablement. Elles se déployèrent dans la plaine de Brenmule, qui s'étend au bas de Verclive, vers Etrepagny. Henri avait avec lui son fils Guillaume, qui, récemment venu d'Angleterre, était devenu l'époux de la fille du comte d'Anjou, Mathilde, âgée seulement de douze ans, suivant les conventions faites depuis l'année précédente entre les parens. Richard, frère naturel de Guillaume, était également avec son père, autour duquel se rangèrent les vassaux qui lui étaient restés fidèles, et qui n'avaient pas de postes à défendre, tels que le comte Henri d'Eu, Guillaume de Varenne, Gautier Giffard, Guillaume de Tancarville, Néel d'Aubigny, et Guillaume de Roumare [1]. Son fidèle conseiller, le comte de Meulan, n'existait plus; Henri faisait élever à sa cour les deux fils de ce comte.

Les troupes du roi de France étaient conduites par Bouchard de Montmorency, Mathieu, comte de Beaumont et seigneur de Conflans-sur-Seine, Gui de Clermont, Osmond de Chaumont, Guillaume de Garlande, Pierre de Maule et Philippe

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

de Mowbrai. Le prétendant de Normandie se trouvait dans l'armée avec quelques partisans, tels que Guillaume Crépin et Baudry de Brai, tous bien résolus à se battre contre leurs compatriotes normands.

Le roi de France mit en avant cinq cents cavaliers, couverts d'armures et complétement équipés. Henri leur opposa quatre cents de ses cavaliers, également bien montés. Son drapeau royal était porté par Edouard de Salisbury; on ne connaît pas le nom du porte-étendard français. Selon l'assertion d'un moine anglais, Henri était dans le second corps d'armée, formant probablement la réserve de la cavalerie, et ses fils conduisaient au troisième rang les piétons, tandis que l'armée française n'était divisée qu'en deux corps, dont le premier était commandé par le prétendant normand, et le second par Louis-le-Gros [1]. Il n'est pourtant pas vraisemblable que le roi de France ait confié le sort de la noblesse de guerre à l'inexpérience d'un homme aussi dépourvu de talens militaires que le prétendant. Toutefois, l'issue du combat prouva que ce corps avait été mal conduit.

[1] Orderic Vital, lib. 12.

Les chevaliers français, ayant commencé l'attaque avec leur impétuosité ordinaire, furent bientôt mis en désordre par les ennemis, qui combattaient avec plus de sang-froid; ceux-ci les poursuivirent et en prirent trente. Cependant les Français, soutenus par leur réserve, revinrent à la charge; le Normand Guillaume Crépin se distingua parmi eux par son ardeur dans l'attaque; il fallut que Henri engageât aussi un combat général. Guillaume Crépin pénétra jusqu'à ce prince, lui asséna un coup vigoureux sur le casque, et le blessa même légèrement; mais Henri riposta, et renversa son ennemi [1], ou, selon un autre récit, ce fut un chevalier normand, appelé Roger, qui renversa Guillaume Crépin, le fit prisonnier, et le garantit contre la fureur de ses compagnons, qui voulurent le massacrer sur-le-champ. Une centaine d'autres cavaliers de l'armée de Louis, parmi lesquels se trouvaient tous les chefs, tels que Bouchard de Montmorency, Osmond de Chaumont, Aubry de Mareuil, tombèrent également entre les mains de l'armée anglo-normande.

---

[1] Orderic Vital, lib. 12. — « Percussorem suum prostratum cepit, et captum carceri mancipavit. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1119.

Du reste le combat avait ressemblé plutôt à un brillant tournoi qu'à une mêlée sanglante : aussi n'y eut-il que trois hommes tués. Voyant les siens mis en déroute ou pris par l'ennemi, Louis-le-Gros prit la fuite, en se jetant dans les bois. Un historien raconte qu'un Anglais voulut arrêter son cheval, en le saisissant par la bride, et en criant : Le roi est pris! mais que Louis en le renversant mort par un coup d'épée, répliqua de sang-froid : Ne sais-tu pas qu'on ne prend pas le roi au jeu d'échecs? [1]

C'est probablement une anecdote inventée dans la suite pour rehausser la gloire de Louis. Il était trop troublé par la défaite de son armée pour pouvoir plaisanter en ce moment; d'ailleurs il avait laissé son cheval, et ne devait guère être connaissable. Il pria un homme de la forêt de le ramener à Andeli, et il trembla de peur de tomber entre les mains des ennemis. Ce Normand eut bien du regret d'avoir servi de guide, quand il apprit que c'était le roi de France qu'il avait sauvé. [2]

---

[1] Voyez Vély, *Histoire de France*, tom. III, à l'ann. 1119.

[2] Orderic Vital, lib. 12.

Les Français furent ramenés par les vainqueurs jusqu'à Andeli; Robert de Courcy, jeune chevalier, les ayant poursuivis avec trop d'ardeur, fut pris par la garnison d'Andeli, qui ne reçut pas d'autre prisonnier de guerre. [1]

Il y eut après cette joûte des actes de courtoisie qui annonçaient déjà l'époque de la chevalerie. Henri garda comme trophée le drapeau de Louis; mais il renvoya dans Andeli le coursier richement caparaçonné du roi de France, et Guillaume Adelin fit également parvenir à son cousin, le prétendant, le cheval qu'il avait perdu la veille, ainsi que des présens [2]. Ces attentions ne changèrent pourtant rien aux dispositions des Français, et après avoir reçu des renforts, Louis-le-Gros, sur l'avis d'Amaury de Montfort, passa la Seine et l'Eure, pour ravager le pays, et essayer de s'emparer de Breteuil et d'Ivry. Les contrées arrosées par l'Eure furent cruellement traitées; les gens des églises de Noyon et de Laon qui suivaient leurs évêques rivalisaient avec les gens des seigneurs laïques pour ajouter aux calamités des

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.*

Normands. Breteuil fut attaqué vivement; mais Raoul le Breton, qui défendait la place pour le roi d'Angleterre, repoussa l'attaque, et comme en ce moment Henri envoya un renfort au secours des assiégés, et en avant de l'armée qu'il conduisait lui-même, les Français furent forcés de se retirer. Raoul le Breton se battit presque toute la journée; assailli par un Flamand qui avait déjà vaincu plusieurs chevaliers normands, il le renversa et le blessa mortellement. Une troupe de chevaliers de l'armée de Louis-le-Gros se porta ensuite contre le château de Tillières sur l'Arve; mais le châtelain, informé de leur projet, leur tendit des embûches, et en prit plusieurs, entre autres Guillaume de Chaumont, gendre du roi, à qui il en coûta ensuite 200 marcs d'argent pour se rançonner. [1]

Quant aux Français qui avaient été faits prisonniers dans le combat de Brenmule, Henri rendit la liberté à plusieurs d'entre eux; les autres furent répartis dans les prisons des châteaux-forts. Osmond de Chaumont, qui s'était rendu coupable de plusieurs actes de brigandage sur la

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

frontière de Normandie, fut enchaîné comme un criminel, et jeté dans les cachots du château d'Arques.

Louis-le-Gros se retira de la Normandie avec ses troupes en se portant sur Chartres, où il voulut punir le comte Thibaut de sa défection; mais il se laissa fléchir par les habitans, qui vinrent au devant de lui, précédés du clergé, qui, en procession, portait la tunique de la sainte Vierge, comme on faisait toujours à Chartres dans les grands dangers.

Un événement particulier auquel la Normandie n'était pas étrangère, occupa Louis-le-Gros dans la même année. Un concile général, au sujet des besoins de l'église, avait été annoncé pour le mois d'octobre; il devait avoir lieu à Reims; le pape Calixte vint pour le présider en personne. Les évêques de Normandie avaient été invités, comme ceux des autres contrées, à y assister. Henri ne pouvait ignorer qu'il y serait débattu aussi des affaires civiles. Le roi de France, maître à Reims, avait un grand avantage sur lui dans ce concile: aussi, en permettant aux évêques normands de se rendre au concile, leur défendit-il d'entrer dans des discussions civiles, étant toujours disposé,

disait-il, à payer au pape ce qui lui était dû, mais voulant conserver intacts les droits qu'il tenait de ses ancêtres. [1]

Ce que Henri avait prévu ne manqua pas d'arriver. En effet, lorsque le pape eut exposé la nécessité de s'armer pour reconquérir les lieux saints, et lorsqu'il eut mis sous les yeux de l'assemblée la situation nécessiteuse du saint-siége, le roi de France, entouré de ses barons, éleva la voix pour accuser le roi d'Angleterre d'usurpation envers son neveu Guillaume Cliton, à qui appartenait de droit, disait-il, la Normandie, et qui, au lieu de la succession de son père, n'avait recueilli de la part de son oncle injuste que l'exil et la persécution; tandis que son père languissait dans les fers de l'usurpateur, ainsi que Robert de Bellême, revêtu du caractère respectable d'ambassadeur du roi de France. Henri avait poussé encore plus loin ses torts envers le suzerain de la Normandie; il avait excité à la révolte un des vassaux du roi de France, Thibaut, comte de Champagne et de Blois, qui tient captif Guillaume, comte de Nevers, dont tout le crime est d'avoir

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

assiégé le château de Thomas de Marle, excommunié par l'église à cause de ses brigandages. [1]

Les barons français confirmèrent tous les griefs énoncés par leur maître. En vain l'archevêque de Rouen, Goisfred, assisté des évêques normands, s'efforça de justifier le roi Henri; son discours fut interrompu et étouffé par les murmures et les cris des Français.

D'autres affaires portées devant le pape firent bientôt perdre de vue le grief de l'usurpation de Henri. Du nombre de ces affaires était la plainte de l'évêque d'Evreux, Audin, contre Amaury de Montfort, pour avoir envahi le diocèse et causé la ruine de la ville. Amaury eut un énergique défenseur dans son chapelain; celui-ci s'écria que c'était la perversité de l'évêque qui avait causé les troubles du diocèse et l'incendie d'Evreux. Sa réfutation fut approuvée par les Français. L'assemblée devint tumultueuse; au lieu de redresser aucun grief, le pape, qui n'était pas venu pour ces affaires particulières, ne put qu'adresser aux seigneurs et aux prélats des exhortations générales à maintenir ou à rétablir la paix. Cepen-

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

dant il annonça qu'il irait trouver le roi d'Angleterre pour l'engager à rendre justice à qui elle était due. [1]

Aussi les autres séances du concile ne furent employées qu'à régler les points de la discipline ecclésiastique.

Au mois suivant, Calixte se rendit en effet à Gisors, pour avoir un entretien avec le roi d'Angleterre. Celui-ci s'était hâté d'apaiser par des concessions la révolte de ses barons. Il avait rendu le comté d'Evreux au seigneur de Montfort, qui de son côté avait évacué le donjon de la ville. Eustache de Breteuil et Juliane sa femme s'étaient présentés en supplians devant le roi; il leur avait pardonné, sans toutefois leur rendre le château de Breteuil. Il assigna, à son gendre, comme indemnité, un revenu en Angleterre. Juliane sa fille alla prendre le voile au monastère de Fontevrault. Le comte d'Aumale Etienne, un des plus zélés partisans du prétendant Guillaume, avait construit un fort au vieux Rouen, pour résister au roi; il fut obligé de faire sa soumission comme les autres seigneurs de son parti. [2]

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.*

La Normandie était donc à peu près pacifiée, lorsqu'au mois de novembre 1119 Henri reçut à Gisors le pape Calixte. Ce pontife avait plus d'un grief contre le roi. Henri ne permettait qu'avec beaucoup de difficulté aux évêques anglais et normands d'assister aux conciles généraux convoqués par le pape, et il refusait de reconnaître au saint-siége le droit d'investir du pallium les évêques qu'il plaisait au roi de nommer. Récemment, il n'avait permis à l'archevêque d'York de se rendre au concile de Reims que sous la condition que le prélat ne se ferait point consacrer par le pape; et comme l'archevêque, une fois rapproché de la cour romaine, n'avait tenu aucun compte de la défense royale et s'était fait sacrer et confirmer par le pape, Henri, irrité contre lui, avait banni du royaume le prélat désobéissant. [1]

Le pape s'efforca sans doute de rendre le roi plus indulgent pour le clergé qui donnait au saint-siége des preuves de dévouement. Il l'exhorta ensuite au nom du concile à remettre en liberté le duc Robert Courteheuse son frère, et à resti-

---

[1] Math. Paris *Histor. major*. — Math. Parker, *de Antiquit. Britann. ecclesiæ historia*, chap. 35.

tuer à lui ou à son fils le duché de Normandie, que Henri avait incorporé dans ses états.

Quand le pape eut terminé ses exhortations pieuses, le roi entama une longue exposition de ce qui s'était passé en Normandie, et dont le pape paraissait être peu informé. Robert, mon frère, disait-il, s'était mis en possession de la Normandie immédiatement après la mort de notre frère Guillaume-le-Roux; mais au lieu de gouverner ce pays selon la justice et le bon droit, il n'a cessé de commettre les actes d'injustice les plus révoltans. Pendant les sept ans qu'il a eu en main les rênes du gouvernement, tous les genres de brigandage ont été exercés presque sous ses yeux. Les faibles étaient opprimés, les églises et les couvens étaient en proie à des scélérats; personne n'obtenait justice. Robert s'entourait des hommes les plus méprisables; il accueillait les bandits que j'avais été obligé d'expulser de mon royaume. De toutes parts s'élevaient des plaintes contre son incapacité. C'était à moi qu'on s'adressait pour obtenir justice; je n'ai cédé enfin au vœu général que pour délivrer le peuple et l'église. Il a fallu faire la guerre à plusieurs barons qui refusaient de déposer les armes. J'ai dû

éloigner mon frère Robert, mais je ne le traite point avec dureté; j'ai confié l'éducation de son fils au gendre de mon frère; mais ce tuteur l'a soustrait, et errant avec lui dans l'étranger, il cherche partout à me susciter des ennemis. J'ai engagé mon neveu à rentrer en Normandie, où je voulais lui donner trois comtés; il refuse tout, et préfère demander un asile dans les états voisins et les exciter contre moi. Cependant je renouvelle mes offres, et je suis prêt à le recevoir en grâce.[1]

Cette justification, faite avec quelque éloquence, et qui ne trouvait pas de contradiction, fit effet sur le pape. Il donna raison au roi, et déclara être satisfait : aussi n'entretint-il plus Henri que des griefs du roi de France, qui se plaignait de la violation du dernier traité de paix. Henri prétendit à son tour que les conditions du traité avaient été enfreintes par le roi Louis; il ajouta néanmoins qu'il était tout disposé à renoncer aux hostilités, et à renouer les liens d'amitié avec la France.

---

[1] Orderic Vital, lib. 12. Cet historien donne textuellement la conversation du pape et du roi; mais il est douteux qu'on ait recueilli leurs discours avec autant de détail.

Le pape se hâta de faire part à Louis-le-Gros de ces dispositions du roi d'Angleterre, et, par sa médiation, la paix fut promptement rétablie entre les deux souverains. [1]

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

CHAPITRE II.

Henri s'apprête au départ pour l'Angleterre. — Naufrage de la *Blanche Nef*, par lequel périt Guillaume, seul fils légitime du roi. — Nouveaux soulèvemens en Normandie en faveur du prétendant. — Ligue de la croix de Saint-Leuffroi. — Guerre du comte d'Anjou contre Henri. — Dissolution du mariage du prétendant et de la fille du comte d'Anjou. — Le roi assiége Montfort. — Mort de l'évêque Serlon. — Émeute dans la cathédrale de Rouen. — Prise de Pont-Audemer par les troupes royales. — Combat de Bourgtheroulde. — Punition des rebelles à Rouen. — Le prétendant s'allie à la maison de France; il est nommé comte de Flandre. — Henri marie sa fille Mathilde à Geoffroy Plantagenet. — Fêtes célébrées à Rouen. — Soulèvement en Flandre contre Guillaume de Normandie. — Il périt au siége d'Alost. — Démêlés de Henri avec l'archevêque de Rouen. — Lettre du roi au pape en faveur des abbés de monastères. — Geoffroy Plantagenet se soulève contre son beau-père, et pénètre en Normandie. — Mort de Henri. — Caractère de ce prince. — Son goût pour la littérature.

Comme rien n'exigeait plus sa présence sur le continent, Henri résolut de retourner avec toute sa cour en Angleterre. Son départ devait être cette fois un véritable voyage de plaisir; plus raffermi que jamais sur son trône, et voyant tout réussir au gré de ses désirs, il avait de justes

motifs de se réjouir. A la vérité un chagrin était venu troubler ses joies ; il avait perdu Mathilde sa femme, mais une nouvelle famille s'élevait autour de lui : son fils, reconnu par les barons d'Angleterre pour son successeur et leur maître futur, venait d'épouser l'héritière du Maine ; Henri était entouré d'enfans illégitimes déjà grands ; sa cour brillait de jeunesse et de beauté. Le départ pour l'Angleterre devait être une fête ; il devint, hélas ! une catastrophe. Rassemblée à Barfleur, la cour allait s'embarquer sur le vaisseau royal, lorsqu'un patron de navire, nommé Thomas, dont le père Étienne avait conduit autrefois en Angleterre Guillaume-le-Conquérant et sa fortune, réclama le même honneur à l'égard du fils de Guillaume, devenu comme lui roi d'Angleterre. Il montra son navire appelé la *Blanche Nef*, comme digne par son équipement de recevoir le souverain et sa cour. [1]

Henri répondit que, pour lui, il avait déjà fait choix du vaisseau qui devait le transporter, mais

---

[1] Orderic Vital, lib. 12. Son récit du naufrage de la *Blanche Nef* est plein d'intérêt. C'est une des meilleures narrations qu'on trouve dans les histoires du moyen âge.

qu'il permettait à ses fils Guillaume et Richard, et à une partie de la cour, de s'embarquer sur la *Blanche Nef*. Le roi monta en effet sur le vaisseau royal; mais une foule de jeunes hommes et de dames, et plusieurs vieux courtisans, suivirent les fils et les filles du roi sur le navire de Thomas, qui retentit bientôt des éclats de joie de cette jeunesse folâtre. Quelques courtisans, tels qu'Édouard de Salisbury, Guillaume de Roumare, Rabel, chambellan, et deux moines, ne s'accommodant pas de la presse dans ce navire, le quittèrent; le comte de Mortain et Robert de Sauqueville, se trouvant incommodés, revinrent sur le rivage, préférant partir plus tard. On remarquait dans la *Blanche Nef*, outre le fils légitime du roi, Richard son frère, et Mathilde leur sœur, mariée au comte de Mortagne, quatre fils et autant de filles naturelles; Thierri, neveu de Henri, empereur d'Allemagne; le jeune Richard, comte de Chester, avec sa femme Mathilde, sœur du comte de Champagne; deux fils d'Yves de Grantménil, Raoul-le-Roux et Gilbert d'Exmes; Guillaume de Rhuddlan, leur cousin; Guillaume Bigot; le sénéchal du roi, Guillaume Pirou; le secrétaire du roi, Gisulfe, que le moine de Saint-Évroult, dans

sa chronique, qualifie de méchant, et beaucoup d'autres; en tout environ trois cents personnes [1]. L'évêque de Coutances, avant de se séparer d'un fils, chapelain du roi, qu'il avait conduit à ce navire, d'un frère et de trois neveux, leur avait donné sa bénédiction, qui, malheureusement, n'eut pas d'effet.

Avant de mettre à la voile, les matelots demandèrent qu'on leur distribuât du vin; on ne satisfit que trop à cette demande : ils s'enivrèrent, tandis que le vaisseau du roi voguait déjà en pleine mer. Thomas promit de le devancer bientôt. Il partit enfin, mais on ne fut pas loin de la côte, lorsque le navire toucha sur les rochers qui ne sont couverts d'eau qu'à la haute mer. En un instant la cale fut ouverte et remplie d'eau : personne ne sut remédier au mal. L'eau monta rapidement; des cris déchirans succédèrent aux rires; tout secours devint inutile : d'ailleurs Thomas et ses matelots étaient incapables de prêter leur assistance, et ils furent submergés avec tous les passagers [2]. Dans

---

[1] Orderic Vital, liv. 12.

[2] *Ibid.* —

« . . . . la nef versa
E la gent tote périlla. »

Wace, *Roman de Rou*, t. II, v. 15306 et suiv.

le vaisseau du roi on avait vaguement entendu les cris qui partaient de la *Blanche Nef;* mais comme on les confondait avec les éclats de joie qui les avaient précédés, on y avait fait peu attention. Un jeune noble, fils de Gislebert de l'Aigle, et un boucher de Rouen, nommé Bérold, dans leur angoisse, s'étaient attachés à la grande vergue; ils y restèrent suspendus plusieurs heures. Ils virent Thomas, qui étant parvenu à surnager, élevait sa tête pour demander où était Guillaume, fils du roi. Quand il apprit que ce jeune prince avait péri avec ses compagnons, cet homme, sentant tout le poids de sa responsabilité, s'écria : « Dans ce cas, je ne puis plus vivre! » et disparut dans les flots. [1]

La nuit étant venue, la lune éclaira le vaste miroir de la mer, où régnait un silence lugubre. Le jeune seigneur de l'Aigle, transi de froid et perdant ses forces, fut obligé de se laisser choir dans la mer; le boucher, enveloppé d'une peau de mouton, resta cramponné à la vergue jusqu'au jour. Il fut sauvé alors par des pêcheurs, et c'est de lui seul qu'on a appris les détails de ce désastre. [2]

---

[1] Order. Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.* — « Omnes... excepto rustico uno et ipso ut ferebatur nec

La nouvelle du désastre répandit la consternation en Normandie : les uns eurent à pleurer un frère, une sœur, un père ; les autres une fiancée, une femme. Le triste sort de cette jeunesse belle et joyeuse, qui avait passé si rapidement des cris de joie au désespoir de l'angoisse, fut un sujet de deuil pour tous les habitans. On chercha leurs corps ; des plongeurs furent loués par les familles riches pour les retirer du bâtiment naufragé. On en retrouva quelques uns ; d'autres furent rejetés successivement par la mer. [1]

Le vaisseau royal avait abordé sans accident à la côte d'Angleterre ; et après avoir attendu quelques heures, on fut étonné de ne pas voir arriver la *Blanche Nef*. La sinistre vérité ne tarda pas à être connue à la cour. On ne sut comment l'apprendre au roi, dont la perte avait été la plus grande dans cette catastrophe. On se servit d'un enfant pour l'en instruire. Quand Henri apprit qu'il n'avait plus son fils Guillaume, et que

---

nomine digno qui mira Dei gratia vivus evasit, marinis fluctibus sunt absorpti. » Florent. Wigorn. *Chron.*, *continuat.*, ad ann. 1119. Selon Wace, *Roman de Rou*, tom. II, v. 15310 et suiv., ce boucher était le fournisseur de la cour.

[1] Order. Vital, lib. 12.

plusieurs autres de ses enfans avaient été engloutis par la mer, il tomba sans connaissance. Ayant ensuite recouvré ses sens, il poussa de profonds gémissemens, et refusa de prendre de la nourriture; il fallut que son chambellan Guillaume de Tancarville l'y forçât en quelque sorte [1]. Sa douleur fut sentie et partagée par les habitans de l'Angleterre. Quelques personnes, accoutumées à voir dans chaque calamité une punition du ciel, attribuaient le naufrage de la jeune cour à ses mœurs licencieuses, qui avaient été un scandale pour le peuple. [2]

Un archidiacre de l'église d'Huntingdon, qui avait connu le fils du roi et les autres personnages engloutis par la mer, trouva dans cette catastrophe, comme dans les malheurs qui frappèrent le

---

[1] « Li a dit : Sire, levez sus;
Alez mengier, ne targiez plus.
Vos anemiz sereient liez
Se lungement dol faisiez, etc. »
Roman de Rou, t. II, v. 15353 et suiv.

[2] « Miseri nec tamen miserabiles submersi periêre. In vitâ enim eorum in libidinem fluxerunt enormem. Unde creditur eos enormiter in mari tranquillissimo vitam in puncto terminasse. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1120. Voyez aussi dans Order. Vital, lib. 12, les vers qui furent composés sur cette catastrophe.

rói, des motifs puissans pour mépriser le monde, où le bonheur est si vacillant [1]. Dans la lettre un peu déclamatoire qu'il écrivit à un ami sur ce sujet, il s'exprime ainsi à l'égard du naufrage de la *Blanche-nef* : « Nous avons vu jadis Guillaume, fils du rói ; il était vêtu en soie et en or ; une foule de serviteurs et de gardes l'entouraient ; il resplendissait en quelque sorte de gloire. Fils unique du roi et de la reine, il n'avait aucun doute qu'il pût ceindre un jour sa tête de la couronne. Cependant je voyais avec peine l'excès de soins qu'on prenait de sa personne ; le faste qu'il étalait me déplaisait ; je me disais : Tout cet éclat pourra bien s'évanouir en fumée. Toujours il parlait de sa royauté future ; toujours il pensait à la puissance qu'il aurait un jour. Mais le doigt de Dieu l'arrêta dans sa carrière, et il arriva qu'au lieu d'être ceinte de la couronne, la tête du jeune présomptueux tomba entre les rochers de la mer, et qu'au lieu de monter sur le trône, il fut plongé dans les abîmes. Voilà quels furent les décrets de l'Éternel !

---

[1] Henric. Huntingd., *Epistol. ad Walterum, de Contemptu mundi*, dans le tom. III de Dachery *Spicileg.*, édit. in-fol.

« Richard, comte de Chester, et fils du comte Hugues, son compagnon d'infortune, avait été élevé dans la plus grande splendeur ; il était l'unique espoir de son père. Ce jeune homme a péri comme Guillaume, et a eu le même tombeau, ainsi que Richard, fils bâtard du roi, qui avait été élevé avec distinction par l'évêque Robert : il vivait dans la même famille que moi et d'autres personnes ; il y était traité honorablement ; nous admirions ses heureuses dispositions naturelles, et nous attendions beaucoup de lui. Hélas! le même désastre a tranché ses jours. Une mort inattendue a été son sort ; la mer a anéanti les espérances qu'il faisait naître. »

L'Angleterre et la Normandie regrettèrent surtout le jeune prince[1], héritier futur du royaume, enlevé à l'âge de dix-sept ans à un mariage à peine contracté, et à deux états qui fondaient sur lui de

---

[1] La chronique de J. Brompton (dans le Recueil de Twysden, col. 1013) prétend que Guillaume haïssait ses sujets futurs ; et elle cite l'historien G. de Malmsbury, d'après lequel le jeune prince aurait dit un jour que lorsqu'il serait roi, il attellerait les Anglais à la charrue comme des bœufs. Cependant G. de Malmsbury ne dit rien de semblable, ainsi que le font observer les éditeurs du *Recueil des histor. de France*, tom. XIII, p. 18.

grandes espérances. On racontait qu'il était parvenu à se sauver dans un esquif, mais que sur les cris de sa sœur Mathilde il était revenu au vaisseau pour la sauver aussi, et qu'alors tant de passagers s'étaient précipités dans l'esquif, qu'il avait sombré et disparu avec eux dans les flots.

Sa jeune femme, plongée sitôt dans le veuvage, resta quelques années à la cour de Henri, et se retira ensuite à Fontevrault, où ayant pris le voile, elle devint l'abbesse du couvent.

Quoique veuf et privé de son seul fils légitime, Henri ne pensa point à choisir pour son successeur son neveu Guillaume Cliton, inconnu aux Anglais. Les portes de la prison ne s'ouvrirent point pour l'ancien duc de Normandie, qui ne paraissait avoir prolongé sa triste vie que pour voir son frère aussi malheureux que lui. Henri ne s'occupa ni de son frère ni de son neveu. Il ne crut pas non plus que Robert de Glocester ou un autre de ses fils naturels fût capable de lui succéder. Il préféra contracter un second mariage : ce fut aussi l'avis de ses barons[1]. En 1120 il épousa Alvise ou Adelise, fille du duc de Louvain. Elle fut couron-

---

[1] Florent. Wigorn., *Chron. continuat.*, ad ann. 1120.

née avec beaucoup de pompe à Londres. Ce mariage ne satisfit pas à l'attente générale, et resta entièrement stérile.

Dans la Normandie, la mort de l'héritier présomptif de la couronne fit naître de graves réflexions aux vassaux du roi. Qui pouvait-il leur proposer pour les gouverner un jour? Un de ses bâtards, un de ses parens éloignés, ou bien un enfant qu'il espérait obtenir de son second mariage? Aucun de ces partis était-il convenant lorsque son neveu, celui à qui la Normandie était due par droit de succession, errait à l'étranger et n'avait pas de patrie? Les regards se tournèrent de nouveau vers le prétendant; une fermentation nouvelle agita les nobles; on se plaignait d'ailleurs des vexations exercées sur les habitans par les officiers royaux [1]. Quelques nobles commencèrent ouvertement les hostilités contre les gens du roi. De ce nombre furent l'un des deux fils du dernier comte de Meulan, Galeran, seigneur de Meulan et de Beaumont-le-Roger, dont le frère Robert était comte de Leicester; et Amauri de Montfort, comte d'Evreux. Guillaume de Roumare,

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

Hugues de Montfort et plusieurs autres entrèrent dans la ligue qui fut conclue en septembre 1123 à la Croix Saint-Leuffroy-sur-l'Iton [1]. Ils s'y promirent de rétablir Guillaume Cliton dans le duché de ses pères. Ils entretinrent des intelligences avec le roi de France, avec Foulques, comte d'Anjou, et avec le prétendant même.

Le comte d'Anjou avait redemandé les châteaux et les bourgs de Normandie qui avaient servi de dot à sa fille lorsqu'elle avait épousé Guillaume fils du roi. Elle était veuve, sans enfans, très jeune encore, et pouvait être demandée de nouveau en mariage. Mais Henri refusa de rendre les places qu'elle avait apportées en dot à son fils. [2]

Irrité de ce refus, Foulques ne voulut plus rien ménager; il accueillit au Mans le prétendant Guillaume Cliton, et bientôt on apprit qu'il lui donnait en mariage une de ses filles, et qu'il lui promettait pour dot le comté du Maine, que Foulques possédait depuis la mort de son beau-père, Hélie de La Flèche.

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

[2] Simeon Dunelmens. *Historia de Gestis regum anglor.*, ad ann. 1123.

Le mariage fut conclu en effet en 1122, et Foulques eut pour gendre le prétendant, comme il avait été le beau-père de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Cette alliance inquiéta Henri : une fois établi dans le Maine, Guillaume son compétiteur pouvait aisément remuer l'esprit du peuple normand, et s'introduire dans le duché où son malheureux père avait régné.

Henri ne manquait pas d'adresse diplomatique; il eut recours au moyen que les princes employaient alors généralement pour rompre des mariages. Appelant à la cour de Rome, il prouva que les deux jeunes époux étaient parens[1]. En effet Bertrade de Montfort, mère de la jeune comtesse d'Anjou, était petite-fille de l'archevêque Robert, frère du duc Richard de Normandie, qui était aussi le bisaïeul de Guillaume Cliton; mais par la même raison le mariage du fils de Henri et de la fille de Foulques aurait été nul, et celui que Henri fit contracter dans la suite par sa fille Mathilde avec la maison d'Anjou devait être également illicite. Cependant la cour de

[1] Orderic Vital, lib. 12.

Rome, sans aller aussi loin, se borna simplement à accueillir la proposition de divorce suggérée par le puissant roi d'Angleterre; en conséquence, le pape Honoré II ordonna aux légats apostoliques et à l'église de Tours de casser le mariage. Foulques, sachant bien que le pape était excité par le roi d'Angleterre, reçut fort mal ceux que le légat envoya auprès de lui pour lui notifier la décision de l'Église. Il brûla en public la lettre du légat, au risque de brûler leurs cheveux et leur barbe, et les tint en prison une quinzaine de jours.[1]

Le légat se courrouça de cette réception faite à ses délégués; il excommunia le comte, et jeta l'interdiction sur l'Anjou. Ces mesures furent approuvées par le pape.[2]

Cependant Guillaume Cliton ou ceux qui le conseillaient comprirent que ce prince était hors d'état de lutter à la fois contre l'usurpation de Henri et contre les foudres de l'Église; il répudia sa jeune femme Sibylle, et Calixte II prononça la

---

[1] « Prædicti legati nuncios... capiens et in arcta custodia per 2 septimanas retinens, barbas eorum et capillos flammis exurere, et litteras in conspectu hominum sub dio cremare præsumpsit. » *Epist. Honorii papæ*, dans le tom. III de Dachery *Spicileg.*

[2] *Epist. Calixti papæ. Ibid.*

dissolution définitive de ce triste mariage. La princesse répudiée revint dans l'Anjou, aussi malheureuse, peut-être plus à plaindre encore que sa sœur, devenue veuve dans sa première jeunesse par la mort du prince Guillaume d'Angleterre. Elle fut bientôt oubliée par celui dont elle avait été la femme pendant quelques mois; elle épousa dans la suite Thierry d'Alsace, qui succéda à la fois comme comte de Flandre et comme époux à Guillaume Cliton.

Cependant la ligue formée entre les barons normands et le comte d'Anjou allait insurger la Normandie : aussi Henri se hâta de s'embarquer avec des troupes pour le continent. Dès qu'il fut arrivé à Rouen, il convoqua le ban de ses vassaux, et fit venir dans son château Hugues, seigneur de Montfort-sur-Risle; il lui demanda la remise de ce château-fort.

Hugues, dissimulant son dépit, ne refusa pas d'y faire entrer les troupes du roi; mais pendant que celles-ci étaient en marche, Hugues, par des chemins de traverse, courut à son château, et avertit son frère et sa femme de se mettre en état de défense. Il donna aussi l'alarme aux ligueurs, surtout à Galeran, qui possédait Brionne et

Beaumont-le-Roger; celui-ci commença aussitôt ses incursions hostiles dans le pays, et mit en campagne tous les chevaliers attachés à son service, au nombre de près de deux cents.

Le roi essaya de détacher de la ligue Galeran, fils de son ancien conseiller le comte de Meulan, et presque son élève, puisque le jeune chevalier sortait de l'enfance quand son père mourut. Le roi, comme nous avons vu, l'avait fait instruire sous ses yeux; néanmoins Galeran resta fidèle à la ligue des Clitoniens. Hugues de Montfort ne se montra pas plus accessible aux avances faites par le roi pour le gagner. [1]

Henri, ayant reçu des renforts que lui amenaient du Cotentin son fils naturel Robert de Glocester et Néel d'Aubigny, mit le siége devant Montfort, bourg situé entre la Risle et une forêt, et dominé par un vaste château-fort dont les vieilles ruines attestent encore aujourd'hui son ancienne force, et ont quelque chose de mystérieux pour les habitans de la contrée; ils y viennent continuer, par de légères offrandes en monnaie et en lin, le vieux culte que les che-

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

valiers y rendaient à saint Nicolas [1]. Ce château était dominé, comme d'autres forteresses, par un donjon, dernier refuge de la garnison en cas d'assaut.

Henri attaqua vivement le chastel; cependant ses assauts furent d'abord repoussés avec la même vigueur par la garnison, que commandaient Raoul de Guader et d'autres chevaliers; mais comme le fort n'était pas approvisionné pour un long siége, ils demandèrent avant la fin du premier mois à capituler. Henri, en recevant le château avec le donjon, leur permit de se retirer.[2]

Les troupes royales longèrent ensuite la Risle pour investir Pont-Audemer, qui avait, comme Montfort, son château solidement situé sur une hauteur, et dominant un bourg déjà très considérable et riche par son industrie. Il ne reste plus rien du vieux fort, du moins au-dessus du sol; mais il existe encore quelques uns de ses souterrains dans la colline. Ce fut dans ces souterrains que les bourgeois de Pont-Audemer

---

[1] A. Canel, *Essai historique sur l'arrond. de Pont-Audemer*, t. II, p. 271.

[2] Orderic Vital, lib. 12.

cachèrent ce qu'ils avaient de précieux : l'or, l'argent, les étoffes et même leurs provisions en épices du Levant, telles que poivre et gingembre. On avait eu le temps de pourvoir le château de vivres et de munitions; il était défendu par Louis de Senlis, Harcher, ayant le titre de grand-queux de France, Simon Terruel de Poissy, et Luc de la Barre, qui était non seulement un chevalier intrépide, mais encore un poète satirique, et s'était attiré la colère de Henri par ses chansons offensantes. Quelquefois Henri, qui avait aussi la prétention d'être lettré, s'était vengé de lui par des répliques également satiriques. [1]

Le château de Pont-Audemer offrit plus de résistance que celui de Montfort. Henri avait brûlé le bourg; mais le fort était encore intact après six semaines de siége. Ce fut probablement pendant que le roi était campé devant le chastel de Pont-Audemer qu'il apprit la mort de Serlon, évêque de Séez, un des prélats les plus distingués de ce temps, mais dont le long épiscopat avait été rempli d'amertume, comme nous avons vu, par les persécutions qu'il avait essuyées de la part du

[1] Orderic Vital, lib. 12.

violent Robert de Bellême. Après de longues tribulations et un double exil, il avait enfin retrouvé le calme dans son diocèse sous le règne de Henri, et il voyait avant d'expirer son plus cruel ennemi puni par ce roi. Serlon, sentant sa fin approcher, se rendit à l'église, et marqua le lieu de sa sépulture, dont il fit commencer aussitôt les travaux; puis le lendemain il expira doucement dans son fauteuil, pendant que son clergé était allé recevoir, d'après ses ordres, deux légats du pape qui venaient pour le voir. Serlon fut du petit nombre de prélats qui, par leur savoir et leur conduite, firent honneur au clergé normand[1], malheureusement peu respectable alors, et par cette raison peu propre à ramener une noblesse turbulente à la paix et à la concorde. Le peuple avait eu une preuve de cette dégradation du clergé quelque temps auparavant, en 1119, lorsqu'au synode de Rouen l'archevêque voulut renouveler la défense déjà si souvent faite aux prêtres de cohabiter avec des femmes; ses paroles éprouvèrent une vive contradiction dans l'assemblée. Un prêtre breton se fit remarquer

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

par la violence de ses discours. L'archevêque Goisfrede ne sachant contenir sa colère, ordonna à ses gens de saisir ce prêtre rebelle et de le jeter dans un cachot. A cet ordre, l'assemblée se souleva. Perdant alors toute modération, le prélat, irrité, fit entrer ses gens armés de bâtons pour disperser les prêtres ; ceux-ci, frappés et poussés de tous côtés, s'enfuirent en criant à travers les rues. Le peuple s'ameuta, et prit fait et cause pour des membres du clergé revêtus de leurs ornemens sacerdotaux, et chassés ignominieusement de l'église par les satellites de l'archevêque. A son tour, il pénétra dans l'église, et se jeta en fureur sur tous ceux qu'il y trouva. Deux vieux prêtres qui y exerçaient leurs fonctions de confesseurs eurent bien de la peine à obtenir grâce devant cette tourbe furibonde. Les prêtres, dispersés, remplirent de leurs plaintes les campagnes et les petites villes, et montrèrent aux paroissiens et à leurs concubines les blessures qu'ils avaient reçues au synode. [1]

L'archevêque ne trouva d'autre moyen de ré-

[1] « Diros rumores parochianis et pellicibus suis retulerunt, atque ad comprobandam fidem vulnera et liventes læsuras in corporibus suis ostenderunt. » Orderic Vital, lib. 12.

parer ce grand scandale que de bénir de nouveau l'église qui avait été ensanglantée dans le tumulte, et le roi était trop occupé ailleurs pour rechercher et punir les coupables.[1]

Quand ce prince apprit la mort de l'évêque de Séez, dont il vient d'être parlé, il envoya sur-le-champ des délégués pour s'emparer du trésor de l'évêque, apparemment dans la crainte que les Talvas ou leurs partisans ne le saisissent. On prit tout, sans respect pour les dernières volontés du prélat, qui avait fait divers legs à l'église et aux pauvres.[2]

Il faut nous reporter maintenant au siége de Pont-Audemer, pressé vivement par l'armée anglo-normande. Pour hâter la reddition de la place, le roi fit construire une tour mobile en bois, appelée beffroi, du haut de laquelle on pût lancer sur les assiégés des flèches et des pierres; il fallait qu'elle fût d'une hauteur prodigieuse, s'il est vrai, comme l'assure Orderic Vital, qu'elle dominait de vingt-quatre pieds les murs du fort.[3]

---

[1] « Ille aliis intentus negociis, rectitudinem læsis facere distulit. » Orderic Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.*

[3] *Eccles. histor.*, lib. 12.

Depuis lors les assiégeans purent inquiéter davantage la garnison : aussi ne fit-elle plus une grande résistance, et ayant enfin obtenu la liberté de la retraite, elle abandonna la place aux troupes du roi.

Dans toutes ces guerres les bourgeois étaient toujours ceux qui souffraient le plus. Les habitans de Pont-Audemer ne trouvèrent que des ruines à la place des maisons qu'ils avaient quittées ; et, pour comble de malheur, les troupes bretonnes du roi avaient découvert et pillé les souterrains du château où les habitans avaient caché leurs effets précieux [1]. Ils commencèrent tristement à relever leurs habitations. Pour n'être plus traités en ennemis par le roi, ces bourgeois, qui ne demandaient qu'à vivre tranquilles et à pratiquer leur industrie, traitèrent avec le souverain, et se reconnurent ses sujets. Il paraît que, dans la suite, les partisans de Hugues de Montfort leur firent un crime de s'être soumis au roi, et dévastèrent les habitations relevées depuis peu [2] : tout

---

[1] « Milites quos rex de minori Britannia conduxerat,... terram suffodientes, invenerunt in cistis multa quæ cives recondiderant, etc. » Simeon Dunelm. *De Gestis reg. angl.*, ad ann. 1125.

[2] *Ibid.*

le territoire d'alentour avait été dévasté auparavant par les vainqueurs.

Partout les bourgeois normands formaient, à cette époque, des associations ou communes, et, en séparant leurs intérêts de ceux des nobles, cherchaient à garantir leurs droits et à obtenir la reconnaissance de certaines franchises de la part des comtes ou autres seigneurs qui gouvernaient le territoire. C'est ainsi que les habitans de la ville d'Eu stipulèrent, par une charte signée du comte Henri, qu'ils ne pourraient être tenus à plaider ailleurs que devant la justice de leur ville[1]. Ce comte, dont le père avait été cruellement puni de sa félonie envers Guillaume-le-Roux, qui par sa femme était petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, laissa de grands souvenirs dans le pays; il dirigea l'embouchure de la Bresle sur le Tréport, qui dès lors devint un port assez considérable, et il fonda l'abbaye de Foucarmont, où il finit ses jours sous l'habit monastique.

Henri Ier eut à peine soumis Pont-Audemer qu'il

[1] « Pater meus dedit eis quandam libertatem, scilicet ne extra villam Augi placitarent. » Charte du comte Jean, dont il sera question plus tard.

se porta sur Vatteville-en-Caux, auprès de la Seine, où les seigneurs occupaient un château-fort; il y mit le siége, et construisit même un petit fort, pour mieux réduire le donjon occupé par les ennemis. Cependant, appelé sur l'Epte par un autre complot, il fut obligé de laisser des troupes en observation, et de se porter sur le lieu où sa présence était nécessaire. [1]

A Gisors, les ligueurs avaient cherché à faire tomber dans un piége le châtelain royal du donjon, Robert de Chandos; et, ne pouvant y parvenir, ils avaient pillé la ville. Pour chasser les ennemis de la place, le châtelain n'avait trouvé d'autre moyen que d'y mettre le feu : ce fut donc encore une bourgeoisie sacrifiée aux querelles des grands. Le roi arriva quand la ville fut en cendres; sa présence fit disparaître les ligueurs, à la tête desquels avaient été l'implacable Amaury de Montfort et un chevalier de Gisors nommé Païen. Le monarque ôta au premier le comté d'Évreux, et déclara toutes ses terres confisquées; il ne fit pas plus de grâce à Païen de Gisors, dont

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

il donna les biens au fils, nommé Hugues, qui combattait dans son armée. [1]

Pour mieux contenir les malveillans dans le pays d'Évreux, il confia la garde de la tour de la ville à l'un de ses courtisans les plus fidèles, Ranulfe de Bayeux, à qui il avait donné récemment le comté de Chester, en Angleterre; d'autres chevaliers fidèles furent chargés de la garde de Pont-Autou sur la Risle, de Bernay et d'autres places de cette contrée, signalée pour ses troubles.

Ne pouvant plus la ravager, et ayant perdu ses principaux appuis sur la Risle, la ligue se jeta dans Vatteville, que le comte Galeran défendait depuis quelques mois avec ses trois beaux-frères Hugues de Neufchâtel, Hugues de Montfort et Guillaume Louvel; ils dévastèrent le pays d'alentour, et exercèrent même des cruautés sur de pauvres paysans dans la forêt de Brotonne. C'est en revenant de cette forêt, au mois de mars de l'an 1124, qu'ils rencontrèrent une troupe de trois cents cavaliers conduite par les nouveaux châtelains du roi, qui venait pour réprimer leur arrogance. De part et d'autre on fut content

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

d'avoir une occasion de se mesurer avec l'ennemi. Les châtelains ne voyaient que des rebelles dans leurs adversaires, et les ligueurs voulaient prouver leur valeur aux hommes du roi d'Angleterre, qui faisait peser son joug sur la Normandie; ils avaient parmi eux Amaury de Montfort et Galeran, comte de Meulan.

Les châtelains firent descendre de cheval tous leurs cavaliers, et mirent en avant les archers, avec l'ordre de tirer avant tout sur les chevaux des ligueurs.

Ceux-ci ne s'étaient pas attendus à ce genre d'attaque. Ayant été démontés en peu de minutes, ils se troublèrent, et furent hors d'état de résister à l'impétuosité des royaux : quatre-vingts d'entre eux furent faits prisonniers au milieu de la confusion générale. Amaury de Montfort tomba au pouvoir de Guillaume de Grandcour, fils du comte d'Eu. Celui-ci, réfléchissant au sort cruel qui attendait cet ennemi acharné du roi, fut ému de pitié, et partit avec lui pour la France, s'exilant ainsi lui-même pour sauver son ennemi. Déjà la chevalerie enfantait de nobles sentimens chez ceux qui se vouaient aux armes. Un des beaux-frères du comte de Meulan, Guillaume Louvel,

avait été arrêté dans sa fuite par un paysan; il se débarrassa de lui en lui abandonnant ses armes, puis, errant à pied, il passa la Seine et se sauva dans son manoir. [1]

Ce combat, qui anéantit encore une fois les espérances du prétendant, fut livré dans la plaine auprès de Bourgtheroulde [2]. Plusieurs nobles qui possédaient des châteaux-forts étaient sur le point de se joindre aux ligueurs et de reconnaître Guillaume Cliton; mais la défaite que venait d'essuyer ce parti les engagea à rester fidèles au roi. En vain Morin du Pin, sénéchal du comte de Meulan, essaya encore de rallier les partisans du prétendant. Le château-fort de Vatteville, qui en dernier lieu avait été le quartier-général des ligueurs, se rendit au roi, et fut rasé. Brionne fit encore de la résistance; le roi vint l'assiéger, brûla le bourg, et construisit deux châtelets pour contenir la garnison du donjon [3]. Cette grosse tour carrée, érigée sur la côte de Calleville, a existé jusqu'au XVIe siècle.

Après les fêtes de Pâques, Henri fit instruire

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

[2] *Ibid.* Selon Robert du Mont (*Append. ad Sigebert.*), le combat eut lieu dans une vallée auprès de la route de Vatteville.

[3] Simeon Dunelmens. *De Gestis reg. angl.*

à Rouen, devant ses juges, le procès des rebelles qui étaient tombés en son pouvoir. Cependant ce ne fut pas d'abord sur les principaux que s'exerça sa vengeance : trois simples chevaliers, Geoffroy de Tourville, Odoard du Pin et Luc de la Barre, furent condamnés à avoir les yeux arrachés; ce dernier n'avait jamais fait hommage au roi, et il n'était allé à la guerre que parce que le service d'un des barons auquel il était attaché lui en faisait un devoir. Le comte de Flandre, qui assista au jugement probablement pour quelques aleux qu'il possédait en Normandie, en fit la remarque; mais Luc de la Barre paraissait au roi bien plus coupable encore que les autres, à cause de ses chansons satiriques : aussi l'intercession du comte de Flandre ne put le soustraire à la punition cruelle que le roi avait résolu de lui infliger. Quand les bourreaux saisirent ce chevalier pour l'aveugler, il aima mieux se fendre la tête contre les murs que d'être la victime de la cruauté du roi.[1]

Galeran, comte de Meulan, fut obligé de céder au roi, Beaumont et les autres places qui n'étaient

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

pas encore au pouvoir de Henri; ensuite il fut envoyé en Angleterre avec deux de ses beaux-frères pour y être enfermé. Il resta cinq ans en prison; Hugues de Montfort, son beau-frère, ne recouvra la liberté qu'à la mort du roi. Son sénéchal et ancien instituteur Morin du Pin, aux conseils de qui le roi attribuait la révolte du jeune comte, fut banni et privé de ses biens. Amaury de Montfort et Guillaume Louvel purent s'estimer heureux de n'être pas tombés entre les mains des royaux; ils firent quelque temps après leur soumission, et Henri leur rendit tout ce qu'il avait saisi de leurs biens.[1]

Cette ligue fut le dernier effort fait en Normandie pour réintégrer le prétendant Guillaume dans l'autorité dont avait joui son père; elle parut être stimulée encore plus par la haine que plusieurs grands barons portaient au roi d'Angleterre, jadis objet de leur pitié, que par l'attachement qu'ils portaient au fils dépouillé de Robert Courteheuse. Le peuple ne prit aucune part à cette conspiration; mais plusieurs villes en furent les victimes, et le prétendant ne sut jamais,

[1] Orderic Vital, lib. 12.

à ce qu'il paraît, intéresser la nation à son sort. Il ne lui resta d'autre ressource que la cour de France; elle lui demeura toujours fidèle, et ne cessa de le soutenir. Au reste, ce jeune prince, aussi insouciant que son père, avait coutume de vivre, comme celui-ci, aux dépens de tous ceux qui voulaient bien lui donner l'hospitalité. « Malgré son exil, dit Orderic Vital, il était prodigue, et à charge aux couvens et aux clercs chez lesquels il logeait avec sa suite nombreuse. »[1]

Il épousa en 1127 la sœur utérine de la reine de France, et obtint du roi Louis le Vexin, ainsi que Pontoise, Chaumont et Nantes. La France établissait donc ce compétiteur aux frontières de la Normandie; bientôt Louis-le-Gros fit encore plus pour lui. Charles de Danemark, duc de Flandre, venait d'être assassiné dans la cathédrale de Bourges par suite d'une émeute populaire. Après être entré dans la Flandre et avoir puni les assassins avec la plus grande sévérité, le roi de France examina ou fit semblant d'examiner les titres de ceux qui, en raison de leur parenté avec le dernier comte de Flandre, prétendaient à sa succession. Guil-

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

laume, petit-fils de Mathilde de Flandre, femme du Conquérant d'Angleterre, avait des titres assez valables; mais Arnoul de Danemark, neveu du dernier comte de Flandre, et Thierry d'Alsace, neveu d'un comte précédent, présentaient des titres capables de balancer ceux de Guillaume Cliton. Ce fut à lui pourtant que Louis-le-Gros accorda ce beau comté. [1]

Henri ne put voir sans dépit ce que faisait la France pour élever celui qu'il aurait voulu réduire à la misère. Depuis un an sa fille, l'impératrice Mathilde, était veuve; Henri résolut de s'attacher plus intimement à la maison d'Anjou, pour contre-balancer la puissance de la France; et puisque la mort de son fils Guillaume avait rompu l'alliance contractée avec cette maison, il donna sa fille à Geoffroy, surnommé Plantagenet [2], fils du comte Foulques V. Cette maison d'Anjou était réservée à de grandes destinées; peu de temps après que Geoffroy, en épousant une impératrice et fille d'un roi d'Angleterre, se fut

---

[1] Suger *Vita Ludov. grossi.* — Order. Vital. lib. 12.

[2] On sait que ce surnom lui vint d'une branche de genêt qu'il portait sur son casque.

ouvert la perspective d'un trône, Foulques, cédant à une invitation du roi de Jérusalem Baudoin II, qui avait pu apprécier sa bravoure pendant les croisades, se rendit en Palestine pour épouser Melecinde, fille de ce roi, et pour lui succéder.

Le mariage entre Geoffroy Plantagenet et l'impératrice Mathilde était une union bizarre; en effet, tandis que l'impératrice comptait presque une trentaine d'années, son second mari n'en avait pas seize. Ces disproportions d'âge ne formaient alors aucun obstacle aux unions des princes; cependant, comme le fils de Foulques ne faisait que sortir de l'enfance, il fallut d'abord l'armer chevalier. Ce fut à Rouen qu'au milieu de fêtes brillantes le roi Henri initia son gendre futur dans les honneurs de la chevalerie. Geoffroy Plantagenet était accompagné de cinq principaux barons et de vingt-cinq chevaliers de l'Anjou; tout le monde admirait la beauté de ce jeune seigneur, que la fortune paraissait vouloir favoriser extraordinairement. [1]

Le moine Jean de Marmoutiers a décrit les cérémonies auxquelles Geoffroy fut soumis par

---

[1] Guill. de Malmsbury *Histor. novel.*, lib. 1.

son futur beau-père; car déjà la chevalerie avait ses usages et ses rites. En présence d'une foule de monde, Henri lui fit subir une espèce d'interrogatoire sur les devoirs des chevaliers et sur les lois de l'honneur. Ensuite Geoffroy fut conduit avec sa suite au bain, symbole de la purification qui devait être l'effet de ces épreuves; puis il fut revêtu d'une tunique tissue d'or. Reconduit dans l'assemblée publique, il fut couvert d'une cotte de mailles en acier poli et d'un casque orné de pierres fines. Puis on lui mit des éperons d'or, on l'arma de la lance, et on lui ceignit l'épée que Henri avait fait tirer de son trésor, et qui était, disait-on, l'ouvrage du fameux Véland [1], armurier mystérieux qui figure dans l'*Edda* des Scandinaves, et auquel on attribuait au moyen âge presque tous les chefs-d'œuvre d'armurerie en Europe. [2]

Geoffroy reçut du roi l'accolade de chevalier, et

---

[1] « Ad ultimum allatus est ei ensis de thesauro regio ab antiquo ibidem signatus, in quo fabricando fabrorum superlativus Galannus multa opera et studio desudavit. » Johan. Monachi *Histor. Gaufredi*, dans le tom. XII des *Historiens de France*, p. 521.

[2] *Véland le forgeron, Dissertation sur une tradition du moyen âge*, par G.-B. Depping et Fr. Michel. Paris, 1833, chap. 6.

monta un beau coursier d'Espagne. Il y eut à Rouen des joûtes dans lesquelles le jeune prince se signala par son adresse. Des hérauts d'armes proclamèrent les réjouissances publiques dans les rues et places de la capitale, et invitèrent les habitans riches et pauvres à y assister [1]. C'était la première fois que la bourgeoisie s'entendait convier ainsi et associer aux plaisirs de la cour.

Le roi accompagna ensuite son gendre au Mans, et là fut célébré par l'évêque d'Avranches, Turgise, en présence de Foulques V, qu'une couronne attendait à Jérusalem, le mariage entre son fils et l'impératrice Mathilde. Avant son départ d'Angleterre, Henri avait fait jurer par les barons anglais et normands fidélité et hommage à sa fille, comme à l'héritière future de son trône; mais pour le mariage de cette princesse, il ne prit point l'avis des barons et évêques : on ne sait si ce fut à dessein ou par légèreté de conduite. Cette omission eut des conséquences graves, comme on verra par la suite de cette histoire. Dans l'ivresse du pouvoir, Henri fut loin de les pressentir, et en mariant sa fille au fils du puissant comte d'Anjou, il crut avoir af-

---

[1] Johan. Monachi *Histor. Gaufredi.*

fermi encore davantage la couronne sur la tête de Mathilde.

Depuis le mois d'avril de la même année 1127, Guillaume de Normandie, nommé, comme on a vu, au comté de Flandre, résidait à Saint-Omer. Un des premiers actes de son règne avait été d'acquitter envers son tuteur et beau-frère Hélie de Saint-Saens, qui avait tout perdu en Normandie, la dette de la reconnaissance; il lui donna le comté de Montreuil.

Le nouveau comte de Flandre ne jouit pas long-temps de sa dignité. Les Flamands s'aperçurent bientôt de sa nullité [1], et beaucoup d'entre eux favorisèrent Arnoul, qui ne cessait d'intriguer dans le pays, afin d'expulser le prétendant de Normandie. De son côté, le roi d'Angleterre soutint les prétentions d'Étienne de Blois, comte de Boulogne-sur-Mer, son neveu, qui jouissait d'un grand crédit à la cour, et dont il ne soupçonnait pas alors la grande ambition. Guillaume de Normandie, par son régime arbitraire et rapace, exaspéra les Flamands; il y eut des séditions

---

[1] M. de Sismondi (*Histoire des Français*, tom. v) suppose que ce furent les cruautés exercées contre les meurtriers de Charles-le-Bon qui soulevèrent les Flamands contre le nouveau duc.

au milieu desquelles Arnoul pénétra dans le pays, et s'empara de plusieurs places, ou y fut introduit par les bourgeois. Il occupa Saint-Omer; mais délogé par Guillaume, qui vint en hâte avec les troupes qui lui étaient restées fidèles, il se jeta dans Alost. Guillaume mit le siége devant cette ville : c'était dans l'été de l'an 1128. Dans un combat livré sous les murs, et dans lequel il montra une grande bravoure, il fut blessé légèrement par un coup de hallebarde, en voulant arracher cette arme à un fantassin de la garnison [1]. Ayant négligé cette blessure, il la vit bientôt envenimée au point qu'il n'y eut plus de remède, et il mourut après s'être fait revêtir de l'habit monastique. Il fut enterré au monastère de Saint-Bertin à Saint-Omer. Une simple pierre sépulcrale y a marqué jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le lieu où fut déposé le corps du petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, privé de la succession de ses ancêtres et exilé de sa patrie. [2]

---

[1] Orderic Vital, lib. 12.

[2] Un maître de l'académie de Paris, nommé Walon, lui fit pourtant une épitaphe où Guillaume est célébré comme un héros :

. . . . Cujus non terga sagittam
Cujus nosse pedes non potuere fugam.

La mort du prétendant délivra le roi d'Angleterre d'un grand souci, moins à cause de la personne de cet adversaire que parce que son nom servait de mot d'ordre à tous les mécontens en Normandie. Henri fut assez sage pour pardonner aux Normands qui s'étaient attachés à la fortune du prétendant, ou qui avaient soutenu ses prétentions. Ce fut un fils naturel d'Odon, évêque de Bayeux, qui apporta au roi la nouvelle de la mort de son neveu, en lui présentant une lettre que celui-ci avait fait écrire sur son lit de mort, pour demander pardon à son oncle du mal qu'il lui avait fait [1]. Cette humble démarche ne fléchit pourtant pas la rigueur de Henri envers Robert Courteheuse, père du prétendant. Celui-ci survécut six ans à la mort de son fils, et vit, en quittant le monde, expirer sa postérité, ainsi que le successeur naturel de Henri son frère et maître.

La mort du prétendant avait fait cesser les hostilités entre les rois de France et d'Angleterre; cependant il n'y eut pas de paix complète, et chacun des deux souverains continua de protéger et même de soutenir les vassaux de son adversaire

[1] Order. Vital, lib. 12.

poursuivis pour le délit de désobéissance et de révolte. Ces conflits étaient inévitables à cause du grand nombre de vassaux qui possédaient à la fois des terres en France et en Normandie, ou qui avaient des relations de parenté dans les deux pays.

C'est ainsi que Henri soutint l'insurrection de la famille Garlande contre Louis-le-Gros, qui poursuivait le chancelier du royaume, Étienne Garlande, pour avoir transmis à son neveu Amaury de Montfort, comte d'Évreux et par conséquent vassal de Henri, sans l'autorisation de son maître le roi Louis, la dignité de sénéchal de la cour de France. On se rappellera qu'Amaury de Montfort avait naguère porté les armes contre Henri; mais son grief était oublié, et le roi d'Angleterre ne balança pas de soutenir son vassal normand contre le roi de France. Cependant cette querelle finit, comme tant d'autres de ce genre, par la lassitude des partis. Louis-le-Gros se réconcilia avec les Garlande et les Montfort, après avoir pris aux premiers le château de Livry.

Henri eut aussi quelques démêlés avec le haut clergé de Normandie. Les évêques de ce duché, comme d'autres contrées, prétendaient tenir dans

l'assujettissement les abbés des monastères, exigeant d'eux une profession de foi et hommage, un cens annuel, sous le titre de droit synodal, puis le droit de loger avec leur suite dans les monastères, et par conséquent d'y être défrayés, enfin le droit de célébrer dans les églises abbatiales le service divin, et d'y tenir des assemblées ou conventions [1]. L'archevêque de Rouen surtout paraissait aux abbés, tenir despotiquement à ces exigences : c'était presque un souverain dans son diocèse. L'église de Rouen possédait la ville d'Andeli, avec les environs, ainsi que l'octroi dans le port de la Seine devant la ville; elle réclamait Gisors; sa juridiction s'étendait sur tout le Vexin, à l'exception des châteaux royaux; elle avait des biens épars en Normandie, en Picardie, en Angleterre. [2]

Pour se soustraire aux vexations de l'archevêque Hugues, les abbés réclamèrent la protection du roi, qui était retourné en Angleterre. Comme le pape Innocent II séjournait en France, heureux

---

[1] Bessin *Concil. Rotomag. provinc.*, pars 2ª, p. 26.

[2] *Confirmatio jurium et prædiorum eccles. Rotomag.* Voy. Bessin, *Ibid.*, p. 23.

d'y avoir trouvé un asile contre les poursuites de son compétiteur Anaclet, en Italie, Henri lui écrivit pour l'engager à réprimer les prétentions insolites de l'archevêque de Rouen [1]. « Je supplie votre paternité, écrivit-il, d'interposer la main de la correction dans ce qui se fait contre l'honneur, la dignité et les coutumes de mon royaume et de mon duché, afin que les innovations qu'on veut établir ne me forcent pas de me détacher de vous et de votre service ; car je ne peux tenir ce pays sans y jouir des droits accoutumés ; d'ailleurs mes barons et mes gens, sans le secours desquels je ne puis exister, ne me permettraient pas de tenir le pays dans une semblable ignominie [2] ; déjà ils me blâment vivement, et me font des reproches outrageans, de ce que je suis assez débonnaire pour me laisser enlever la dignité et les droits de mon pouvoir qui auparavant étaient restés intacts. Les barons de ma terre ne souffriraient pas que l'archevêque y demeurât en paix, si vous et

---

[1] *Epistola Henrici regis*. Voyez Bessin *Concil. Rotomag. provinc.*, pars 2ª, p. 24.

[2] « Nec ullo modo a baronibus et hominibus meis, sine quorum consilio et auxilio esse non possum, in hujusmodi vilitate et ignominia terram amplius tenere permittar. » *Ibid.*

lui-même vous ne cherchiez un remède à ce qui a été fait. Pourquoi pendant mon dernier séjour à Rouen, l'archevêque ne s'est-il pas expliqué? j'aurais volontiers acquiescé à ce qu'exige la religion, et qui n'est pas contraire à ma dignité. Vous me trouverez toujours prêt à vous obéir dans tout ce qui regarde Dieu, la sainte église romaine et la dignité de votre personne; mais de mon côté je demande que vous conserviez intacts les droits et honneurs qui me sont dus, et dont j'ai toujours joui. »

Pressé entre un roi dont il fallait ménager l'appui, et les prérogatives des ecclésiastiques, qui étaient tous pour le pape, Innocent II se tira de son embarras avec l'adresse familière alors à la cour de Rome. Il répondit à Henri qu'il engagerait l'archevêque de Rouen à renoncer à ses prétentions à l'égard des abbés, espérant que de son côté le roi honorerait toujours l'église, et aurait pour les serviteurs de Dieu la déférence convenable. Et il écrivit à l'archevêque Hugues de céder cette fois au roi, qui avait promis de respecter aussi les droits de l'église de Rouen. [1]

---

[1] Voyez Bessin *Concil. Rotomag. provinc.*, pars 2, p. 25.

Des soucis plus graves vinrent au roi d'un côté où il ne les aurait pas attendus. En se donnant un gendre aussi jeune que le fils du comte Foulques d'Anjou, il avait dû compter sur la soumission de cet adolescent qu'il avait armé chevalier. Cependant il y eut peu d'affection entre des époux aussi mal assortis pour l'âge : la fille hautaine du roi estima peu son jeune mari, et Geoffroy, de son côté, la renvoya une fois ignominieusement de l'Anjou à Rouen, comme une femme répudiée.[1] Il ne montra pas plus de déférence pour son royal beau-père. Il réclama avec beaucoup d'instance, les uns disent la Normandie entière, d'autres quelques terres et châteaux que Henri lui avait promis lors du mariage. C'étaient peut-être les biens qui avaient servi de dot à la sœur de Geoffroy, et que le roi avait refusé de rendre après la mort de son fils Guillaume.

Henri répondit comme avait fait son père en pareille circonstance, qu'il ne se dépouillerait pas de son vivant. En conséquence Geoffroy prit les

---

[1] « Nunciatur regi filiam suam a marito repudiatam, abjectamque sine honore, paucis admodum comitibus rediisse Rotomagum. » *Simeon Dunelmens.*, ad ann. 1129.

armes en 1135, et fit une irruption en Normandie. Plusieurs seigneurs, les Talvas surtout, n'attendaient que ses succès pour se déclarer en faveur du gendre, et un instant on put croire qu'une nouvelle ligue allait se former contre Henri. Mais revenu en Normandie, il sut en dissiper les élémens par la promptitude de ses démarches. Les Angevins se retirèrent; Geoffroy se vengea par la destruction de Beaumont-le-Vicomte, qui appartenait alors à un autre gendre du roi, nommé Roscelin.

Dans sa première colère, Henri saisit les terres des Talvas, et il eut l'idée d'enlever à Geoffroy sa femme, et de la ramener en Angleterre; mais il ne put exécuter ce projet violent [1]. Peut-être par un pressentiment de sa mort prochaine, voulait-il établir sa fille reine à Londres, et tenir l'Angevin éloigné. Elle avait eu, en 1132 et 1133, deux fils; Henri avait fait reconnaître le premier pour successeur de Mathilde par les barons d'Angleterre et de Normandie. [2]

A la fin de novembre de l'année 1135, étant à Saint-Denis-le-Thibout, auprès de la forêt de

[1] Orderic Vital, lib. 12.

[2] Guill. de Malmsbury *Histor. reg. Angl.*

Lions, pour se livrer au plaisir de la chasse, Henri tomba subitement malade d'une indigestion de lamproies [1]; et comme son mal fit des progrès rapides, il ne put se dissimuler sa position désespérée. En conséquence, il fit appeler l'archevêque de Rouen, Hugues; et ayant confessé ses péchés, il pardonna chrétiennement à ses ennemis, et consentit à restituer à ceux qu'il avait bannis ou qui s'étaient soustraits à sa vengeance, les terres qu'il leur avait confisquées. Il n'avait plus de grâce à faire à son frère Robert, qui était mort l'année précédente au château de Cardiff, à l'âge de soixante-dix ans et dans la vingt-huitième année de sa captivité. [2]

Robert de Glocester était auprès de son père mourant; Henri le chargea de distribuer 60,000 livres, prises dans son trésor à Falaise, aux chevaliers et aux domestiques de sa maison; ou, selon la lettre de l'archevêque de Rouen, qui lui donna la

---

[1] « Comedit carnes murenarum.... contra consilium medicorum suorum. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1135. — « De quadam murena comedens ægrotavit. » Simeon Dunelm. contin. a Johan. Hagustald., ad ann. 1135.

[2] « Nimis eum absorbuit tristitia, unde mortuus est. » Math. Westmon., ad ann. 1134.

dernière absolution, le roi ordonna qu'on payât tout ce qu'il devait, et qu'on distribuât le reste aux pauvres : ordre qui ne paraît pas avoir reçu son exécution. [1]

Ayant fait jurer fidélité par ses vassaux à sa fille Mathilde et à son petit-fils, il ne douta pas qu'ils ne reconnussent Mathilde pour leur reine quand il serait mort : aussi, se contentant de dire à son fils naturel qu'il laissait ses États à sa fille, il ne s'occupa plus que du salut de son âme, jusqu'au 1er décembre, jour de sa mort.

Henri était un roi supérieur à ses frères; il avait l'esprit éclairé et le goût des lettres. La Normandie lui fut redevable du rétablissement de l'ordre, qu'elle n'avait guère connu sous Robert Courteheuse ; et si malgré ses ordres sévères et ses prompts châtimens plusieurs nobles firent encore la guerre à la couronne, au moins il montra de l'énergie à réprimer les troubles [2]. Il

---

[1] « Utinam sic fecissent qui thesauros ejus tenebant et tenent ! » Epist. Hugonis ad papam, dans la part. 2 de Bessin *Concilia Rotomag. provinc.*

[2] « Nobiles plerosque propter eorum perfidiam depressit ; ignobiles vero multos... amplis honoribus sublimavit. » Ricard. Hagustald. prior, dans le recueil de Twysden, col. 309.

abaissa l'orgueil de plusieurs grands vassaux, éleva en puissance des sujets humbles et fidèles, et délivra le peuple normand de leur oppression. Le plus redoutable d'entre eux, Robert de Bellême, expia dans la prison de Henri le crime d'avoir prolongé par ses cruautés les malheurs de sa patrie; la punition fut si complète qu'on ignore même le lieu et la date de la mort de cet homme affreux.

Les flatteurs du roi prétendaient qu'il était ce lion de justice prédit dans les prophéties de Merlin, qui avaient alors un grand crédit. En effet, ce n'était pas de sa volonté qu'il faisait dépendre la punition des coupables; il les déférait à la cour royale : aussi, sous son règne, apprit-on à respecter les ministres de la justice et à se soumettre aux lois. Peut-être la cour jugeait-elle quelquefois sous son influence; cependant il fallait lui savoir gré de s'en rapporter à une assemblée de juges de la punition de ceux qui s'étaient insurgés contre sa personne. En favorisant la chevalerie, il répandit dans la noblesse les principes de l'honneur, de la gloire, de la galanterie; il fut le premier à donner dans Rouen, sa capitale, des fêtes brillantes qui ne se ressentissent pas de la barba-

rie des mœurs d'alors. Il avait honoré le clergé, mais sans se laisser conduire par lui et sans abaisser la couronne devant la tiare. A l'exemple de son père, il avait eu soin de contenir l'autorité papale dans de justes bornes, et de prévenir ces actes humilians par lesquels le saint-siége cherchait ailleurs à assurer sa domination.

Quoiqu'il eût paru respecter les mœurs bien plus que son frère débauché Guillaume-le-Roux, et qu'il eût contracté deux mariages légitimes, aucun prince de la race normande n'avait pourtant eu tant d'enfans naturels; il en avait quinze. Le naufrage de la *Blanche Nef* avait fait périr la moitié de cette lignée bâtarde. Il avait eu une affection particulière pour l'aîné de ces enfans, Robert, qu'il fut obligé de créer comte de Glocester pour le marier à la fille de Robert Fitz-Aymon, qui ne voulut pas d'un mari sans nom de terre. Dans la suite, ce bâtard eut aussi la ville de Caen; ce qui fit qu'il se mêla sans cesse et des affaires de la Normandie et de celles d'Angleterre.

Nous n'avons pas à juger Henri comme roi d'Angleterre; il suffit de savoir que son règne offrit peut-être moins de ces exemples odieux d'injustices et de violences qui affligèrent les deux

règnes précédens. Au commencement, Henri avait même paru vouloir relever la nation anglo-saxonne de son abaissement; cependant il avait peu justifié l'espoir des Anglais, et ils demeurèrent dans l'oppression : aussi quelques écrivains de cette nation le représentent comme un tyran. L'archidiacre de Huntingdon, surtout, le juge très sévèrement dans une lettre familière, après lui avoir donné de grands éloges dans sa *Chronique ;* en secret ce prêtre le représente comme un prince rempli d'artifice et de dissimulation, dont il était impossible de connaître les véritables sentimens, violant ses sermens, commettant des meurtres et des cruautés sans aucun remords, n'ayant pas d'égal dans le royaume pour ses crimes, et étant par ses terreurs le plus malheureux des hommes, quoiqu'il passât aux yeux du monde pour le prince le plus fortuné [1]. Le justicier d'Angleterre, qu'il avait fait deux fois poursuivre et condamner aux amendes, dit un jour, lorsqu'on lui rapporta les éloges que le roi avait faits de lui : « Tant pis pour moi ; car

---

[1] « Beatissimus regum habitus est, sed certe miserrimus est. » Henric. Huntingdon, *Epist. de Contemptu mundi.*

c'est toujours quand Henri veut perdre les gens qu'il fait leur éloge. » Cependant, tout en le peignant comme un tyran, l'archidiacre ne peut s'empêcher de louer la haute prudence et les conceptions vastes et hardies de ce prince.[1]

Le règne de Henri I[er] donna naissance à cette littérature poétique et romanesque que nous verrons se développer avec tant d'éclat sous les règnes suivans, particulièrement sous celui de Henri II. A l'exemple du roi, Mathilde, sa première femme, aimait la poésie, et rassemblait à sa cour les poètes; ils accouraient en foule avec leurs chants et leurs vers, se disputant l'honneur de charmer les oreilles de la reine[2]. Alix de Louvain, sa seconde femme, trouva les poètes en faveur quand elle vint en Angleterre, et elle fit ses délices de leurs productions. Le poète Gaimar nous apprend qu'elle fit écrire un livre en vers notés sur les événemens du règne de son mari[3]. Henri encouragea, comme

---

[1] « Regem sapientia magnum dixi, consilio profundum. etc. » *Ibid.*

[2] « Turmatim huc adventabant scolastici cum cantibus, tum versibus famosi, felicemque putabant qui carminis novitate aures mulceret dominæ. » Guill. de Malmsbury *Histor.*, p. 164.

[3] « Elle en fist fere un livre grant,
Le primer vers noter par chant.

ces deux reines, les efforts des poètes, et les riches barons attirèrent comme la cour du roi les poètes dans leurs châteaux, pour être divertis par les récits des trouvères : aussi la poésie chercha-t-elle d'abord à plaire aux grands. C'était pour eux, comme dit Wace, chanoine de Bayeux [1], que les livres étaient composés et que les poètes exerçaient leur imagination ; car seuls ils pouvaient encourager et récompenser le talent. Ce fut une dame, désignée seulement par Gaimar sous le nom de

Dame Custance la gentil,

qui fit composer par ce poète l'histoire des rois d'Angleterre, d'après les chroniques anglaises,

---

Bien dit Davit è bien trovat,
E la chançon bien asemblat.
Chroniq. de G. Gaimar.

[1] « Jeo parout à la riche gent
Ki unt les rentes et le argent
Kar pur eux sont li livre fait,
E bon dit fait, e bien retrait. »
Ms. de la Bibl. Roy., cité par Sh. Turner.

Al suverain è al meillur
Escrif, translat, truis et rimei.
Benoist de Sainte-More, Ms. de la Bibl. Harl., cité par Sharon Turner, *History of England from the Norman conquest*. Part. II, chap. 4.

françaises et galloises, qu'elle s'était plue à rassembler[1]. Gaimar avait de l'imagination; il resta poète, tout en s'acquittant pour sa *dame gentille* des fonctions d'historien. Sa Chronique est remplie de scènes peintes d'un vif coloris.

Toutes les compositions, rares d'abord, devinrent peu à peu le bien commun de la nation; plusieurs passèrent en Normandie; d'autres ne paraissent guère avoir été connues hors de l'Angleterre, et on n'en a trouvé dans la suite les manuscrits que dans cette île.

Les poésies anglo-normandes préparèrent une nouvelle ère de la littérature; cependant la langue anglaise, bannie des châteaux, resta en usage dans les villes et les campagnes, et Henri était quelquefois obligé de faire traduire ses ordres dans l'idiôme du peuple.[2]

---

[1] « Il purchaça maint esamplaire,
Livres engleis è par gramaire
E en romanz è en latin,
Ainz k'en pust traire à la fin.
Si sa dame ne li aidast,
Jà à nul jor n'el achevast. »

Chroniq. de Geoff. Gaimar.

[2] Voy. l'ordre donné aux officiers royaux à Londres, en faveur de gens de l'église de Cantorbéry, rapporté par Math. Parker, *de Antiquit. Britann. eccles.*, p. 118.

LIVRE QUATRIÈME.

Étienne de Blois et son fils, et Geoffroy Plantagenet.

1135—1154.

CHAPITRE PREMIER.

Étienne de Blois se fait nommer roi d'Angleterre. — Troubles de la Normandie. — Hostilités exercées par les grands vassaux. — Geoffroy Plantagenet envahit le duché. — Ravages causés par les Angevins. — Arrivée du roi Étienne en Normandie. — Il prend plusieurs châteaux-forts. — Renouvellement de la trève de Dieu. — Les Angevins continuent de ravager la Normandie. — Les nobles entrent en composition avec Geoffroy Plantagenet. — Cherbourg et d'autres places se rendent à ce prince. — Les partisans de Mathilde la proclament reine d'Angleterre. — Bataille de Lincoln ; le roi est fait prisonnier — Défection des grands. — Mathilde fait son entrée à Londres. — Émeute des bourgeois. — Fuite de Mathilde. — Etienne est remis en liberté.

Dès que Henri I[er] eut expiré aux environs de Rouen, on fit à l'égard de sa succession comme il avait agi à la mort de Guillaume-le-Roux. Étienne, fils du comte de Blois et son neveu,

comptant sur le parti puissant qu'il s'était fait lorsqu'il jouissait de la faveur de son oncle, laissa là le corps de Henri, et s'embarqua en toute hâte pour l'Angleterre, afin de s'emparer du trésor royal et de la couronne.

Peu s'en fallut que les restes de Henri ne fussent traités comme l'avaient été ceux de Guillaume-le-Conquérant et de son fils Guillaume-le-Roux; cependant il y avait déjà plus de civilisation dans les mœurs : on aurait rougi d'agir comme du temps où tous les courtisans désertèrent le prieuré de Saint-Gervais à Rouen, en y délaissant sur le plancher le corps du Conquérant. L'archevêque de Rouen et l'évêque d'Évreux engagèrent les barons anglais et normands qui avaient assisté aux derniers momens de leur maître à prendre soin de sa sépulture; et pour ne pas s'exposer à l'anarchie qui avait régné après la mort des derniers ducs de Normandie, on convint de nommer une régence, ou plutôt de charger plusieurs hommes éprouvés par leur bravoure et leur attachement au feu roi de la défense des parties du duché exposées aux incursions des voisins. Ainsi, tandis que Guillaume de Varenne eut sous sa garde Rouen et le pays de Caux, Guillaume de Rou-

mare, Hugues de Gournay et d'autres barons, se rendirent sur les marches du duché pour les défendre.[1]

Le corps du roi fut transporté, sous une escorte militaire considérable, à Rouen ; là il fut déposé dans la cathédrale. On l'embauma ; et, selon le désir que Henri avait manifesté sur son lit de mort, on envoya, sous la garde de quelques moines, sa dépouille mortelle en Angleterre pour être enterrée dans l'abbaye de Reading, qui avait été fondée jadis par lui.

Avant l'arrivée de ce convoi lugubre, Étienne de Blois s'était déjà mis en possession du trône, favorisé comme il l'avait été par l'évêque de Winchester son frère, par l'évêque de Salisbury, par l'archevêque de Cantorbéry et par d'autres prélats, qui lui préparèrent les voies du trône. Ils ne pouvaient effacer le souvenir du serment de fidélité qu'ils avaient prêté solennellement à la fille de Henri Ier ; mais ils se délièrent de leur obligation par un sophisme que l'évêque de Salisbury fut chargé d'énoncer publiquement. Ils prétendaient que Henri, en mariant sa fille à un

---

[1] Order. Vital, lib. 13.

seigneur étranger sans l'assentiment de ses fidèles, avait lui-même anéanti le premier engagement qu'il leur avait fait contracter [1]. Le sénéchal du roi prétendit que Henri, dans ses derniers momens, avait révoqué le choix fait auparavant de Mathilde pour être reine d'Angleterre, et qu'il avait désigné Étienne pour lui succéder. [2]

Une raison plus puissante détermina probablement les barons et les prélats, sans qu'ils en rendissent compte au public; tous devaient sentir qu'une femme absente, sans appui, sans grande considération en Angleterre, était incapable de garantir les établissemens de la conquête des atteintes que pourrait leur porter la nation anglaise. Pour leur sûreté, il fallait un prince connu en Angleterre et connaissant le pays, y ayant un parti, et étant présent au moment critique. Cette considération avait fait donner la couronne à Henri; elle décida aussi les barons et les évêques à préférer son neveu à sa fille, malgré les promesses sacrées qu'ils avaient faites à celle-ci. Ils surent mettre le pape même dans leurs intérêts; tout

---

[1] Guill. de Malmsbury *Hist.*, p. 175.

[2] Raoul de Dicet., *Imag. histor.* — Mathieu Paris, p. 74.

en donnant de magnifiques éloges à la mémoire de Henri[1], il approuva le sacre qui avait été célébré le 15 décembre 1135, en s'appuyant sur le suffrage unanime des Anglais comme sur une manifestation de la volonté divine.

Étienne monta en effet au trône sans aucun obstacle, et le trésor conservé par trois rois, et renfermant 100,000 livres et beaucoup de joyaux et de vases d'or et d'argent[2], lui fut livré avec plus de facilité que Henri n'en avait trouvé lors de la mort de son frère. Cependant le peuple n'ignorait pas qu'Étienne avait été un des premiers à prêter serment de fidélité à Mathilde sa cousine, et que c'était sur lui que Henri avait compté pour appuyer le trône de la reine. Le parjure de tant d'hommes éminens qui tous s'entendaient pour imposer silence à leur conscience et pour tromper la nation déplut aux Anglais; la raison d'État qui faisait agir les grands leur échappa, ou du moins ne leur parut pas couvrir ce crime.

---

[1] « Religiosorum virorum amator, pacis et justitiæ cultor, viduarum et orphanorum propitius consolator, etc. » Ricard. Hagustald., ad ann. 1136.

[2] Math. Westmonast., ad ann. 1135.

Pendant que l'Angleterre fêtait l'avénement du nouveau roi, la Normandie était alarmée de nouveau sur son avenir. Dès que Geoffroy Plantagenet eut appris la mort de son beau-père, il fit partir sa femme Mathilde pour la Normandie, afin qu'elle y reçût l'hommage des barons; il la suivit de près avec une armée d'Angevins et de Manceaux. Le vicomte d'Argentan, Exmes et Domfront, appelé Guigan Algason, fit aussitôt sa soumission pour les places qu'il tenait du roi. Guillaume Talvas, qui accompagnait Geoffroy, en fit autant pour ses fiefs [1]; mais les autres barons, ceux surtout qui avaient des biens en Angleterre, n'imitèrent pas ces deux vassaux. D'ailleurs les Angevins, pour lesquels les Normands avaient de l'antipathie, excitèrent l'indignation par les cruautés qu'ils commettaient dans toutes les contrées que traversaient leurs troupes, et nuisaient à la cause de Mathilde, qu'ils venaient soutenir. Voyant la population exaspérée contre lui, Geoffroy jugea prudent de se retirer, et l'insurrection de plusieurs de ses vassaux lui donna pour quelque temps de l'occupation dans l'Anjou.

---

[1] Order. Vital, lib. 13.

Robert de Glocester avait d'abord voulu soutenir sa sœur Mathilde; mais remarquant le peu de partisans qu'elle avait en Normandie, et craignant probablement pour son fief de Glocester, il sacrifia sa sœur à ses intérêts, et courut faire hommage à Étienne, toutefois avec cette réserve prudente qu'il obéirait tant qu'Étienne saurait maintenir sa royauté.[1]

Thibaut, comte de Champagne et frère du nouveau roi, aurait voulu que, dans sa qualité d'aîné, il fût au moins préféré à Étienne, puisqu'on ne voulait pas de Mathilde pour souveraine. Il était venu en Normandie, afin de savoir s'il avait des partisans; il s'en alla fort mécontent, et abandonant ce pays à son triste sort.[2]

Le pays était en effet à plaindre. Étienne, trop occupé à affermir son trône en Angleterre, ne put penser dans les premiers temps à la Normandie; dès que les barons, dont la turbulence avait été comprimée par Henri, se sentirent affranchis d'un maître, ils renouvelèrent leurs vieilles que-

---

[1] « Comes Robertus similiter homagium sibi fecit sub conditione, scilicet si dignitatem suam sibi integre conservaret. » Math. Westmon., ad ann. 1136.

[2] Orderic Vital, lib. 13.

relles. En 1136, Guillaume de Breteuil reprit à main armée les terres que son père avait auparavant possédées, et dont les forts étaient occupés par des châtelains royaux. Roger de Toëni, que Henri avait eu beaucoup de peine à contenir, et dont il avait fait occuper le château-fort à Conches, se souleva et ravagea les domaines royaux, malgré les efforts faits par Robert, comte de Leicester, pour le repousser dans ses terres. Roger s'empara par ruse du château-fort de Vaudreuil, dans le pays de Louviers. Le nouveau roi venait d'envoyer en Normandie Galeran, comte de Meulan, à qui il avait fiancé sa fille, quoique ce ne fût encore qu'une enfant de deux ans [1]. Galeran conduisit les gens du roi contre les forces de Roger de Toëni, reprit Vaudreuil; et, à l'aide de Thibaut comte de Blois, dont on acheta les secours moyennant cent marcs d'argent, Galeran incendia Aquigny et quelques villages de l'ennemi du roi. A Bougi-sur-Risle, les royaux mirent le feu à une église remplie de monde. Roger de Toëni eut aussi à soutenir les hostilités de Richer de l'Aigle et des gens du bourg de ce nom. Ce

[1] Orderic Vital, lib. 13.

Richer avait à sa solde ou dans ses terres un habile archer nommé Robert Boet. A la tête d'une trentaine d'hommes, Boet s'avisa de faire une irruption dans les terres des moines de Saint-Évroult et d'enlever les troupeaux; les habitans du bourg de Saint-Évroult, voyant leur propriété enlevée par une poignée de brigands, les poursuivirent, s'emparèrent d'une douzaine des voleurs, et en pendirent sept à un chêne, en suspendant au plus élevé Boet leur chef. Dès que la nouvelle de cette vengeance fut parvenue à l'Aigle, Richer rassembla les bourgeois, et marcha avec eux contre Saint-Évroult; on vit le curé même partir avec ses paroissiens pour exercer des représailles. Ils mirent le feu au bourg, et pendant que la flamme dévorait les maisons, ils se hâtèrent de les piller. Au milieu de l'incendie, les cénobites du monastère furent dans la plus grande frayeur. « Les moines en pleurs, dit Orderic Vital [1], qui habitait parmi eux, les moines sonnaient les cloches, chantaient dans l'église des psaumes et des litanies; quelques uns sortirent pour aller au devant des ennemis : ils les suppliaient, ils s'excusaient

[1] Orderic Vital, lib. 13.

en pleurant de la punition qui avait été infligée aux coupables, ils priaient humblement, et offraient justice et satisfaction pour ce qui s'était passé. » Les gens de l'Aigle reçurent les moines très mal; cependant, tout en pillant et brûlant le bourg, ils respectèrent le couvent, et il servit bientôt de refuge aux habitans qui venaient de tout perdre.

De pareilles scènes de haine et de vengeance se passèrent dans plusieurs endroits de cette contrée; c'est ainsi que Gislebert de Clairay brûla une partie de la ville d'Exmes, et ne fut empêché d'incendier tout le reste que par l'arrivée de Guillaume Talvas avec ses gens, qui se battirent à outrance contre l'incendiaire.[1]

L'état anarchique des bords de l'Eure et de la Risle encouragea Geoffroy Plantagenet à faire valoir de nouveau les prétentions de sa femme Mathilde sur la Normandie. Ayant mis dans ses intérêts le comte de Poitiers, le fils du comte de Nevers, Guillaume Talvas, toujours disposé à porter le ravage dans son pays, Geoffroy de Vendôme, et d'autres barons et chevaliers, Geoffroy

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

pénétra, en octobre 1136, dans la Normandie occidentale, en traitant ce malheureux pays comme un ennemi acharné. Carouges, auprès de la frontière du Maine, se rendit trois jours après avoir été investi par les Angevins; de là ceux-ci se portèrent sur Écouché. Les habitans de cette place aimèrent mieux brûler leurs maisons et se disperser que d'attendre un ost angevin. Robert de Neubourg, seigneur de Saint-Georges d'Annebecq, obtint une trève d'un an. Montreuil-au-Houlme, muni d'un donjon solidement construit par Richard Basset, qui, ayant été justicier de l'Angleterre, s'y était enrichi par ses rapines, fit une si vigoureuse résistance que les Angevins, à qui le peuple normand donnait le sobriquet de *guiribecs,* pour indiquer, à ce qu'il paraît, leur avidité du pillage [2], furent obligés de se retirer honteusement; cependant ils pénétrèrent sans obstacle dans le diocèse de Lisieux, prirent Moutier-Hubert, dont le châtelain, nommé Painel, fut fait prisonnier de guerre avec une trentaine de chevaliers. [1]

---

[1] Order. Vital, lib. 13.

[2] *Gierig* en allemand signifie encore *avide.*

A la fête de Saint-Michel, ils approchèrent de Lisieux, qui était défendu par un Breton, Alain de Dinan. Celui-ci prévoyant qu'il ne se défendrait pas long-temps contre un ost aussi nombreux, mit le feu à la ville, et se retira avec ses Bretons. Lisieux était en flammes quand les Angevins approchèrent pour l'investir, dans l'espoir de s'emparer d'un riche butin ; ils rétrogradèrent aussitôt en fureur vers le Sap, bourg ainsi nommé à cause d'un vieux sapin qui s'élevait auprès de l'église. Là, ils furent assaillis par les bourgeois. Ce fort ne tint pas non plus long-temps ; les Angevins y jetèrent le feu, et prirent Gaultier de Clairay et les autres chevaliers qui le défendaient. Geoffroy Plantagenet fut grièvement blessé au pied dans la mêlée ; ce qui le détermina à faire sa retraite, quoique sa femme Mathilde lui amenât des renforts. [1]

Ce fut en commettant partout les plus grands excès que les Angevins se retirèrent ; plusieurs maraudeurs furent assassinés par les paysans ; d'autres maltraitèrent impunément les clercs et les laïques, les hommes et les femmes, et ne respec-

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

tèrent même pas les églises : aussi plusieurs curés vinrent se plaindre au comte d'Anjou de la profanation de leurs églises commise par des soldats. Il défendit dans son armée tout acte de violence; cependant la retraite fut encore désastreuse pour le pays. Les Normands avaient si mauvaise opinion des Angevins qu'ils disaient que ceux-ci poussaient la barbarie jusqu'à manger la chair crue et avaler le sang des bestiaux qu'ils venaient d'égorger dans les campagnes. [1]

Au passage du Don, petite rivière qui débouche dans l'Orne, l'armée de Geoffroy fut subitement attaquée par une troupe de cavaliers qui gardait les bords de cette rivière. Elle perdit une partie de ses bagages, et se jeta dans l'eau pour se sauver.

Cette expédition, marquée par les incendies, les massacres et les pillages, ne pouvait augmenter les partisans de Mathilde dans la Normandie. L'appui que lui prêtaient les Angevins aurait suffi pour aliéner d'elle les cœurs des habitans; cependant ils ne pouvaient guère être plus contens d'Étienne, qui les abandonnait au désordre.

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

Roger de Toëni continuait de faire la guerre aux partisans du nouveau roi, et de désoler les terres de ses vassaux. En vain l'évêque d'Évreux, qui souffrait de ces violences, avait-il excommunié ce seigneur belliqueux, fort de l'appui que lui prêtaient Guillaume de Breteuil, Ferric, comte d'Étampes et Robert de Bellême; il entra avec ses hommes d'armes dans l'abbaye de la Croix-Saint-Leuffroy, enleva les moines, et brûla les maisons de leur bourg. Il profana également l'église du Vaudreuil; mais en retournant avec beaucoup de butin et un grand nombre de prisonniers à son château d'Acquigny, il fut attaqué par le comte de Meulan, à la tête de cinq cents hommes à cheval, auprès d'un bois, où ils étaient cachés. Quoique inférieur en forces, il se défendit quelque temps; mais il fut enfin saisi avec Ferric d'Etampes et le seigneur de Bellême, et conduit dans les prisons du comte de Meulan. [1]

Au mois de mars 1137, le roi Etienne, croyant l'Angleterre bien assurée à sa famille, se détermina enfin à se rendre en Normandie, pour

[1] Orderic Vital, lib. 13.

soumettre dans ce pays les mécontens. Ce fut à la Hogue qu'il débarqua avec sa cour et des troupes. De là il se rendit à Rouen pour prendre possession de sa capitale.

Le comte de Glocester le suivit de près en Normandie. Étienne ne pouvait se dissimuler que le fils du roi Henri, en se hâtant d'arriver sur le continent, avait un tout autre dessein que celui de lui rendre hommage pour ses terres. Il redoutait l'activité et les talens de ce bâtard royal : aussi voulait-il empêcher qu'il ne vînt troubler la Normandie. A cet effet, il donna des ordres secrets pour qu'on s'emparât de lui en mer ou au point du débarquement; peut-être même voulait-il se défaire par un meurtre de cet ennemi dangereux. Mais la sagacité de Robert de Glocester, ayant deviné les intentions du roi, sut le dérober aux piéges qui lui étaient tendus, et il arriva sain et sauf au milieu de ses partisans normands. [1]

Étienne, dissimulant son dépit, l'accueillit

[1] « Rex per insidias ipsum capi procuravit; sed ab ipsis qui insidiarum procuratores fuerant, præmunitus evasit. » Math. Westmonast., *Flor histor.*, ad ann. 1137.

comme un ami et parent[1] ; c'est avec la même dissimulation que ce roi avait fait des funérailles pompeuses à son oncle Henri, dont il venait d'usurper le trône.

La présence du souverain rendit au peuple l'espoir de la paix. Une entrevue qu'Étienne eut avec le roi de France, Louis-le-Gros, dut encore confirmer cet espoir. Étienne reconnut la suzeraineté du roi de France sur la Normandie, prêta le serment d'hommage, et conclut avec le roi un traité de paix et d'amitié.[2]

Cependant Geoffroy Plantagenet eut à peine, dans son comté d'Anjou, appris l'arrivée du roi d'Angleterre qu'il rassembla de nouveau des troupes pour combattre le compétiteur de Mathilde: aussi, au mois de mai, la Normandie essuya une nouvelle incursion de la part de ses terribles Angevins, qui cette fois se dirigèrent sur l'Exmois. Ils mirent le feu au bourg de Bazoches-au-Houlme ; ils acceptèrent 110 marcs d'argent pour épargner l'abbaye de Saint-Pierre-

---

[1] « Rex tamen adhuc dolum habens in corde, se ipse hilarem ostendebat, quod bene constitit comiti. » *Ibid.*

[2] Orderic Vital, lib. 13.

sur-Dive, et à peu près autant pour ne pas piller Argences, qui appartenait à l'abbaye de Fécamp[1]. La bonne contenance que fit la ville de Caen empêcha les Angevins de l'attaquer. Ce ne fut qu'au mois de juin que le roi fut prêt à entrer en campagne contre le mari de sa rivale; mais étant arrivé à Lisieux, il se convainquit bientôt qu'il n'avait pas la confiance de ses vassaux. Ayant pris à sa solde des Flamands, il traitait avec beaucoup de faveur leur chef Guillaume d'Ypres. Cela déplut vivement aux Normands; la plupart de ses vassaux se retirèrent de la cour. Il ne lui avait pas servi davantage de faire des concessions au comte de Mortagne et à Richer de l'Aigle pour qu'ils gardassent les frontières. Obligé de se retirer à Pont-Audemer avec le peu de vassaux qui lui étaient restés fidèles, Étienne n'eut d'autres moyens d'éloigner son compétiteur que de conclure avec lui une trève de deux ans; on ignore les conditions sous lesquelles il obtint cet armistice, qui du reste fut mal observé de la part des Angevins.[2]

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

[2] *Ibid.*

Une troupe de Bretons, conduite par Gelduin de Dol, pilla les environs du Mont Saint-Michel: heureusement des cavaliers normands vinrent au secours des paysans, et comme la marée montante arrêta le chef avec quelques uns des siens au bas de la montagne, les Normands les tuèrent, et forcèrent les autres à se retirer promptement. On en fit autant de Richard Silvain, qui de son chastel de Saint-Pair, dans le pays d'Avranches, infestait les environs. Pour se délivrer de ses brigandages, les nobles des châteaux et manoirs voisins se réunirent, fondirent sur lui un jour qu'il se livrait à ses excursions habituelles, et l'ayant mis à mort, ils jetèrent son corps à l'entrée de son chastel; à cette vue, la garnison cessa de se défendre, et rendit le fort. Un autre de ces petits tyrans des campagnes, Roger, surnommé le Bègue, eut son château de Grand-Bois, dans le pays d'Évreux, pris par les troupes du roi, et fut obligé de promettre la soumission et le repos. Le roi prit encore un autre château qui servait de repaire à des brigands, celui de Quitri, dans le Vexin, et le fit démolir. Quelque temps auparavant, il avait dévasté Villers-Chambellan, Lillebonne et Mésidon, appartenant à Rabel le

chambellan, qui, malgré sa dignité, s'était soulevé contre l'autorité du roi [1]. On n'observait plus la loi de la trève de Dieu, proclamée par tous les rois d'Angleterre et ducs de Normandie, depuis Guillaume-le-Conquérant; c'est ce qui détermina Étienne, quand il fut de retour en Angleterre, à adresser à l'archevêque de Rouen, aux évêques, abbés, comtes, vicomtes et barons, un ordre conçu en ces termes [2]: « D'après le conseil et avec l'assentiment de mes barons et fidèles, j'ai résolu de confirmer à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Normandie tous leurs droits spirituels et synodaux. A l'égard de ceux qui enfreignent la trève de Dieu et commettent des meurtres pendant la trève, j'ai statué de maintenir les décrets du roi Henri mon oncle, savoir, que si quelqu'un veut prouver par le duel qu'un autre a commis un meurtre pendant la trève de Dieu, le combat aura lieu dans ma cour, et si l'accusé succombe, l'évêque dans le diocèse duquel il aura enfreint

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

[2] *Stephani regis diploma Normanniæ prælatis concessum*, de l'an 1137, dans la part. 1re de Bessin *Concilia Rotomag. Provinc.*, p. 81.

la trève de Dieu, aura son amende, savoir, 9 livres prises sur les effets laissés par le coupable; ma justice y tiendra la main. Elle ne prendra mon droit que lorsque l'évêque aura été complétement satisfait. Dans le cas où l'accusateur ne voudrait pas entrer en lice avec le meurtrier, celui-ci sera appelé devant la justice ecclésiastique, et subira publiquement l'épreuve du feu ou de l'eau, et s'il succombe, l'évêque aura son amende, comme il vient d'être dit. Si par crainte, celui qui a enfreint la trève ne veut pas subir l'épreuve sacrée, il n'en paiera pas moins l'amende à l'évêque; ma justice l'y forcera. Si le meurtrier, après s'être enfui d'abord, fait ensuite sa paix avec moi, il satisfera également l'évêque pour l'amende qui lui est due. Enfin, devant obéir d'abord à Dieu, je condamne tous les désobéissans, et je déclare qu'ils seront punis tant par la rigueur du glaive que par la censure épiscopale. »

Ce rescrit ne fut signé que par quelques évêques, et ne parut fait que pour leur allouer leurs amendes dans les jugemens contre les infracteurs de la paix de Dieu : aussi ne dut-il guère empêcher les désordres; ils continuèrent en effet quand on sut que le roi était reparti pour l'An-

gleterre à cause des troubles qui y avaient éclaté, et de la marche des Écossais, qui, n'ayant point reconnu Étienne pour roi d'Angleterre, se préparaient à le renverser du trône. Il avait emmené avec lui ses principaux barons, et il avait délégué des pouvoirs étendus à ses plus fidèles, Guillaume de Roumare et le vicomte Roger, fils de Néel, pour qu'ils maintinssent la Normandie dans la soumission [1]. C'était malheureusement une tâche au-dessus de leurs forces. Étienne n'était déjà plus craint ni en Angleterre ni en Normandie : comment ses officiers auraient-ils pu l'être ? Le Cotentin avait été jusqu'alors assez tranquille : ce fut là que les partisans de Geoffroy Plantagenet se soulevèrent. Ils avaient à leur tête Renaud de Dunstanville, fils du roi Henri, Baudoin de Reviers, Étienne de Magneville ; et selon la coutume du temps, ils portaient le fer et la flamme dans les terres de tous ceux qui n'appartenaient pas à leur ligue. Le vicomte Roger marcha contre eux avec des hommes dévoués ; mais il périt dans une embuscade que les ligueurs lui avaient tendue.

[1] Orderic Vital, lib. 13.

Ses amis vengèrent sa mort par des représailles cruelles.[1]

Le diocèse d'Évreux était dans ces soulèvemens le plus troublé ; il le fut plus que jamais après le départ d'Étienne. Robert, comte de Leicester, qui commandait à Évreux au nom du roi, eut à combattre une tourbe de chevaliers séditieux. Le sénéchal même du comté, appelé Ernaud, se joignit à eux pour faire le plus de dommage possible aux terres du roi. Le Pont-Échanfrei, Montreuil-l'Argile et d'autres bourgs de la contrée furent la proie des flammes. Étienne avait rendu la liberté à Roger Toëni de Conches ; ce chevalier fut un des premiers à se déclarer contre lui. Trop occupé en Angleterre à étouffer les conspirations contre sa personne et contre les Normands ses partisans, ce prince ne put fournir d'autres secours à ceux qui combattaient pour lui en Normandie que de leur envoyer Galeran, comte de Meulan, et Guillaume d'Ypres, qui commandait les Flamands au service du roi. Ces deux chefs arrivèrent sur le continent au mois de mai 1138 ; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que le

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

parti angevin avait fait trop de progrès pour qu'ils fussent capables de rétablir la tranquillité, d'autant plus que Geoffroy Plantagenet s'était établi au milieu du pays, ayant été introduit par son beau-frère Robert de Glocester dans Caen et dans d'autres places fortes; ils appelèrent sous leurs drapeaux des guerriers éprouvés, entre autres Raoul de Péronne, qui leur amena deux cents cavaliers.[1]

Avec ces secours ils marchèrent contre les Angevins; à l'approche des royaux, ceux-ci se retirèrent, laissant une garnison à Caen, qui sut défendre la ville; il y eut un combat entre elle et les royaux; plusieurs personnes y furent tuées ou blessées, sans qu'aucun des deux partis s'avouât vaincu. Au 1er octobre, les Angevins, avec leur comte à leur tête, reprirent l'offensive, en investissant Falaise, qui était défendu avec beaucoup d'intrépidité par Richard de Lucé. Après avoir ravagé les environs, ils abandonnèrent subitement leur camp, probablement par suite d'une fausse alarme; mais ils ne tardèrent pas à reparaître devant Falaise, et ne pouvant prendre

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

la place, ils se portèrent en novembre sur Touques, où les habitans avaient en partie pris la fuite. Les Angevins s'établirent dans les maisons abandonnées ; mais au milieu de la nuit, le gouverneur de Bonneville, nommé Guillaume Troussebot, ayant rassemblé les gens du pays et fait mettre le feu aux maisons de Touques, assaillit les ennemis au milieu de la fumée de l'incendie. Le comte d'Anjou s'était estimé heureux de gagner avec ses soldats un cimetière où il se maintint jusqu'au jour ; sans attendre davantage, il reprit alors le chemin de l'Anjou. [1]

Il n'y eut aucune armée pour le poursuivre ; Galeran, comte de Meulan, et Guillaume d'Ypres, étant nécessaires à Étienne, qui voyait croître chaque jour ses ennemis en Angleterre, étaient repartis pour cette île, sans avoir pu pacifier la Normandie.

Il paraît même que le comte de Meulan, en désespoir de cause, plutôt que de prolonger l'état de guerre qui désolait la Normandie, avait mieux aimé traiter avec l'Angevin, si ce n'est pour tout le duché, au moins pour les terres qu'il y possédait.

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

Le duc d'Anjou lui assura la possession de Montfort, que le comte de Meulan tenait du roi précédent. Cet accord eut lieu en 1141 [1]. A l'exemple du comte de Meulan, la plupart des nobles qui avaient des terres entre la Seine et la Risle entrèrent en composition avec le mari de l'impératrice Mathilde, et reconnurent son autorité en Normandie. Il en fut de même de ceux dont les possessions étaient situées dans le comté de Lisieux, et qui se soumirent tous, dès que l'évêque de Lisieux, Jean, homme courageux et actif qui avait fortifié beaucoup sa résidence, y eut fait entrer les Angevins, pour ne pas prolonger une lutte inutile. [2]

Cet évêque mourut peu de temps après. Le chapitre élut son neveu pour lui succéder; mais Geoffroy Plantagenet ne vit pas une grande urgence à laisser remplir le siége vacant. Aussitôt le clergé, croyant la liberté de l'église attaquée, s'alarma; tout le clergé de France prit parti en fa-

---

[1] Robert. de Monte, *Appendix ad Sigebert. chronic.*, dans le tom. XIII des *Historiens de France.*

[2] « Episcopus hic multum episcopalem sedem ædificiis et ornamentis accrevit, urbem quoque.... mœnibus ambivit. » *Ibid.*, ad ann. 1141.

veur du sacerdoce normand. Saint-Bernard et Pierre-le-Vénérable pressèrent le pape d'approuver l'élection d'Arnulfe, et d'accuser le comte d'Anjou de persécuter la sainte église. Le premier écrivit à Innocent que le comte d'Anjou était le fléau des gens de bien, le perturbateur de la paix, l'oppresseur de la liberté ecclésiastique [1]. Geoffroy sentit qu'il ne fallait pas heurter le clergé de front, et céda.

Exmes et Bayeux n'avaient fait aucune résistance, et s'étaient soumis dès l'an 1138. Robert Marmion défendit long-temps la place naturellement forte de Falaise; il avait même forcé les Angevins à en lever le siége. Ceux-ci, pour se venger de lui, avaient pris et démoli son château-fort de Fontenay, dans le pays d'Exmes. Robert Marmion céda enfin à la nécessité, et laissa entrer l'Angevin dans Falaise. Beaucoup d'autres places, Rouen surtout, tenaient encore pour le roi Étienne.

Robert de Glocester, le plus ardent serviteur

---

[1] « Comes Andegavensis, malleus bonorum, oppressor pacis et libertatis ecclesiæ. » *Epistola pro Arnulfo Lexov. episc.*; Bessin, *Concil. Rotom. provinc.*, p. 513.

de Mathilde sa sœur, avait envoyé, dès l'an 1138, un message à Etienne, en Angleterre, pour lui déclarer qu'il ne le reconnaissait plus pour son suzerain, à cause de la violation de ses sermens et de la fausseté des promesses qu'il avait faites à Mathilde et à lui.[1]

Depuis ce temps il travaillait de toutes ses forces au renversement de son parent. En 1139 il conduisit sa sœur en Angleterre. Etienne, ne pouvant empêcher leur arrivée, dissimula, comme auparavant, ses sentimens, et consentit même à ce que le frère et la sœur se rendissent dans leurs terres et châteaux, quoiqu'il dût prévoir ce qu'on lui préparait[2]. En 1142, lorsque déjà le parti de Mathilde avait pris une grande consistance, Robert de Glocester revint d'Angleterre, avec les fils des comtes et barons de l'île, qui travaillaient au détrônement du roi. Il avait emmené cette jeune chevalerie sous le prétexte de lui faire faire ses premières armes dans une lutte pour Mathilde en Normandie. Son but était, à ce que

---

[1] Math. Westmonast., ad ann. 1138. L'auteur ajoute que tous les biens de Robert en Angleterre furent confisqués.

[2] Orderic Vital, lib. 13.

soupçonnent les historiens, d'avoir des ôtages de l'attachement de ces barons à la cause angevine.[1] Probablement aussi voulait-il faire déclarer la jeune noblesse normande pour cette cause. Le premier effet de l'arrivée des jeunes guerriers fut de redoubler le courage des partisans de Geoffroy et de diminuer celui des royaux. Geoffroy conduisit son beau-frère Robert de Glocester au siége d'Aunai, qui se rendit; il en fut de même de quatre châteaux et de la ville de Mortain, que rendit le comte de ce nom. Les villes d'Avranches et de Coutances firent leur soumission plus tard.[2] Cherbourg, investi par Geoffroy Plantagenet en 1143, ne fit qu'une courte résistance. La capitulation de cette place fut suivie de celle de Verneuil et de Vaudreuil, et de la soumission de Gauthier Giffard, doté en Angleterre du comté de Buckingham; son exemple entraîna les autres barons du pays de Caux.[3]

Pendant que Geoffroy Plantagenet soumettait

---

[1] « Ducens secum obsides filios scilicet comitum et magnatum Angliæ qui imperatrici favebant. » Rob. de Monte, ad ann. 1141.

[2] En 1142 suivant Robert du Mont, et en 1143 selon le *Chronic. Andegav.*

[3] Robert. de Monte, ad ann. 1143.

ainsi une place de la Normandie après l'autre, et se portait de ville en ville pour recevoir les hommages des bourgeois, le sort du duché se décidait en Angleterre, où une révolution venait de mettre brusquement fin au règne troublé d'Etienne. Ce prince avait triomphé en 1138 des Ecossais, qui les premiers avaient essayé de renverser son trône si mal affermi. Une partie de la nation anglo-saxonne, ralliée sous les bannières par les évêques, combattit pour lui, et son armée mit dans une déroute complète les montagnards du Nord, peu habitués à se battre dans les plaines, contre des ennemis complétement armés [1]. Cette victoire, à laquelle Etienne avait eu peu de part, il est vrai, ne le servit guère. Quelques évêques, se croyant tout permis, commirent des excès; Etienne voulut les punir; ils se vengèrent en excitant le pays à la révolte. Les barons, ne sentant plus le frein que leur avait imposé Henri, crurent aussi pouvoir se livrer impunément à leur ancienne turbulence. Des insurrections éclatèrent parmi les Normands établis sur les marches du pays de Galles, où ils s'enrichissaient et s'agrandissaient

---

[1] Math. Paris *Hist. major.* — Florent. Wigorn. Continuat.

aux dépens du peuple gallois, qu'ils traitaient comme un vil troupeau d'esclaves; ce peuple prenait, lorsqu'il le pouvait, des représailles barbares.

C'est dans cette contrée que Mathilde fut proclamée reine par Milon le connétable, qui reçut en récompense le comté d'Hereford [1], et par d'autres barons normands, lorsqu'elle s'y fut rendue avec des troupes de l'Anjou pour soutenir ses prétentions contre son cousin. Celui-ci ne manquait ni d'activité ni de courage; mais il n'avait pas le talent de se concilier une nation qui le connaissait peu. S'étant porté avec ses troupes devant Bristol, il ne put qu'exercer des ravages autour de cette ville, et s'emparer de plusieurs châteaux-forts. Mathilde se porta en avant, et établit sa cour à Glocester, dont son frère Robert lui avait ouvert les portes. Robert fut en général très utile à sa sœur à cause des places fortes et des vastes domaines qu'il possédait, et qu'il mit à la disposi-

---

[1] *Carta Mathildæ imperatricis de creatione Milonis*, etc., de l'an 1141; Rymer et Sanderson *Fœdera, conventiones*, etc., Londres, tom. 1, 1816; part. 1.

tion de Mathilde, comme il avait fait en Normandie.[1]

Déjà les mécontens de l'intérieur s'étaient réunis auprès de l'évêque d'Ely, dans les mêmes marais qui avaient été le théâtre des derniers efforts des Anglo-Saxons pour secouer le joug de Guillaume-le-Conquérant. Cet évêque était neveu de celui de Salisbury, qui avait donné au clergé l'exemple de la défection, quoiqu'il eût un fils chancelier du roi[2]. De l'ouest de l'île, Etienne vola vers l'est, attaqua les partisans de sa cousine dans leur camp, et mit en fuite l'évêque et ses fauteurs. On vit alors de singulières mœurs. Une maîtresse de l'évêque Roger défendait le donjon de Devizes, un des plus beaux châteaux de l'Angleterre[3]; leur fils, Roger-le-Pauvre, était tombé au pouvoir du roi, ainsi que l'évêque Roger, oncle de celui d'Ely. Etienne jura qu'il ferait pendre le fils du prélat, et qu'il ferait jeûner son oncle jusqu'à ce que le donjon se rendît. La concubine de l'é-

---

[1] Orderic Vital, lib. 13. — Anonym. *Gesta Stephani regis*, lib. 1, dans le recueil de Duchesne, *Script. norm.*

[2] *Ibid.* — Florent. Wigorn. contin.

[3] Orderic Vital, lib. 13.

vêque d'Ely entra alors en négociation pour sauver son fils, et l'évêque de Salisbury, privé de tout aliment, pressa son neveu de renoncer à la résistance. Ainsi Devizes fut rendue au roi. [1]

Cet échec n'empêcha point les mécontens de se rallier autour de la femme du comte d'Anjou. Des barons qui avaient eu la confiance d'Etienne l'abandonnèrent en voyant son peu de mérite. De ce nombre furent Ranulfe de Bayeux, nommé, sous le roi précédent, comte de Chester, et son frère, le même Guillaume de Roumare qu'Etienne avait laissé en Normandie pour étouffer les troubles. Ils enlevèrent au roi par surprise la ville et le château-fort de Lincoln, et y mirent leurs hommes d'armes. [2]

Au commencement de l'année 1143, Etienne vint avec son ost investir la place, pour la reprendre. Ranulfe, comte de Chester, s'échappa la nuit du fort, se rendit chez son beau-père Robert de Glocester et chez la comtesse Mathilde, enrôla des Gallois, et des Anglais dépossédés de leurs biens, et vint avec ces secours pour débloquer

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

[2] *Ibid.*

Lincoln. Il arriva en vue de la place le jour où l'on célébrait la purification de la Vierge. Les prêtres conseillaient à Etienne de ne pas attaquer l'ennemi ce jour, afin de ne pas profaner la fête; mais Etienne pensa que la dévotion était moins importante que le besoin de repousser les partisans de Mathilde. En conséquence il disposa les troupes en ordre de bataille, mettant au premier rang le corps flamand commandé par son fidèle Guillaume d'Ypres, et le corps breton qui était aux ordres d'Alain de Dinan. L'ennemi avait aussi mis en avant les étrangers; c'était un corps formidable de Gallois, et des Anglo-Saxons que la conquête avait dépouillés de tout, et qu'on flattait du recouvrement de leurs biens. [1]

Le combat s'engagea bientôt avec beaucoup d'ardeur; on se battit à outrance; les Gallois, intrépides comme tous les peuples barbares, gagnèrent du terrain. On prétend que leurs adversaires, les Bretons et les Flamands, lâchèrent pied, et s'enfuirent, entraînant avec eux plusieurs seigneurs normands et leurs gens. On a dit encore que quelques uns de ces seigneurs étaient si peu

---

[1] Orderic Vital, lib. 13.

sincères dans leur prétendu attachement au roi qu'ils avaient envoyé d'avance une partie de leurs gens dans le camp ennemi [1]. Etienne sachant qu'il s'agissait d'une couronne, se battit en désespéré avec son épée; et quand elle fut brisée, il prit une hache des mains d'un bourgeois de Lincoln qui combattait auprès de lui, et frappa à droite et à gauche, jusqu'à ce qu'il se vît presque seul et entouré des ennemis. [2]

Il ne lui resta alors d'autre parti que de se rendre à Robert de Glocester [3], son cousin; celui-ci le conduisit auprès de Mathilde, et, d'après les ordres de la nouvelle souveraine, le roi fut enfermé dans le donjon de Bristol. Quelques jeunes nobles qui avaient gardé le champ de bataille jusqu'à la fin, subirent le même sort. Au reste, grâce aux armures, cette bataille ne fut pas aussi meurtrière qu'on pourrait le croire; il y périt une centaine de cavaliers; on ignore le nombre des fantassins tués. [4]

---

[1] *Gesta Stephani reg.*

[2] *Ibid.*

[3] « Rex Stephanus in bello captus est 4 nonas februar. per Gulihelmum de Kahaynes apud Lincoln. » Math. Westmonast., ad ann. 1141.

[4] *Gesta Stephani reg.*

A la nouvelle du triste sort du roi, les bourgeois de Lincoln, craignant un assaut de leur ville, s'enfuirent de la place; environ cinq cents se noyèrent dans le fleuve. Ceux qui étaient restés dans leur cité furent massacrés par les vainqueurs, qui pillèrent ensuite les maisons. [1]

La captivité du roi fut le signal d'une défection générale; le comte de Meulan, Guillaume de Varenne et beaucoup d'autres allèrent jurer fidélité à la reine Mathilde. Henri, évêque de Winchester et frère du roi, se trouva dans une position embarrassante. C'était lui qui avait fait couronner Etienne, et qui lui avait obtenu la sanction du pape. Ce roi venait d'être précipité du trône, et une grande partie du clergé, des barons et du peuple accueillait avec de vives acclamations Mathilde, sa rivale triomphante; à chaque heure les défections se multipliaient. Henri, n'ayant pas préparé ses châteaux-forts, vit qu'il fallait céder au torrent. En conséquence il renia son frère le roi, œuvre de ses mains, et reconnut Mathilde. Sa qualité d'évêque le mit alors dans la dure nécessité de bénir le

---

[1] *Gesta Stephani reg.*

parti qu'il avait maudit, et de maudire ceux pour lesquels il avait prié, agi et travaillé. [1]

Le spectacle des honteuses défections et trahisons envers le parti vaincu, qui signalèrent le triomphe de l'ancienne impératrice, affligea profondément les hommes qui, en secret, demeurèrent attachés au roi Étienne. Son biographe, qui était de ce parti, et qui ne nomme jamais Mathilde que la *comtesse*, flétrit de son mépris la servilité et la perversité de cette tourbe de courtisans qui accoururent auprès de cette princesse et lui rendirent hommage dès qu'ils virent leur roi à terre. [2]

Mathilde fit son entrée solennelle à Winchester, où le frère d'Étienne fut obligé de la recevoir à la tête de son clergé, et de lui livrer le trésor royal, dont les évêques de Winchester avaient la garde. Dans l'assemblée publique des

---

[1] « Ab ipso legato maledicuntur qui maledicunt ei (reginæ), benedicuntur qui benedicunt ei, excommunicantur contradicentes, absolvuntur ejus jussioni parentes. » Florent. Wigorn. continuat., ad ann. 1141.

[2] « Hominum profecto servile et teterrimum genus qui, Domino et rege sinistris auspiciis agitato, non tamen amisso, fidem quam ei promiserant, tam repente immutarunt! » *Gesta Stephani reg.*, lib. 1.

barons et évêques qui eut lieu à Winchester pour l'inauguration du trône de Mathilde, l'évêque déclara qu'il avait, comme tous les amis de la paix, donné son assentiment à ce que son frère régnât sur l'Angleterre, attendu que Mathilde étant absente, la vacance du trône pouvait gravement compromettre la tranquillité publique; qu'il s'était en quelque sorte interposé entre Dieu et le nouveau roi, afin d'obtenir que celui-ci honorât l'église, donnât de bonnes lois, et abrogeât les mauvaises. « Malheureusement, ajouta-t-il, mon frère, j'ai honte de le dire, n'a pas justifié notre confiance en lui. Tout le monde sait comment il s'est comporté. [1] »

On invoqua le Saint-Esprit, puis on s'écria : « Nous élisons pour notre reine, et pour souveraine de l'Angleterre et de la Normandie, Mathilde, fille du glorieux, riche, pacifique et incomparable roi Henri. Nous lui promettons notre foi et notre appui. »

Après cette inauguration, la nouvelle reine se porta avec une cour toujours grossissante vers la

---

[1] « Piget meminisse, pudet narrare qualem se in regno exhibuerit. » *Concil. Winton.* de l'an 1141.

capitale du royaume. Dans toutes les villes où elle passa, le peuple accourut au devant d'elle, et le clergé la reçut avec les croix et les bannières. Pendant ce temps, les barons firent successivement leur soumission ; ceux qui refusaient d'ouvrir leurs châteaux-forts subirent les attaques les plus violentes de la part des partisans de Mathilde, dont quelques uns profitèrent du triomphe de leur parti pour exercer des vengeances personnelles, comme cela arrive dans toutes les révolutions. Dans quelques endroits, le peuple lui-même assiégea les seigneurs fidèles à Étienne, ou les chassa de leurs terres. Le comte Alain fut pris par son ennemi, le comte de Chester, et forcé de lui abandonner ses châteaux-forts, et de renoncer à la dignité de comte de Cournouailles. Un autre seigneur, Hervé, se vit assiégé par les paysans dans son château-fort; on le contraignit à le céder à Mathilde, et à s'exiler du pays [1]. Étienne, après avoir appris la trahison de son connétable, Milon de Beauchamp, un des premiers qui avaient rejoint Mathilde, lui avait ôté la connétablie, ainsi que le comté de Bedford ; il avait donné ce comté à un

---

[1] *Gesta Stephani reg.*, lib. 1.

de ses fidèles, nommé Hugues, simple chevalier. A peine le nouveau comte fut-il installé qu'Étienne perdit la couronne. Milon reparut à Bedford, força Hugues de lui rendre son comté, et le chassa; le partisan d'Étienne fut dépouillé de tout, et on ne le désigna plus que sous le nom d'Hugues *le pauvre*.[1]

Mathilde autorisait toutes les violences exercées par ses partisans contre ses ennemis; elle-même, oubliant les devoirs de son sexe et de sa dignité, dépouilla sans pitié tous ceux qui refusaient d'abandonner le parti d'Étienne, et enrichit de leurs dépouilles ses courtisans et les soldats de fortune qui combattaient pour elle. On disposa des paysans des vaincus, comme d'une propriété mobilière; on les arracha de leurs foyers, on les sépara de leurs familles, pour les envoyer chez les tyrans qu'on leur donnait[2]. Les églises ne furent pas plus ménagées que les nobles, les bourgeois et les serfs; Mathilde leur enleva ce qu'Étienne leur avait donné, déclarant nul ce que ce roi avait fait.

---

[1] « Justo Dei judicio de comite miles, de milite in brevi pauperrimus fuit. » *Gesta Stephani reg.*, lib. 1.

[2] *Ibid.*

Elle accabla de reproches ceux qui, un peu tard, venaient lui faire hommage, et accueillit rudement tous ceux qui avaient montré de l'attachement au roi précédent. A peine écoutait-elle les conseils de son frère Robert de Glocester, à qui elle devait principalement ses succès ; ne suivant que ses volontés ou ses caprices, elle agit avec une précipitation imprudente qui effraya ses amis pour elle. [1]

En approchant de Londres, elle reçut une députation de la bourgeoisie, disposée à se soumettre à sa domination. En conséquence, elle vint s'établir à l'abbaye de Westminster. Là, elle nomma un évêque de Londres. La reine, femme d'Étienne, la fit supplier de rendre la liberté à son mari, promettant pour lui qu'il quitterait l'Angleterre. L'évêque de Winchester joignit ses prières à celles de sa belle-sœur ; il demanda aussi que Mathilde laissât au moins la Normandie au fils d'Étienne. La princesse hautaine refusa tout, en employant des paroles dures, qui aggravaient encore son refus. [2]

C'est alors que la femme d'Étienne résolut d'em-

---

[1] *Gesta Stephani reg.*, lib. 1.

[2] *Ibid.*

ployer la bonne volonté de ses partisans pour obtenir par la force ce que l'on refusait à ses prières. En conséquence, elle leva des troupes, et les fit approcher de Londres, où elles signalèrent leur présence par des ravages.

Pendant que les habitans de la capitale voyaient les environs infestés par les partisans d'Étienne, Mathilde fit appeler leurs magistrats, et exigea d'eux des subsides considérables. Ils lui représentèrent humblement la stagnation de toutes les affaires commerciales par suite de la guerre civile, et la supplièrent d'attendre au moins que l'état des ressources des bourgeois se fût amélioré.

Mathilde leur répliqua avec sévérité qu'ils avaient bien su trouver de l'argent pour cet Étienne, auquel ils étaient attachés encore en secret. Elle leur signifia qu'elle ne se relâcherait point de ses demandes, et que la ville n'avait qu'à chercher les moyens de lui fournir de l'argent. [1]

Quand la députation eut fait part à la bourgeoisie des paroles de la nouvelle reine, une indignation générale s'empara d'elle. On courut aux

---

[1] *Gesta Stephani reg.*, lib. 1.

armes, on sonna le tocsin, et on se porta sur l'abbaye. Mathilde, précipitamment avertie du danger qu'elle courait, fut obligée de tout laisser là, pour se sauver. Quelques courtisans s'enfuirent avec elle; les autres n'en eurent plus le temps, et furent obligés de chercher d'autres voies pour échapper à la bourgeoisie furieuse. [1]

La femme d'Étienne rentra avec ses partisans à Londres, et l'évêque de Winchester crut le moment opportun pour revenir au parti de son frère, et se déclarer pour lui. Comme il se trouvait à la cour de Mathilde lors de la révolte des bourgeois, on le soupçonna dans la suite d'avoir fomenté en secret cette insurrection, tout en feignant de s'attacher au trône de Mathilde [2]. Beaucoup de gens, que la peur ou la prudence avait réduits au silence, se déclarèrent alors pour Étienne. [3]

Mathilde s'était enfuie avec Robert de Glocester à Oxford; plusieurs de ses courtisans vinrent l'y rejoindre. Milon le connétable était son principal conseiller, et son protecteur dans les mo-

---

[1] *Gesta Stephani reg.*, lib. 1.

[2] « Episcopus Wintoniensis, hujus ut ferunt, factionis conscius et instigator. » *Ibid.*

[3] *Ibid.*

mens de détresse, car la princesse hautaine était déjà réduite à subsister d'expédiens. On lui conseilla de se jeter en toute hâte dans Winchester, dont le donjon était gardé par ses partisans. C'est ce qu'elle fit. L'évêque sortit d'une porte quand elle entra par une autre. Elle se laissa assiéger dans le château-fort de cette place, que l'évêque incendia pour réduire plus tôt le parti de l'ex-impératrice; mais il ne put en venir à bout, et ne fit que le malheur de la ville. [1]

Au moment où il parut renoncer au siége du château-fort en retirant ses troupes, Mathilde et ses partisans, étant sortis sans défiance dans la ville, furent surpris par les gens de l'évêque, et la prétendue reine d'Angleterre fut obligée de fuir à travers les champs, attachée sur un cheval, ou portée sur une litière. Elle se jeta dans le château-fort de Devizes; mais craignant l'investissement de cette place, elle s'enfuit à Glocester, dont les habitans étaient dévoués à son frère Robert. Tout le parti était en déroute, n'ayant plus de chef, et

[1] « Nec hoc solum pontificis iræ potuit sufficere, quin insuper ob terrorem sive horrorem illis incutiendum, immisso igne, urbem totam comburere, furore cogente, decrevit. » Florent. Wigorn., continuat., ad ann. 1141.

voyant que celle qui devait régner sur l'Angleterre avait l'esprit égaré par la frayeur. Les Flamands qui combattaient toujours, sous Guillaume d'Ypres, pour Étienne, surprirent en route Robert de Glocester, qui s'acheminait avec ses gens d'armes. Obligé de se battre contre ces étrangers, il fut vaincu, fait prisonnier, et conduit devant la reine, femme d'Étienne [1]. C'était, après Mathilde, la prise la plus importante que les royaux pussent faire, car l'influence de Robert avait contribué, plus que toute autre circonstance, à créer une armée et un parti en Angleterre à sa sœur Mathilde.

Enfin sans lui Mathilde était perdue; elle se hâta donc de négocier avec la femme d'Étienne. Il fut convenu que Robert serait échangé contre le roi prisonnier; ce qui eut lieu en effet. Étienne fut donc mis en liberté, et put remonter sur le trône; mais ce n'était plus le trône d'autrefois; une partie de l'Angleterre persistait à vouloir reconnaître Mathilde pour reine, ou du moins à ne plus vouloir d'Étienne pour roi, puisqu'il s'était montré incapable de maintenir ou de rétablir la

---

[1] *Gesta Stephani reg.*, lib. 1.

tranquillité dans le royaume. Étienne proposa de réintégrer Robert de Glocester dans ses dignités et biens, pourvu qu'il se soumît à l'autorité royale. Ces offres furent rejetées avec dédain; les deux partis reprirent les armes, et la guerre civile continua de désoler l'Angleterre, malheureuse et par ses rois, et par ceux qui prétendaient à la couronne. [1]

---

[1] « Unde factum est, ut ab invicem impacificati discederent, per totum annum, deinceps omne regnum cum patria rapinis pauperum, cædibus hominum, violationibus ecclesiarum crudeliter...» C'est par cette phrase non achevée que finit le continuateur de la *Chronique* de Florent Wigorn.

CHAPITRE II.

Geoffroy Plantagenet fait son entrée à Rouen. — Soumission des Normands. — Il rebâtit le donjon et le pont du chef-lieu. — Enthousiasme pour les croisades. — Confrérie pour les charrois des maçons auprès des cathédrales. — Henri, fils de Geoffroy, est fêté en Normandie comme successeur futur de son père. — Désunion entre Geoffroy et le roi de France. — Celui-ci pénètre dans la Normandie. — Mort de Geoffroy; serment exigé de son fils Henri. — Barons et prélats de Normandie assemblés à Lisieux par le prince. — Il épouse Éléonore, femme répudiée par Louis. — Nouvelle ligue formée par le roi de France en faveur du fils d'Étienne de Blois. — Invasion de la Normandie. — Henri rétablit la paix et s'embarque pour l'Angleterre. — Ses succès. — Les évêques d'Angleterre refusent de prêter serment au fils d'Etienne. — Les barons le reconnaissent pour leur roi futur. — Mort d'Eustache, fils d'Étienne. — Convention conclue entre Etienne et Henri. — Les droits de celui-ci sont reconnus solennellement — Henri repasse en Normandie. — Il fait la paix avec le roi de France. — Mort d'Étienne. — Henri s'embarque pour prendre la couronne d'Angleterre.

Pendant que le trône était disputé en Angleterre par deux partis acharnés l'un contre l'autre, et que l'on voyait des Normands combattre contre des Normands, des Anglais contre des Anglais, des auxiliaires flamands contre leurs compa-

triotes ou contre des Bretons, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou et mari de Mathilde, continuait de soumettre les villes et châteaux normands à sa propre autorité, profitant de la perplexité dans laquelle les événemens d'Angleterre jetaient le duché de Normandie. Il aurait volontiers envahi aussi l'Angleterre, et s'y serait fait proclamer roi; mais sentant son impuissance, et le peu de recommandation que lui donnait sa qualité d'Angevin [1], il se contenta de soumettre les Normands. A la vérité, beaucoup de barons, d'évêques, de villes en Normandie étaient bien disposés pour Étienne; on haïssait d'ailleurs le régime angevin, que l'on jugeait d'après le mal fait par les soldats angevins aux Normands. Cependant la cause d'Étienne paraissait perdue; il semblait inutile et dangereux de prolonger la lutte; le comte de Mortagne, qui avait du ressentiment contre Étienne, pour n'avoir pas employé son autorité à faire rendre la liberté à Richer de l'Aigle, neveu du comte, que les Talvas avaient enlevé et em-

---

[1] « Illa publica fama quæ Andegavensibus hæret, quod sint parcissimi et superbi, multum ei ad acquirendum regnum nocuit. » Anonymi *Chron. ab initio mundi*, etc., dans le tom. XII des *Historiens de France*.

prisonné, le comte de Mortagne rassembla dans la ville beaucoup de barons et de prélats, et dans cette assemblée il fut convenu, pour échapper au joug angevin, d'offrir le duché à Thibaut, comte de Champagne et de Blois, et frère de Geoffroy. Il avait auparavant voulu régner en Normandie, quand Étienne se fit roi d'Angleterre. On devait croire qu'il saisirait avec empressement l'occasion qui se présentait d'agrandir son pouvoir; mais il refusa cette fois, et engagea les barons à reconnaître pour duc son frère Geoffroy, qui, s'appuyant déjà sur la victoire de Mathilde comme sur un titre légitime, demandait qu'on lui fît hommage [1]. Etienne avait voulu donner la Normandie à son fils Eustache [1], mais ce jeune homme n'avait qu'un faible parti, et tombait nécessairement avec son père.

Ne voyant plus aucun moyen de recouvrer l'indépendance de leur pays, les Normands se résignèrent à leur sort. Il n'y eut point de soumission unanime et spontanée; mais les barons, les évêques, les villes et bourgs traitèrent les uns après les autres avec l'Angevin, et se soumirent à son

---

[1] Robert. de Monte *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1144.

autorité, dans la triste persuasion que l'indépendance du duché était reculée pour long-temps.

Quelques places fortes tinrent encore. Rouen surtout n'avait pas encore renoncé à la foi jurée à Etienne. Mais en 1144 Geoffroy rassembla une armée considérable sur la rive gauche de la Seine, passa ce fleuve, à Vernon, et parut à la Sainte-Trinité-du-Mont, sur la hauteur, devant Rouen. La bourgeoisie, jugeant toute résistance inutile, se présenta le lendemain dans son camp, disposée à lui faire hommage, comme au duc de Normandie. Geoffroy fit en effet le jour suivant son entrée dans la capitale, après avoir promis sans doute, suivant l'usage, de respecter les priviléges et coutumes de la ville. Cependant les gens du comte de Varenne, qui tenaient le donjon pour le roi Etienne, refusèrent de lui ouvrir les portes du fort. En conséquence, Geoffroy fut obligé d'y mettre le siége. Des machines furent construites pour battre les murs en brèche ou pour inquiéter les assiégés. Geoffroy avait dans son camp les principaux barons normands, ainsi que les comtes de Meulan et du Perche.

Le donjon, bien placé sur le bord de la Seine, n'était pas facile à attaquer : aussi les royaux firent

bonne résistance; mais leurs vivres s'étant épuisés, et tout espoir d'être secourus s'étant évanoui, ils furent obligés de capituler, et de remettre la place au nouveau duc. [1]

Rouen avait beaucoup souffert quelques années auparavant par un incendie qui avait réduit en cendres la plupart des maisons [2], bâties légèrement et en bois, comme on fit encore dans la suite. Cependant, grâce aux forêts et aux carrières des environs, ce malheur put être assez promptement réparé. L'abbaye de Saint-Ouen, dont l'église avait été récemment achevée, avait été ruinée dans la conflagration générale. On conçut le projet de la rebâtir plus belle qu'elle n'avait été, et c'est depuis lors que fut élevée la magnifique église gothique qui aujourd'hui fait l'admiration de tous les voyageurs comme étant un des chefs-d'œuvre de l'architecture du moyen âge.

Geoffroy Plantagenet, maître du donjon, qui avait été très endommagé pendant le siége, le fit réparer, pour avoir un appui solide dans le chef-

---

[1] Robert. de Monte *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1144.

[2] « Anno gratiæ 1116 urbs Rothomagensis pene tota est combusta. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*

lieu de son duché. Il fit rebâtir aussi le pont sur la Seine, si nécessaire pour la communication entre les deux rives [1]. Le goût des constructions et des embellissemens s'était répandu généralement. Tandis que les barons et chevaliers entouraient leurs châteaux de tourelles et de murs crénelés, les villes bâtissaient des hôtels de commune, des hospices, des prisons, des tours, et les abbayes agrandissaient leurs églises et érigeaient des cloîtres et des salles capitulaires. L'enthousiasme des croisades communiqua aussi un élan nouveau aux fidèles pour ériger ces édifices religieux, qui sans cela auraient peut-être attendu plus d'un siècle pour être terminés. Saint Bernard venait de réchauffer par ses prédications le zèle des chrétiens pour la conquête de la Palestine. Beaucoup de Français partirent, et les Normands ne furent pas en arrière de leurs voisins pour le courage et la piété. Galeran, comte de Meulan, Guillaume, comte de Varenne, son frère et beaucoup d'autres résolurent, en 1146, de se joindre à l'armée que Louis, roi de France, devait conduire

---

[1] Robert. de Monte *Append. ad Sigebert.*

en Asie afin de combattre pour le tombeau de Jésus-Christ. [1]

Ceux qui restaient ne voulurent pas céder en piété à leurs concitoyens qui avaient pris la croix : leur ferveur se dirigea sur un autre objet. Le clergé invoquait leur assistance pour l'érection des églises qui devaient faire l'orgueil des villes et des bourgs, et prouver à la fois la dévotion et le goût des fidèles. C'est alors qu'à Chartres d'abord, puis dans toutes les contrées voisines, surtout en Normandie, éclata un zèle tout nouveau. On s'associa pour contribuer aux travaux manuels de ces constructions gigantesques, œuvre d'une patience admirable et d'un art ingénieux; on ne dédaigna pas les fonctions les plus pénibles pour aider les maçons dans leur besogne. On s'attela aux charrois, et on transporta des pierres, du bois, du mortier, même des vivres pour les ouvriers. Ni les charges les plus lourdes, ni les pluies et les neiges, ni les chemins les plus affreux ne furent capables de ralentir le zèle des associés; ce travail volontaire conserva, au reste, le caractère d'un acte de véritable dévotion. On se confessait

[1] Robert. de Monte *Append. ad Sigebert.*

et on communiait avant de s'atteler aux charrois; on déclarait pardonner à ses ennemis, avec lesquels on se réconciliait même publiquement; puis on s'attelait gaîment, hommes et femmes, aux charrettes, et c'est en chantant des psaumes et des cantiques qu'on traînait jusqu'aux cathédrales les pierres et les bois qui devaient s'élever en flèches ou en tours sveltes et hardies [1]. Tout cela était si extraordinaire qu'un chroniqueur dit que quiconque ne l'a pas vu, ne pourra se l'imaginer, et que jamais on ne verra rien de semblable [2]. Des hommes et des femmes, dit-il, marchaient jusqu'aux genoux dans les marécages pour traîner les voitures; ils se laissaient frapper, et ne répondaient que par des actions de grâce et des chants sacrés. On parlait de miracles qui s'opéraient pendant ces actes de la ferveur religieuse, et cela dut l'enflammer encore. Les malades qui prenaient part à l'association, disait-on, s'en allaient guéris. L'archevêque de Rouen donnait sa

---

[1] Videres fœminas et homines per profundos trahere paludes genubus, verberibus cædi, crebra ubique miracula fieri, Deo cantus et jubila reddi. » *Chronicon monast. Sti.-Michael. de Monte* (parmi les papiers de Baluze, à la Biblioth. du Roi.)

[2] « Quæ qui non vidit, jam similia non videbit. » *Ibid.*

bénédiction à tous ceux qui entraient dans les confréries, soit en dedans de son diocèse, soit au dehors, pourvu qu'ils se soumissent à la pénitence, et qu'ils promissent la réconciliation avec leurs ennemis, et l'obéissance au chef de la confrérie. [1]

Ce zèle, après avoir duré quelque temps, et après avoir hâté l'achèvement des cathédrales, s'éteignit peu à peu, et ne se renouvela plus. Il n'a pu être affranchi de tout désordre, comme d'autres réunions tumultueuses de ce genre; mais l'histoire n'en parle pas, et le clergé reconnaissant n'a enregistré que les services de ces confréries.

Le roi de France, tout occupé des préparatifs de la croisade en Palestine, à laquelle il s'était voué, laissa aller les affaires de la Normandie, et ne pensa plus à soutenir les prétentions d'Eustache, fils d'Etienne, qui l'avait reconnu pour son suzerain, et qui était même devenu son beau-frère, ayant épousé, en 1140, Constance sœur de Louis[2].

---

[1] *Epistola Hugonis archiepisc. Rotomag.*, dans Bessin, *Concilia Rotomag. provinc.*

[2] Gervas. Dorob. *Chron. de regib. Angl.*, ad ann. 1140.—« Concilio baronum regis Franciæ Philippi et petitione regis Angliæ Ste-

Il paraît que Geoffroy Plantagenet avait cédé à Louis le Vexin normand pour prix de la paix, comme il avait fait d'autres sacrifices dans l'intérieur, afin de vaincre la résistance de quelques barons. [1]

L'expédition du roi de France pour la Terre-Sainte profita au duc d'Anjou; il soumit le peu de châteaux-forts qui étaient restés fermés à ses troupes. Les gens de Guillaume de Varenne, chassés du donjon de Rouen, avaient fait une courte résistance à Neufchâtel, appelé alors Driencourt; mais ils avaient bientôt été contraints à rendre ce fort, comme ils avaient rendu celui de la capitale. Geoffroy était venu avec quatorze cents chevaux pour l'investir; le comte de Flandre et même le roi de France, qui, en 1144, n'avait pas encore pris la croix, furent témoins du nouveau succès du duc d'Anjou. [2]

---

phani, factum est, ut illius filius Francorum regis sororem acciperet in uxorem. » Florent. Wigorn. continuat., ad ann. 1140.

[1] « Concessit eam ad tempus Ludovico regi Franc., sicut et multas alias de dominicis terris ducatus Normanniæ concesserat quibusdam magnatibus, etc. » Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1152.

[2] *Ibid.*, ad ann. 1146.

Après la prise de Neufchâtel-en-Brai, Hugues de Gournay ouvrit aux Angevins les portes de son château de Lions-la-Forêt. Un château important, celui d'Arques, avait encore la bannière du roi Etienne déployée sur ses bastions. Il était défendu par Guillaume-le-Moine, qui, originaire de Flandre, n'avait rien à perdre en Normandie, et bravait par cette raison la puissance de l'Angevin. Peut-être Arques aurait-il tenu long-temps, si en 1145 le châtelain flamand n'avait pas été tué d'un coup de flèche. Privée de son chef, la garnison baissa alors le pont-levis pour laisser entrer les Angevins. [1]

La Normandie entièrement soumise à Geoffroy Plantagenet, n'avait plus qu'un faible intérêt dans la lutte qui se prolongeait en Angleterre entre Etienne et la comtesse d'Anjou. Lorsqu'en 1147 Henri, fils aîné de Geoffroy, débarqua en Normandie, on lui fit une réception solennelle au monastère du Bec, et on le salua comme l'héritier futur de son père. Il retourna en Angleterre pour se faire armer chevalier par le roi d'Ecosse, puis il revint sur le continent, et y fut déclaré par le

---

[1] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1146.

comte d'Anjou, duc de Normandie, en vertu des droits de sa mère Mathilde. [1]

Cette déclaration importante fut faite en 1151. Le roi de France, après une expédition accompagnée de revers et de pertes, était depuis quelques années de retour dans son royaume, et se mêlait de nouveau des affaires de la Normandie, dont il était suzerain. Il n'avait rien fait pour empêcher Geoffroy de se mettre en possession de ce duché, ou pour installer le prétendant Eustache. Cependant il y avait une nouvelle désunion entre le roi et le comte d'Anjou, et il semblait que Louis n'attendît qu'une occasion pour laisser éclater son mécontentement. Geoffroy avait eu à se plaindre de Giraud Berlay, seigneur de Montreuil-Bellay, dans le pays de Saumur, qui avait enlevé une fille du village de Douces, lequel appartenait au chapitre de la cathédrale d'Angers. Il avait assiégé Giraud dans son château, et l'avait forcé de se rendre à discrétion. Quelque temps après il l'avait remis en liberté. Cependant Giraud Berlay,

---

[1] « Pater suus ei reddiderat hæreditatem suam ex parte matris, scilicet ducatum Normanniæ. » Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1146.

se fiant à l'amitié de Louis-le-Jeune, qui aimait sa société, avait continué d'exercer des actes de violence dans le voisinage de son château. C'est ainsi qu'il avait imposé un cens de trois sous par semaine au bourg de Méron, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Les paysans opprimés adressèrent leurs réclamations au chapitre, et celui-ci implora pour eux la protection du comte d'Anjou leur maître. Geoffroy, après avoir demandé en vain que le seigneur de Berlay redressât le grief dont on se plaignait, résolut de punir l'audace de ce vassal, et vint mettre le siége devant Montreuil-Bellay. Ce lieu, qui tirait son nom d'un prieuré ou petit monastère, avait une position extrêmement forte, le château étant bâti solidement sur une roche, au bord du Thouet; il paraît que par des souterrains il communiquait avec la Motte-Bourbon, qui est à quelque distance[1]. Il n'était guère possible de prendre ce fort d'assaut : aussi Geoffroy se borna-t-il à le bloquer étroitement. Le siége commença en 1149, et dura jusqu'en 1151. Ce fait parut si extraordi-

---

[1] Bodin, *Recherches historiques sur Saumur*. Saumur, 1812, t. 1, chap. 31.

naire dans le moyen âge qu'un chroniqueur fait la remarque que depuis Jules César on ne vit de siége semblable.[1]

Ayant épuisé toutes ses ressources, Montreuil-Bellay fut obligé enfin de se rendre au comte d'Anjou. Giraud Berlay fut enfermé au château de Saumur, et le donjon de son propre château fut à moitié démoli; on en voit encore aujourd'hui la partie inférieure telle que la laissa le vainqueur.[2]

Louis-le-Jeune n'était pas venu au secours de Montreuil; mais il adressa de vifs reproches à Geoffroy lorsque celui-ci, usant de son droit, eut mis en prison son vassal désobéissant. Cependant le roi ne prit les armes que lorsque Geoffroy eut déclaré son fils duc de Normandie, sans avoir obtenu la sanction de la France. Une armée fut conduite par le roi dans cette province, et vint investir le château d'Arques. Eustache, le prétendant, marchait avec le roi; Geoffroy, occupé, dans ce temps, du siége de Torigny, eut

[1] « Everso castro Monasteriolo a D. Gaufrido obsesso castellis lapideis per tres annos, quod inauditum est post Jul. Cæsarem. » Robert de Monte, *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1151.

[2] Bodin, *Recherches*, etc., tom. 1, chap. 31.

bientôt réuni sous ses bannières assez de Normands, d'Angevins et de Bretons pour arrêter les Français. Le jeune Henri voulut combattre dans cette armée contre Louis-le-Jeune; des conseillers sages lui firent comprendre pourtant que la querelle étant entre le roi de France et le comte d'Anjou, lui, duc de Normandie, qui pour cette possession relevait de Louis-le-Jeune, devait s'abstenir d'intervenir. [1]

Les troupes françaises, ne pouvant prendre Arques, se retirèrent, et bientôt après Louis-le-Jeune tenta de pénétrer dans la Normandie du côté de Mantes, en longeant la Seine. Cependant là il trouva encore les Normands et Angevins prêts à le repousser; il prit néanmoins Vernon et Neufmarché; mais comme il tomba malade, il fut obligé de se retirer à Paris. Une trève fut conclue entre les deux armées. Des religieux et d'autres personnes considérées intervinrent pour négocier la paix; elle fut conclue en effet quelque temps après; Geoffroy Plantagenet promit de rendre la liberté à son prisonnier Giraud Ber-

---

[1] « Non permiserunt ut cum rege domino suo congrederetur. » Rob. de Monte, *Append.*

lay, et Louis VII abandonna de nouveau la cause du prétendant, et reçut l'hommage de Henri, fils de Geoffroy, pour le duché de Normandie.[1]

S'étant rendu à la cour de France pour cette réconciliation, le comte d'Anjou revenait à Château-du-Loir, lorsqu'il tomba malade; à l'approche de la mort, il s'occupa de son testament, et se fit promettre par ses barons et abbés que si son fils Henri n'arrivait qu'après son décès, ils ne donneraient la sépulture à leur maître qu'après que Henri aurait juré de se conformer scrupuleusement à la dernière volonté de son père, quelle qu'elle fût. Il mourut en effet au mois de septembre de l'an 1151, avant que Henri fût arrivé. Quand ce jeune prince vint, les barons lui firent part de la promesse qu'ils avaient faite à son père. Henri, qui se doutait que le testament contenait quelque clause capable de limiter ses vues ambitieuses, refusa d'abord d'y accéder, et ce ne fut que sur les vives instances des barons qui trouvèrent indécent qu'on laissât le comte d'Anjou sans sépulture, que Henri prêta enfin le serment

---

[1] Robert. de Monte, *Append.* — *Histor. Ludovici VII.*

que son père avait exigé pour pouvoir être enterré.[1]

Mais il se repentit de sa condescendance quand le testament fut ouvert. Geoffroy y léguait à son fils aîné la Normandie du chef de sa mère, et l'Anjou et la Touraine du chef de son père; il ne laissait à son second fils que Chinon, Loudun et Mirebel, et à son troisième fils que peu de biens; mais il stipulait que si dans la suite Henri obtenait tout l'héritage de sa mère, c'est-à-dire s'il réunissait le royaume d'Angleterre au duché de Normandie, son patrimoine, l'Anjou passerait à son puîné Guillaume.[2]

Rien n'était plus juste que cette clause; mais Henri entendait tout garder pour lui et ne laisser à ses frères que le faible legs de Geoffroy. A la vérité il avait solennellement juré devant les barons et évêques qu'il exécuterait en tout point la dernière volonté de son père; cependant il s'adressa dans la suite à la cour de Rome, pour être relevé de ce serment, en représentant qu'on l'avait con-

---

[1] « Sacramentum quod exigebatur, non sine fletu præstitit. » Guill. Neubrig. *De Rebus anglicis*, lib. 1, chap. 32.

[2] *Ibid.*

traint par des considérations puissantes de se conformer à des stipulations qu'il ne connaissait pas. Il était assez puissant pour obtenir à Rome ce qu'il demandait, et le saint-siége mit la conscience de Henri à l'aise, en le dispensant d'être fidèle à un serment qui lui avait été imposé.[1]

Maître de l'Anjou, de la Touraine, de la Normandie, Henri avait donc encore en perspective la couronne d'Angleterre. Il reçut sans difficulté dans l'Anjou les hommages de ses nouveaux sujets, qui l'accueillirent avec des démonstrations de joie, comme on fait à l'égard de presque tous les jeunes princes, parce que leur jeunesse et la candeur qui accompagne encore cet âge donnent toujours l'espoir d'un heureux avenir.

Il se prépara ensuite à l'expédition d'Angleterre, bien résolu à y faire valoir par les armes ses prétentions au trône occupé encore à moitié par Étienne. A cet effet, il convoqua les barons et prélats de Normandie à Lisieux, afin d'obtenir d'eux des subsides pour son expédition.[2]

---

[1] « Ab illo sacramento absolutionem impetravit. » Guill. Neubrig. *De Rebus anglicis*, lib. 1, chap. 32.

[2] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*

Aucun historien ne nous a conservé les transactions de cette espèce de parlement, qui jetteraient sans doute un grand jour sur les rapports qui existaient entre le souverain et les sujets, ainsi que sur les ressources financières du gouvernement d'alors.

Presque toutes les réunions précédentes des barons et des prélats avaient été des conciles ou des synodes. Celle de Lisieux était peut-être la première où il fût uniquement question d'affaires temporelles. Par cette raison, il est à regretter que les actes n'en aient pas été conservés.

Après ce parlement, tout le monde s'attendait à voir Henri s'embarquer pour l'Angleterre avec les secours que le duché lui fournissait ou qu'il tirait de l'Anjou ; cependant il partit inopinément pour l'intérieur de la France, et ce voyage eut les suites les plus surprenantes, et qui exercèrent une grande influence sur les événemens de la France et de la Normandie. Louis VII avait emmené avec lui à la croisade sa jeune épouse Eléonore, duchesse de Poitou, femme aimable et désirant plaire et captiver les cœurs. Un roi assujetti à la rigueur des pratiques de dévotion, ennemi de l'éclat, et poussant la simplicité à l'excès,

ne pouvait suffire à une princesse qui voulait avant tout qu'on cherchât à lui plaire. Louis avait conçu de la jalousie en voyant les moyens de coquetterie qu'elle avait mis en usage pour attirer les hommages du prince d'Antioche. On lui avait rapporté même qu'un jeune Sarrasin avait réussi à fixer l'attention de la reine. Ce fut en partie pour arracher Eléonore au séjour dangereux du climat brûlant de la Syrie qu'il abandonna la guerre des croisés, et revint dans son royaume [1] presque sans armée, et très mécontent de sa femme.

En France, Louis ne fut pas plus garanti de la coquetterie d'Eléonore qu'au milieu de l'armée des croisés, et il désira aussi vivement se séparer d'elle que la duchesse de Poitou avait envie de quitter un mari morose et dépourvu de qualités aimables [2]. On eut recours au moyen bannal de ce temps, au scrupule au sujet de la parenté qui régnait entre les deux époux; sans taire le véritable motif qui le portait à solliciter le divorce,

---

[1] *Histor. Ludov. VII.* — Bernard-le-Trésorier, *Hist. des Croisad.*

[2] « Gallicos amplexus jam sibi decrepitos fastidians. » Gervas. Dorob. *Chron. de regibus Angliæ*, ad ann. 1152.

Louis laissa agir ses évêques au concile de Beaugency, où ils décidèrent que le roi ne pouvait garder sa parente comme épouse. Eléonore était trop satisfaite de recouvrer sa liberté pour réclamer contre la décision du clergé. Elle savait qu'elle ne manquerait pas de prétendans à sa main. Elle laissait ses deux filles à la cour; et Louis fut assez simple de croire qu'avec elles il retenait l'héritage de la Guyenne. A peine Eléonore se fut-elle mise en route pour retourner dans ses États, que déjà on employa la force et l'adresse pour obtenir sa main. Thibaut, comte de Chartres et de Blois, fils du dernier comte, portant le même nom, voulut l'enlever pendant qu'elle traversait son comté. Elle réussit à éviter ce prétendant brutal, et parvint à Tours. Plus loin, Geoffroy, second fils de Geoffroy Plantagenet, et depuis peu comte de Chinon, vint aussi faire ses offres; il n'avait que ses quatre châteaux-forts à réunir à la Guyenne; Eléonore, ne le jugeant pas apparemment assez puissant, le refusa, et eut encore des poursuites à essuyer. Après toutes ces aventures, elle arriva enfin en Guyenne. Ce qui venait d'arriver dut la convaincre de la nécessité de se donner promptement un protecteur pour être à l'abri

des seigneurs empressés de s'imposer comme maris. Il avait probablement déjà existé quelque intelligence entre elle et le nouveau duc de Normandie, et selon quelques historiens ce fut elle qui avertit Henri qu'elle avait recouvré sa liberté [1]. On disait même que c'était Henri qui avait provoqué la séparation afin de pouvoir épouser celle qui devait mettre le comble à l'accomplissement de ses projets ambitieux [2]. Comme les historiens ont recueilli tous les bruits scandaleux qui circulaient au sujet de la conduite d'Eléonore, l'un d'eux rapporte que le père de Henri, Geoffroy, qui avait mérité le surnom de Beau, avait su plaire à la jeune reine, lorsque sa dignité de sénéchal de France l'avait rapproché d'elle, à la cour de Paris; qu'il avait existé des liaisons intimes entre eux, et que par cette raison Geoffroy ayant appris que son fils rendait ses hommages à la reine, lui avait défendu de donner suite à ces démarches,

---

[1] « Missis clanculo ad ducem nunciis, liberam et absolutam se nunciat esse, et ad matrimonium contrahendum ducis animum stimulat. » Gervas. Dorob. *Chronic. de regibus Angliæ*, ad ann. 1152.

[2] « Dicebatur enim artificiosam repudiationem illam ex ipsius processisse ingenio. » *Ibid.*

dans la crainte que son fils ne commît une sorte d'inceste. [1]

On ne peut guère douter que Henri en se mettant en route pour la Guienne ne fût à peu près sûr du consentement d'Eléonore au mariage qu'il allait proposer. En effet, on apprit presqu'en même temps l'arrivée du duc en Guienne et son mariage avec Eléonore. En vain le roi de France, en vertu de sa suzeraineté, réclama-t-il contre ce mariage, après lequel Henri envoya aussitôt dans les places de Guienne, des châtelains de son choix. Le nouveau mari d'Eléonore ne refusa point de faire au roi hommage du duché qu'il venait de joindre à ses états, et qui le rendait ainsi maître de presque toute la France occidentale; d'ailleurs les affaires s'étaient arrangées avec tant de promptitude, que Henri était déjà de retour avec Eléonore en Normandie, et prêt à s'embarquer pour l'Angleterre, lorsque Louis-le-Jeune s'avisa de prendre les armes contre lui.

---

[1] « Illa abusus fuisset. » J. Brompton *Chronic.* dans le recueil de Twysden, col. 1045. Les bénédictins qui ont recueilli les Historiens de France, ajoutent au passage de J. Brompton cette note prudente : « *Cujus rei fides penes auctorem sit.* » *Histor. de France*, tom. XIII, pag. 43, note *b*.

Eléonore ne pouvait se venger d'une manière plus sensible, de tous les ennuis essuyés auprès de Louis-le-Jeune, qu'en épousant le duc de Normandie et comte d'Anjou. Aussi le roi ressentit vivement l'affront qu'elle lui faisait par cette union, et il voulut en tirer une vengeance éclatante, en enlevant à Henri tous les états qu'il possédait sur le continent. Il mit donc de nouveau en avant le prétendant Eustache, fils d'Etienne, et triste jouet de la politique de la France, comme l'avait été Guillaume Cliton; d'autres seigneurs tels que Robert comte du Perche, Henri comte de Champagne, et même Geoffroy frère de Henri, et son ennemi à cause du testament paternel qui ne lui laissait presque rien, se joignirent au roi de France pour punir l'heureux Angevin à qui tout paraissait réussir. Ils avaient dressé un plan de partage d'après lequel il ne devait rien rester à Henri que son espoir en Angleterre. Geoffroy devait soulever contre son frère l'Anjou, et probablement en devenir ensuite le comte. Les autres devaient envahir la Normandie en pénétrant dans le haut pays, du côté de Neufchâtel. Tous les préparatifs furent faits assez promptement, et déjà l'armée française investissait la place de

Neufmarché qui avait été fortifiée par Henri Ier, lorsque le duc de Normandie, étant à Barfleur pour s'embarquer, fut instruit des projets de la ligue formée contre lui. Si Louis-le-Jeune avait tardé un peu, il aurait pu exécuter plus facilement ses projets de conquête.

Henri n'était pas homme à se décourager promptement, et savait prendre son parti sur-le-champ. Les ligueurs n'avaient fait entrer dans leur secret, à ce qu'il paraît, aucun baron, aucun évêque normand, probablement pour qu'il fût mieux gardé; il en résulta que lorsqu'ils se présentèrent au mois de juin 1152 dans le pays, ils n'y furent point secondés. Neufmarché, n'ayant pas été mis en état de défense, se rendit à Louis-le-Jeune; mais ce fut là toute la conquête qu'il fit [1]. Henri ayant rapidement rassemblé ses hommes d'armes à cheval et à pied, arrêta les progrès de ses ennemis, qui se retirèrent sur Chaumont, et il vint se placer entre les rivières d'Andelle et d'Epte, pour protéger la frontière de son duché. Il fit de là des incursions dans la partie du Vexin que Geoffroy avait cédée au roi de France,

---

[1] Robert. de Monte. *Append. ad Sigebert.*

et traita ce pays normand comme une contrée ennemie. Il brûla Bacqueville et deux châteaux-forts sur l'Epte, en sorte que les Français, sur la rive droite de cette rivière, pouvaient voir la fumée de ces incendies. Hugues de Gournai restait encore attaché au parti d'Etienne. Pour se venger de lui, Henri donna l'assaut à son château de la Ferté-en-Brai, auprès des sources minérales de Forges, et le livra aux flammes. Il n'y eut que la tour construite sur la hauteur qui échappa au feu. [1]

Louis-le-Jeune ne se sentit pas assez fort pour attaquer l'armée de Henri et la culbuter; en conséquence ses plans furent changés, et il résolut de tâcher de pénétrer dans la Normandie par un autre point. Au mois d'août ses troupes passèrent la Seine à Meulan, probablement pour se jeter dans la Basse-Normandie. Elles se dirigèrent d'abord sur Verneuil, pendant que Henri avec son armée arrivait à Vernon sur la Seine; mais apprenant par Guillaume de Pacy, que les Français, s'étant détournés, menaçaient son château-fort de Pacy sur l'Eure, Henri aussitôt piqua des deux avec ses cavaliers, et fit tant de diligence,

---

[1] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*

qu'il arriva dans la place avant que les Français vinssent l'investir. Une partie des chevaux étaient crevés en route; mais sa manœuvre hardie en imposa aux Français, et Louis-le-Jeune, renonçant à l'expédition méditée, rétrograda sur Mantes, et il s'y tint quelques semaines dans l'inaction, attendant probablement une occasion favorable pour terrasser un ennemi qu'il était trop dangereux d'attaquer de front. [1]

A peine débarrassé du danger de l'invasion, Henri s'occupa de réduire quelques ennemis dans l'intérieur. De ce nombre était Hugues de Neufchâtel. Il eut ses châteaux de Brueroles et de Marcouville-sur-Ecouis renversés. Richer de l'Aigle se ressentit aussi de la vengeance du duc, et fut obligé de demander la paix, et de donner des ôtages. Henri détruisit son fort de Bon-Moulins, qui servait de repaire à des brigands. [2]

Toute la Normandie comprit que Henri ne laisserait pas impunément troubler la paix et renaître les factions; aussi n'y eut-il plus aucun mouvement en faveur d'Étienne ou de son fils

---

[1] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*

[2] *Ibid.*

Eustache, et le nouveau duc fut assez sûr de la tranquillité publique, pour oser châtier son frère Geoffroy dans l'Anjou, un des principaux membres de la ligue qui avait conspiré contre le gouvernement normand. Les Angevins croyaient Henri encore occupé à protéger ses frontières contre le roi de France et à tenir en repos les mécontens de la Normandie, lorsqu'il parut avec des troupes devant Montsorel dans l'Anjou, dont le seigneur s'était déclaré en faveur des prétentions de Geoffroy sur le comté. Le château fut pris, et le châtelain tomba au pouvoir des assiégeans; d'autres places fortes eurent le même sort que Montsorel, et Geoffroy fut obligé de se détacher de la ligue et de faire hommage à son frère, comme à son maître. [1]

Celui-ci combattait encore dans l'Anjou, lorsque Louis roi de France, jugeant qu'il fallait profiter de l'absence de son ennemi, rentra avec ses troupes dans la Normandie, mais en se tenant sur l'Arve, qui sert de frontière. Il brûla Nonancourt, Tillières, et porta les ravages jusqu'aux environs de Verneuil. Sa campagne se borna là, et ne fut

---

[1] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*

pas plus glorieuse que la précédente. Le nouvel époux d'Éléonore n'avait pas beaucoup à redouter d'un roi aussi peu guerrier. Aussi n'eut-il pas de peine à obtenir de lui une trève. Il lui tardait de partir pour l'Angleterre, où des affaires plus importantes que la petite guerre sur la frontière de Normandie appelaient son arrivée.

Quoique les Français continuassent de tenir leur armée à Mantes, pour reprendre les hostilités dès que la trève serait expirée, Henri ne crut pas devoir différer davantage son départ. Il laissait là un roi peu redoutable, pour en attaquer un autre dont il espérait encore davantage de renverser les projets.

Tout ce que faisait Henri étonnait ses contemporains; le bonheur qu'il avait eu de réunir le comté d'Anjou au duché de Normandie, l'adresse avec laquelle il avait pour ainsi dire enlevé Éléonore et la Guienne, les talens qu'il avait déployés pour déjouer tous les plans de la ligue formée contre lui, et pour forcer le roi de France de rester sur la frontière, toutes ces circonstances extraordinaires causaient une vive sensation[1];

---

[1] Ab omnibus, etiam ab inimicis, laudatus. » Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*

mais ce qu'on admira plus que tout cela, ce fut son audace de partir au milieu de l'hiver pour renverser le trône d'Etienne en Angleterre, tandis que le roi de France guettait encore sur la Seine le moment favorable pour lui enlever la Normandie. [1]

Ce fut dans les premiers jours de janvier de l'an 1153, que Henri partit de la côte de Normandie avec trente-six bateaux. Ayant débarqué sur la plage anglaise le jour de l'Épiphanie, et étant entré dans une petite église, il entendit le prêtre chanter à l'office du jour : « Voilà le dominateur qui arrive! le règne est dans ses mains »; ce qui fut regardé par les siens comme un heureux pronostic. [2]

Cependant quand les partisans qui l'avaient appelé le virent arriver avec le peu de troupes qu'il avait amenées, ils perdirent presque courage, et n'osèrent espérer des succès. [3]

Un des premiers actes de Henri fut de s'attacher un des puissans seigneurs, Ranulphe de

---

[1] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*

[2] Henric. Huntingdon. *Histor.*, lib. 8. — Gervas. Dorob. *Chron. de regib. Angl.*; ad ann. 1153.

[3] Henric. Huntingdon. *Histor.*, lib. 8.

Chester, par des bienfaits. Il lui confirma ses possessions de famille en Angleterre et en Normandie, entre Vire et Barfleur, et le comté d'Avranches; il y ajouta le comté de Stafford, le fief de Lincoln, toutes les terres saisies à Guillaume Peverel, à moins que celui-ci ne se justifiât devant la cour de Henri de l'accusation de trahison portée contre lui; enfin Henri promit à six chevaliers désignés par le comte de Chester cent arpens de terre, à prendre sur les possessions des ennemis du duc de Normandie.[1]

Depuis plusieurs années, Étienne se débattait contre le parti de Mathilde. Cette princesse avait peu charmé les habitans de l'Angleterre. On racontait avec une joie maligne qu'à Oxford elle s'était sauvée avec trois cavaliers, au milieu de la nuit, en s'affublant d'un drap blanc comme la neige qui couvrait la terre, pour n'être pas aperçue par les gardes royaux. Fatiguée de toutes les mésaventures qu'elle avait essuyées, elle avait pris le parti de se retirer sur le continent, laissant son frère Robert de Glocester et les barons et évêques

---

[1] *Carta de pluribus condonationibus*, etc., de l'an 1152; Rymer et Sanderson *Fœdera*, etc., tom. 1, part. 1.

de son parti continuer pour elle la lutte contre Étienne de Blois.

Ce roi passait son temps à assiéger ses adversaires l'un après l'autre, dans leurs châteaux-forts. On savait qu'il n'aimait pas le clergé, et on attribuait la même indifférence pour les prêtres à son fils Eustache [1]; aussi la plupart des évêques auraient-ils abandonné probablement le roi et son fils si un autre roi s'était trouvé en Angleterre, et si Henri, évêque de Winchester, n'avait travaillé sans cesse à affermir le pouvoir d'Étienne son frère. Ces évêques avaient correspondu en secret avec la cour de Rome, pour savoir si dans le cas où le roi voudrait leur faire prêter serment à son fils, ils devaient se soumettre à cet ordre. Le pape, qui apparemment ne pardonnait pas à Étienne d'avoir fait arrêter des évêques, avait répondu négativement. [2]

Forts de cette décision, les évêques furent dé-

---

[1] « Filius regis militia quidem probatus, sed in ea quæ Dei sunt, obstinatus, rectoribus ecclesiarum durissimus. » H. Huntingdon. *Histor.*, lib. 8.

[2] « Papa litteris suis archiepiscopo prohibuerat, ne filium regis in regem sublimaret, videlicet quia rex Stephanus regnum contra jusjurandum præripuisse videbatur. » *Ibid.*

terminés à refuser, lorsque Étienne les assembla à Londres afin qu'ils reconnussent Eustache pour son successeur. Thibaut, qui d'abbé du Bec en Normandie était devenu archevêque de Cantorbéry, donna l'exemple du refus; les autres l'imitèrent. Étienne sentit que l'obstination du haut clergé pourrait entraîner toute la nation, et animer ses espérances. Aussi crut-il devoir user de force pour contraindre le concile à faire ses volontés. En conséquence, l'édifice où ils étaient assemblés fut fermé et gardé de tous les côtés, et le roi déclara qu'aucun évêque ne sortirait qu'après avoir prêté serment à Eustache. [1]

La consternation se répandit dans la salle du concile. L'archevêque de Cantorbéry trouva moyen de s'évader, et s'étant jeté dans une barque, il descendit la Tamise, et se fit transporter en Normandie. Étienne, ayant appris sa fuite, le déclara proscrit, et confisqua tous ses biens. Parmi les autres évêques, quelques uns eurent assez de fermeté pour persister dans leur refus. Ils furent également punis par la confiscation de tout ce qu'ils possédaient. D'autres cédèrent.

---

[1] « Ira fervescens tam pater quam filius in domo quâdam omnes includi jusserant, etc. » *Ibid.*

Les barons furent moins récalcitrans que les prélats, et Eustache reçut leurs hommages et leurs sermens comme roi futur de l'Angleterre.[1]

Ce fut peu de temps après cette solennité que Henri débarqua dans le royaume. Les ennemis d'Étienne s'attachèrent aussitôt à ce jeune prince, le seul capable de satisfaire leurs voeux, et de renverser la branche de Blois.

Après avoir réuni ses partisans, qui venaient d'accourir, aux troupes emmenées du continent, Henri débuta par le siége de la ville de Malmsbury. La place fut enlevée en peu de jours; cependant le donjon tenait encore pour le roi. Dès que celui-ci fut averti du danger que couraient ses troupes, il se porta avec une armée considérable au secours du fort; mais les frimas de l'hiver le firent bientôt retourner à Londres, et il abandonna la tour de Malmsbury à son sort; aussi fut-elle obligée de se rendre à Henri, qui avait dès lors un point fixe en Angleterre, indépendamment de ceux que lui offrait son parti. Déjà la flatterie le représentait comme visible-

---

[1] « Comites et barones Angliæ fecerunt ligantiam et fidelitatem Eustachio. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1152.

ment protégé de Dieu dans ses entreprises : on disait qu'à Malmsbury, tandis que l'armée royale souffrait de l'intempérie des saisons, Henri et ses troupes n'en éprouvèrent aucun inconvénient [1]. Dans le fait, il était maître de la ville; Étienne, au contraire, campait au dehors dans les neiges et les glaces.

De Malmsbury, où elle n'avait rien empêché, l'armée royale se porta devant Wallingford, qui était occupé par les insurgés. Étienne fit construire un châtelet auprès de l'entrée de la place pour l'empêcher de recevoir des secours et des vivres du dehors. Mais tout à coup parut Henri, qui avec ses troupes cerna le châtelet, le fit ceindre d'un vaste rempart, et, d'assiégeans qu'ils avaient été, les royaux devinrent assiégés. Henri leur offrit même le combat, en se présentant avec ses troupes au-devant du fossé de circonvallation.

Étienne vit que ce jeune ennemi était plus redoutable que ceux qu'il avait eu à combattre jusqu'à ce jour, et il n'eut pas de peine à céder aux suggestions des personnes de la cour qui lui

---

[1] « Ut Deus ipse pro duce videretur rem agere. » Henr. Huntingdon. *Histor.*, lib. 8.

conseillèrent un accommodement avec le fils de Mathilde. L'historien Henri d'Huntingdon prétend qu'il existait en Angleterre un parti nombreux et perfide, dont la politique voulait balancer l'autorité d'Étienne de Blois par Henri d'Anjou, en sorte qu'aucun des deux ne vînt à régner d'une manière absolue [1]. Ce fut, selon le même auteur, ce parti qui réussit à obtenir la trève entre les deux princes. Ils se virent et se parlèrent en effet sur les deux bords d'une petite rivière qui les séparait; cependant il n'y eut pas de paix définitive. [2]

Eustache, mécontent de l'entrevue de son père avec son compétiteur, entrevue qui était en effet une sorte de reconnaissance des droits de Henri, partit en colère de la cour, et se retira avec ses courtisans et ses gens, en prenant une attitude hostile, et en exerçant des actes de violence envers quelques villes. Tout à coup il fut saisi de la fièvre, et il mourut après quelques jours de maladie. Le clergé et le peuple croyaient que Dieu

---

[1] « Neutrum exaltare volebant, ne altero subacto, alter iis libere dominaretur, sed semper alter alterum metuens, regium in eos potestatem exercere non posset. » H. Huntingdon. *Histor.*, lib. 8.

[2] *Ibid.*

l'avait puni d'avoir envahi le sanctuaire de saint Edmond. [1]

Cette mort imprévue changea l'aspect des choses. L'héritier présomptif de la couronne d'Étienne n'était plus; il restait encore au roi un fils, mais d'un caractère si pacifique, si dépourvu de toute ambition, qu'il n'était pas possible d'en faire un roi. Étienne ne pouvait donc laisser le sceptre à aucun descendant. Il venait de naître un fils à Henri et à Éléonore; cette branche était toute vivace, et le comte d'Anjou avait un double motif de prendre la couronne d'Angleterre si on ne la lui cédait pas de bon gré. La mort d'Eustache avait d'ailleurs éteint l'intérêt que la France prenait au succès de la branche de Blois [2]; le roi de France pouvait au contraire, en sa qualité de suzerain de Henri, prendre fait et cause pour lui, et rendre la position d'Étienne encore plus critique.

Ces considérations, et d'autres que suggéraient la mort de son fils, diminuèrent beaucoup la répugnance qu'avait Étienne, de faire des conces-

---

[1] H. Huntingdon., lib. 8.

[2] J. Brompton. *Chronic.*

sions à son compétiteur. D'ailleurs le haut clergé, à qui il avait rendu ses bonnes grâces et les biens qu'il lui avait saisis, ainsi que les barons, lui firent sentir que l'Angleterre ravagée, dépeuplée, déchirée, demandait la paix. Henri n'avait pas d'intérêt à prolonger la guerre civile, pourvu que ses droits au trône fussent reconnus. On tomba donc aisément d'accord. A Noël, 1153, Étienne et Henri se réunirent à Wallingford, en présence des prélats et des barons; Étienne déclara nommer pour son successeur en Angleterre, Henri duc de Normandie, et faire don du royaume à ce prince et à ses descendans [1]. Le duc lui rendit aussitôt hommage, tandis que Guillaume, fils d'Étienne, fit hommage au duc pour les terres paternelles qu'il possédait en Angleterre et en Normandie, pour le comté de Warwick que son père lui avait

---

[1] « Sic ei et hæredibus suis regnum Angliæ donavi et confirmavi. » Voy. la charte *De successione regni Angliæ*, etc.; Rymer et Sanderson *Fœdera, conventiones*, etc., tom. 1, part. 1. Quelques historiens représentent cette transaction sous un autre point de vue, qui ne peut être le véritable. « Rex Stephanus... recognovit in conventu episcoporum et aliorum de regno optimatum, quod dux Henricus jus hæreditarium in regnum Angliæ habebat, et dux benigne concessit, ut rex Stephanus totâ vitâ suâ, suum regnum pacifice possideret. » Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1153.

donné, enfin pour les terres qu'il avait reçues en épousant la fille du comte de Varenne. Henri lui confirma toutes ces possessions. Ensuite les comtes et barons, les représentans des bourgs et cités, et les châtelains des forts, jurèrent fidélité à Henri, comme à leur roi futur, sauf leurs devoirs envers le roi Étienne. L'acte qu'Étienne fit dresser au sujet de cette grande transaction finit par la déclaration suivante du roi : « Dans les affaires du royaume, j'agirai suivant le conseil du duc, mais en me réservant la justice royale dans tout le royaume d'Angleterre. » [1]

Il fut convenu encore que l'on forcerait ceux qui avaient construit des forts pour inquiéter et molester leurs voisins, et exercer impunément des actes de violence, à les abattre. Le nombre de ces forts, qui ajoutaient aux calamités de la guerre civile, était, à ce qu'il paraît, très considérable. [2]

---

[1] « In negotiis regni ego consiliis ducis operabor. Ego vero in toto regno Angliæ... regalem justitiam exercebo. » Charte de l'an 1153, dans Rymer et Sanderson *Fœdera*, etc., tom. 1, part. 1; et dans la *Chronique* de Brompton.

[2] Math. Westmonast. *Flor. hist.*

Environ quinze jours après, en janvier 1154, dans une nouvelle réunion qui eut lieu à Oxford, les prélats et barons prêtèrent serment de fidélité à Henri comme à leur roi légitime. Une autre entrevue des deux princes, depuis lors tous deux rois d'Angleterre, eut lieu à Dunstable. Là, quelques nuages vinrent troubler leur bon accord. Henri se plaignit de la faiblesse qu'avait Étienne de laisser debout quelques uns de ces forts, qui faisaient la calamité des campagnes et des bourgs, Étienne ayant permis à des courtisans de ne pas les démolir. Cependant ils se quittèrent amicalement.

Henri ayant appris de la Normandie que, après l'expiration de la trève, Louis-le-Jeune avait exercé quelques hostilités contre ce duché, crut devoir se rendre sur le continent pour terminer cette guerre sans but. En conséquence, il s'embarqua vers la fin de l'hiver, et fut reçu avec joie en Normandie par sa mère Mathilde, et par ses deux frères. Le duché était tranquille; Louis n'avait fait une irruption dans le pays, et occupé Vernon et Neufmarché, que parce que le seigneur des deux bourgs s'était permis de dépouiller des marchands qui voyageaient avec le sauf-conduit du

roi [1]. Il consentit sans difficulté à un accommodement, et rendit les deux places qu'il avait occupées, moyennant une indemnité de deux mille marcs pour les frais de cette expédition. Sous ces conditions, la paix fut rétablie entre la France et la Normandie. [2]

Il ne restait que quelques nobles récalcitrans à soumettre; car, pour le peuple, il obéissait sans peine au prince dont le règne promettait la tranquillité à la contrée. Vers la fin du mois d'octobre de la même année, 1154, Henri assiégeait le château-fort de Torigny, aux environs de Saint-Lo, dans la Basse-Normandie, quand il reçut d'Angleterre des lettres contenant l'importante nouvelle qu'Étienne, en continuant le siége des châteaux des barons rebelles, était tombé malade, et avait expiré à Cantorbéry, quelques jours avant la Toussaint. On le pressait de venir promptement, pour que ses ennemis n'eussent pas le temps de se lever ouvertement contre lui. « Ils n'oseraient », répondit-il à ceux qui appuyaient dans son conseil cet avis, et il continua le siége

---

[1] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*

[2] *Ibid.* — Math. Westmonast. *Flor. histor.*, ad ann. 1154.

de Torigny, probablement parce qu'il connaissait mieux que ceux qui l'entouraient la situation des affaires et la disposition des esprits en Angleterre.[1]

Dès que Torigny se fut rendu, il partit pour Rouen, afin de faire les préparatifs de son départ pour l'Angleterre, qui cette fois devait être analogue à sa dignité de roi. C'est à Barfleur que la flotte fut équipée, ce qui prit une grande partie des mois de novembre et décembre; il régna d'ailleurs, pendant ce temps, des vents si contraires qu'il n'était pas prudent de se mettre en mer avec les faibles bâtimens dont on se servait alors. Ce fut enfin vers Noël, 1154, que Henri s'embarqua avec les deux frères, avec l'archevêque de Rouen, plusieurs évêques, et un grand nombre de barons normands et angevins, afin de prendre possession de la couronne d'Angleterre[2], et occuper un trône bien plus resplendissant que celui que Guillaume-le-Conquérant avait laissé à ses fils.

---

[1] « Respondit, illos nihil ausuros. » Guill. Neubrig. *De rebus Angl.*, lib. 1, ch. 32.

[2] Robert. de Monte, *Append. ad Sigebert.*, ad ann. 1154.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER.

GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, SEPTIÈME DUC DE NORMANDIE ET ROI D'ANGLETERRE. 1060-1087.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE DEUXIÈME.

ROBERT DIT COURTEHEUSE, HUITIÈME DUC DE NORMANDIE.

1087-1107.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE TROISIÈME.

HENRI Ier, NEUVIÈME DUC DE NORMANDIE, ET ROI D'ANGLETERRE. — 1107-1135.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

LIVRE QUATRIÈME.

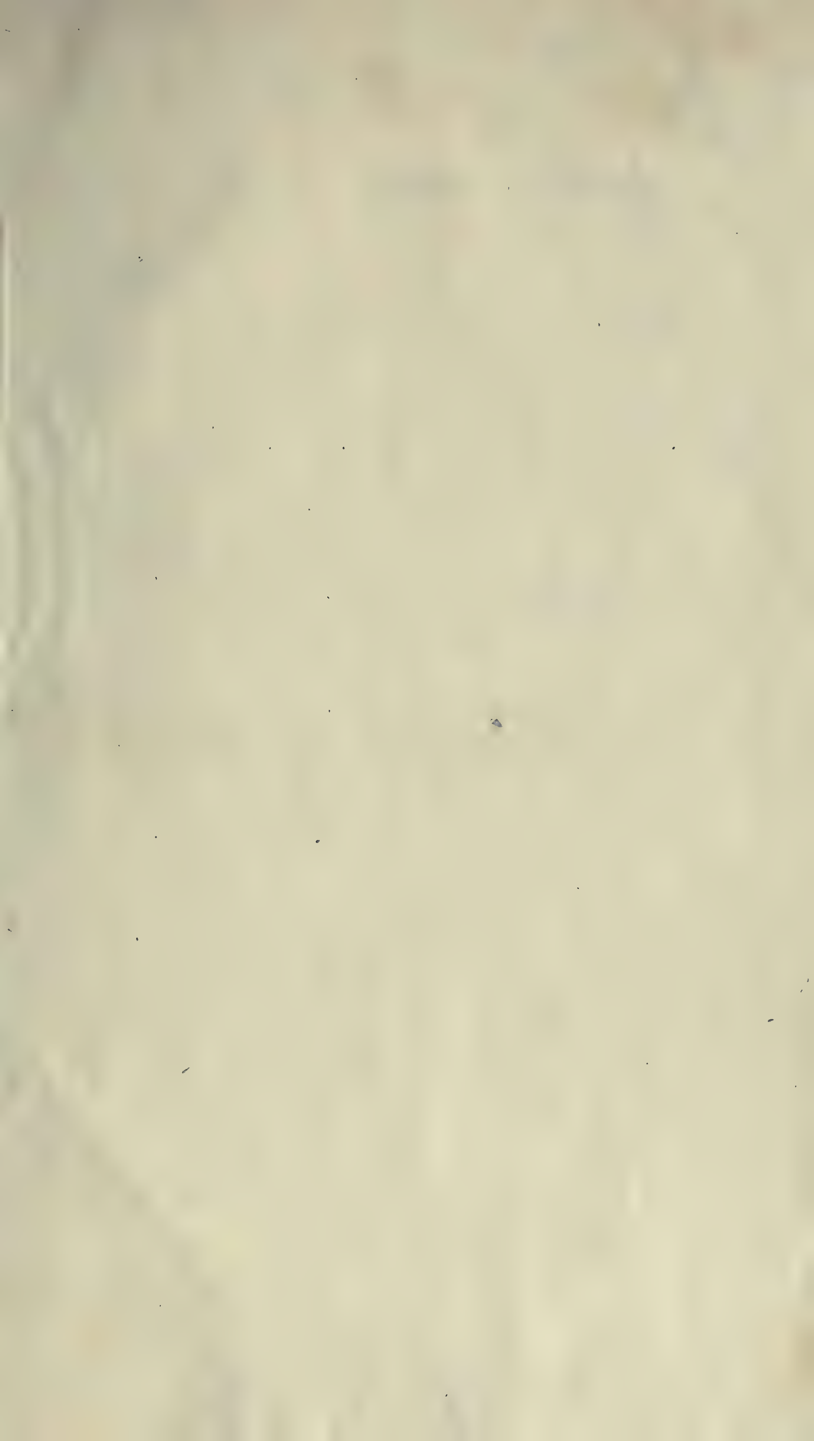
ÉTIENNE DE BLOIS ET SON FILS, ET GEOFFROY PLANTAGENET.

— 1135-1154.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.





2 vol. 90

ouv. recherchés.





